

ACADÉMIE ROYALE KONINKLIJKE ACADEMIE
DES VOOR
SCIENCES COLONIALES KOLONIALE WETENSCHAPPEN

BULLETIN MEDEDELINGEN
DES SÉANCES DER ZITTINGEN

(Nouvelle série — Nieuwe reeks)

III — 1957 — 2



Avenue Marnix, 30
BRUXELLES

Marnixlaan, 30
BRUSSEL

1957

PRIX : F 180
PRIJS:

Abonnement 1957 } F 840
(7 num.)

CLASSE DES SCIENCES MORALES ET
POLITIQUES

KLASSE VOOR MORELE EN POLITIEKE
WETENSCHAPPEN

Séance du 21 janvier 1957.

La séance est ouverte à 14 h 30 sous la présidence de M. N. De Cleene, directeur.

Sont en outre présents : MM. H. Carton de Tournai, le baron A. de Vleeschauwer, Th. Heyse, N. Laude, A. Moeller de Laddersous, G. Smets, le R. P. J. Van Wing, A. Wauters, membres titulaires ; MM. H. Depage, J. Devaux, E. Dory, A. Doucy, J. Ghilain, E. Grévisse, L. Guebels, le R. P. G. Hulstaert, MM. J. Jadot, G. Malengreau, P. Orban, J. Stengers, le R. P. G. Van Bulck, MM. F. Van der Linden, J. Vanhove, M. Walraet, membres associés ; le R. P. E. Boelaert, membre correspondant, ainsi que M. E.-J. Devroey, secrétaire perpétuel.

Excusés : MM. R. Cornet, A. Durieux, P. Jentgen, O. Louwers, F. Olbrechts, L. Pétillon, P. Ryckmans, A. Stenmans.

Réflexions sur l'évolution politique du Congo belge.

M. A. de Vleeschauwer présente une communication intitulée comme ci-dessus (voir p. 211).

La prise de conscience de l'individu en milieu rural Kongo.

Se ralliant aux conclusions des deux rapporteurs, M. J.-M. Jadot et le R. P. G. Van Bulck (voir p. 239), la Classe décide l'impression du travail de M. J.-M. DOMONT, intitulé comme ci-dessus, dans la collection des *Mémoires in-8°*.

Zitting van 21 januari 1957.

De zitting werd geopend te 14 u 30 onder voorzitterschap van de H. N. *De Cleene*, directeur.

Aanwezig : de HH. H. Carton de Tournai, baron A. de Vleeschauwer, Th. Heyse, N. Laude, A. Moeller de Laddersous, G. Smets, E. P. J. Van Wing, de H. A. Wauters, titelvoerende leden ; de HH. H. Depage, J. Devaux, E. Dory, A. Doucy, J. Ghilain, E. Grévisse, L. Guebels, E. P. G. Hulstaert, de HH. J. M. Jadot, G. Malengreau, P. Orban, J. Stengers, E. P. G. Van Bulck, de HH. F. Van der Linden, J. Vanhove, M. Walraet, buitengewone leden ; E. P. E. Boelaert, corresponderend lid, alsook de H. E.-J. Devroey, vaste secretaris.

Verontschuldigd : de HH. R. Cornet, A. Durieux, P. Jentgen, O. Louwers, F. Olbrechts, L. Pétilion, P. Ryckmans, A. Stenmans.

Beschouwingen over de politieke evolutie van Belgisch-Congo.

De H. A. *de Vleeschauwer* stelt een mededeling voor, getiteld zoals hierboven (zie blz. 211).

Het bewustzijn van het individu in landelijke Kongo-middens.

Zich aansluitend bij de besluiten van de twee verslaggevers, de H. J.-M. *Jadot* en E. P. G. *Van Bulck* (zie blz. 239), besluit de Klasse tot het drukken in de *Verhandelingenreeks in-8^o*, van het werk van de H. J.-M. DOMONT, getiteld zoals hierboven.

Demande de subvention.

La Classe émet un avis favorable à l'octroi d'une subvention au R. P. A. *Roeykens* afin de lui permettre de dépouiller et microfilmer certaines archives congolaises concernant l'État Indépendant du Congo.

Prix triennal de littérature coloniale (1954-1956).

Les ouvrages suivants ont été régulièrement introduits ⁽¹⁾ :

Français :

1. ADINAU, L.-G., Ébènes et ivoires, réminiscences congolaises.
2. HAUZEUR DE FOOZ, L'appel du Katanga.
3. MALFROID, M., C'est la main qui lave la main.
4. SCOHY, A., L'Uele secret.
5. SOURIS, Chr., Ton pays sera mon pays.
6. TINEL, M., Elianga, roman de la forêt iturienne.
7. VERBEKEN, A., Msiri, roi du Carenganze, « l'homme rouge » du Katanga.
8. WHYMS, Léopoldville, son histoire, 1881-1956.

Néerlandais :

1. COOLE, M., Kaluwa, Kongogedichten.
2. DILLE, F., Liftend langs de Evenaar.
3. GEERTS, W., Bij het Open Vuur.
4. LAMOTE, J., Wolkenkrabbers in de Wildernis.
5. ROTTIERS, A. K., Klein Kongolees vertelselboek.
6. SMITS, S., Njila o Likolo.
7. VAN KERKHOVEN, B., Met de micro in Kongo.
8. WHYMS, Leopoldstad, Zijn Geschiedenis (1881-1956).

⁽¹⁾ Un seul exemplaire a été reçu de : DEBONGNIE, E., Contrepoints congolais.

Toelage aanvraag.

De Klasse geeft een gunstig advies voor de toekenning van een toelage aan E. P. A. Roeykens teneinde hem toe te laten zekere Congolese archieven te onderzoeken en te microfilmeren.

Driejaarlijkse prijs voor koloniale letterkunde (1954-1956).

Volgende werken werden regelmatig ingeleid ⁽¹⁾ :

Frans :

1. ADINAU, L.-G., Ébènes et ivoires, réminiscences congolaises.
2. HAUZEUR DE FOOZ, L'appel du Katanga.
3. MALFROIS, M., C'est la main qui lave la main.
4. SCOHY, A., l'Uele secret.
5. SOURIS, Chr., Ton pays sera mon pays.
6. TINEL, M., Elianga, roman de la forêt iturienne.
7. VERBEKEN, A., Msiri, roi du Garenganze, « l'homme rouge » du Katanga.
8. WHYMS, Léopoldville, son histoire, 1881-1956.

Nederlands :

1. COOLE, M., Kaluwa, Kongogedichten.
2. DILLE, F., Liftend langs de Evenaar.
3. GEERTS, W., Bij het Open Vuur.
4. LAMOTE, J., Wolkenkrabbers in de Wildernis.
5. ROTTIERS, A. K., Klein Kongolees vertelselboek.
6. SMITS, S., Njila o Likolo.
7. VAN KERKHOVEN, B., Met de micro in Kongo.
8. WHYMS, Leopoldstad, Zijn Geschiedenis (1881-1956).

⁽¹⁾ Slechts één enkel exemplaar ontvangen van : DEBONGNIE, E., Contrepoints congolais.

La Classe désigne comme suit les membres du jury :

<i>Commission française :</i>	<i>Commission néerlandaise :</i>
MM. R. J. Cornet	R. P. E. Boelaert
L. Guebels	M. A. Burssens
J.-M. Jadot	M ^{gr} J. Cuvelier
A. Sohier	M. F. Olbrechts
J. Van Hove	R. P. J. Van Wing.

Le choix du jury ne se limitant pas aux travaux présentés, les membres précités sont priés de faire connaître au secrétariat les titres des autres œuvres, parues pendant les années 1954 à 1956, qu'ils désirent pouvoir examiner.

Hommage d'ouvrages.

Notre Confrère M. H. Depage a adressé à la Classe un exemplaire de luxe, spécialement imprimé au nom de l'Académie royale des Sciences coloniales, de son ouvrage :

Aangeboden werken.

Onze Confrater de H. H. Depage heeft aan de Klasse een prachtexemplaar van zijn boek laten geworden, dat speciaal gedrukt werd op naam van de Koninklijke Academie voor Koloniale Wetenschappen :

La vie d'Antoine Depage, Préface d'Albert DEVÈZE (La Renaissance du Livre, Bruxelles, 1956, 366 pp.).

De notre Confrère M. Th. Heyse :

Van onze Confrater de H. Th. Heyse :

HEYSE, Th., Congo belge et Ruanda-Urundi, Notes de Droit Public et Commentaires de la Charte Coloniale (Vol. II, Fasc. XVIII, pp. 549-580, Bruxelles, 1956).

COSEMANS, A. et HEYSE, Th., Contribution à la Bibliographie dynastique et nationale — Bijdrage tot de Bibliografie van Vorstenhuis en Land, III. Règne de Léopold II (1865-1909) — Regering van Leopold II (1865-1909) (Bruxelles—Brussel, 1957, Cahiers belges et congolais, n° 27, 100 pp. — blz.).

De Klasse duidt als volgt de leden van de jury aan :

<i>Nederlandse Commissie:</i>	<i>Franse Commissie:</i>
E. P. E. Boelaert	De HH. R.-J. Cornet
De H. A. Burssens	L. Guebels
M ^{gr} J. Cuvelier	J.-M. Jadot
De H. F. Olbrechts	A. Sohier
E. P. J. Van Wing	J. Van Hove.

Daar de keuze van de jury zich niet beperkt tot de voorgestelde werken, worden voornoemde leden verzocht aan de secretarie de titels der werken te doen kennen, die verschenen tijdens de jaren 1954 tot 1956, en die ze wensen te onderzoeken.

Geheim comité.

De ere- en titelvoerende leden, verenigd in geheim comité, gaan over tot de verkiezing van M^{gr} J. Cuvelier als titelvoerend lid, en stemmen in ten voordele van het overgaan van de H. G. Périer, buitengewoon lid van de Klasse voor Technische Wetenschappen, naar de Klasse voor Morele en Politieke Wetenschappen, in hoedanigheid van buitengewoon lid.

De zitting werd te 16 u 30 opgeheven.

De notre Confrère M. M.
Walraet :

Van onze Confrater de H. M.
Walraet :

WALRAET, M., Panorama de l'histoire du Katanga (*Revue Industrie*, Bruxelles, 1956, n° 11, pp. 750-757).

Le *Secrétaire perpétuel* dépose ensuite sur le bureau les ouvrages suivants :

De *Vaste Secretaris* legt daarna op het bureau de volgende werken neer :

BELGIQUE — BELGIË :

REMY, F., La bibliographie de Belgique — De Belgische Bibliographie (1931-1955) (Bibliothèque Royale — Koninklijke Bibliotheek, Bruxelles — Brussel, 1956, 12 pp. — blz.).

L'économie belge en 1955 (Ministère des Affaires économiques, Direction générale des Études et de la Documentation, Bruxelles, 1956, 452 pp.).

Les Motels Basques (Extrait de la *Revue du T. C. R. C. B.*, Décembre 1956, 4 pp. — Don de la S. A. Espinette-Linkebeek-St-Jean).

Université Libre de Bruxelles, Séance solennelle de rentrée du 4 octobre 1956, Rapport de M. P. DE GROOTE, président du Conseil d'Administration et discours de M. H. JANNE, recteur de l'Université (Université Libre de Bruxelles, Bruxelles, 1956, 40 pp.).

CONGO BELGE — BELGISCH-CONGO :

IYEKY, J. Fr., Essai de psychologie du primitif (Éditions de « La Voix du Congolais », Léopoldville, 1956, 53 pp.).

VANDEPITTE, L. et ANGELOT, H., Le Plan décennal après 6 ans d'existence (Direction de l'Information, Gouvernement général, Léopoldville, 1956, 56 pp.).

EUROPE — EUROPA

ITALIE — ITALIË :

FALSIROL, OL., L'Institut Royal Colonial Belge, dall' ottobre del 1954, Académie royale des Sciences coloniales (Note biblio-

- graphique, extraite de *Rivista di Antropologia*, XLII, 1955, pp. 1-17).
- , Il diritto dei Pigmei africani dell' Ituri nelle sue relazioni con l'economia e la religione (Estratto dalla *Rivista di Antropologia*, XLII, 1955, Rome, pp. 3-53).

PAYS-BAS — NEDERLAND :

Publications of the Royal Institute for Linguistics, Geography and Ethnology (The Royal Institute for Linguistics, Geography and Ethnology, The Hague, 1956, 15 pp.).

SUÈDE — ZWEDEN :

- KAUDERN, W., Ethnographical Studies in Celebes, Results of the Author's Expedition to Celebes 1917-1920 (Etnografiska Museet, Göteborg, 6 vol., 1925-1944).
- LOVEN, Sv., Origins of the Tainan Culture, West Indies (Etnografiska Museet, Göteborg, 1935, 697 pp., 20 pl.).
- NORDENSKIÖLD, E., An historical and ethnological survey of the Cuna Indians (Comparative Ethnographical Studies, 10, Etnografiska Museet, Göteborg, 1938, 689 pp., XV pl.).
- Arstryck 1953-1955, Berättelser för 1952-54 (Rapports annuels 1952-1954, Etnografiska Museet, Göteborg, 1956).

SUISSE — ZWITSERLAND :

La coopération, Cours d'éducation ouvrière (Bureau international du Travail, Genève, 1956, 166 pp.).

U. R. S. S. — U. S. S. R. :

- BRAGINETS, A. S., Ivan Franko, Vidatnii ateïst-prosvititelj (= Ivan Franko, éminent athéiste-éclairé, en langue ukrainienne, Université de l'État « Ivan Franko », Lvov, 1956, 67 pp.).
- DOROCHENKO, I., Estetika pratsi v poetitchnii tvortchosti Ivana Franka (= L'esthétique du travail dans le génie créateur poétique d'Ivan Franko, en langue ukrainienne, Université d'État « Ivan Franko », Lvov, 1956, 58 pp.).

SUCHTCHENKO, V. V., Ekspansija Amerikanskovo imperializma v Kanade posle vtoroj mirovoj voiny (= L'expansion de l'im-périalisme américain au Canada après la seconde guerre mondiale, Académie des Sciences, Moscou, 1953, 255 pp.). Imperialistitcheskaja borjba za Afriku i osvoboditeljnoe dvijenie narodov (= La lutte impérialiste en Afrique et le mouvement d'émancipation des peuples, Académie des Sciences, Moscou, 1953, 341 pp.).

OCÉANIE — OCEANIË

AUSTRALIE — AUSTRALIË :

BAILEY, J. D., Growth and Depression, Contrasts in the Australian and British Economies, 1870-1880 (The Australian National University, Canberra, 1956, 136 pp.).

Comité secret.

Les membres honoraires et titulaires, constitués en comité secret, procèdent à l'élection de M^{gr} *J. Cuvelier* en qualité de membre titulaire, et se prononcent en faveur du passage de M. *G. Périer*, membre associé de la Classe des Sciences techniques, en qualité de membre associé de la Classe des Sciences morales et politiques.

La séance est levée à 16 h 30.

**Baron A. de Vleeschauwer. — Réflexions
sur l'évolution politique du Congo belge.**

Introduction.

L'évolution politique du Congo belge est une question qui intéresse de plus en plus des milieux variés. En ce sens elle est actuelle, ce qui ne veut pas dire qu'elle soit née actuellement de cet intérêt allant en s'étendant. Le principe en était posé de par le premier contact des populations autochtones avec notre civilisation occidentale. L'Œuvre de Léopold II et de la Belgique n'avait-elle pas et n'a-t-elle pas pour but de faire bénéficier le Congo et ses populations primitives de la civilisation supérieure à base chrétienne qui est généralisée dans nos vieux Pays ? Cette civilisation supérieure devait et doit atteindre l'être humain dans sa totalité, l'homme individuel et l'homme complet par la famille, l'homme social et tous les hommes vivant dans une même société établie sur un même territoire. C'est là le but primordial et final de l'Œuvre entreprise.

La mise en valeur des richesses naturelles et du sol en général, l'organisation du Pays sont fonction de ce but primordial et final. L'intelligence et le dévouement des civilisateurs, leurs capitaux et le travail de tous en ont été et en sont les instruments nécessaires. D'autres mobiles d'ordre économique ont joué évidemment dans cet ensemble ; cela ne change rien aux relations fondamentales du but essentiel poursuivi et des moyens nécessairement utilisés pour l'atteindre.

Et le développement total de l'homme et de sa collectivité implique tout naturellement l'organisation de

cette société et la participation des membres de celle-ci dans cette organisation, dans le fonctionnement de leur société organisée. C'est là l'évolution politique inhérente à l'Œuvre de civilisation entreprise.

Que dans les milieux internationaux, d'aucuns, ne parvenant pas à oublier leur propre passé relativement récent et pas toujours très beau, attribuent au civilisateur des mobiles autres, qu'ils affublent en conséquence l'Œuvre du civilisateur du terme méprisant de « colonialisme », ne change en rien le fait historique de l'apport d'une civilisation supérieure à des hommes primitifs et à des peuplades primitives qui n'avaient pas en eux le ressort suffisant pour sortir de leur position inférieure où ils stagnaient depuis toujours. On ne veut plus du mot « colonie », mais l'abandon de ce mot n'efface pas le fait historique de la colonisation. Ce fait colonial revêt d'ailleurs — on feint de l'oublier — des aspects variés dans l'histoire : la colonisation du Congo par la Belgique ne signifie pas ce que ces détracteurs appellent avec dénigrement « colonialisme ». Le Congo fut notre « colonie » : et puis ? Cela signifie pour nous qu'il fut et reste l'objet de notre Œuvre civilisatrice.

L'Œuvre de civilisation implique l'évolution politique des populations qui en font l'objet. L'« impulse » interne de cette Œuvre amène l'extériorisation de cette évolution. Des influences du dehors comme l'atmosphère internationale y contribuent sans aucun doute aussi.

C'est au sujet de cette évolution politique du Congo belge en ce moment que nous voulons émettre quelques réflexions.

**I. — La question est à l'ordre du jour
dans les milieux internationaux,
en Belgique et au Congo.**

Nous connaissons la tendance active des milieux de l'O.N.U. à s'immiscer dans la gestion de ceux qui portent la « responsabilité d'administrer des territoires dont

les populations ne s'administrent pas encore complètement elles-mêmes ».

Nous savons qu'on y critique systématiquement cette gestion. Mais nous savons aussi que ces critiques *a priori* ne se justifient ni en droit ni en fait.

En droit : la « Déclaration relative aux territoires non autonomes » ne donne à aucun autre Pays le droit de s'ingérer dans notre Œuvre de civilisation.

En fait : des Pays se trouvant encore eux-mêmes dans un stade inférieur de civilisation dont ils ne parviennent pas à se dépêtrer seuls,

ou des Pays gardant sous leur domination des populations qui ne s'administrent pas du tout elles-mêmes,

ou des Pays même à haute civilisation moderne qui ne traitent pas toujours humainement les hommes de couleur faisant partie intégrante de leurs populations,

sont peu qualifiés pour donner leurs conseils peu bienveillants à ceux qui s'adonnent vraiment à l'œuvre de la civilisation totale des populations primitives dont ils assument la responsabilité.

Nous savons tout cela et nous avons le droit et le devoir de réagir en conséquence.

Mais nous ne pouvons perdre de vue que les attitudes de ces milieux internationaux, les paroles qui s'y prononcent, les écrits qui en sortent, créent une atmosphère, donnent ce contexte international dans lequel se pose la question que nous examinons.

Outre cela, il y a aussi l'exemple d'autres pays qui ont été émancipés les derniers temps. Certes, les situations sont très différentes dans ces pays-là de ce qu'est la situation au Congo, mais il n'en est pas moins vrai que leur exemple est de nature, à propager une certaine contagion.

L'opinion belge se préoccupe de la question.

Le temps est passé où l'on pouvait reprocher à l'opinion

belge dans ses couches larges un certain désintéressement par rapport au Congo et à son évolution. Ce temps-là où le Congo était surtout, pour ne pas dire exclusivement, le pays pour fonctionnaires ou agents de l'État, pour gens d'affaires avisés et spécialisés, pour missionnaires dévoués, ce temps-là fut beau et grandiose dans le chef de tous ceux qui y travaillèrent dans leurs sphères diverses et dans un magnifique esprit d'ensemble, mais ce temps d'exclusivité est passé.

L'opinion en Belgique est de plus en plus intéressée à notre Congo. Les partis politiques prennent attitude à propos de tous les problèmes se posant au Congo. Tous les partis nationaux ont leur position ou cherchent à la déterminer par rapport au Congo belge : en cela ils partent d'une conception nationale, inspirée sans doute par leur idéologie respective, d'aucuns mettant de côté ce qui, dans leur doctrine, les opposa à toute notion de colonisation.

La grande presse belge traite régulièrement de tous les problèmes concernant nos territoires d'Afrique. Des coloniaux expérimentés y exposent leurs vues et leurs suggestions, fruit de leur expérience, à propos des problèmes les plus importants y compris celui de l'évolution politique. Des Belges de plus en plus nombreux, n'ayant eu auparavant guère ou pas de contacts professionnels avec le Congo, vont le visiter et expriment volontiers à leur retour *leur* vision des problèmes.

Des théoriciens nous servent des plans tout faits, à réaliser dans des détails précisés d'avance, suivant en cela une mode qui sévit assez généralement de nos jours tant pour les relations internationales que pour les affaires nationales.

L'opinion belge est saisie de l'ensemble des questions congolaises et de l'évolution politique du Congo en particulier.

Des opinions se forment aussi chez les Congolais. Ceci est normal dans l'évolution de l'œuvre de civilisation.

Le ferment international, la propagande internationale y contribuent ; les attitudes et activités venant de Belgique ou inspirées par les courants politiques de Belgique y exercent leur influence.

Les Congolais, ceux d'entre eux qui s'expriment et ceux plus nombreux qui écoutent et qui pensent, prennent conscience de ce qu'ils sont. Ils prennent attitude à leur tour ou cherchent à s'orienter.

Tous ceux qui vivent au Congo, Blancs et Noirs, participent d'une façon ou d'une autre à ce phénomène ou ont leurs réactions propres devant ce qui se passe. Il s'agit bien d'eux au fond, de leurs vies et de celles de leurs familles. Ce Congo est leur pays. Les problèmes du Congo sont avant tout leurs problèmes qu'ils regardent évidemment de leur angle à eux. Ils ont des droits que j'appellerais volontiers naturels, sans y mettre la notion stricte de ce terme. Et ils ont, dans tous les cas, plus à faire valoir que ceux qui n'ont aucune responsabilité directe ni aucun droit par rapport au Congo.

II. — Analyse de la question.

1^o IDÉES FONDAMENTALES.

a. — Postulat politique que personne ne devrait, ne pourrait contester :

Le droit des peuples de s'administrer et de se gouverner eux-mêmes.

Encore que s'administrer soi-même ne signifie pas se gouverner soi-même, l'on comprend que le premier stade, celui de l'administration autonome, mène normalement au second, celui de se gouverner c.-à-d. à l'indépendance.

Ceci est au-dessus des textes confus des traités internationaux : c'est la logique même des choses.

b. — Cette évolution logique des choses se rencontre avec la disposition psychologique, naturelle à toutes les populations qui s'éveillent, disposition se concrétisant dans la prise de conscience de soi-même, dans le désir exprimé de disposer de soi-même et de ne dépendre de personne d'autre.

En d'autres mots : *cette logique de l'évolution corrobore le nationalisme naissant qui est un phénomène naturel.*

c. — La responsabilité du Pays civilisateur doit jouer ici à fond : l'évolution politique des populations dont il a assumé la charge est dans la ligne de son œuvre civilisatrice.

d. — L'atmosphère internationale y ajoute son influence externe : elle donne sans aucun doute plus de vigueur à l'évolution politique de ces populations ; elle peut aussi la faire dévier, étant elle-même inspirée ou poussée par des mobiles divers qui ne se confondent pas avec les intérêts véritables des populations en cause.

2^o ÉLÉMENTS DE BASE PRÉSENTS AU CONGO.

L'évolution politique d'une population unique établie sur un territoire déterminé ne pose aucune difficulté.

La question est moins simple pour le Congo : celui-ci tel qu'il est, forme-t-il ou formera-t-il un jour une unité suffisante géographique, ethnique, sociale et économique d'où résultera ou pourra résulter un Pays uni ou unifié ?

Les éléments naturels de base présents au Congo sont :

Des populations diverses avec leurs langues et idiomes variés et nombreux ;

Des régions différentes entre elles et à richesses très inégales.

Ces éléments naturels se feront ressentir, ne peuvent pas être négligés. Nous pensons que personne ne les effacera jamais. Il faut en tenir compte dans la construction.

3^o FACTEURS DÉTERMINANTS

INFLUANT SUR L'ÉVOLUTION POLITIQUE DU CONGO BELGE.

Le Gouvernement et l'Administration unitaire — à l'image de la Belgique — sont le facteur déterminant pouvant amener l'évolution politique du Congo belge à une unité nécessaire pour que le Congo puisse subsister comme un ensemble.

L'organisation de l'Église est un facteur d'une autre nature sans doute, mais qui influencera plus profondément la formation définitive du Congo.

Les relations entre l'État et l'Église peuvent être déterminantes pour cette formation définitive du Congo.

L'État moderne, tiraillé par des conceptions qui s'opposent les unes aux autres, se heurte aux éléments naturels du nationalisme naissant.

L'Église a pour elle son « éternité » : elle est au-dessus des courants opposés, elle baptise les nationalismes.

L'organisation de la hiérarchie de l'Église — d'accord avec l'État — eût été, serait encore un acte de grande politique dont les bonnes conséquences du point de vue de l'État seraient incalculables.

Sinon, cette hiérarchie s'établira sans l'État, pour les Autochtones et par les Autochtones. L'Église congolaise subsistera même si la Belgique devait disparaître dans le processus de l'évolution politique du Congo.

4^o LE MOTEUR INTERNE DE L'ÉVOLUTION POLITIQUE DU CONGO.

Le facteur essentiel de l'évolution politique du Congo belge se trouve dans le chef des « évolués » autochtones.

En 1948, dans une conférence à Astrida, je les ai appelés « les évoluants ». On en a ri. Je maintiens le terme : ils sont des évoluants actifs.

La civilisation supérieure dont ils sont les premiers bénéficiaires d'élite exerce sur eux et par eux d'une part une influence unificatrice dans l'évolution politique du Congo belge. Je songe aux facteurs de l'action de l'Administration unitaire, à l'influence unificatrice d'une langue européenne... d'usage international. Toutefois, ces facteurs pourraient paraître artificiels et partant inefficaces à la longue devant les éléments naturels que le nationalisme renforcera.

Mais cette même civilisation européenne pourra aussi d'autre part exercer sur eux et par eux une influence d'oppositions.

Que l'on ne dise pas : les évolués sont peu de chose et peu nombreux, Léopoldville n'est pas le Congo. Je réponds : ils sont dès maintenant le ferment de l'évolution politique du Congo, ils croîtront en nombre et en valeur interne en proportions géométriques. Leur influence sera de plus en plus prépondérante.

III. — Principales activités actuelles « faisant » l'évolution politique.

Ayant exposé ci-devant des idées et des réflexions plutôt *in abstracto*, je voudrais maintenant rencontrer sur le terrain quelques activités concrètes qui font l'évolution politique au Congo.

Je ne parlerai ici que des principales manifestations

à caractère politique dont l'expression est récente ou qui se révèlent actuellement agissantes sur place.

A. — LES PARTIS POLITIQUES DE BELGIQUE.

Il va de soi que dans un système de démocratie politique, tel qu'il est pratiqué en Belgique, les partis politiques aient une doctrine ou essayent de s'en former une par rapport aux responsabilités de la Belgique en Afrique.

Néanmoins, avant le Gouvernement actuel, l'opinion politique belge ne s'était guère immiscée directement dans notre gestion en Afrique.

Depuis ce Gouvernement, cette opinion politique a commencé à s'extérioriser dans les cadres étroits des partis politiques de Belgique. Je ne vise ici, je ne désire parler que des partis nationaux belges pouvant exercer des responsabilités gouvernementales.

Voyons donc leurs manifestations respectives.

Le Parti libéral.

Ce parti ne semble pas avoir exprimé d'une façon spéciale ses idées et son programme par rapport à ce que doit être la politique de la Belgique en Afrique. La doctrine du libéralisme politique en général est une chose, l'expression d'une politique coloniale précise qui s'en inspire est une autre chose.

Juger cette politique sur les activités concrètes d'un ministre en fonctions nous amènerait forcément à la polémique politique que je veux éviter ici. Pour exprimer ma pensée sans aucune animosité, je dirai que les activités du ministre en fonctions — sur lesquelles je me prononce ailleurs ⁽¹⁾ — ne sont pas, à mon sens, l'expression d'une politique *libérale*.

(1) Voir la *Revue Politique*, décembre 1956, pp. 412-414.

Le Parti socialiste belge.

Le P.S.B. consacra son congrès de juillet 1956 à la politique à pratiquer à l'égard du Congo.

Un programme de travail y fut discuté et admis (Rapport dans le journal *Le Peuple* du 2 juillet 1956).

Ce programme de travail du P.S.B. énonce comme principe que le seul but de la présence des Belges au Congo et au Ruanda-Urundi doit être d'aider la population à établir un régime démocratique dans la liberté, la justice sociale et le progrès, afin de la rendre capable de veiller elle-même à ses intérêts. Il s'étend sur la libération de l'homme par la démocratisation des institutions, sur le progrès de l'économie indigène, sur les colons, sur la création d'un secteur publique dans l'économie, sur la santé publique et le logement, sur le développement de l'enseignement, sur le progrès social. Nous en reproduisons dans leur ordre les points principaux qui touchent un peu à tout comme on le voit.

L'activité du P.S.B. se révèle sur place au Congo au sein des « Amitiés socialistes » et par l'activité syndicale de la F.G.T.B. qui organise les Blancs et les Noirs et qui s'efforce de donner une formation théorique marxiste aux évolués recrutés par elle.

Ainsi, le Parti socialiste belge tend à jeter des bases solides de sa pénétration au Congo.

Dans la mesure où sa doctrine lui permettra d'être national, le Parti socialiste pourrait devenir au Congo une expression de « gauche » de la vie publique : il pourrait devenir la conception de vie d'une proportion qui ira en s'agrandissant de nos populations indigènes. Comme il pourrait aussi contribuer à la destruction de notre Congo comme tel. Tout cela dépendra en outre de ce que ces doctrines importées deviendront dans l'amalgamation qu'en feront les Noirs avec leurs propres conceptions, dispositions ou tendances.

Le Parti social chrétien.

Le Parti social chrétien se montre très attentif à toutes les questions concernant le Congo belge et le Ruanda-Urundi. Son Service d'Études et de Documentation étudie en profondeur tous les problèmes de la politique belge en Afrique. Ses congrès annuels y consacrent leur attention. Son Conseil général en a discuté plusieurs fois publiquement au cours de 1956.

Le 26 février 1956, le P.S.C. publia un manifeste exprimant sa doctrine en ce domaine.

Ce Manifeste du P.S.C. est un rappel des principes de base de ce que doit être la politique de la Belgique au Congo. Il confirme la nécessité d'une Communauté belgo-congolaise, fondée sur la collaboration libre des populations noires et blanches en Afrique et en Europe, en excluant tout privilège ou toute discrimination basée sur la race ou sur des conceptions philosophiques et religieuses. Principes sains et nécessaires qui ont toujours guidé nos Souverains et la Belgique dans notre œuvre de civilisation en Afrique. Il indique aussi des objectifs à réaliser immédiatement dans le domaine de l'éducation, dans le domaine économique et social.

Le P.S.C. s'est toutefois abstenu jusqu'ici d'organiser ou de patronner quelque association que ce soit qui relèverait de lui au Congo ou au Ruanda-Urundi. Nous estimons, en effet, que les Partis belges comme tels, qui ont leur sens propre ici, n'ont aucun sens en Afrique où des partis politiques naissent sans doute avec l'évolution de la démocratie et suivant les contingences spécifiquement congolaises.

Une conception de vie identique est certes de nature à provoquer des activités identiques et des organisations analogues différenciées toutefois suivant les circonstances de temps et de lieu.

Pour conclure, nous n'hésitons pas à dire que l'acti-

tivité des Partis politiques belges au Congo, telle que nous la voyons à l'œuvre là-bas, est néfaste dès maintenant et peut détruire le Congo belge avec une rapidité effrayante.

B. — LES SYNDICATS IMPORTÉS DE BELGIQUE.

Bien qu'il existe une différence fondamentale entre les partis politiques et le syndicalisme, il n'en est pas moins vrai que l'existence des syndicats « de couleur » en Belgique amène assez facilement une certaine confusion dans les esprits à propos des uns et des autres. Les syndicats de couleur ont une parenté avec les partis de même couleur, mais l'influence des uns sur les autres dans les deux sens est assez variée, au point d'être importante dans certains cas et nulle dans d'autres.

Quoi qu'il en soit, le syndicalisme est une nécessité dans nos sociétés démocratiques.

Les organisations syndicales ouvrières de Belgique se sont installées au Congo. La Confédération des Syndicats chrétiens y a commencé dès le lendemain de la dernière guerre son activité organisée : elle a progressé en largeur et en profondeur. La F.G.T.B. socialiste a suivi et y travaille très activement. Il y a eu une prospection par des dirigeants du syndicalisme libéral, en 1954 si je me souviens bien : je n'ai pas constaté des réalisations de ce côté.

Le syndicalisme de Belgique s'occupe au Congo des Blancs et des Noirs.

J'ai écrit ailleurs — et je l'ai dit aussi à la tribune de la Chambre — ce que je pense des syndicats à l'euro-péenne au Congo et de leurs graves responsabilités (voir *Tijdschrift voor Politiek*, speciaal nummer, 1 december 1955 : Belgisch-Congo 1945-1955, et *La Revue Politique*, décembre 1956).

Si les syndicats correspondent à un besoin naturel,

à un droit que personne ne peut contester, leur tâche entraîne pour ceux qui les dirigent, des responsabilités non seulement à l'égard de leurs adhérents, mais vis-à-vis de toute la Collectivité.

Les organisations syndicales pour Blancs n'ont pas été introduites au Congo après guerre : elles y existaient. Mais depuis lors elles se sont amplifiées, renforcées et diversifiées.

L'application du syndicalisme à l'europpéenne aux salariés et appointés noirs est particulièrement délicate. Dans le passé, le Gouvernement seul veillait directement et par voie d'autorité sur les intérêts des travailleurs : cette tâche essentielle subsiste toujours et le Gouvernement doit continuer à la remplir avec un soin accru. L'entrée en scène du syndicalisme revendicatif chez les Noirs amènera inévitablement une évolution dans les relations. Mais il est hautement souhaitable que les dirigeants syndicaux, conscients de leur responsabilité, et l'Autorité gouvernementale travaillent toujours dans un sens convergent : la justice sociale sans doute, mais aussi et toujours les intérêts permanents de toute la Collectivité, de la Communauté en croissance.

Des organisations syndicales composées sans distinction de Noirs et de Blancs pourraient influencer heureusement la croissance de la Communauté belgo-congolaise.

La diversité des mouvements syndicaux à l'europpéenne ne rendra pas plus aisé le travail de leurs chefs responsables.

L'embrigadement du personnel de l'État dans les organisations syndicales du secteur privé ne serait pas une bonne chose pour le Congo où, plus qu'en Belgique, chaque fonctionnaire ou agent est un représentant de l'Autorité. Le personnel de l'État a depuis longtemps son organisation professionnelle propre : y introduire des oppositions suivant le mouvement syndical auquel les uns et les autres s'affilieraient, serait dangereux pour la Belgique-en-Afrique.

D'aucuns affirment, en regrettant le fait, que le syndicalisme a été introduit trop tôt au Congo. Mais que diraient-ils si, le syndicalisme à l'européenne n'étant pas allé au Congo, il s'était créé là-bas un syndicalisme « spontané » à tendances immédiatement destructrices. J'y ajoute : un fait est un fait. Les responsabilités du syndicalisme au Congo sont lourdes : la conception que les syndicats auront de leur rôle éducatif est un des facteurs essentiels de l'évolution politique au Congo.

C. — « UN PLAN DE TRENTE ANS
POUR L'ÉMANCIPATION POLITIQUE DE L'AFRIQUE BELGE ».

Au début de mon présent exposé, j'ai fait allusion à des plans tout faits que des théoriciens nous fournissent au sujet de l'évolution politique du Congo et de l'aboutissement de celle-ci endéans des délais précisés d'avance.

La principale manifestation de l'espèce est sans doute le Plan de trente ans pour l'émancipation politique de l'*Afrique belge*, de Monsieur A. A. J. VAN BILSEN (Dossiers de l'Action sociale catholique, février 1956). Monsieur VAN BILSEN avait publié déjà son plan de 30 ans en flamand dans *De Gids op maatschappelijk gebied*, de décembre 1955.

On a dit de ce plan VAN BILSEN : « Il a fait beaucoup de mal ».

Que faut-il en penser ?

Constatons qu'il influence nos Congolais et qu'il est de nature à desservir à l'étranger l'Œuvre de la Belgique au Congo.

Sans doute le titre seul donné par l'auteur à sa publication a-t-il mis en garde beaucoup de gens. Je ne suis du reste pas bien sûr que ces gens soient allés plus loin que ce titre dont la prise de connaissance leur a suffi pour rejeter le tout. On peut estimer que ce titre n'est

pas très heureux, il exprime en effet trop brièvement ce qui est comme une obsession chez l'auteur : l'émancipation inéluctable des colonies à poursuivre par une politique nouvelle, à réaliser endéans le temps d'une génération c.-à-d. de 30 ans. Cela s'appelle dans le langage international : *planning, timing*.

On ne peut évidemment pas s'arrêter là.

L'étude de Monsieur VAN BILSEN est très étendue : il explique sous tous ses aspects l'évolution en cours, il examine ce qui s'est passé ou se passe ailleurs, il s'en inspire pour construire son plan qu'il étaye par des considérations variées où les idées en vogue dans les milieux internationaux semblent prédominantes.

Un an après la publication de son plan, Monsieur VAN BILSEN vient d'écrire un plaidoyer pour le plan de 30 ans : *Pleidooi voor het dertigjarig plan (De Gids op maatschappelijk gebied, december 1956)*. Ce plaidoyer, qui est plus long (38 pages) que le texte de la première étude intitulée : *Un plan de trente ans pour l'émancipation politique de l'Afrique belge* (29 pages), est une mise au point : une réponse à certaines critiques émises au sujet de son plan, une affirmation renforcée des idées de l'auteur à ce sujet et une prise de position contre ce qu'il appelle la Belgique coloniale opposée aux Nations Unies.

Monsieur VAN BILSEN classe ceux qui s'occupent de politique congolaise en conservateurs et progressistes. La vieille politique congolaise, basée sur la Charte coloniale de 1908, est dépassée : « *heeft uitgediend* ». Depuis 1945, la Belgique n'a plus de politique coloniale. La nouvelle politique congolaise doit être basée sur l'émancipation et sur une aide financière et économique (voir p. 1214 : *De Gids op maatschappelijk gebied, december 1956*).

Je ne sais dans quelle catégorie Monsieur VAN BILSEN m'a classé jusqu'ici. Il me cite dans son *Plan de trente ans* pour se déclarer d'accord avec moi à propos de ce qu'il appelle :

« ...une des sages constantes de notre politique coloniale, sur laquelle l'ancien ministre baron DE VLEESCHAUWER a justement attiré l'attention du Parlement à plus d'une reprise — à savoir : le maintien de la centralisation politique à Bruxelles allant de pair avec une décentralisation administrative considérable et opportune ».

Je n'ai pas l'impression que Monsieur VAN BILSEN puisse être en désaccord avec les idées fondamentales de notre politique congolaise, telles que je viens de les formuler à nouveau ci-dessus (voir page 215 ci-devant : *Analyse de la question* sous examen).

Il est évident pour nous que notre Œuvre de civilisation implique en elle-même, *ab initio*, l'évolution politique des populations qui en font l'objet. Nous émettons comme un postulat politique le droit des peuples de s'administrer et de se gouverner eux-mêmes. Nous reconnaissons comme un phénomène naturel le nationalisme naissant chez toutes les populations qui s'éveillent. Et nous affirmons que dans ce processus, notre responsabilité de Pays civilisateur doit jouer à fond.

Monsieur VAN BILSEN ne dit pas le contraire. Il dit même beaucoup de choses que j'ai exprimées, un peu autrement peut-être, ou que j'ai pratiquées depuis longtemps.

Au fond : nous sommes d'accord lui et moi sur le fond.

Et cependant je pense — avec la personnalité qui me fit cette remarque — qu'« il a fait beaucoup de mal » par sa publication.

L'auteur semble n'avoir découvert le Congo qu'après 1945.

On a voulu voir dans son article *Un plan de trente ans*, une désapprobation de la colonisation belge et il s'en défend dans son *Plaidoyer pour le plan de trente ans*, où il affirme avec vigueur que la Belgique n'a pas failli à sa tâche en Afrique : « *België heeft niet gefaald in Afrika!* » (p. 1173 *loc. cit.*). Mais il n'en reste pas moins vrai qu'à côté d'une affirmation générale disant en somme que les

réalisations et les résultats de notre Œuvre en Afrique valent ou dépassent ce qui fut fait de meilleur ailleurs dans des circonstances analogues, l'auteur souligne avec âpreté ce qui ne fut pas encore fait.

Nous savons que tout n'a pas été réalisé parce qu'il n'est pas possible de tout faire en même temps et en si peu de temps.

Monsieur VAN BILSEN semble se placer du côté des anticolonialistes dont il espère gagner la compréhension et l'aide dans les milieux internationaux. Alors qu'il doit savoir que nous ne sommes pas des « colonialistes » et qu'il devra se rendre à l'évidence que ces anticolonialistes d'inspirations diverses sont peu qualifiés pour attaquer notre Œuvre de civilisation et qu'il n'y a rien de constructif à attendre d'eux.

Monsieur VAN BILSEN projette des constructions telles une Fédération congolaise et une Confédération belgo-congolaise. Constructions de l'esprit ? Sans doute, mais tracées avec logique et pour la réalisation desquelles il indique les éléments, les matériaux. Cela peut ne pas convaincre d'emblée, mais j'estime que c'est là une contribution sympathique à la formation des idées dans les milieux intéressés.

Monsieur VAN BILSEN souligne la nécessité d'un « dialogue » belgo-congolais pour assurer le succès de l'émancipation politique de nos territoires d'outre-mer et leur donner des structures institutionnelles solides. Je suis, quant à moi, profondément convaincu de cette nécessité : nous devons vivre l'évolution politique de notre Congo, la vivre avec nos Congolais, avec compréhension, sans prévention aucune et dans une confiance totale.

Dans son récent *Plaidoyer pour le plan de trente ans*, Monsieur VAN BILSEN pousse plus loin la première expression de ses idées. Une communauté africaine-européenne ne suffit pas, dit-il : seule une communauté « africaine-atlantique » peut assurer notre avenir en Afrique.

Monsieur VAN BILSEN va fort et veut aller vite.

Il envisage de décupler les investissements au Congo, de décupler tous les efforts.

Mais je ne puis consacrer ici plus de temps à l'examen détaillé du *Plan de trente ans* de Monsieur VAN BILSEN et de son *Plaidoyer pour le Plan de trente ans*.

Je redis que le point de départ de Monsieur VAN BILSEN est le même que celui que nous exprimons et qui n'est contesté sérieusement par personne.

Je dis que Monsieur VAN BILSEN a mis en avant une série d'idées qui sont bonnes. Mais il les a accompagnées d'autres que je crois irréelles.

Sa position internationale risque de provoquer une évolution antinationale. Et sous cet aspect, je considère comme une faute son essai d'énervier la Thèse belge devant l'O.N.U. : je ne crois d'ailleurs pas que certaines critiques qu'il émet à cette occasion soient conformes aux faits.

Je regrette qu'il ait mêlé à son Plan tant de faits, de conceptions et de considérations du dehors. Je crains que l'ensemble n'en devienne indigeste et ne jette la confusion dans l'esprit des premiers intéressés, nos Congolais. Je crains que ces derniers ne voient dans le terme de 30 ans prévu pour l'exécution de ce Plan un engagement ferme, même si dans leur intérêt la réalisation s'en révèle peu souhaitable, pour ne pas dire impossible.

Je crois que l'évolution politique doit comprendre pendant son cours et à temps toutes les réformes nécessaires ou utiles au but.

Ceux qui s'occupent de politique congolaise et de l'évolution politique du Congo doivent être des réalistes : ils doivent mettre en avant la primauté des intérêts des habitants de nos territoires non autonomes, certes ; mais ils doivent aussi tenir compte de toutes les contingences et possibilités, cela dans l'intérêt même des intérêts permanents de ces habitants.

D. — LES RÉACTIONS EN AFRIQUE.

La majorité de ceux qui pensent en Afrique, Noirs et Blancs, se dresse dès maintenant contre l'activité destructrice des Partis venus de Belgique.

Les Blancs qui mènent cette activité partisane ou y collaborent, se retrouvent surtout parmi ceux qui sont venus gagner leur vie au Congo depuis la dernière guerre : des gens à courte vue s'ils agissent par conviction, à côté d'autres qui rampent, grimpent, et en profitent de façon éhontée et scandaleuse.

L'immense majorité regardent et constatent avec angoisse ce qui se passe sous leurs yeux. D'aucuns réagissent : des contacts s'établissent avec les Noirs.

Une réaction profonde se fait jour chez les Noirs : évolution et réaction.

Le Manifeste de Conscience africaine.

L'extériorisation la plus éclatante de cette évolution-réaction se trouve dans le *Manifeste de Conscience africaine* publié à Léopoldville (juillet 1956).

L'importance de ce document ne peut échapper à personne, et d'aucuns en sous-estiment à tort la portée profonde, immédiate, et plus encore pour l'avenir en évolution.

C'est une erreur et une faute de traiter ce Manifeste comme

« un chiffon de papier qui n'émanait même pas de ceux qui s'étaient contentés de le signer et qui — on y insiste en disant : répétons-le — ne représentent rien, qu'eux-mêmes virtuoses de la machine à écrire » (*L'Écho de Stan*, du 29/30-9-56).

Le fait est autre :

« Le Manifeste contient *uniquement nos idées* — lisons-nous dans *Conscience Africaine* de septembre-octobre 1956 — telles que nous les

avons mises au point en équipe après de longues discussions. Ces idées expriment les aspirations et les sentiments les plus profonds des Congolais. L'enthousiasme unanime que le Manifeste a suscité partout au Congo, prouve que nous avons dit tout haut ce que les Congolais pensent tout bas. **Nous n'hésitons pas à affirmer qu'aucun Européen n'aurait été capable de rédiger ce manifeste à notre place** (1). Il faut être Congolais pour connaître le fond des idées et des sentiments des Congolais. Il faut être Congolais pour les exprimer avec précision », (*Conscience Africaine* n° 2, septembre-octobre 1956, page 2).

En écrivant ainsi, Monsieur Joseph ILEO, rédacteur en chef de *Conscience africaine*, écrit la vérité sans plus.

Aucun Européen n'a rédigé ni inspiré ce Manifeste. Et quand celui-ci est arrivé à Élisabethville, il fut copié sur place sur dix mille exemplaires qui sont entre les mains de nos Noirs au Katanga. Même ceux qui ne peuvent lire par eux-mêmes le texte français du Manifeste, ont la sensation qu'il exprime quelque chose de très important pour eux.

Les idées exprimées dans le Manifeste, je les comprends. Je désire en souligner quelques-unes parmi les plus importantes :

1. — « Communauté belgo-congolaise ?

» Nous constatons que l'opinion congolaise — dit le Manifeste — réagit avec une certaine méfiance lorsqu'on lui parle de « communauté belgo-congolaise ». Ces mots peuvent couvrir en effet des réalités fort différentes »...

» Dans le sens que nous lui donnons, une telle communauté, loin d'être un empêchement, doit être le moyen de réaliser notre émancipation totale ».

Et le Manifeste de préciser :

« Pour nous, la vision évoquée par Monsieur le gouverneur général PÉTILLON n'est autre que l'idéal dont nous rêvons pour la nation

(1) Tout ce passage est imprimé en caractère **gras** dans le Manifeste de *Conscience africaine*. Nous faisons ressortir cette phrase qui nous intéresse ici plus spécialement.

congolaise de demain : une fraternité humaine basée sur l'égalité foncière des hommes sans distinction de races ».

2. — « Notre attitude à l'égard de la Belgique.

» ...nous ne désirons d'aucune manière que le Congo soit intégré dans l'État belge unitaire. Nous n'admettons même jamais qu'une fédération belgo-congolaise **nous soit imposée sans notre libre consentement** ⁽¹⁾, ou que l'on en fasse la condition de notre émancipation politique.

» Nous souhaitons qu'une telle communauté soit un jour le fruit d'une libre collaboration entre deux nations indépendantes, liées par une amitié durable...

» Il y a un an, le Congo réservait un accueil triomphal au roi Baudouin. Tous les Congolais ont compris que *notre* Roi aimait *son* peuple. Nos acclamations n'exprimaient pas seulement notre reconnaissance, mais aussi notre espoir que l'attitude du Souverain servirait d'exemple à tous les Belges, au Congo et à la Métropole ».

3. — « Ordre et respect de l'autorité.

» Nous voulons continuer à respecter l'autorité ; mais nous désirons que, plus que par le passé, **on nous demande notre avis et qu'on en tienne compte**. Et si l'on estime ne pas pouvoir nous suivre, **qu'on nous dise pourquoi** ».

4. — « Appel aux Européens.

» Mais la communauté congolaise de demain, **composée de Blancs et de Noirs**, n'est réalisable que dans une ambiance de respect et d'estime mutuels, ainsi que de franche amitié.

» ...Nous croyons que pour un rapprochement sincère entre Européens et Congolais, il n'est pas trop tard... mais il est temps ».

5. — « Nécessité de l'union nationale.

» ...Ceci nous amène à prendre position à l'égard de l'introduction au Congo des partis politiques de Belgique. Notre position est nette : *ces partis sont un mal et ils sont inutiles*.

» ...Plus tard, lorsque les structures politiques du Congo le rendront nécessaire, nous pourrons nous grouper selon nos affinités, nos intérêts et nos conceptions politiques. Il est fort probable, qu'à ce moment-là les partis spécifiquement congolais ne se calqueront pas sur les partis de Belgique ».

(1) Tout ce passage est imprimé en caractère **gras** dans le Manifeste de *Conscience africaine*. Nous faisons ressortir le passage qui nous paraît essentiel ici.

Ayant cité l'expression par eux-mêmes de ces idées, je répète que je les comprends et je suis heureux que l'équipe de *Conscience africaine* les ait ainsi exprimées sans ambages.

En tête du Manifeste nous lisons :

« Nous l'avons fait dans un esprit de sincérité et avec le désir de faire du travail constructif. Nous ne prétendons d'ailleurs à aucun monopole, ni de l'amour de notre pays, ni de la clairvoyance sur son avenir ».

A cet esprit de sincérité je rends hommage et nous devons être prêts — je le suis quant à moi sans réserve — à faire avec eux le travail constructif nécessaire pour aboutir à une Communauté belgo-congolaise, dont personne en ce moment ne pourrait déterminer la formule définitive. Car si eux ne prétendent pas au monopole de la clairvoyance sur l'avenir du Congo, nous leur déclarons que nous voulons avec eux la meilleure formule pour eux, la plus juste pour tous : formule à préciser ensemble en respectant « les idées justes, les aspirations et les sentiments les plus profonds des Congolais » certes, mais en tenant compte aussi de toutes les contingences qui s'imposent à tout esprit sincère.

Le Manifeste de l'A.B.A.K.O.

Le Manifeste de *Conscience africaine* ne pouvait rester isolé. Dès son apparition, d'autres milieux indigènes devaient y trouver une occasion toute naturelle pour dire à leur tour ce qu'ils pensent des idées mises en avant, pour les approuver ou pour s'en écarter, pour exprimer leurs points de vue.

De là le Manifeste des Bakongo.

Il existe une « Association des Bakongo pour l'unification, la conservation et l'expansion de la langue kikongo » en abrégé A.B.A.K.O. Ce milieu devait tout naturellement s'occuper du Manifeste de *Conscience africaine*.

Son assemblée du 23 août 1956 est une autre extériorisation de l'évolution-réaction chez les Noirs.

Le procès-verbal de cette réunion de l'A.B.A.K.O. est comme un second manifeste dont nous désirons aussi souligner les points les plus importants.

1. — Désaccord apparent seulement avec le Manifeste de *Conscience africaine* sur le plan politique.

A la prise de position du Manifeste de *Conscience africaine* contre l'introduction au Congo des partis politiques de Belgique, A.B.A.K.O. répond :

« Voilà où nous ne sommes pas d'accord avec nos amis de *Conscience Africaine*. Ils veulent gouverner mais dédaignent les moyens par lesquels on dirige le pays ».

Et plus loin :

« La lutte des partis quoique dangereuse est bien nécessaire dans une démocratie. Elle stimule l'émulation... ».

Et de préciser :

« Notre position est nette et nous réclamons :

- 1° Les droits politiques ;
- 2° Toutes les libertés ».

Et A.B.A.K.O. explique sainement :

« Par liberté, nous entendons évidemment le droit de faire tout ce qui ne nuit pas au prochain, donc qui n'est pas interdit par la loi ».

Quant au plan de 30 ans (idée de VAN BILSEN) à l'élaboration duquel ceux de *Conscience africaine* veulent « être directement intéressés », A.B.A.K.O. le traite comme suit :

« Pour nous, nous n'aspérons pas de collaborer à l'élaboration de ce plan, mais à son annulation pure et simple parce que son application ne ferait que retarder le Congo davantage... Puisque l'heure est venue, il faut nous accorder aujourd'hui même l'émancipation (plutôt) que de la retarder encore de 30 ans ».

A.B.A.K.O. approuve l'idée d'une Fédération congolaise, mise en avant dans le Manifeste de *Conscience africaine*. Mais ils estiment qu'il faut partir des situations existantes pour réaliser la vraie union des peuples congolais par la voie de l'évolution politique :

« ...cette évolution dans le sens du progrès démocratique doit commencer d'abord sur la base de ce qui existe. — *Cela veut dire* — continuent-ils — *que les groupes historiquement, ethniquement et linguistiquement unis ou apparentés s'organisent pour former autant de partis politiques* ».

Cette déclaration me semble bien prouver qu'il n'y a qu'un désaccord apparent entre les idées exprimées par *Conscience africaine* et celles de l'A.B.A.K.O.

Conscience africaine s'est déclarée contre l'introduction au Congo des partis politiques de Belgique dont elle a dit : « ces partis sont un mal et ils sont inutiles ».

« Voilà où nous ne sommes pas d'accord avec nos amis de *Conscience africaine* », répondent ceux d'A.B.A.K.O. Ceux-ci veulent des partis politiques de suite, mais des partis à eux, des partis basés sur « les groupes historiquement, ethniquement et linguistiquement unis ou apparentés ».

Le désaccord avec *leurs amis* de *Conscience africaine* n'est donc pas là où la suite des citations du procès-verbal de la réunion d'A.B.A.K.O. (suivant le texte dont nous disposons) semble le situer. Le désaccord ne porte que sur le moment de la création de véritables partis politiques congolais :

Pas d'introduction au Congo des partis politiques de Belgique — dit *Conscience africaine* :

« Plus tard, lorsque les structures politiques du Congo le rendront nécessaire, nous pourrons nous grouper selon nos affinités et nos conceptions politiques ».

Cela fait partie de l'idée de « nécessité de l'union nationale » mise en avant par *Conscience africaine*.

Et le désaccord apparent d'A.B.A.K.O. se limite à ceci : nous voulons notre émancipation de suite, nous voulons voir nos partis politiques s'organiser sur base de ce qui existe chez nous c.-à-d. « les groupes historiquement, ethniquement et linguistiquement unis ou apparentés ».

2. — Pour le surplus, l'A.B.A.K.O. aborde d'autres points mis en avant par le Manifeste de *Conscience africaine*. Ils le font en toute liberté : ils émettent leur façon de voir sur certaines questions parfois avec plus de précision. Ils ont leurs idées et les expriment avec un peu de vivacité, ce qui ne les rend pas moins sympathiques, même quand ils exagèrent ou se trompent.

3. — Je souligne encore ce qu'ils disent du « problème qui semble le plus préoccuper les hommes politiques belges de l'heure actuelle » — ce sont les termes du procès-verbal — à savoir celui des « liens institutionnels paritaires entre la Belgique et le Congo en cas où ce dernier venait à acquérir son émancipation » :

« Nous embrassons dans ces grandes lignes l'opinion que les auteurs du manifeste (*Conscience africaine*) en ont exprimée ».

Ils ne veulent pas d'« une caricature de Communauté qui serait calquée sur la fameuse Union Française et qui n'est pas du tout plausible pour nous ». La notion du Congo — dixième province de la Belgique — ne leur semble pas très proportionnée. « Peut-être un Commonwealth de modèle britannique serait souhaitable », suggèrent-ils *in fine*.

Cette seconde manifestation de l'évolution-réaction chez nos Congolais n'étonnera aucun esprit objectif.

« *Peuple Congolais, debout !* »

Les deux manifestes que nous venons d'examiner ne sont qu'un début : une expression réfléchie de l'évolution-réaction chez nos Noirs du Congo.

Nos amis de *Conscience africaine* ont de l'esprit de suite. Dans leur numéro 2 de *Conscience africaine* (septembre-octobre 1956), ils se sont expliqués sur l'origine et l'élaboration de leur Manifeste de juillet 1956 qui est bien à eux. Ils y ont précisé leur attitude à l'égard de la Belgique :

« Sans relations interraciales imprégnées de respect réciproque, pas d'amitié entre Belges et Congolais. Sans une généreuse politique d'émancipation progressive, pas d'amitié sincère entre Belges et Congolais, ni entre la Belgique et le Congo. Un lien durable entre les deux pays ne peut naître que de l'amitié ».

Je n'ai rien à objecter à ce résumé fait par eux-mêmes de leur attitude (1).

(1) Dans ce même n° 2 de *Conscience africaine*, nous lisons sous le titre « Le Manifeste et l'Opinion Étrangère », des réflexions de nos Amis que je reproduis ci-dessous :

« ...De même que les journaux américains s'intéressent au Congo et aux aspirations des Congolais, ainsi les Congolais également suivent avec intérêt les événements du monde entier relatés par la presse congolaise.

» Malgré les déclarations généreuses des dirigeants américains et les décisions catégoriques de la Cour Suprême, les autorités américaines ne sont pas encore parvenues à obtenir que dans tous les États les Noirs soient traités sur pied d'égalité avec les Blancs.

» En Afrique du Sud, le Gouvernement fait tout pour renforcer son *apartheid* (ségrégation raciale).

» Au Soudan, les populations noires du Sud sont opprimées par les Arabisés du Nord et leurs revendications sont sauvagement réprimées dans le sang.

» Dans les pays d'Amérique du Sud et même aux Indes vivent des populations entières à l'état le plus primitif, sans aucune relation avec le monde civilisé. Ces millions d'hommes ont quand même droit à la civilisation et l'O. N. U. refuse de s'en préoccuper.

» Derrière le « rideau de fer », des nations civilisées ont été soumises par la force à l'esclavage du régime communiste et n'ont plus le droit de s'exprimer par des élections libres (ni même par la publication d'un manifeste). La répression sanglante des manifestations des travailleurs à Berlin-Est et à Poznam en disent long.

» Dans certains pays arabes, l'esclavage est encore une coutume légalement reconnue et la traite des esclaves noirs se pratique encore.

» Quelles conclusions faut-il tirer de tout cela ? De nouveau, notre point de vue sera celui du simple bon sens. Résoudre la question des relations humaines au Congo et de l'émancipation progressive de la Nation Congolaise, c'est un problème qui regarde uniquement les Congolais, les Européens du Congo et la Belgique ».

Cette conclusion — soulignée par moi — révèle chez nos Amis de *Conscience africaine* une vision juste et nette du problème.

Il me paraît assez naturel que nos amis n'en restent pas à ces expressions verbales. Ils veulent créer un mouvement inspiré de leurs idées. Et le numéro 3 de *Conscience africaine* — novembre-décembre 1956 — lance un appel dans ce sens : « Peuple Congolais, debout !!! » Les trois points d'exclamation sont d'eux. Cela sonne comme un coup de clairon, disons plutôt comme un message de tam-tam. Nous y lisons :

« Peuple congolais, debout : il s'agit de faire de notre pays une grande nation, prospère, émancipée, en valorisant nos richesses matérielles et spirituelles ».

Et plus loin sous le titre « La Nation Congolaise doit sortir d'une symbiose des deux cultures » :

« Nous demandons à tous de ne pas voir dans la création de notre mouvement national la *fabrication d'un grand bulldozer* qui demain va balayer les Européens. C'est avec un esprit large et des efforts constructifs de tous que nous voulons réaliser l'émancipation totale de la nation congolaise. Tous, païens, catholiques, protestants, salu-tistes de ce pays, *rangeons-nous sous un dénominateur commun : Congolais.*

» *Bangala, Bakongo, Baluba... serrons-nous sous le drapeau de la Nation Congolaise.*

Cet appel peut paraître à d'aucuns un peu romantique : nos Amis sont jeunes et enthousiastes.

La dernière phrase que j'ai citée, prouve qu'ils ne sont pourtant pas aveugles devant une des difficultés que j'ai soulignée très brièvement moi-même ci-dessus — voir pages 216 et 217. — Éléments de base présents au Congo : des populations diverses avec leurs langues et idiomes variés et nombreux.

* * *

Conclusion.

Tout cela est vivant. Nous ne pouvons nous contenter de l'enregistrer. Nous devons entretenir nos relations entre Congolais et Belges dans un esprit de sincérité et le cœur ouvert.

« L'émancipation progressive de la Nation congolaise est un problème qui regarde uniquement les Congolais, les Européens du Congo et la Belgique », écrivent très justement nos Congolais eux-mêmes.

La Communauté belgo-congolaise sera ce que nous en saurons faire ensemble dans un esprit commun, en tenant compte de toutes les contingences dont il est sage de prévoir l'influence parfois inéluctable et toujours possible, ne fût-ce que pour éviter des formules raides se révélant moins souhaitables aux moments des réalisations.

Le dialogue belgo-congolais est ouvert. Nous voulons y participer avec compréhension et avec cœur.

21 janvier 1957.

**R.P. G. Van Bulck. — Rapport sur un travail
de M. J.-M. Domont, intitulé : « La prise de conscience
de l'individu en milieu rural Kongo ».**

Faut-il s'alarmer devant la prise de conscience d'individus de plus en plus nombreux chez les baKongo ? Voilà le problème que se pose M. Jean-Marie DOMONT. C'est un coin, qui s'enfonçe chaque jour davantage dans le corps social ancestral et qui ébranle leur société traditionnelle. Ce phénomène se manifeste surtout chez les détribalisés, mais leur reflux vers les milieux ruraux finira par mettre en péril la structure sociale ancestrale.

Voici le plan de son esquisse :

Avant-propos.

Chapitre I. La structure de la société traditionnelle.

1. La famille ;
2. Le clan : ses principales fonctions ;
3. Le matriarcat : matrilinealité,
matronymie,
matripotestalité,
matrilocalité.

Chapitre II. Quelques cas de prise de conscience individuelle.

Notion de *prise de conscience individuelle*.

a. Dans le domaine social et familial :

- Le mariage ;
- L'éducation des enfants ;
- La famille ;
- L'évolution de la femme.

b. Dans le domaine économique et financier :

- L'agriculteur ;
- Le planteur ;
- Le commerçant ;

Le transporteur ;

L'artisan ;

Le personnel de l'État et des circonscriptions indigènes.

Conclusion.

Le propos de cette étude n'est pas d'examiner s'il s'agit là d'un bien ou d'un mal. Elle veut simplement envisager quelle influence certaines de ces prises individuelles de conscience exercent en fait sur la structure sociale traditionnelle, et cela dans une région que M. DUMONT a connue avant 1945. Dès lors, il ne lui sera guère difficile d'évaluer l'ampleur de l'évolution, qui s'y est produite au cours des dix dernières années. Les données de ce travail n'ont été puisées que dans deux territoires : celui de Madimba et celui de Thysville. Il ne faudra pas le perdre de vue. Sauf deux allusions à des parallèles tirés du territoire de Kasongo, la documentation ne se réfère qu'aux seuls baKongo. Si au cours de son exposé, il lui arrive de parler de *société congolaise*, il est bien entendu qu'il faudra chaque fois en restreindre la portée et le ramener aux seuls baKongo, ou, pour être plus précis encore, aux seuls baKongo des environs de Kisantu et de Gombe Matadi, qui firent seuls l'objet de cette enquête. Ce n'est pas là une critique ; c'est tout juste parce qu'elle est nettement localisée que cette étude est particulièrement instructive. On aurait tort de prétendre que pareille prise de conscience puisse être généralisée et qu'elle s'affirme déjà partout avec la même intensité, mais l'auteur croit cependant pouvoir en déduire qu'on peut

« ...supputer que les phénomènes évolutifs enregistrés (ici), se répéteront à l'avenir partout où les conditions propres à leur éclosion se rencontreront ».

Il va de soi que cette généralisation ne vaudra que s'il s'agit des *mêmes* conditions, qui s'y répéteraient.

Dans cette incidence, il n'hésite pas à les généraliser et va même jusqu'à une prédiction :

« Je pense que l'on peut affirmer que celui-ci s'implante avec plus ou moins d'assurance partout où l'évolution s'avère la plus marquante » et il en trouve le motif dans « le flot d'idées neuves, qu'entraînent avec eux les gens refluant des centres vers les régions rurales ».

Le travail comprend dès lors deux chapitres. Le premier présente la structure clanique traditionnelle. Le second esquisse en quelques exemples la brisure de la structure clanique sous l'emprise de certaines individualités plus marquées dans le domaine strictement familial et dans le domaine économique.

I. LA STRUCTURE TRADITIONNELLE CLANIQUE.

Le premier chapitre nous présente dans un rappel succinct la structure traditionnelle matriarcale des ba-Kongo telle qu'elle existe encore aux environs de Kisantu et de Thysville, en territoire de Madimba et de Thysville. Successivement, il nous résume ce qu'on y entend par *la famille*, par *le clan* et par une *structure matriarcale*.

A. *Famille et clan.*

La *famille* y est restée la cellule fondamentale primordiale et indestructible, le noyau de la structure clanique, car, sans familles, la structure clanique ne serait guère réalisable. Toutefois, l'auteur insiste surtout sur le fait que la famille y a acquis une valeur et une fonction nouvelle du fait de la superstructure clanique.

Qu'est-ce donc que *le clan* et quelles en furent jadis les principales fonctions ? Le clan vient se superposer aux groupes familiaux proprement dits. Dès lors, le clan n'acquiert de sens que du fait de l'existence première de la famille, qu'il présuppose et qu'il englobe ensuite dans une nouvelle superstructure sociale plus ample.

Ce n'est évidemment que dans ce sens-là que le muKongo acceptera la formule proposée dans cette esquisse et sans doute il va la préciser encore : l'homme et la femme muKongo en s'y unissant par le contrat matrimonial indissoluble n'y forment pas seulement une cellule sociale nouvelle, ils gardent des liens bien déterminés avec leurs clans respectifs et continuent d'y jouer un rôle. C'est sur ce dernier point que chez les baKongo la matrilinealité, ailleurs la patrilinealité, introduiront des variantes notables dans la structure clanique. Aussi, ce n'est que dans cette perspective d'interaction entre infrastructure familiale fondamentale et superstructure clanique communautaire que le muKongo conçoit traditionnellement son union conjugale. Il en résulte que, du moment où a eu lieu la cérémonie publique de leur consentement mutuel devant témoins claniques, une véritable union existe entre les époux, qui ont consenti à mener ensemble une vie conjugale en vue de se procurer une progéniture abondante. Les pourparlers claniques, qui, d'ailleurs, avaient préparé et rendu possible cette union individuelle, viendront subsumer ensuite le contrat individuel et familial dans une approbation communautaire clanique bilatérale. Dès lors, la vie en union conjugale ne s'oppose guère à l'appartenance à un groupe social plus large. Bien au contraire, elle s'intègre dans une structure clanique préexistante et dans le cours normal de l'évolution, elle donnera lieu, elle aussi à son tour, à la naissance d'une nouvelle souche clanique. Cette priorité de la cellule familiale sur la structure clanique muKongo a été démontrée magistralement dans plusieurs études, que notre Académie a déjà publiées : celle du R. P. J. VAN WING, celle du R. P. P. VAN REETH, celle de M. N. DE CLEENE et celle du R. P. L. BRUYNS ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ VAN WING, J., *Études Bakongo*. Biblioth. Congo I, 1921 ; I. R. C. B., II, 1938.

C'est dans le cadre de ces quatre études plus vastes, que vient se placer l'étude présente de M. DOMONT et, dès lors, on comprend qu'il soit resté fort concis. Si, à cause de cette brièveté, certains passages n'y sont guère explicités, les sociologues et ethnographes voudront bien se référer aux quatre études susdites. Cette nouvelle publication a pour but d'étudier le sens de l'évolution récente, qui s'y laisse deviner dans les institutions sociales et familiales, mais l'intention de l'auteur n'est pas d'apporter du neuf dans la position du problème de la structure coutumière clanique ancestrale.

Lorsqu'on y lit que : « aucune union n'existe entre les époux, qui vivent ainsi parallèlement l'un à côté de l'autre, tout en continuant à appartenir au groupe social plus large, le clan », il faudra chaque fois y ajouter ce même correctif : il ne s'agit là que du dehors clanique. N'empêche que la cellule familiale, qui, elle, est basée sur le contrat public et indissoluble du mariage monogamique, reste le fondement et ne disparaît guère ultérieurement lorsqu'elle est subsumée dans une structure plus large : celle du clan. A première vue, un abîme semble s'interposer entre la vie conjugale intime, qui se passe à l'intérieur de la case familiale individuelle et la vie clanique publique, qui se joue sur le terre-plain de la cour du village devant leurs cases familiales. Il sera bon d'insister sur le fait que la superstructure clanique, d'une part présuppose la cellule familiale, et, d'autre part, ne saurait jamais la détruire ultérieurement. Elle ne fait que la subsumer, et, au lieu de la détruire, elle en renforce les assises en les intégrant dans une structure

VAN REETH, P., *De rol van den moederlijken oom in de inlandsche familie*, I. R. C. B., 1935.

DE CLEENE, N., *Le clan matrilinéal dans la société indigène : hier, aujourd'hui, demain*. I. R. C. B., 1946.

BRUYS, L., *De sociaal-economische ontwikkeling van de Bahongo*, I. R. C. B., 1951.

communautaire, dont l'aire est plus vaste et dont l'avenir est mieux assuré.

Quand l'auteur, après avoir comparé la structure clanique matriarcale avec celle des patriarcaux, conclut que « le clan y joue un rôle prépondérant », il est bien entendu qu'il faut garder présent dans la mémoire, ce qu'il venait d'écrire à propos de la famille dans le paragraphe précédent. Nous voudrions le rendre encore plus précis. Le muKongo dirait :

« Notre clan matriarcal, en subsumant les cellules familiales, les respecte intégralement et ne saurait guère jouer son rôle dans le cadre de nos institutions sociales ni même continuer à exister, sans la persistance des cellules familiales proprement dites, dont chacune est basée sur le consentement mutuel entre époux et épouse légitime, manifesté publiquement, et claniquement approuvé. Dès lors, où trouver le point central ? Il est constitué par ce consentement mutuel public, qui est à la fois l'aboutissement d'une préparation judicieuse et le prélude d'une approbation solennelle publique par les clans respectifs ».

Cette structure clanique se manifeste à nous dans son fonctionnement même. En voici quelques indices :

1^o Dans la participation aux cérémonies religieuses : la communion clanique aux fêtes et rites traditionnels du culte des ancêtres ;

2^o Dans le comportement social ; l'obligation d'entraide clanique pour des prestations coutumières ;

3^o Dans le patrimoine foncier : la possession en commun des terres, léguées par les ancêtres et transmises aux possesseurs actuels claniques avec simple usufruit temporel familial ;

4^o Dans la fidélité à la règle de l'exogamie clanique dans le choix des époux éventuels pour de nouvelles unions claniques ;

5^o Dans l'observation des interdits alimentaires claniques.

B. *Structure matriarcale.*

Pour la description du matriarcat, la brièveté de l'exposé risque d'induire en erreur. Aussi il me paraît opportun de rappeler ici certaines précisions. Nous suivrons la division proposée par l'auteur : matrilinealité, matripotestalité, matronymie, et matrilocalité.

1^o MATRILINÉALITÉ.

L'appartenance au clan de la mère continue à y être appliquée dans toute sa rigueur ; un muKongo hors de son clan est pareil à la sauterelle, à qui l'on a brisé les ailes, dit leur proverbe. Sans doute, actuellement le cas n'est pas si rare, où une épouse vient résider avec son mari dans le village des parents de ce dernier ; lorsqu'elle y est devenue veuve, il peut se faire qu'à la suite d'un second mariage, elle continue à y garder sa demeure avec ses enfants mineurs, mais ce second mariage ne change en rien l'appartenance clanique des enfants : ceux-ci, qu'ils soient nés de la première ou de la seconde union, continueront à appartenir au clan maternel. Il ne saurait guère en être autrement. Même le cas d'adoption temporaire ne change rien à ce statut juridique clanique.

2^o MATRIPOTESTALITÉ.

L'autorité clanique est exercée dans chaque clan par l'oncle maternel le plus ancien encore en vie dans la génération la plus ancienne. C'est la règle générale et coutumière. C'est cet oncle maternel, qui y exerce l'autorité clanique, c'est dire en d'autres mots, que vis-à-vis des membres claniques, le rôle qui en structure clanique patriarcale est joué par le père, y sera dévolu au frère aîné de la mère. Dans le clan, ce sera l'oncle le plus âgé de la première génération encore en vie. Comme l'auteur le souligne, le terme de *matripotestalité* pourrait

induire en erreur et faire accroire que c'est la mère qui seule a toute autorité sur les enfants.

3^o MATRONYMIE.

De fait le nom, que porte l'enfant dans le clan n'est pas choisi par le père, mais par la mère, qui éventuellement aura déjà consulté d'autres membres claniques sur le choix du nom à donner.

4^o MATRILocalité.

Même si à l'heure actuelle celle-ci est souvent mitigée du fait qu'une épouse peut suivre son époux pour venir résider au village, où son époux habitait ou travaillait temporairement, cela ne change rien aux droits qu'elle continue à garder comme membre clanique sur les terres possédées par ce clan. Le fait d'avoir résidé elle-même passagèrement hors du clan auprès de son mari, ne lui a pas fait perdre ses co-droits sur la terre clanique, estimée inaliénable et intransmissible.

Conclusions de ce premier chapitre.

Dans le travail en question, cet exposé de la structure sociale est resté fort succinct pour le motif bien simple, qu'on veut y insister plutôt sur les *indices d'évolution*, qui partout commencent à s'y manifester. N'empêche que ce bref exposé garde toute son importance. En effet, il fait mieux ressortir les indices de prise de conscience de certains individus, qui s'émancipent en face de la société clanique ancestrale. Toutefois, il serait absolument erroné d'en conclure que dans leur passé traditionnel, il n'y avait pas place dans la structure clanique pour la personnalité de l'individu ni pour la valeur du contrat matrimonial individuel bilatéral. Sans doute, à la suite de l'évolution des coutumes, le rôle de l'individu à l'égard de la société clanique ancestrale a subi des

changements notables. Jadis, dans le cadre clanique, il y avait coexistence et place pour un double jeu de forces: d'une part la liberté individuelle dans la cellule monogamique, d'autre part la collaboration fraternelle, basée sur la communauté clanique. Ce jeu de forces s'est heurté à l'évolution individualiste de notre époque. Chez ceux, qui sont déjà parvenus à se créer un petit patrimoine individuel, sans trop se soucier de leurs obligations claniques traditionnelles, des tendances à l'émancipation n'allaient pas tarder à se manifester; des essais pour rejeter le cadre clanique et pour se créer des entités familiales, totalement indépendantes les unes des autres. L'idéal qu'ils laissent entrevoir substituerait aux obligations d'aide communautaire clanique, de simples convenances de relations amicales entre voisins et co-partenaires. Voilà la perspective où s'est mis M. DOMONT, lorsqu'il fait siennes les réflexions du jeune détribalisé muKongo, qui, se trouvant lancé hors de son milieu ancestral et se sentant en pleine voie d'évolution sociale ne parvient plus à se réaliser les cadres de soutien et d'entraide clanique autrement que sous forme d'un *joug*, qui pèse lourdement sur ses épaules dans le domaine social, familial et clanique, ou d'un « *carcan stérilisateur*, dont il essaie individuellement de se débarrasser ».

L'étude positive, que nous présente dès lors M. DOMONT consistera à évoquer les désirs inhibés et les tendances cachées, qui viennent troubler la psychologie profonde de certains de ces jeunes baKongo, exposés à se détribaliser du fait de la fortune, qu'ils sont en train de s'accumuler hors de leur milieu traditionnel, et qui voudraient aussi socialement se libérer de la structure clanique, qui jadis pour les baKongo était *conditio sine qua non* de vie sociale clanique pacifique, mais qui pour eux, maintenant que par une suite de conjonctures heureuses, ils sont parvenus à s'émanciper, n'est plus

ressentie que comme une entrave, dont ils désireraient s'évader aussitôt que possible. A juste titre, l'Auteur le compare-t-il au « drame d'une famille, dont les enfants auraient subitement grandi ». Se mettant dans la mentalité de ces jeunes émancipés, il fait siennes leurs propos impatientes d'aboutir à l'indépendance sociale : « incompréhension du clan », « entrave à l'émancipation individuelle » soupirent-ils. A l'ancien idéal, qui conjugait la liberté individuelle et familiale avec l'entraide clanique, ils essayent d'opposer des revendications d'indépendance et d'autonomie. Pour échapper aux obligations claniques, dont ils ne sauraient mettre en doute le bien fondé et les multiples avantages communautaires, ils nourrissent l'espoir que ce régime disparaîtra bientôt, et — pour hâter si possible ce moment — ils n'hésitent pas de proclamer et de faire accroire que la structure clanique soit devenue incompatible avec leur idéal de progrès économique social et, qu'en fait, il n'existe déjà plus. Se faisant siennes les revendications de ces jeunes éléments d'avant-garde, qui espèrent hâter la disparition des cadres sociaux tutélaires, qui pour eux sont devenus un carcan, le rapporteur présentera le noyau coutumier traditionnel conservateur comme « le bloc des anciens d'une inertie obstinée et séculaire, gardien vigilant d'un mode d'existence d'un autre âge ».

Le propre des mouvements jeunes, c'est de proclamer bien hautement qu'ils n'ont cure de s'embarrasser de distinctions verbales : faute de les avoir scrutées à fond, ces mises au point leur paraissent de simples complications purement verbales. C'est ici que nous touchons du doigt — me paraît-il — l'intérêt de cet exposé des revendications des jeunes. La sourdine de la mise au point n'y apparaît guère, tout juste parce qu'on y laisse la parole aux revendications de la jeune société en pleine crise de croissance. La lutte sociale y sera présentée comme « une farouche opposition de personnes », un

tissu d'« incompréhensions fondamentales » entre des stades différents d'évolution, « une âpre compétition d'intérêts ». « L'esprit *tribal* » — l'auteur a évidemment en vue la « mentalité *clanique* » — y est présenté dès lors comme obstacle à la promotion de l'*individu*, pris dans le sens nouveau que lui donnent les jeunes.

Une fois qu'on la considère sous ce bief révélateur, on comprend fort bien la modération dont fait preuve M. DOMONT dans l'énoncé de la solution, qu'il suggère et à laquelle même les traditionnalistes les plus conservateurs pourront sans doute se rallier :

« Mieux vaut une évolution prudente, parfaitement assimilée qu'une révolution brutale qui déconcerte ceux qui n'y sont pas préparés suffisamment. La lenteur avec laquelle devra s'opérer la transformation de la mentalité sociale congolaise sera la meilleure garantie de sa solidité ».

II. LA PRISE DE CONSCIENCE INDIVIDUELLE.

Note préliminaire de précision.

Que devons-nous entendre ici par cette formule « prise de conscience individuelle » ?

M. DOMONT commence par une réserve :

« Il n'y a pas toujours prise de conscience des prérogatives de la personne humaine en tant que telle ».

Il semble que les jeunes le considèrent plutôt dans ses conséquences et ses indices concrets. Dès lors, voici comment M. DOMONT va nous le décrire :

« Chez d'aucuns c'est plutôt le désir d'acquérir, au sein du clan, une personnalité, génératrice de prestige à l'égard des autres membres de ce clan ou des autres clans ».

Mais aussitôt une nouvelle réserve vient en rétrécir la portée :

1^o Tout en gardant encore — au moins dans un avenir immédiat — des attaches affectives à l'égard des consanguins claniques, on y constate un certain relâchement progressif des liens, qui rattachent les membres au clan : « Il ne respectera plus que les impératifs claniques qui ne s'opposent pas au nouveau mode d'existence, qu'il se sera choisi ». Principe fort relatif et subjectif, qui lui permettra maintes fois de ne plus s'en tenir aux prescriptions ni aux prohibitions claniques.

2^o Au principe d'*autorité clanique par voie héréditaire*, il va substituer celui du *prestige social acquis dans la communauté par l'individu* grâce à son savoir-faire et sa réussite pratique.

Ces tendances nouvelles des jeunes évolués en voie d'émancipation vont se manifester par diverses évolutions, dans le domaine familial et clanique aussi bien que dans le domaine économique.

Successivement nous examinerons :

- A. L'émancipation de la famille à l'égard du clan ;
- B. L'émancipation de la femme ;
- C. L'émancipation du père de famille.

A. *L'émancipation de la famille à l'égard du clan.*

En voici deux manifestations assez nettes :

- 1^o Dans le contrat de mariage ;
- 2^o Dans l'éducation des enfants.

1^o DANS LE CONTRAT DE MARIAGE.

Comparons ce qu'il était jadis avec ce qu'il est devenu à l'heure actuelle. *Jadis* c'était un contrat individuel entre époux et épouse, subsumé et garanti par un contrat clanique, où le clan de la mère jouait un rôle prépondérant, mais où le clan du père jouissait toutefois d'un droit de regard.

A l'heure actuelle comment se présente-t-il ?

a) Le rôle des *parents* s'accroît, au détriment de la part des représentants claniques ;

b) Le rôle des *prestations claniques* (dot et cadeaux traditionnels) ainsi que de la *contre-dot* diminue, tandis que la part des cadeaux en nature ou en argent à faire circuler entre les parents de l'époux et de l'épouse s'intensifie.

2° DANS L'ÉDUCATION DES ENFANTS.

Partout on voit se manifester la tendance à insister sur le rôle du père plus que sur celui de l'oncle maternel.

Ce n'est qu'une conséquence toute naturelle du désir d'indépendance familiale, qui a surgi partout dans la structure clanique et qui en a brisé les jointures, dès qu'on voyait s'y manifester des disproportions dans les niveaux de l'éducation reçue par les enfants. En effet, cela aboutissait partout à des tiraillements, parce que les traitements obtenus par ces enfants, une fois devenus évolués, dépassaient de loin le rendement du travail au village coutumier. D'une part, le jeune homme ressent comme une entrave l'obligation de devoir remettre et céder au chef de clan son traitement mensuel ; d'autre part, celui-ci ne consent qu'à contre-cœur de distribuer encore largement de l'argent à ce privilégié, tandis que tant d'autres membres claniques se trouvent dans l'indigence ou même dans un besoin extrême. Du moment, où le jeune homme refuse de remettre son argent à son possesseur clanique, il va de soi que celui-ci à son tour fera la sourde oreille lorsque le moment est venu de la constitution d'une dot. Mais, dès lors, si le jeune homme se voit obligé, au moment des fiançailles et du mariage, de se constituer lui-même la somme requise pour la dot, on comprend qu'il ne consentira plus guère de bon cœur à céder encore une part de son traitement aux autres

membres de son clan, une fois qu'il s'est constitué en famille indépendante. Puisqu'il a dû se tirer d'affaire lui-même pour se constituer une dot, il va continuer à se frayer une route dans la vie sans recourir encore au clan : il va se préoccuper de procurer à son fils ou à ses enfants une éducation d'un rang plus élevé que la sienne propre et cela sans ce souci encore de celle que peuvent acquérir dans son clan les enfants de parents claniques moins bien partagés que lui. Sans doute, de temps à autre, le clan va lui rappeler les sacrifices qu'autrefois il s'est imposé pour permettre au jeune homme d'aboutir au point où il se trouve à l'heure actuelle et l'oncle maternel insistera sur le devoir de reconnaissance filiale et d'entraide fraternelle clanique. Notre père de famille, de son côté, fera valoir d'une part l'argument de sa somme dotale, qu'il a dû se réunir de par ses propres moyens pour pouvoir aboutir à contracter mariage, d'autre part l'excuse des nouvelles exigences, qui découlent de sa nouvelle position sociale et qui lui prescrivent comme un devoir d'état de fournir à sa propre progéniture une éducation plus soignée. En effet, il arguera que celle-ci devra être en harmonie avec le rang social qu'occupent les parents à l'heure présente.

Jadis, pour s'élever d'un rang dans la société, il s'est rendu indépendant de son oncle maternel et il s'est accumulé lui-même la dot, requise pour pouvoir contracter mariage. Maintenant il va considérer avant tout ses devoirs de père de famille à l'égard de ses enfants et dès lors, il n'hésite plus à refuser l'aide qu'on lui demande et il ne se prête plus ultérieurement à toutes les obligations qui, dans la structure traditionnelle clanique, lui incombent comme oncle maternel vis-à-vis de ses neveux, enfants de sa sœur. L'excuse est toute trouvée : « Les charges des parents pour subvenir aux besoins de leurs enfants, sont devenues beaucoup plus lourdes qu'autrefois ». Dès lors, l'oncle maternel estime suffi-

santes, celles qui lui incombent de par son devoir de père à l'égard de ses propres enfants. Il n'a plus cure de ses neveux ou nièces. La prédilection marquée pour l'éducation soignée de ses propres enfants, avec le désir légitime de leur assurer dans la société de demain, une position semblable, ou même supérieure à la sienne, va entraîner comme première conséquence un manque d'intérêt pour l'avenir de ses neveux ; bientôt cette négligence se muera en indifférence nettement marquée. Sans doute, du fait qu'il a pris conscience de ses droits et de ses devoirs de père, il a perdu ses privilèges d'oncle maternel dans le système clanique ; à son tour, il se considère comme délié de ses devoirs claniques et fait valoir au contraire ses devoirs d'époux et de père de famille. Il va décider lui-même de l'avenir de ses enfants et ne semble plus guère ressentir de scrupule de ce que la structure clanique ne se soit pas enrichie par la chance d'un de ses sujets particulièrement privilégié par la chance et la fortune. Bientôt, outre le souci de l'éducation de ses enfants, il sent naître en lui le rêve de laisser un bel héritage à sa progéniture, qui en aura besoin une fois qu'à son tour chacun se verra acculé au besoin de se trouver une dot pour pouvoir se marier et fonder une famille. La coutume du testament familial, la légation des biens à ses propres fils va se substituer à la tradition de l'entraide commune clanique. Tout comme les enfants n'ont plus été séparés des parents pour recevoir leur éducation chez l'oncle maternel, de même, après la mort du père, les orphelins ne devront plus rejoindre le clan de leur mère, du moins c'est ce qu'on espère. Au fur et à mesure que le rôle du père a gagné en prestige dans le noyau familial, celui de l'oncle maternel a perdu ses prérogatives. Au même rythme où le noyau familial gagnait en autorité et prestige, la structure clanique se désaxait et s'évanouissait.

A LA RECHERCHE D'UNE SOLUTION.

Y a-t-il encore une solution à ce problème ? me demandera-t-on.

Première solution théorique :

Commençons tout d'abord par une constatation : il semble bien qu'il ne soit plus guère possible de conserver la structure clanique traditionnelle telle quelle sans rien y modifier. Cela équivaudrait à demander à nos jeunes évolués de renoncer tout bonnement à leur traitement, même après leur cérémonie de mariage et après leur création d'une famille autonome. S'imagine-t-on qu'ils viennent encore — même après leur établissement en ménage séparé — verser régulièrement à la caisse clanique leur traitement mensuel, où la somme totale serait partagée, équitablement, entre tous les membres ressortissants du clan ? Solution inacceptable, me dira-t-on. Elle rendrait tout simplement impossible à notre jeune évolué, ne fût même que de sustenter la famille qu'il vient de fonder, sans même parler encore des autres exigences, que comporte pour lui le nouvel état de vie, qui est devenu le sien de par la position sociale qu'il y occupe. Il va de soi que notre jeune évolué, en dépit de toutes les exigences claniques, garde le droit de disposer en pleine propriété d'une partie notable de son traitement. De quelle partie ? me demandera-t-on sans doute. De celle, qui est nécessaire pour l'entretien de la famille, qu'il vient de fonder. En outre, il aura le droit de disposer d'une épargne, pour assurer à ses enfants l'éducation, qui correspond au rang de leurs parents, c'est-à-dire le genre d'éducation qui est réservée à des enfants d'évolués. Il ne serait guère équitable de l'obliger à renoncer à tout surplus de ce genre, et d'exiger qu'il partage son traitement en autant de parts, qu'il reste de membres

claniques moins bien fortunés que lui. D'ailleurs, non seulement son traitement unique ne saurait guère suffire à combler les vastes besoins de tout un clan, mais, en outre, en voulant venir en aide à tous, il risquerait de compromettre gravement et sa propre position et l'avenir de sa propre famille à lui. *La solution du partage pur et simple*, du versement de son salaire intégral dans la caisse clanique paraît vraiment *par trop simpliste*.

Seconde solution :

Voici maintenant une seconde solution : c'est celle que préconisent, non pas les partisans intégristes de la structure clanique coutumière, mais les défenseurs de cette nouvelle communauté d'évolués, qui prend forme à l'heure présente. Le jeune évolué pourrait en pleine tranquillité de conscience disposer de tout son traitement et tout d'abord évidemment pour son propre mariage. Ensuite, il aurait le droit de dépenser son salaire au total, et cela même s'il dispose de superflu et même s'il ne s'agit que de simples divertissements. Il ne devrait guère se préoccuper des besoins, ou même de l'indigence dans laquelle vivent les autres membres de son clan, moins bien partagés que lui et restés dans le milieu coutumier. Ce serait la thèse du libéralisme individuel et social. Évidemment, pareille solution est acclamée sans réserves par nombre de nos jeunes évolués, qui ne demandent pas mieux que d'entendre défendre une thèse, qui laisse à leur propre disposition tout leur salaire et tout leur traitement, sans qu'il n'y ait plus la moindre obligation clanique de devoir sustenter des frères restés indigents en milieu coutumier natif. Celui qui voudrait justifier pareille thèse, devrait évidemment pouvoir dissocier totalement d'une part la famille naissante, d'autre part le clan traditionnel ancestral. Il faudrait d'abord prouver que le jeune évolué, malgré l'aide constante qu'il a trouvée dans la structure cla-

nique traditionnelle tout au long de ses études, n'est cependant lié par aucun devoir ni de justice ni de gratitude, et qu'il ne reste même plus grevé d'une obligation de restitution pour compenser, dans la mesure du possible, l'effort pécunier que ses membres claniques se sont imposé tout au long de sa formation. Pareille conception ne semble tenir compte que d'un seul facteur : l'effort, que le jeune homme s'est imposé pour réussir au cours de toutes ces années de formation. Dès lors, il semble proclamer que la position exceptionnelle qu'il est parvenu à occuper à l'heure actuelle, n'est due qu'à l'effort soutenu qu'il s'est imposé pendant les années précédentes. Sans doute, on est prêt à avouer que dans ses efforts cet individu a eu plus de chance que bien d'autres et que ce n'est pas à ses seules qualités d'intellectuel et de volontariste, qu'est dû son succès. Toutefois, maintenant qu'il a réussi, on le tranquillise dans ses remords de conscience et on essaie de justifier l'usage purement individualiste qu'il fait désormais de sa fortune. Malgré l'indigence criante, dans laquelle vit le reste de sa famille clanique, il aurait plein droit, comme *beatus possidens* d'user et d'abuser de sa fortune, en pleine liberté, sans devoir se soucier de rien, et sans aucune obligation de partager avec eux son surplus. Où parviennent-ils à trouver *la raison justificative* de cette conduite individualiste à l'extrême ? Dans l'effort soutenu personnel, que ce jeune évolué s'est imposé tout au long de ses années d'études jusqu'à ce qu'il aboutisse à cette position avantageuse.

Troisième solution :

Mais, me demanderez-vous, n'y a-t-il pas une troisième solution possible ? Écartons d'abord le cas d'un évolué, qui gagnerait tout juste de quoi vivre honnêtement, de quoi assurer à son épouse une vie appropriée à sa position actuelle et de quoi permettre à ses enfants de

recevoir une éducation adaptée au niveau social de leurs parents. Il va de soi que l'idée ne viendra à personne d'obliger en conscience cet évolué de se faire indigent pour permettre à d'autres membres claniques de rehausser leur standing de vie sociale. Mais du moment où le parent clanique dispose d'un *surplus de revenu*, dont il peut aisément se défaire en le versant aux indigents de son clan, sans pour cela devoir se condamner lui-même à l'indigence, ou sans même qu'il en ressente un vrai malaise social, le problème commence à se poser tout autrement. En effet, cet évolué n'est pas sans obligations de conscience à l'égard de son clan, puisque c'est grâce aux sacrifices pécuniers que le clan s'est imposé jadis, que lui a pu s'adonner aux études au cours de longues années. Si, à l'heure actuelle, la fortune lui sourit et lui permet de disposer même d'un surplus, la justice distributive ne semble-t-elle pas lui imposer en conscience un devoir d'entraide ? Ne devra-t-il pas disposer de son superflu en faveur des membres de son clan moins bien partagés que lui ? En les laissant profiter de son superflu, il rendra possible à l'un ou à l'autre d'entre eux de s'élever à son tour et d'accéder au niveau social, où lui-même a pu aboutir, grâce aux sacrifices de ses frères claniques. Dans cette nouvelle perspective, on ne demande guère à notre jeune évolué qu'il retombe dans la misère pour permettre à ses frères moins bien partagés que lui de tenter à leur tour cette chance de s'élever d'un rang dans la société. On n'attend de lui qu'une part de son superflu. En outre, on ne lui demande pas de le verser dans un vase sans fond, en le partageant entre un nombre si élevé de membres de sa parenté, que la somme modique qui pourrait échoir à chacun d'eux ne suffirait guère à lui permettre de s'élever d'un échelon dans la société. Il va de soi qu'au début l'élévation ne saurait pas encore être massive. Il serait de fait préférable qu'à l'heure actuelle cette nouvelle chance

d'élévation ne soit offerte qu'à un nombre restreint de membres claniques, puisque du coup on augmente d'autant leurs chances de réussir.

De la sorte, on obtiendra que le nombre de ceux qui s'élèvent d'un ou de plusieurs degrés dans l'échelle sociale s'accroisse lentement. Chacun d'eux à son tour, dès qu'il disposera lui aussi d'un surplus, aura à cœur d'aider les moins bien fortunés que lui. En continuant de la sorte, la réussite du petit nombre ferait sans cesse boule de neige parmi les membres claniques qui attendent leur tour d'être rehaussés. Le succès n'en sera que plus assuré : En effet, au lieu de devoir partager une somme modique entre un nombre élevé de candidats, ce qui minimaliserait le secours effectif, on rend possible de venir en aide plus efficacement à un groupe de candidats de choix. D'autre part, tant que ce geste initial se prolonge en se renouvelant sans cesse parmi les membres claniques, qui sont capables d'en profiter, le mouvement d'élévation continuera et le succès des mieux doués sera assuré dans toute la mesure du possible. Le danger de voir se dilapider en vains efforts des épargnes, parcimonieusement accumulées, sera rendu minime, puisque, au lieu d'offrir la chance au premier venu, on peut chaque fois la réserver au plus promettant. Mieux on assurera la distribution judicieuse parmi les candidats, plus il y a de chances, qu'on puisse faire fructifier l'épargne clanique des prédécesseurs.

Reste-t-il une autre solution ?

Évidemment, ce n'est pas cette troisième solution qui est celle qui est envisagée par les jeunes évolués. On peut néanmoins se demander s'il ne serait pas utile de le leur préconiser dès maintenant.

Sinon qu'advient-il ?... Le tableau suivant nous permet de nous en faire une idée.

« L'individualisme, dans lequel les confina l'éloignement de leur milieu, a engendré en eux une forme d'égoïsme... et sous la poussée irrésistible de cet égoïsme, leurs attaches sentimentales et affectives avec les autres membres claniques se sont distendues... Après avoir vécu loin de leur clan... une fois qu'ils ont réintégré celui-ci, ils conservent suffisamment d'indépendance pour continuer à vouloir jouir d'une certaine autonomie de vie... Ayant été accoutumés à surmonter par eux-mêmes les inhérentes difficultés à l'existence, pourquoi éprouveraient-ils le besoin de faire appel à la solidarité clanique ?... Pour eux, l'emprise du clan se limitera désormais à ce qu'ils voudront bien lui consentir. Ils ne vivront pas en marge du clan..., seulement leur participation sera volontaire et délibérée ».

Évidemment, ce n'est pas là la situation, que nous laissait entrevoir notre troisième solution. Dans le cas où les jeunes le voudraient, ne serait-il pas déjà trop tard pour remonter le courant et pour inviter les générations, qui les suivent, à faire un choix entre les diverses solutions, qui s'offrent à leurs efforts de réussite dans la vie ?

Dans cette esquisse, M. DOMONT parle de

« ...signes avant-coureurs de la décadence d'un régime, et d'ébranlement de la structure sociale à la suite de l'affranchissement de l'individu et de sa prise de conscience. Si cette évolution se généralise et s'intensifie, de profondes modifications sociales surgiront inéluctablement ».

Et ensuite il précise :

« Le régime de l'avonculat, déjà fortement battu en brèche,... viendra à disparaître ; il sera remplacé par une poignée d'évolués affranchis, ayant pris conscience d'eux-mêmes ».

Pareille solution n'envisage que le problème *individuel*, mais n'y aurait-il pas lieu d'envisager en outre simultanément une solution *communautaire* du problème social ? D'une part, l'individu y jouirait de tous ses droits et toutes ses libertés y seraient respectées, mais d'autre part le bien-être de l'ensemble de la communauté ne

cesserait de s'accroître grâce à une collaboration communautaire fraternelle sous le signe du respect de la liberté individuelle de chacun de ses membres ?

B. *L'émancipation de la femme.*

De nouveau *deux thèses* s'affrontent :

D'une part, le défenseur de la tradition présente le tableau d'une structure clanique matriarcale, où l'épouse reste « la gardienne vigilante de l'esprit clanique » et où l'éducation des enfants est assurée dans le système traditionnel clanique.

D'autre part, le partisan de l'émancipation présente le souci des intérêts claniques, incarné dans l'épouse, comme « une source perpétuelle de dissensions conjugales » et craint de les voir s'accroître encore au fur et à mesure que s'accroît l'émancipation du mari.

On a l'impression de se trouver devant un dilemme où la solution, s'il s'en trouvait une, ne pourrait être apportée que du dehors, en y introduisant une culture nouvelle où règne le respect de la femme, et où la dignité de l'épouse soit en honneur. D'où provient la difficulté de trouver une solution ? Il s'agit-là de deux cas fort différents. L'émancipation de la jeune fille ou de la veuve ne peut se confondre avec le problème de l'épouse en foyer monogame. Or, c'est autour de ce dernier cas, que devraient se concentrer tous nos efforts.

Dès lors, les quelques essais de solution, qu'on nous propose ici pour les jeunes évoluées, ne semblent guère pouvoir se généraliser.

Prenons par exemple celui de la jeune fille, qui s'échappe individuellement du milieu clanique, en partant « à la sauvette », au grand mécontentement de ses possesseurs légitimes.

Puis, on nous présente l'industrie de cette jeune épouse, qui se procure un pécule personnel, en ayant recours à du petit commerce extra-coutumier.

On y mettra déjà des réserves, lorsqu'on apprend que c'est « à l'insu du mari » que l'épouse va confier ses économies personnelles à son oncle maternel, à son chef de clan, ou même à la banque, en vue de se procurer de quoi mieux se vêtir ou pour se constituer une réserve éventuelle

Telle autre, pour se procurer un surplus de récolte, continue à cultiver des champs supplémentaires pendant les années, où ceux-ci auraient dû rester en friche, afin de permettre que la forêt y prenne de nouveau le dessus. Malheureusement, cette femme imprévoyante va épuiser ce terrain de façon irrémédiable.

Évidemment, nous nous trouvons devant un cas tout à fait spécial là où il s'agit d'une veuve, qui ne désire plus reprendre la vie conjugale et où, dès lors, le clan restitue la dot après la mort du mari. Des exemples, où, laissée à elle seule, la veuve (qui normalement chez les baKongo aura encore la charge d'un bon nombre d'enfants en bas âge) parvient à se faire édifier une case ou même à gérer une exploitation, resteront plutôt une grande exception et se prêtent à être cités en exemple de cas d'émancipation.

Pour le cas ordinaire d'une épouse ou mère de famille, surtout quand il s'agit de famille nombreuse, l'épargne individuelle ou l'obtention d'une surproduction agricole ne seront que rarement réalisables dans les cadres d'une vie de famille exemplaire. Aussi, dans ce cas, on admirera son art d'éducatrice ou son dévouement maternel, plutôt que son ingéniosité à se procurer un pécule, à moins qu'il ne s'agisse d'épargnes minuscules pour s'acheter des petits riens, qui feront la joie de son dernier-né qu'elle porte avec elle sur son dos au marché.

D'ailleurs, ne confondons pas le cas de la jeune fille avec celui de l'épouse ou d'une mère de famille. L'étude des possibilités d'émancipation nous y mettra devant des solutions bien différentes. Il est dommage que dans cette

étude on n'ait pas pensé à traiter à part en paragraphes différents chacun de ces cas : l'émancipation de la jeune fille, l'émancipation de l'épouse et l'émancipation de la veuve. Ces trois problèmes sont fort différents et les réactions qu'ils vont provoquer aux yeux du clan traditionnel seront nettement différenciées.

C. *L'émancipation du père de famille.*

Nous avons déjà considéré une double émancipation : celle de la famille vis-à-vis du clan et celle de la femme : soit la jeune fille vis-à-vis de sa parenté, soit l'épouse vis-à-vis de son époux, soit la veuve vis-à-vis de sa parentèle clanique et vis-à-vis du clan de son époux défunt. Il nous reste encore à examiner une dernière émancipation : celle du père de famille.

Aux yeux de l'Européen, habitué à la terminologie de la famille proprement dite, il s'agit là du problème du patriarcat et du chef de famille, ou en d'autres termes, du père de famille. Toutefois, n'oublions pas que chez les baKongo nous nous trouvons en régime matriarcal. Dès lors, il y aura deux façons de poser le problème.

Je puis y considérer simplement *la famille au sens strict* et dès lors je constate que, d'une part c'est la mère de famille qui s'y trouve à l'avant-plan et que, d'autre part, c'est son frère, qui s'occupera de l'éducation des enfants. Vu du dehors — en terminologie d'Européen — c'est l'oncle maternel, qui y joue le rôle de père.

Il faut donc examiner également *la parenté clanique*. N'oublions pas que ce père, qui, à première vue, semblait mis à l'écart dans cette structure familiale, est à son tour oncle maternel d'enfants de sa sœur ; bien plus, s'il appartient à la génération clanique la plus ancienne et s'il y est le plus âgé, c'est lui qui y deviendra chef de clan ou à tout le moins chef de lignée. Dès lors, ce mari, qui semblait n'avoir rien à dire, nous apparaît mainte-

nant comme lourdement chargé de responsabilité pour la direction de tout un clan : direction *sociale* mais également *économique* : car c'est lui aussi à qui l'on va confier le dépôt de la fortune clanique, qu'il devra gérer à leur place et pour le bien de tous.

Les deux cas sont nettement différents. Aussi, nos conclusions risquent d'être totalement faussées, si nous ne les gardons pas séparées.

Aux yeux de l'Européen, c'est surtout le premier cas, qui éveille son attention : un mari ou père de famille, qui s'émancipe de la structure clanique pour essayer de se frayer sa propre voie par ses propres moyens. A première vue, la solution semble aisée : il se libère du carcan clanique, qui risquait de lui rendre toute émancipation irréalisable ; au lieu de devoir céder à d'autres son gagne-pain, il peut désormais le consacrer tout entier à l'amélioration de sa propre famille au sens strict et à la constitution d'un patrimoine, dont hériteront plus tard ses propres enfants. Pourvu, évidemment, que Dieu lui prête vie jusqu'à ce qu'il ait pu accumuler cet héritage et qu'il ait pu l'assurer à sa postérité. En effet, s'il vient à mourir plus tôt, ce sera la misère et pour la veuve et pour les orphelins. Il ne leur reste plus d'autre solution que celle-ci : rentrer dans le clan maternel en suppliant d'oublier l'ingratitude du défunt, qui, au cours de sa vie conjugale prospère, a toujours méconnu le clan de son épouse.

Le second cas est totalement différent. A première vue, on pourrait croire qu'ici également on se trouve devant le cas d'un époux, qui s'émancipe. Toutefois, dès que nous l'exprimons en termes de structure clanique, le cas se pose tout autrement. N'oublions pas que le mari dans cette famille monogame est en même temps oncle maternel dans son clan à lui : dès lors, à un moment donné il sera vraisemblablement l'aîné de la lignée. On s'attend dès lors à ce qu'il vienne bâtir sa case au

milieu de son fief clanique ; il s'y rendra, puisque c'est lui qui est appelé à y devenir chef de clan. Souvent on lui demandera déjà de venir s'y installer dès le moment où il devient : *héritier clanique désigné*. Il s'y rendra évidemment avec son épouse et ses enfants, car l'avenir là-bas leur est assuré autant que dans leur propre clan. Aussi ce n'est plus un exemple d'*émancipation clanique*, mais bien au contraire, d'*évolution clanique*. Du fait qu'il est maintenant ancien de clan, et surtout du moment qu'il devient chef de clan, il est considéré comme gardien et dispensateur de tout l'héritage clanique avec charge de le transmettre un jour à son successeur, chef de clan. Ni les terres, ni l'argent du clan ne lui appartiennent à titre personnel, mais c'est lui qui est rendu responsable de la conservation et de la gestion de ce patrimoine. S'il se montre habile et prévoyant, la gestion du capital clanique lui permettra de le faire fructifier, car il dispose de sommes bien plus fortes que le simple particulier en régime de libéralisme occidental. Rien d'étonnant s'il se présente comme intermédiaire entre la banque (*Coopérative locale des baKongo de Madimba et de Kasangulu*) et les membres claniques. Tous en apprécient bientôt les avantages : les transports aux points de marché sont raccourcis, la vente des produits est assurée, le prix de revient est plus que doublé, le dépôt de l'argent est hors danger et un surplus d'intérêt leur est remboursé à la fin de l'année : ce qu'ils ont vite fait d'expérimenter et d'apprécier. Grâce à une supervision européenne, la gestion de l'argent de la coopérative est assurée. Dès lors, plus aucune crainte pour l'avenir, du moins en temps normal.

Mais détrompons-nous. Les deux évolutions sont nettement divergentes. Dans le premier cas, celui d'une émancipation individuelle, l'avenir reste incertain. Même si l'initiative individuelle est couronnée de succès, il faut encore que la paix du jeune ménage ne soit pas

troublée — ce qui malheureusement n'est que trop souvent le cas dans les milieux extra-coutumiers — et que l'époux ait le temps de s'accumuler au cours de plusieurs années de labeur régulier un capital à dépôt assuré pour le soutien de sa veuve et de ses orphelins le jour de son décès.

Dans le second cas, celui où l'évolution se réalise dans les cadres claniques, grâce à la coopération des principaux membres claniques avec leur chef de clan et grâce à l'interposition de la coopérative locale d'achat, de transport et de vente, non seulement la conservation du capital reste assurée pour tous les membres claniques associés, mais même la gestion et la fructification. Dès lors, c'est aussi l'avenir de la progéniture qui est assuré. Que l'argent reste déposé à la banque de la coopérative ou que l'héritage clanique reste assuré et s'accroisse grâce à une pépinière arbustive, il n'y a là qu'une simple différence de réalisation dans les voies suivies. Ce que les baKongo entreprenants ont entrevu, c'est qu'il faut plus qu'une vie d'homme pour assurer la gestion productive d'un capital ou le rendement d'une plantation arbustive à long terme. Si leur placement de capital est assuré pour leur descendance, c'est tout juste grâce au truchement de la structure clanique. Le mérite de ces baKongo entreprenants et perspicaces, qui se trouvent aux avant-postes de l'évolution économique, c'est d'avoir su profiter de la conjoncture économique actuelle pour faire fructifier leur capital clanique sans en briser la structure interne. En gardant réuni le capital d'un bon nombre de membres claniques, en accumulant la production des terres de tout le clan, ils parviennent à disposer, et d'un tonnage plus élevé de produits et d'une somme pécuniaire plus productive. Au lieu de rester esclaves du marché local, ils peuvent prendre place dans le commerce régional, transporter leurs produits par camion jusqu'au marché de Léopoldville ou jusqu'aux

gares de marchandise de la ligne de chemin de fer Matadi-Léopoldville. Dès lors, ils en retirent un double avantage : et la vente des produits leur est assurée et le prix de vente est notablement plus élevé. En outre, grâce au service des banques, un intérêt non dérisoire vient sans cesse accroître leur capital. *Last not least*, grâce aux magasins de vente de leurs coopératives, ils peuvent se procurer sans grand déplacement tous les articles de ménage, les vêtements et même le mobilier de leurs cases modernisées et tout cela à bien meilleur marché et sans délai. Ce n'est plus seulement une famille isolée, qui parvient à s'élever d'un cran dans la société, courant toujours le risque de ne pas pouvoir se survivre ; mais c'est tout le clan dont le patrimoine s'accroît sans cesse et dont l'avenir est assuré.

Dans les deux cas, à première vue, on n'a à faire qu'avec des individus, mais à y regarder d'un peu plus près, on constate que la différence entre les deux est énorme. En effet, dans le second cas, l'évolution de l'individu se réalise en harmonie avec la structure clanique et sans qu'il y ait brisure ; en outre, l'évolution porte ses fruits, non pour une seule famille, mais pour les familles de tous les membres claniques, qui collaborent dans la même coopérative ; enfin, c'est tout l'avenir qui est assuré, car, à côté de la coopérative d'achat et de vente, les membres claniques affiliés possèdent leur caisse d'épargne, qui leur assure une intervention pécuniaire chaque fois qu'une famille en aura besoin, disons à chaque naissance, à chaque deuil et à chaque mariage. Qu'il soit agriculteur ou colon-plantateur, commerçant ou transporteur, même le cas de l'artisanat n'est pas exclu, dans chacune de ces conjonctures nous nous trouvons chez les baKongo à l'heure actuelle devant deux solutions foncièrement divergentes. A juste titre, on peut parler dans les deux cas d'une prise de conscience de l'individu. Il reste toutefois entre les deux une différence foncière.

Dans la première réalisation — celle, où l'individu s'émancipe du clan et tâche de se frayer sa propre voie —, même dans le cas de réussite, l'avenir n'est guère assuré, car il faut encore que la même étoile de fortune continue à briller pour sa progéniture comme c'était le cas pour leur père ; il faut d'ordinaire plus d'une généralisation pour s'assurer un capital et une fortune à rendement stable. Dans la seconde, c'est le chef clanique, qui, grâce à la collaboration des membres du clan qu'il représente et sans brisure de la structure clanique, les conduit tous dans la voie de l'évolution et leur assure un avenir meilleur, grâce à un capital de jour en jour plus productif, tant que chacun des membres continue à y collaborer activement.

CONCLUSION.

Dès lors, à la fin de cette esquisse *une double solution* semble se présenter devant nous, et ce n'est pas sans inquiétude que l'on assiste à l'issue de ce duel. Laquelle des deux prévaudra ? Sera-ce celle des familles individuelles en dehors de la structure clanique ? Ou sera-ce celle des familles individuelles à l'intérieur de la structure tribale et clanique, grâce à l'intervention de la coopérative d'achat et de vente et de la caisse d'épargne ? Cette seconde solution elle aussi présuppose une évolution, mais ici l'individu qui s'interpose n'est qu'un gérant responsable. Il gère le bien du clan pour le clan ; il fait fructifier le capital non d'une seule famille, mais de toutes les familles de son clan, qui collaborent par l'intermédiaire de la coopérative, tout en gardant chacune leur indépendance et leur responsabilité propre. Ici également on assiste à une prise de conscience de l'individu mais dans le respect de la personnalité de chacun des membres. Soutenus par l'idéal traditionnel de collaboration fraternelle clanique, ils s'essayaient à s'élever, non

chacun à part et chaque famille à ses propres risques et périls, mais en bloc, c'est-à-dire tout le clan ensemble.

Évidemment, pour que l'avenir soit complètement assuré, il faut qu'ils aient le temps de consolider leur effort clanique. Il est encore trop tôt pour crier déjà victoire. La moindre crise économique, si elle survient avant que toutes les précautions soient prises, pourrait réduire à néant tous ces beaux espoirs. D'autre part, si le phénomène de l'individualisme outré parvenait à s'introduire également ici dans les rouages du système clanique, il pourrait rendre impossible toute collaboration clanique ultérieure.

Des deux côtés on entrevoit des dangers, des menaces, et des échecs possibles. Mais où trouverait-on une grande œuvre d'avenir où tout danger d'échec éventuel soit exclu ? Ce ne serait pas là une raison suffisante pour s'alarmer ou pour se désarmer.

A la fin de la contribution de M. Jean-Marie DOMONT nous nous trouvons devant ce dilemme d'un intérêt palpitant : qui des deux l'emportera ? Sera-ce l'*individualiste*, qui brise les cadres claniques pour essayer de s'assurer un avenir à ses propres risques et périls dans la famille au sens strict ? Ou bien sera-ce le muKongo, *fidèle à sa tradition* : celui qui a conscience de la force de la collaboration dans les cadres claniques sous la direction d'une personnalité marquante, d'un chef de clan perspicace, qui, en faisant appel à la coopérative d'achat et de vente, à la caisse d'épargne et à la collaboration clanique, a en vue à la fois l'avenir du patrimoine clanique et le relèvement de chacun de ses membres dans des noyaux de familles monogames ?

Louvain, 21 janvier 1957.

Séance du 18 février 1957.

Zitting van 18 februari 1957.

Séance du 18 février 1957.

La séance est ouverte à 14 h 30 sous la présidence de M. N. De Cleene, directeur.

Sont en outre présents : MM. le baron A. de Vleeschauwer, Th. Heyse, N. Laude, O. Louwers, A. Moeller de Laddersous, P. Ryckmans, G. Smets, A. Sohier, le R. P. J. Van Wing, membres titulaires ; S. E. M^{sr} J. Cuvelier, MM. H. Depage, J. Devaux, E. Dory, A. Durieux, J. Ghilain, L. Guebels, le R.P. G. Hulstaert, MM. J. M. Jadot, J. Jentgen, P. Orban, G. Périer, J. Stengers, F. Van der Linden, J. Vanhove, M. Walraet, membres associés ; le R. P. E. Boelaert, M. A. Stenmans, membres correspondants, ainsi que MM. E.-J. Devroey, secrétaire perpétuel et le D^r L. Mottoulle, membre de la Classe des Sc. nat. et méd.

Excusés : MM. R. Cornet et E. Van der Straeten.

Bienvenue.

Le *Président* souhaite la bienvenue à MM. G. Périer et A. Stenmans, qui assistent pour la première fois aux réunions de la Classe.

Communication administrative : Nominations.

Voir p. 446.

Réflexions sur l'évolution politique au Congo belge.

La communication de M. le baron A. de Vleeschauwer, intitulée comme ci-dessus et présentée à la séance du 21

Zitting van 18 februari 1957.

De zitting werd geopend te 14 u 30 onder voorzitterschap van de H. N. *De Cleene*, directeur.

Aanwezig: de HH. baron A. de Vleeschauwer, Th. Heyse, N. Laude, O. Louwers, A. Moeller de Laddersous, P. Ryckmans, G. Smets, A. Sohier, E.P. J. Van Wing, titelvoerende leden; Z. E. Mgr J. Cuvelier, de HH. H. Depage, J. Devaux, E. Dory, A. Durieux, J. Ghilain, L. Guebels, E.P. G. Hulstaert, de HH. J. M. Jadot, J. Jentgen, P. Orban, G. Périer, J. Stengers, F. Van der Linden, J. Vanhove, M. Walraet, buitengewone leden; E. P. E. Boelaert, de H. A. Stenmans, corresponderende leden; alsook de HH. E.-J. Devroey, vaste secretaris en Dr L. Mottouille, lid van de Klasse voor Natuur- en Geneeskundige Wetenschappen.

Verontschuldigd: de HH. R. Cornet en E. Van der Straeten.

Welkomstgroet.

De *Voorzitter* richt een welkomstgroet tot de HH. G. Périer en A. Stenmans, die voor het eerst aan de vergaderingen van de Klasse deelnemen.

Administratieve mededeling. Benoemingen.

Zie blz. 447.

Beschouwingen over de politieke evolutie van Belgisch-Congo.

De mededeling van de H. baron A. de Vleeschauwer, getiteld zoals hierboven en voorgesteld in de zitting

janvier 1957 (voir p. 211), donne lieu à un échange de vues auquel participent MM. *J. Ghilain* (voir p. 279), *F. Van der Linden* (voir p. 287), le R. P. *E. Boelaert* (voir p. 297), MM. *N. De Cleene* (voir p. 302), *P. Ryckmans* (voir p. 304), *A. Sohier* (voir p. 306), et enfin le baron *A. de Vleeschauwer*.

Don du R. P. Backe.

Par l'entremise du R. P. M. STORME, le R. P. BACKE, supérieur provincial de Luluabourg, et directeur du Scolasticat de Katoka, a fait don à l'Académie d'une lettre de F.-M. DHANIS, datée du 10 mars 1893 (voir p. 338).

Ce document, pour lequel le *Secrétaire perpétuel* a exprimé au donateur la vive gratitude de l'Académie royale des Sciences coloniales, sera confié aux Archives du Ministère des Colonies.

Commission d'Histoire du Congo.

Le *Secrétaire perpétuel* annonce le dépôt des études suivantes :

- a) JADIN, L. (Chanoine), Rapport de Raimondo de Decumano, missionnaire au Congo (1793-1795) (Voir p. 307).
- b) STORME, M. (R.P.), Une lettre de F.-M. Dhanis (10 mars 1893) (Note présentée par M. *J. Stengers*) (Voir p. 338).
- c) OLIVER, R., Six lettres inédites de Stanley (1883-1885) (Note présentée par M. *J. Stengers*) (Voir p. 344).
- d) WALRAET, M., Inventaires d'archives et publication de textes (Voir p. 359).

van 21 januari 1957 (zie blz. 211), geeft aanleiding tot een gedachtenwisseling waaraan de HH. J. Ghilain (zie blz. 279), F. Van der Linden (zie blz. 287), E. P. E. Boelaert (zie blz. 297), de HH. N. De Cleene (zie blz. 302), P. Ryckmans (zie (blz. 304), A. Sohier (zie blz. 306) deelnemen en tenslotte, baron A. de Vleeschauwer.

Gift van E. P. Backe.

Door bemiddeling van E. P. M. STORME, heeft E. P. BACKE, provinciale overste te Luluaburg en directeur van het Scholastikaat te Katoka, de Academie een brief geschonken van F. M. DHANIS, gedateerd 10 maart 1893 (zie blz. 338).

Dit dokument, waarvoor de *Vaste Secretaris*, namens de Koninklijke Academie voor Koloniale Wetenschappen, aan de geveer zijn dank uitdrukte, zal overgemaakt worden aan het Archief van het Ministerie van Koloniën.

Commissie voor de Geschiedenis van Congo.

De *Vaste Secretaris* meldt de neerlegging van de volgende studies :

- a) JADIN, L. (Kannunik), Verslag van Raimondo de Decumano (1793-1795) (zie blz. 307) ;
- b) STORME, M. (E. P.), Een brief van F. M. Dhanis (10 maart 1893) (Nota voorgesteld door de H. J. Stengers) (zie blz. 338) ;
- c) OLIVER, R., Zes onuitgegeven brieven van Stanley (1883-1885) (Nota voorgesteld door de H. J. Stengers) (zie blz. 344) ;
- d) WALRAET, M., Archiefsinventarissen en publicatie van teksten (zie blz. 359).

Ces études seront publiées dans le *Bulletin des Séances* et feront l'objet de tirages à part historiques.

Demande de subvention.

La Classe émet un avis favorable à l'octroi d'une subvention au R.P. D. RINCHON en vue d'une mission d'investigation à la bibliothèque et aux archives municipales de Nantes concernant le trafic des esclaves.

**2^e conférence sur l'Histoire et l'Archéologie africaines
(Londres, 16-19 juillet 1957).**

Se ralliant au vœu émis par la Commission d'Histoire du Congo dans sa séance du 13 février 1957, la Classe désigne M. *J. Stengers* comme délégué de l'A. R. S. C. à la 2^e Conférence sur l'Histoire et l'Archéologie africaines, qui se tiendra à Londres du 16 au 19 juillet 1957.

Prix triennal de littérature coloniale (1954-1956).

Il est rappelé que les membres des commissions française et néerlandaise du Jury ont été invités à se réunir séparément les 18 mars et 15 avril 1957. Les séances pourront se tenir, à 13 h 30, au Palais des Académies.

Les deux Commissions désigneront chacune un secrétaire en leur sein.

Histoire du royaume de Congo.

A l'initiative de M. *A. Moeller de Laddersous*, la Classe invite M^{gr} *J. Cuvelier* à vouloir bien rédiger un exposé succinct concernant la situation géographique et le développement historique de l'Ancien Royaume de Congo.

M^{gr} *J. Cuvelier* accepte.

Deze studiën zullen gepubliceerd worden in de *Mededelingen der Zittingen* en zullen het voorwerp uitmaken van historische overdrukken.

Toelageaanvraag.

De Klasse geeft een gunstig advies voor de toekenning van een toelage aan E. P. D. RINCHON, met het oog op een opzoekingszending in de gemeentelijke Bibliotheek en het Archief van Nantes betreffende de slavenhandel.

2^e Conferentie over de Afrikaanse Geschiedenis en Oudheidkunde (Londen, 16-19 juli 1957).

Zich aansluitend bij de wens uitgedrukt door de Commissie voor Geschiedenis van Congo in haar zitting van 13 februari 1957, duidt de Klasse de H. J. Stengers aan als afgevaardigde van de K. A. K. W. bij de 2^{de} Conferentie voor Afrikaanse Geschiedenis en Oudheidkunde, die zal plaats hebben te Londen vanaf 16 tot 19 juli 1957.

Driejaarlijkse Prijs voor Koloniale Letterkunde (1954-1956).

De leden van de Franse en Nederlandse commissies van de jury worden er aan herinnerd dat ze uitgenodigd werden afzonderlijk te vergaderen op 18 maart en 15 april 1957.

De zittingen zullen gehouden worden om 13 u 30 in het Paleis der Academiën.

Elke Commissie zal een secretaris aanduiden in haar schoot.

Geschiedenis van het Koninkrijk Congo.

Op initiatief van de H. A. Moeller de Laddersous nodigt de Klasse M^{gr} J. Cuvelier uit een beknopt verslag op te stellen over de geografische toestand en de historische ontwikkeling van het vroegere koninkrijk Congo.

M^{gr} J. Cuvelier aanvaardt de opdracht.

De zitting wordt te 16 u 10 geheven.

Hommage d'ouvrages.

Aangeboden werken.

De notre confrère M. F. Dellicour :

Van onze confrater de H. F. Dellicour :

DELLICOUR, F., Le grand problème colonial (Extrait de la *Revue des Sciences économiques*, Liège, déc. 1956, 19 pp.).

Le *Secrétaire perpétuel* dépose ensuite sur le bureau les ouvrages suivants :

De *Vaste Secretaris* legt daarna op het bureau de volgende werken neer :

BELGIQUE — BELGIË :

Ministère des Colonies, École coloniale, fondée en 1904, 1957 (École coloniale, Bruxelles, 1957, 141 pp.).

Ministerie van Koloniën, Koloniale School, gesticht in 1904, 1957 (Koloniale School, Brussel, 1957, 144 blz.).

Union Minière du Haut-Katanga, Compagnie du Chemin de Fer du Bas-Congo au Katanga, Société internationale forestière et minière du Congo, 1906-1956, Souvenir des manifestations organisées au Katanga et au Kasai, en juillet et août 1956, à l'occasion du cinquantenaire de l'Union Minière du Haut-Katanga (Bruxelles, 1956, 76 pp.).

Université libre de Bruxelles, Cours de Vacances, Langue et Littérature françaises (Université Libre de Bruxelles, Bruxelles, 1957, 12 pp.).

The Pattern of Race Policy in South Africa (Ambassade de l'Union de l'Afrique du Sud, Bruxelles, 1956, 80 pp.).

The Black Man's Progress in South Africa — Les Progrès des Bantous en Afrique du Sud — Der Aufstieg der Schwarzen Mannes in Südafrika (Ambassade de l'Union de l'Afrique du Sud, Bruxelles).

DUBUISSON, M., Métamorphoses à l'Université, Discours prononcé à l'occasion de la séance solennelle de rentrée, le 29 septembre 1956 (Université de Liège, Liège, 1956, 11 pp.).

STANLEY, H. M., Dans les ténèbres de l'Afrique, Tome II, la délivrance d'Emin Pacha, Introduction et notes historiques de Léo LEJEUNE (*Les Digestes congolais*, 7, Éditions Grands Lacs, Namur, 1956, 304 pp.).

EUROPE — EUROPA

FRANCE — FRANKRIJK :

Données numériques sur l'Union française (Ministère des Affaires économiques et financières, Institut national de la Statistique et des Études économiques, Paris, 1956, 16 pp.).

Nouvelle Guinée, Haut Morobé et Bas Sépik (Musée de l'Homme, Paris, 1956, 24 pp.).

PALAU MARTI, M., Bibliographie africaniste (Extrait du *Journal de la Société des Africanistes*, Paris, XXIV, 1954, 2, pp. 147-214).

GRÈCE — GRIEKENLAND :

Les événements de Chypre (Comité national pour l'Auto-disposition de Chypre, Athènes, 1956, 64 pp.).

SUÈDE — ZWEDEN :

African Folktales and Sculpture (Bollingen Series, XXXII, Panteon Book, Bollingen Foundation, New-York, 1953, 355 pp., 165 pl. — Don du Musée ethnographique, Göteborg).

Museums in Gothenburg (Göteborg, 1956, 28 pp. — Don du Musée ethnographique, Göteborg).

U. R. S. S. — U. S. S. R. :

CHAPIRO, A. I., Ekonomitcheskaja ekspansija monopoliticheskovo kapitala S. ch. A. v Zapadnoi Evrope posle vtoroi mirovoi voiny (= l'expansion économique du capital monopoliste des U. S. A. en Europe occidentale après la seconde guerre mondiale, Éditions de Littérature politique de l'État, Moscou, 1956, 436 pp.).

EJOV, A. I., Promychlennaja statistika (= Statistique industrielle, 2^e édition, refondue et complétée, Éditions statistiques de l'État, Moscou, 1954, 383 pp.).

KORCHUNOVA, E. N., et KRASNOPOL'SKII, A. S., Sovetskoe trudovoe pravo i voprosy proizvoditel'nosti truda (Otcherki)

(= Le droit du travail soviétique et les questions de la productivité du travail (Esquisses), Éditions de l'Académie des Sciences, Institut de Droit, Moscou, 1955, 163 pp.).

Gruzinskaja S. S. R., ekonomiko-geografitcheskaja harakteristika (= La République S. S. de Géorgie, aperçu économique et géographique, Académie des Sciences, Institut de Géographie « Bahuchti », Moscou, 1956, 350 pp.).

AFRIQUE — AFRIKA

ANGOLA :

OSORIO DE OLIVEIRA, J., Novas Considerações sobre o Museu do Dundo (Extrait de la Revue *4 Ventos*, Braga, 1956, 11 pp.).

SOUDAN — SOEDAN :

ARKELL, A. J., Shaheinab, an Account of the Excavation of a Neolithic Occupation Site carried out for the Sudan Antiquities Service in 1949-50 (Oxford University Press, Oxford, 1953, 114 pp., 43 pl.). — Don du Sudan Government Antiquities Service, Khartoum.

La séance est levée à 16 h 10.

**J. Ghilain. — Intervention dans la discussion
de la communication de M. le baron A. de Vleeschauwer,
intitulée : « Réflexions sur l'évolution politique
du Congo belge » (1).**

Mon intervention n'a d'autre but que de tâcher de dissiper des équivoques et d'apporter certaines clartés dans un débat d'importance pour l'orientation de notre politique coloniale.

Et d'abord qu'il me soit permis de répéter qu'il est vain de se déclarer partisan ou adversaire de l'introduction de la politique au Congo.

Nous nous trouvons dans ce domaine en présence d'un fait : les indigènes ont eu et ont encore chaque jour l'occasion de connaître de nos discussions par les périodiques, ou par la radio, par exemple. Ce n'est pas d'hier non plus, que des quotidiens locaux donnent des échos relatifs à la politique intérieure belge, ni que des groupements para-politiques discutent de programmes, non seulement d'ordre philosophique, mais aussi d'action sociale et même politique.

Au reste, que faut-il comprendre par « faire de la politique » ?

Devons-nous, pour nous entendre, en revenir au sens littéral du terme politique savoir : *science ou art de gouverner un état*, ou bien nous bornerons-nous à l'acceptation courante du mot, c'est-à-dire, ce qui concerne les programmes d'action des partis politiques, lesquels, du reste, ne sont rien d'autre que l'exposé de la conception que ce font ceux-ci des moyens de résoudre les problèmes

(1) *Bull des Séances*, 1957, p. 211.

posés par les faits avec lesquels le gouvernement est ou sera confronté.

Par ailleurs, ce sont les Évêques du Congo belge et du Ruanda-Urundi qui ont écrit, *in fine* de leur déclaration du 29 juin dernier : « Les Catholiques ont le devoir de participer à la vie politique et sociale ».

Au surplus, que faut-il penser d'un programme d'action qui formule des recommandations suivantes (Sec. rat. de la J. O. C. à Léopoldville, le 20 mai 1956) :

1) « Il convient de former des Congolais, capables de prendre de plus en plus des initiatives et des charges politiques, ainsi que des postes importants dans l'Administration ;

2) » C'est sur le plan politique que va se situer pour finir le test le plus décisif de la valeur de l'enseignement (catholique) et plus encore peut-être de l'action (catholique) dont la performance ultime sera de former et de soutenir des laïcs qui, au mépris de tous les intérêts et de toutes les ambitions feront de la politique par apostolat.

3) » Et plus loin, nous verrons volontiers pour les indigènes, une initiation à la vie politique, à partir de responsabilités modestes à la base, au fur et à mesure de leur ascension, vers des responsabilités plus larges ; ils constitueront progressivement des groupes particuliers d'hommes qui se réuniront régulièrement avec un conseiller européen pour discuter des problèmes de la vie quotidienne. »

C'est dans cette perspective que s'est créé à Léopoldville, le CENTRE D'ÉTUDE ET DE RECHERCHE SOCIALES, avec ses cours d'initiation économique, sociale et politique.

Qu'est-ce que cela, je vous le demande, sinon faire de la politique au sens littéral du mot, c'est-à-dire, rechercher les meilleures formules à appliquer en vue d'améliorer l'art de gouverner la communauté.

Allons-nous comme d'autres, le déplorer ?

Pour ma part, je m'en voudrais de le faire, car c'est là une manifestation actuelle de la fermentation des idées dont j'ai parlé dans ma communication du 19 novembre dernier. Je la considère comme normale dans l'état

actuel des moyens d'information et vu la réceptivité des Congolais évolués ou évoluant.

Mais alors, que peut-on reprocher aux cercles d'initiation économique, sociale et politique, inspirés par d'autres philosophies, voire par d'autres doctrines ?

Que peut-on notamment articuler à l'endroit de groupements qui, se fondant sur la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, chercheraient à faire pénétrer dans les cerveaux et les consciences des Noirs, les grands principes du respect de la valeur et de la conscience humaines, principes qui se trouvent, remarquons-le, à la base, à la fois des philosophies chrétiennes comme de l'idéal socialiste.

En quoi, je vous le demande, de tels mouvements peuvent-ils nuire à notre œuvre civilisatrice ?

En quoi la discussion franche et sincère peut-elle nuire à la formation des convictions et des caractères ?

Et peut-on affirmer, sans du reste tenter la moindre démonstration à l'appui de cette pétition de principe, que l'activité des « partis venus de Belgique » est destructrice au Congo. Ne faut-il pas, au contraire, devant la soif d'apprendre qui caractérise nos pupilles africains, leur ouvrir largement les portes du savoir, ce que notre enseignement supérieur et universitaire a du reste amorcé.

Ne faut-il pas tout faire pour éviter qu'ils aient l'impression qu'en éludant les débats, nous voulons leur cacher certaines sources de vérité ?

Et à ce propos, ne nous laissons pas leurrer par la désapprobation de quelques journaux du crû, ou de porte-parole d'intérêts économiques européens — ni croire qu'ils représentent la grosse majorité des habitants du Congo.

Pour affirmer que celle-ci réproouve de telles discussions, il faudrait, à défaut de sondage à la Gallup, une large enquête auprès des masses, tant européennes qu'indigènes, enquête qui n'a pas été faite et que, pour ma part, j'attendrai avec beaucoup de tranquillité.

Au surplus, à supposer que l'on veuille réagir contre ce que nous considérons comme une évolution normale, est-on certain qu'on en trouverait les moyens ? — sans qu'on soit conduit à des investigations, voire des mesures tracassières et hautement condamnables du point de vue éthique et qui, de surplus, ont fait long feu ailleurs.

Le baron A. DE VLEESCHAUWER a esquissé avec clarté les principales réactions connues ou exprimées des Noirs aux courants des idées qui les atteignent. Il me permettra, à ce propos, de relever une affirmation quelque peu excessive dans ce qu'il nous a présenté.

Il a dit :

Aucun Européen n'a rédigé ni inspiré le Manifeste de *Conscience Africaine* de juillet 1956.

Ceux qui, comme moi, se trouvaient à Léopoldville lorsque ce Manifeste a paru, savent que « *ce document a été rédigé avec la collaboration d'Européens* » comme l'écrit M. Paul BOURGY dans la préface de son opuscule *Les Chrétiens devant le Congo*, publié en 1956, à Bruxelles, par la Pensée Catholique.

Je crois, néanmoins, qu'on peut dire qu'il correspond aux aspirations de certains évolués congolais, déjà entraînés aux discussions en groupes d'études. Du reste, cette manifestation incontestablement d'ordre politique n'est pas la seule que nous désirons relever dans les événements des douze derniers mois, parmi celles qui aussi témoignent d'une volonté d'entraide des Noirs dans certaines activités politiques, soit d'inspiration européenne, soit avec la participation de Blancs.

Je ne parlerai pas de la réunion d'information de la Confédération des Syndicats chrétiens qui s'est tenue à Léopoldville la semaine dernière. Elle est dans la ligne de l'action des deux grandes fédérations syndicales belges dont il ne faut plus dire, je pense, quel est leur degré de parenté avec les partis politiques de la Métro-

pole, en dépit des affirmations de certains qui semblent vouloir fermer les yeux à l'évidence.

Je vise plutôt les résolutions de la Fédération des Associations des Colons et des Classes moyennes congolaises (FEDACOL), votées au Congrès du lac Mukamba, les 6, 7 et 8 février courant, et présentées à la réunion publique de Luluabourg le 9 de ce mois.

Ces résolutions ont un caractère politique évident. Elles méritent d'être méditées ; qu'on en juge par les extraits suivants :

1) « L'autorité supérieure, tant exécutive que législative, doit progressivement établir son siège au Congo : ainsi le Conseil colonial est-il, selon la FEDACOL, appelé à fusionner avec le Conseil de Gouvernement.

2) » Le Conseil de Gouvernement doit être basé sur la représentation des intérêts professionnels et économiques.

3) » La FEDACOL recherchera la décentralisation immédiate et effective de Léopoldville vers les provinces et progressivement vers les districts, les territoires et les chefferies ».

Ceci, n'est-il pas vrai, sonne nettement corporatif ?

4) » Elle préconise la formation d'une communauté dans laquelle les différents groupes ethniques pourront se compénétrer résolument.

6) » La FEDACOL demande l'unification totale et sans discrimination des législations sociales.

8) » La FEDACOL demande l'accession concrète des indigènes à la propriété privée, autrement que dans les textes qui restent lettre morte.

9) » Dans le domaine économique, la FEDACOL considère que le rôle de l'État doit être le suivant :

a) Favoriser l'initiative privée et la libre entreprise, tout en cessant d'être lui-même commerçant industriel et transporteur ;

b) Stimuler par tous les moyens l'activité commerciale et industrielle, par des dégrèvements douaniers et fiscaux, par l'extension du crédit à tous ;

c) Protéger les classes moyennes contre les abus de la puissance économique, étatique, parastatique et des grands organismes financiers et politiques ;

d) Assurer la rentabilité de l'agriculture, spécialement en périodes de dépression ;

e) Mettre en valeur d'urgence les richesses naturelles du pays ;

f) Enfin, élaborer un second plan décennal axé sur la mise en valeur économique du Congo, nouveau plan qui serait mis en application dès l'achèvement du plan en cours ».

Présentant les buts que la FEDACOL s'est assignés, M. DEVROYE, son président en exercice a déclaré notamment :

« Aujourd'hui, nous ne sommes plus des émigrants qui partaient au bout du monde pour civiliser et christianiser des païens. Cultivateurs, commerçants, artisans, industriels et membres des professions libérales ont fixé au Congo notre établissement à perpétuelle demeure, parallèlement au Noir, qui lui aussi, depuis moins d'un siècle s'est stabilisé en une région déterminée du bassin congolais. Cette implantation définitive du Blanc et du Noir est un trait commun fondamental à la base de l'Union, dont le but est la prospérité du pays pour le bonheur de ses habitants ».

M. DEVROYE a ajouté :

« Nous partageons l'opinion du Manifeste de *Conscience africaine* (qui aurait mieux fait cependant de s'appeler *Conscience congolaise*) et qui estimait que « pour que l'on puisse parler de « nation congolaise », » composée d'Africains et d'Européens, il faut que tous soient animés du désir de servir le Congo. Nous avons le droit, ajoutait le » manifeste, de demander aux Européens qui partagent notre vie » nationale, d'être avant tout des citoyens congolais, c'est-à-dire » de ne pas poursuivre uniquement le bien de la communauté belge » au Congo et leurs intérêts personnels, mais de rechercher ensemble, » avec nous, le bien-fondé de la grande communauté congolaise ».

» Cette déclaration, a poursuivi M. DEVROYE, discrimine exactement les Congolais des autres personnes présentes au Congo, et notamment de ceux qui ne font que « transiter » par le Congo. Blancs et Noirs du Congo, nous sommes unis par une même solidarité d'intention : forger une patrie congolaise qui deviendra pour nos descendants la terre des ancêtres ».

N'est-il pas permis de penser que les discussions qui aboutissent à de telles résolutions revêtent un ca-

ractère au moins aussi sérieux, pour ne pas dire plus, que les échanges de vues que l'on peut avoir, dans des cercles d'études ou des amicales, sur les moyens de promouvoir la condition des salariés, des classes moyennes ou bien encore, d'accélérer l'accession des indigènes à la vie politique — même si les opinions qu'on y émet sont teintées de l'une ou l'autre couleur de nos partis politiques métropolitains ?

Le baron DE VEESCHAUWER a tout à fait raison quand il écrit que « tout ceci est vivant » et que « la communauté congolaise sera ce que nous saurons en faire, ensemble, en tenant compte de toutes contingences ».

Mais pour aboutir nous devons, j'en ai l'intime conviction, comme je le disais le 19 novembre dernier :

« Prendre conscience, sans préjugé ni parti pris, des réalités avec lesquelles nous sommes confrontés et d'aller à l'homme noir avec confiance, j'ajouterai sans rien céder, d'aller à lui, dis-je, avec un large amour humain en lui faisant voir qu'en cherchant notre intérêt et parce que nous voulons notre intérêt, nous voulons aussi le sien, afin de créer un climat de compréhension réciproque, sans lequel toute l'action que nous avons poursuivie jusqu'à présent risquerait de s'effriter ».

J'ajouterai que mes observations personnelles de 1956, comme celles de M. le gouverneur MOELLER DE LADERSOUS et de beaucoup d'autres coloniaux avertis, m'ont convaincu que s'il faut être attentif aux manifestations spectaculaires de quelques minorités tapageuses de Léopoldville, voire d'Élisabethville, — il serait erroné de généraliser et de les prendre pour l'expression des desiderata de la grosse majorité des Congolais. Que ces minorités puissent et doivent essaimer, sinon proliférer, c'est probable. Ce qui est moins certain c'est qu'elles réussiront à entraîner les masses des autochtones derrière elles, même si certains milieux européens du Congo leur prêtent assistance. Les réactions

de divers groupements d'indigènes sont édifiantes à cet égard.

De toute manière, gardons-nous de fonder notre action sur les desiderata de ces minorités, car elles sont souvent plus romantiques que constructives.

Il n'est, au surplus, pas certain qu'en nous hâtant, nous servirions les intérêts de la communauté belgo-congolaise, ni du Congo tout court.

Bruxelles, le 18 février 1957.

Fred Van der Linden. — Intervention dans la discussion de la communication de M. le baron A. de Vleeschauwer, intitulée: « Réflexions sur l'évolution politique du Congo belge » (1).

Aujourd'hui tous les problèmes soulevés par le développement économique et social du Congo belge et du Ruanda-Urundi trouvent pour les résoudre d'une façon péremptoire trop d'apprentis sorciers, trop de théoriciens d'une compétence douteuse.

Le mal ne serait pas grand si ces opinions et ces programmes n'étaient chaque jour diffusés par la Presse et la Radio, qui remplissent d'ailleurs de cette façon leur rôle d'organes d'information du public. Parallèlement aux nouvelles relatives aux conflits idéologiques internationaux, aux débats qui ont lieu à l'assemblée de l'O. N. U. et au Conseil de tutelle, ils contribuent à apporter dans l'esprit des populations autochtones de nos territoires d'outre-mer, des erreurs de jugement, de la confusion, voire un certain désarroi.

Des manifestes, moins spontanés qu'on voudrait nous le faire croire, d'étranges conceptions politiques belges et congolaises, ces dernières à base de racisme, de dangereuses anticipations sur l'avenir de notre Colonie et des territoires sous tutelle, fournissent ainsi aux indigènes évolués matière à des positions de principe dont le fondement est éminemment discutable.

On affiche à la porte des bureaux des territoires un communiqué de presse ou un indigène annonce que l'on peut prévoir le départ des Belges du Congo.

(1) *Bull. des Séances*, 1957, p. 211.

On pourrait craindre des conséquences désastreuses pour l'atmosphère de concorde et de paix dans laquelle doit se poursuivre notre action civilisatrice si l'on ne devait pas avoir confiance dans le bon sens des autochtones qui se rendent compte des avantages à retirer d'une collaboration loyale à notre tâche et de l'impérieuse nécessité de bénéficier longtemps encore de notre concours à leur progrès social.

A cet égard, nous devons nous féliciter de la sincérité et de la franchise avec lesquelles un évolué congolais accomplissant récemment un voyage aux États-Unis d'Amérique, répéta à plusieurs reprises à ses interlocuteurs, qui auraient voulu obtenir de lui une déclaration anticoloniale, que ses compatriotes étaient heureux du régime belge au Congo et qu'ils ne désiraient pas y voir mettre fin.

Ceci dit, nous nous bornerons à reprendre quelques réflexions du baron DE VLEESCHAUWER sur l'évolution politique du Congo belge.

HIÉRARCHIE.

Le baron DE VLEESCHAUWER nous dit que « l'organisation de la hiérarchie de l'Église — d'accord avec l'État — eût été, serait encore un acte de grande politique dont les bonnes conséquences du point de vue de l'État seraient incalculables ».

Quand il parle de l'Église, il n'a évidemment en vue que l'Église catholique, apostolique et romaine.

Le mot « hiérarchie » nous a toujours paru énigmatique et équivoque. Signifie-t-il une échelle de valeurs spirituelles et temporelles ?

La religion est une chose, l'État en est une autre.

A vouloir les mêler, on aboutit fatalement à l'intransigeance et à l'intolérance.

L'histoire en fournit de déplorables exemples. On peut en trouver dans nos territoires d'outre-mer.

Les religions sont éminemment respectables, mais elles ne doivent pas s'ingérer dans les affaires de l'État, c'est-à-dire de la collectivité. Dans une saine démocratie, les opinions et les croyances des citoyens doivent jouir de la plus grande liberté pour autant qu'elle ne porte pas atteinte à celle des autres individus, à la paix de la communauté, à la sûreté des institutions publiques. Nous croyons, qu'à cet égard, nous devons être attentifs au développement de l'Islam au Congo et au Ruanda-Urundi. Des événements tragiques récents nous montrent, hélas, combien le panislamisme en Afrique du Nord et dans le Proche-Orient a été aussi néfaste à la civilisation chrétienne qu'aux plus élémentaires droits de l'homme.

Dans l'objet qui nous occupe, la position du Congo ne peut être comparée à celle de la Belgique. C'est d'ailleurs, à notre avis, une erreur de vouloir faire de notre Colonie une copie de notre Métropole, une dixième province belge, avec toutes nos divisions politiques, linguistiques et autres, avec nos mesquines querelles partisans, notre manque d'idéal de solidarité, en dépit de notre devise nationale.

On a souvent critiqué les pèlerins de la saison sèche. On a contesté avec raison la validité de leurs jugements trop hâtifs dans des problèmes complexes, où une longue expérience coloniale est indispensable pour émettre une opinion. Cependant, parmi ces pèlerins, il en est un des plus en vue qui a émis un avis d'une profonde sagesse : M. Paul SPAAK, ministre des Affaires étrangères, dont la compétence en matière de politique internationale ne sera pas contestée :

« Il faut, a-t-il déclaré, repenser tous les problèmes du Congo en partant du Congo même. On ne doit pas appliquer au Congo les conceptions politiques et sociales calquées identiquement sur celles de

la Belgique, les circonstances qui les firent naître dans la métropole étant tout autres que celles propres au Congo ».

Pour en revenir à la question qui nous occupe plus spécialement, et à propos de laquelle d'ailleurs les conseils de M. SPAAK sont pertinents, nous nous permettons de croire qu'il faut au Congo veiller scrupuleusement au respect de nos engagements internationaux.

L'article 11, deuxième paragraphe de la Convention de Saint-Germain-en-Laye stipule que

« ...les puissances signataires protégeront et favoriseront, sans distinction de nationalité ni de culte, les institutions et les entreprises religieuses, scientifiques ou charitables, créées et organisées par les ressortissants des autres puissances signataires et des États membres de la Société des Nations qui deviendront parties à la présente convention, qui tendront à conduire les indigènes dans la voie du progrès et de la civilisation... La liberté de conscience et le libre exercice de tous les cultes sont expressément garantis à tous les ressortissants des puissances signataires et à ceux des États membres de la Société des Nations qui deviendront parties à la présente convention. Dans cet esprit, les missionnaires auront le droit d'entrer, de circuler et de résider dans le territoire africain avec faculté de s'y établir pour poursuivre leur œuvre religieuse. L'application des dispositions prévues aux deux alinéas précédents ne comportera pas d'autres restrictions que celles qui seront nécessaires au maintien de l'ordre public ou qui résulteront de l'application du droit constitutionnel de chacune des puissances exerçant l'autorité dans les territoires africains ».

Les deux principes qui se dégagent de cette convention internationale sont donc : la liberté de conscience et l'égalité de toutes les religions, mises sur le même pied, jouissant d'un égal respect.

En contractant un accord avec une religion particulière, et en lui donnant une prédominance, l'État ne resterait pas dans la ligne du statut international de notre Colonie.

Le baron DE VLEESCHAUWER nous dit que ce serait un acte de grande politique. Nous estimons que ce serait une faute et une erreur.

Nous ne devons pas perdre de vue qu'aujourd'hui, plus que jamais, nous avons besoin de l'appui des grandes nations anglo-saxonnes en majorité protestantes.

Notre honorable collègue affirme d'autre part que l'Église congolaise subsistera même si la Belgique devait disparaître dans l'évolution politique du Congo. Nous ne partageons pas cet optimisme. L'évincement de notre pays dans nos territoires d'outre-mer serait la conséquence de l'échec de la communauté belgo-congolaise que nous devons nous efforcer d'établir sur des bases solides, exempte de tout sectarisme. Cet échec serait vraisemblablement causé, chez nous comme ailleurs, par l'intransigeance aveugle d'un nationalisme congolais, xénophobe et anti-Blanc, à l'image des nationalismes qui sévissent en ce moment en Afrique du Nord et en Asie.

Sans vouloir jouer au prophète, nous sommes persuadé que les missionnaires européens, sans distinction de confession, ne seraient pas épargnés dans ce mouvement xénophobe et que les religions importées en Afrique Centrale ne tarderaient pas à subir des déformations (dans le genre du Vaudou) en s'inspirant des idées métaphysiques millénaires des autochtones.

Nous espérons qu'il n'en sera pas ainsi et que dans un esprit de large tolérance, notre Colonie continuera à bénéficier de doctrines d'un humanisme respectueux de la liberté de l'individu.

PARTI LIBÉRAL.

Le baron de VLEESCHAUWER nous dit que le Parti libéral ne semble pas avoir exprimé d'une façon spéciale ses idées et son programme par rapport à ce que doit être la politique de la Belgique en Afrique. Nous constatons avec regret que sa documentation est incomplète. Il n'a vraisemblablement pas lu le programme de ce parti.

Ce programme, adopté par le Congrès d'octobre 1956, formule les principes généraux suivants : Le Congo est redevable à la Belgique de sa paix intérieure, de son évolution et de son expansion. Les droits souverains de la Belgique s'exercent, afin que se développe entre tous les Congolais, Blancs et Noirs sans discrimination, une solidarité active inspirée par le bien commun et qui s'exprime dans la communauté belgo-congolaise. Il y a lieu de condamner sévèrement ceux qui, dans un esprit partisan, ont transporté et transportent au Congo, les querelles politiques de la Métropole et défigurent ainsi le caractère national de l'œuvre de la Belgique.

Le Congo présente une très grande diversité de situations dans tous les domaines ; l'évolution, pour rapide qu'elle soit, n'atteindra l'ensemble de la population que grâce à un effort continu. Il ne faut pas échafauder des plans théoriques à longue échéance, ni appliquer au Congo des systèmes européens préfabriqués. L'harmonisation entre les traditions locales et les besoins modernes est préférable à une intégration artificielle. La prospérité matérielle doit être le moyen de réaliser le progrès général, humain, social, intellectuel et culturel. L'émancipation personnelle des autochtones est le but à poursuivre. Elle sera l'œuvre non seulement des autorités, mais aussi de tous les Européens et des intéressés eux-mêmes, qui doivent prendre conscience de leurs responsabilités en même temps que de leurs droits.

Après avoir formulé ces principes, le programme du Parti libéral passe en revue des problèmes d'administration générale, se prononçant en faveur de la séparation des pouvoirs au Congo, de la décentralisation dans tous les domaines administratifs, de la participation des indépendants aux conseils et organismes qui les concernent ; du droit d'association des habitants du Congo à l'administration du Congo et à son économie, de l'initiation des groupements indigènes aux problèmes locaux, voie

d'acheminement aux mandats au sein d'assemblées délibérantes ; de l'interpénétration des cadres administratifs métropolitains et africains. Le programme libéral traite ensuite des relations humaines, de la formation de l'élite, des problèmes de l'enseignement, de la promotion de la femme indigène, des questions culturelles, du régime du travail, de la sécurité sociale, de l'habitat indigène et de la santé publique ; de la situation des mulâtres ; du système économique, du régime foncier, de l'agriculture en milieu indigène ; de la politique économique sous de multiples aspects, de l'immigration et du Colonat, des routes et des transports.

Et ce programme constructif conclut :

« Le Congrès du Parti libéral adresse un appel au bon sens de tous ceux qui participent à l'action africaine, pour qu'ils contribuent à l'évolution avec une fermeté à la fois résolue et prudente, dans un esprit de tolérance et de solidarité nationale ».

Nous croyons que, si le baron DE VLEESCHAUWER avait lu attentivement ce programme, il aurait été moins injuste à son égard, car il contient de nombreux points sur lesquels il pourrait marquer son accord.

LE SYNDICALISME AU CONGO.

Le Conseil colonial a voté récemment deux décrets réglementant le droit d'association des habitants du Congo et du Ruanda-Urundi, et, en particulier, des fonctionnaires et du personnel de la Colonie.

Déjà en 1946, à l'initiative du ministre libéral feu Robert GODDING et en plein accord avec le Gouverneur général de l'époque, notre distingué collègue M. Pierre RYCKMANS, une ordonnance législative avait donné un statut légal aux syndicats de travailleurs indigènes. Mais ceux-ci n'étaient pas autorisés à faire partie de syndicats composés d'Européens, ces syndicats n'ayant

pas reçu, pour le surplus, de consécration légale. Les deux décrets récents suppriment toute discrimination raciale et autorisent la reconnaissance de syndicats mixtes. Nous n'y verrions aucun inconvénient à condition cependant que les syndicats aient pour objet *uniquement* des problèmes d'ordre professionnel. Le décret d'ordre général qui règle le droit d'association, stipule d'ailleurs, que ce doit être leur but exclusif. Mais l'article 2 du même décret prévoit que les syndicats existants, seront reconnus pour autant que leurs statuts soient déposés et qu'ils s'engagent à notifier au Gouverneur général toute modification ultérieure de ceux-ci. Seront agréées d'office, les associations professionnelles existant au premier juillet 1956. Sont seules autorisées, les associations ayant obtenu l'agrément dont les modalités sont fixées par arrêté royal.

Le baron DE VLEESCHAUWER nous dit que le P. S. C. s'est abstenu jusqu'ici d'organiser ou de patronner quelque association, que ce soit, qui relèverait de lui au Congo et au Ruanda-Urundi. Devons-nous en déduire que le P. S. C. n'est pas d'accord avec l'action de la Fédération des Syndicats chrétiens ?

Quant à nous, notre conception des syndicats au Congo est très simple. Ils doivent se limiter à l'étude de problèmes d'ordre professionnel et s'interdire formellement toute ingérence dans la politique. Nous ne comprenons pas l'existence au Congo de syndicats basés sur le marxisme, pas plus que sur des impératifs religieux. Les syndicats doivent être ouverts à tous ceux qui désirent se grouper localement pour la défense de leurs intérêts professionnels sans distinction de race, d'opinion ou de croyance. Nous pensons que c'est là une conception libérale. Au reste, les conseils d'entreprises peuvent rendre aux indigènes dans une large mesure les mêmes services que les syndicats.

Nous avons constaté avec regret qu'un des chefs du

Syndicalisme affilié au Parti socialiste ait cru devoir se rendre avec un Congolais à une conférence syndicale à Accra, le 17 janvier de cette année, et y faire une déclaration condamnant le capitalisme qui, d'après lui, est le même dans tous les pays, ce mauvais capitalisme qui a permis aux entreprises privées de fournir, par l'auto-financement, une cinquantaine de milliards dans les 105 milliards d'investissements du secteur privé, qui ont largement profité aux autochtones, ce capitalisme qui a permis, d'autre part, d'attribuer en espèces aux indigènes en 1955, plus de 17 milliards du revenu national du Congo contre 8,8 en 1950.

Nous avons encore beaucoup de choses à dire dans le cadre des communications fort intéressantes que nous ont faites le baron DE VLEESCHAUWER et Jean GHILAIN, mais nous devons limiter notre intervention.

Au cours d'un récent voyage au Congo, nous avons provoqué dans différentes villes des réunions qui durèrent chaque fois plusieurs heures et auxquelles assistaient de nombreux évolués.

Nous avons ensemble passé en revue beaucoup de problèmes d'actualité en discutant franchement tous ces points et en fournissant à nos interlocuteurs tous les renseignements qu'ils nous demandaient, en leur exposant ouvertement notre opinion. A l'issue de ces entretiens, chaque fois, ces évolués nous dirent combien ils nous étaient reconnaissants de leur avoir parlé comme on parle à des hommes désireux de s'instruire et ne manquant que trop souvent d'informations suffisantes pour avoir une opinion raisonnée.

L'un de ces évolués nous a fait au nom de ses compatriotes, une déclaration qui nous a profondément troublé, attristé ; nous ne l'oublierons jamais :

« Ne croyez pas, Monsieur le Conseiller, que nous soyons des révolutionnaires. Toutes ces idées qui vous paraissent dangereuses ou baroques, ce sont les Européens qui nous les mettent dans la tête ».

Quand on a consacré plus d'un demi-siècle à la défense de la cause coloniale belge, de telles paroles sont de nature à nous faire réfléchir sur les graves responsabilités qui pèsent sur nos épaules.

Le 18 février 1957.

**R.P. E. Boelaert. — Intervention dans la discussion
de la communication de M. le baron A. de Vleeschauwer,
intitulée : « Réflexions sur l'évolution politique
du Congo belge » (1).**

Quand on discute d'un problème politique, il est à conseiller de ne pas perdre de vue les grands principes moraux qui doivent diriger les discussions.

Monsieur le baron DE VLEESCHAUWER a eu le courage de mettre en exergue de ses réflexions un de ces principes : « le postulat politique que personne ne devrait, ne pourrait contester : le *droit des peuples de s'administrer et de se gouverner eux-mêmes.* »

C'est dans l'ordre de la nature même, raisonne-t-il, qu'un peuple qui s'éveille prend conscience de soi-même et désire disposer de soi-même. Et le pays colonisateur a le devoir de l'y aider.

Or, il me semble très important pour une saine politique coloniale, pour une aide constructive à l'évolution politique du Congo, de considérer ce principe d'un peu plus près et d'en tirer les conclusions qui s'imposent.

Nous avons assumé « l'obligation sacrée »

« ...de développer la capacité des populations que nous administrons de s'administrer elles-mêmes, de tenir compte de leurs aspirations politiques et de les aider dans le développement progressif de leurs (libres) institutions politiques ».

Mais quel est le sens de l'expression : les populations ? Il est évident qu'on ne peut le trouver qu'en expliquant cette expression dans le sens des 14 points de WILSON,

(1) *Bull. des Séances*, 1957, p. 211.

du droit des minorités ethniques, linguistiques et religieuses de la Charte des Nations Unies, de tout le courant d'idées résultant dans le principe énoncé par M. le baron de VLEESCHAUWER : celui du droit des peuples à se gouverner eux-mêmes.

Prétendre qu'il s'agirait ici de l'ensemble de la population d'une colonie (et c'est malheureusement ainsi que l'expliquent pratiquement tous les gouvernements colonisants) est une fiction juridique qui n'a aucune base dans les textes ou dans le droit naturel.

L'expression n'est explicable que dans la signification de peuple : droit des peuples à l'autonomie.

Et le peuple, qui a ce droit, c'est la *nation*, au sens du droit naturel, la communauté populaire, l'ethnie : société publique d'hommes conscients de leur culture particulière et tâchant de la conserver et de la développer (A. JANSSEN) ; société existant avant l'état, ayant des droits antérieurs et supérieurs à ceux de l'état.

Généralement, cette société est basée sur les liens d'origine, de coutumes, de langue et de territoire.

M. le baron DE VLEESCHAUWER s'est exprimé un peu trop catégoriquement, me semble-t-il, en parlant d'un postulat politique que personne ne devrait, ne pourrait contester (p. 215).

Certes, une telle nation a le droit et le devoir d'exister, de se maintenir, de s'enrichir et de se défendre (*Manuel de morale internationale*, 1939, p. 132). *Ius habet naturae suae particularis nationalis existentiae* (MEYER : *Institutiones juris naturalis*, II, p. 305).

La charité bien ordonnée impose à ses membres le devoir de considérer cette nation comme leur patrie naturelle. Et ce devoir de piété est même supérieur à celui qui les lie à une patrie politique.

Mais la nation n'est pas un absolu. Elle aussi est sujette à des changements. Elle doit respecter les droits des autres nations. Elle doit aussi tenir compte des

droits acquis par l'état et du bien commun du genre humain. Son droit de tendre à l'autonomie n'est donc pas absolu. Un état plurinational peut et doit remplir ses obligations vis-à-vis des nations qui le composent. Et ce n'est que quand il manque absolument à ces obligations, qu'une nation a le droit de s'adresser à une organisation internationale si elle existe ou bien à se révolter.

Il est évident que l'ensemble de la population congolaise ne forme pas une nation = un peuple qui aurait un droit naturel à l'autonomie. Monsieur le Ministre honoraire pose lui-même comme premier élément de base à ses réflexions que le Congo n'a pas une population unique, mais des populations diverses avec leurs langues et idiomes nombreux et variés. Et il pose la question : Ce Congo,

« tel qu'il est, forme-t-il ou formera-t-il un jour une unité suffisante géographique, ethnographique (ethnique), sociale et économique d'où résultera ou pourra résulter un Pays uni ou unifié ? » (p. 216).

De son côté, M. SOHIER a écrit que « le Congo n'est qu'une expression administrative, ses frontières lui viennent des Blancs (*Zaire*, 1951, p. 917). Et il admet qu'au Congo il y a « de grandes nations », « dont il faut respecter le nationalisme et préserver l'originalité nationale ». « Tous ces mouvements affirment leur souci de préserver leur originalité nationale » écrit-il des mouvements nationalistes au sein du Congo.

(Dans le même article il introduit malheureusement une toute autre notion quand il écrit qu'au Congo Blancs et Noirs doivent se sentir unis en une seule communauté nationale, en un esprit national commun, une seule nation, une patrie commune).

Par rapport au droit à l'existence de ces nations-ethnies, une première remarque s'impose :

Au lieu de développer la capacité de ces peuples de s'administrer eux-mêmes, au lieu de tenir compte de

leurs aspirations politiques et de les aider dans le développement de leurs institutions politiques, les membres des Nations Unies qui ont la responsabilité d'administrer des territoires dont les populations ne s'administrent pas encore complètement elles-mêmes, méconnaissent l'existence même de ces nations à tel point que les frontières politiques n'en tiennent aucun compte.

« It is clear that one of the first matters claiming attention, must be the readjustment of the purely artificial boundaries established by the accidents of history, resulting in economic and political inconveniences of which all students of african conditions are only too conscious », écrit Lord HAILEY dans *The Colonial Review*, avril 1943, p. 74.

Si les membres colonisateurs tiennent vraiment à cœur leurs obligations fondamentales, ils doivent s'arranger pour rectifier ces frontières. S'ils ne l'essaient même pas, l'histoire devra bien douter de leur bonne volonté, et ils légueront à l'Afrique de demain de trop nombreux foyers de désordre et de luttes.

Et voici une seconde remarque : A l'intérieur d'une colonie ainsi ajustée, le bien des nations composantes prime celui de l'entité juridique qui les unit. Si les nations constituant un état doivent pâtir de leur union au lieu d'en profiter, l'union doit être rompue.

Un état unitaire est difficilement compatible avec ce devoir. M. le baron de VLEESCHAUWER le fait sentir, me semble-t-il, dans sa communication. Aussi, il ne rejette pas la proposition de M. VAN BILSEN pour une fédération congolaise :

« Constructions de l'esprit ? », écrit-il (p. 227), sans doute, mais tracées avec logique et pour la réalisation desquelles il indique les éléments, les matériaux. Cela peut ne pas convaincre d'emblée, mais j'estime que c'est là une contribution sympathique à la formation des idées dans les milieux intéressés ».

J'ai voulu souligner que le Congo de demain ne pourra être qu'un état multinational, que les nations qui le

composeront ont des droits antérieurs et supérieurs à ceux de cet état à venir, et je voudrais finir avec une citation d'avant guerre, mais tirée de l'*Osservatore Romano* :

« Autonomie n'est pas séparatisme, et n'est pas inconciliable avec la continuation des liens nécessaires pour le maintien de l'unité politique des trois nationalités qui forment l'état slave méridional ».

18 février 1957.

N. De Cleene. — Intervention dans la discussion de la communication de M. le baron A. de Vleeschauwer, intitulée : « Réflexions sur l'évolution politique du Congo belge » (1).

Le baron A. DE VLEESCHAUWER a souligné comme une des difficultés à laquelle se heurtera l'évolution politique du Congo belge, la grande diversité des populations congolaises sur le plan ethnique, linguistique et culturel.

L'unité actuelle du Congo belge est la résultante de notre occupation coloniale. Nous avons réussi à doter l'ensemble du pays d'une unité administrative réelle. Nous avons réussi à lui donner une unité économique par un réseau de communications fluviales, ferrées et routières, par la formation d'un seul et vaste marché, par l'organisation financière du pays. Nous réussirons peut-être aussi à créer — au moins dans la classe dirigeante — une certaine unité culturelle en faisant, en fait, du français la langue officielle de l'enseignement.

Il est à remarquer toutefois, que cette unité administrative, économique et culturelle est purement extrinsèque ; j'entends par là, qu'elle est imposée du dehors. Elle est l'œuvre d'éléments étrangers, *non le résultat d'une croissance organique africaine.*

Devant cette constatation, je pense à l'évolution qui fut celle de l'Inde.

Celui qui, dans les cadres artificiels de l'unité de l'Inde britannique, a travaillé le plus efficacement à intégrer la

(1) *Bull. des Séances*, 1957, p. 211.

multitude des états indiens en une véritable Union indienne est le mahatma GANDHI. C'est lui dont la puissante personnalité a su dissiper dans une grande mesure le particularisme et l'exclusivisme des états pour y substituer un sentiment d'*unité nationale*.

Ce même sentiment d'*unité nationale*, *Conscience africaine* aujourd'hui s'efforce de le développer au Congo. En réalité, le mouvement qu'elle amorce n'est autre que l'aboutissement normal de toute l'évolution sociale en cours. Il dépendra, en partie tout au moins, de nous, de lui garder son caractère constructif.

Dans la perspective de cette unité nationale, j'estime que diviser les indigènes — au seuil de leur accesssion à la vie politique — par l'introduction de nos partis politiques métropolitains, est contraire à l'avenir du peuple congolais.

Le 18 février 1957

**P. Ryckmans. — Intervention dans la discussion
de la communication
de M. le baron A. de Vleeschauwer, intitulée :
« Réflexions sur l'évolution politique au Congo belge » (1).**

M. J. GHILAIN, dans sa communication, a rappelé que tout le monde est d'accord pour reconnaître le droit des indigènes à participer à la vie politique. Les Évêques congolais ont ajouté qu'il était du devoir des civilisateurs de les initier à ces problèmes.

Je crois qu'on ne peut pas conclure de là à l'opportunité de transposer en Afrique nos partis politiques nationaux. Sans doute, les Congolais arriveront à constituer des partis politiques : on peut concevoir, par exemple, que les uns soient partisans d'un État fédéraliste, les autres d'un État unitaire ; qu'il y ait des divergences au point de vue linguistique, au point de vue du maintien ou de la suppression des cadres traditionnels, etc...

Les grands partis nationaux, profondément divisés sur des problèmes spécifiquement belges, le sont beaucoup moins sur les problèmes de politique coloniale et il semble vraiment désirable qu'ils élaborent en commun une politique unique.

* * *

M. Fred VAN DER LINDEN a rappelé que la Convention de Saint-Germain-en-Laye mettait sur le même pied toutes les confessions chrétiennes. Cela n'est pas tout à fait exact. L'Acte de Berlin faisait aux Puissances du bassin conventionnel un devoir de donner leur appui à toutes les missions *chrétiennes*. La Convention de

(1) *Bull. des Séances*, 1957, p. 211.

Saint-Germain-en-Laye a estimé — et cela me paraît regrettable — ne pas pouvoir accorder une préférence aux confessions *chrétiennes*. Elle met sur le même pied toutes les entreprises *religieuses*, ce qui inclut la propagande musulmane, qui est difficile à séparer de la propagande pan-islamique.

* * *

Le R.P. BOELAERT, considérant que les ethnies existaient avant l'État Indépendant et avant la Colonie, croit qu'il est du devoir des puissances coloniales de rectifier les frontières politiques arbitraires. Je voudrais lui faire remarquer que presque toutes les frontières politiques ont été à l'origine arbitraires. Les frontières de la Belgique ne font pas exception. Les frontières entre le Canada et les États-Unis d'Amérique comportent, si je ne me trompe, 3.600 km de ligne droite. Aucune frontière ne pourrait être plus arbitraire que celle-là, et cependant personne ne s'en plaint. Des frontières, qui étaient arbitraires il y a 50 ans, ont acquis avec le temps une réalité. L'union de tous les Congolais sous un même drapeau et sous un Souverain que tous reconnaissent, n'est plus aujourd'hui un fait arbitraire. Si on devait suivre le R.P. BOELAERT dans ses théories, il faudrait déclarer que tout le bénéfice des mines du Katanga doit revenir exclusivement aux populations très clairsemées de la région minière et que les populations de l'Équateur n'ont le droit d'en bénéficier en rien. Est-ce là le résultat vers lequel, à son avis, les puissances coloniales doivent tendre ?

18 février 1957.

**A. Sohier. — Intervention dans la discussion
de la communication
de M. le baron A. de Vleeschauwer, intitulée :
« Réflexions sur l'évolution politique du Congo belge » (1).**

Je félicite vivement l'auteur de la remarquable communication qui vient d'être examinée et ceux des différentes interventions. Mais je voudrais, en post-scriptum à ce débat, présenter une observation qui s'adresse bien moins à nos membres qu'à ceux qui, du dehors, de l'étranger peut-être, liront le compte rendu de cette discussion. Ils pourraient en retirer l'impression que, au sein de notre académie et entre les partis belges, il existe des divergences profondes sur la politique coloniale. En réalité, il existe une politique coloniale belge fondamentale sur laquelle tout le pays est d'accord. Elle a été éloquemment exprimée par les gouverneurs généraux successifs dans leurs discours d'ouverture des conseils de gouvernement, discours soumis au préalable aux ministres de différents partis. Ces ministres l'ont eux-mêmes exposée avec une belle continuité, et des réformes législatives la mettent en œuvre sans susciter d'opposition. Si on examine les programmes des partis, on s'apercevra vite qu'ils sont semblables sur les principes essentiels. Sans doute, il y a des différences, mais elles portent sur les questions d'application, sur des nuances de la pensée, sur le plus ou le moins. Nos discussions, nos polémiques, sont parfois passionnées, et c'est heureux. Mais nous savons qu'elles ont lieu dans le cadre de l'unité fondamentale de notre politique coloniale nationale.

Le 18 février 1957.

(1) *Bull. des Séances*, 1957, p. 211.

**L. Jadin. — Relation sur le royaume du Congo
du P. Raimondo da Dicomano,
missionnaire de 1791 à 1795 ⁽¹⁾.**

La relation sur le Congo du capucin italien Raimondo da DICOMANO pour la période 1792-1795 reprend la tradition déjà longue des rapports des missionnaires italiens sur ces missions, auparavant si florissantes. L'intérêt exceptionnel de cette relation est que Raimondo da DICOMANO fut le premier capucin qui revint à São Salvador après un long abandon de cette chrétienté par les capucins. Elle marque une étape de la lente décadence du christianisme qui aurait compté pour le Congo et l'Angola deux millions de fidèles au milieu du XVIII^e siècle. Depuis 1645, les missionnaires capucins italiens avaient été de fait les seuls missionnaires du royaume noir. A leur arrivée, ils avaient encore trouvé à la cathédrale de Saô Salvador un certain nombre de chanoines noirs ou métis et quelques prêtres séculiers desservaient également l'une ou l'autre église de l'intérieur. Le dernier des chanoines, qui portait encore le titre de vicaire général, mais n'exerçait que peu d'apostolat, mourut en 1687. Les capucins se plaignirent à diverses reprises de la gêne causée à leur activité par la vie souvent peu édifiante de ce clergé local. L'évêque de Loanda envoya quelques prêtres séculiers du Congo, en 1716, et les décora même du titre de vicaires généraux et

(1) Cette note, établie dans le cadre des activités de la Commission d'Histoire du Congo (*Bull. I. R. C. B.*, 1952, 1064-1066), a été présentée à la séance du 13 février 1957 de ladite Commission.

d'inspecteurs ecclésiastiques, malgré les protestations des capucins, estimant que la préfecture apostolique établie par la Congrégation de la Propagande au Congo dès 1640, leur assurait le monopole de l'apostolat. Ils n'en toléraient pas le partage avec un clergé séculier qu'ils accusaient de s'occuper plus de commerce d'esclaves et d'affaires que de l'édification des Noirs. Ils firent appel au pape CLÉMENT XI et au Roi du Portugal. Un compromis, avec le règlement de 1726 (1), détermina les rapports des deux juridictions. Les évêques du Congo et d'Angola purent maintenir ça et là au Congo, à São Salvador, à Bamba, puis à S. José d'Encoge l'un ou l'autre membre du clergé séculier. Les capucins devaient exercer leur apostolat et administrer les sacrements, en accord avec eux et disposaient en toute liberté des régions situées à quelques lieues des localités où s'étaient établi ce clergé séculier. Le ministère de ces prêtres isolés ne paraît pas avoir été très fructueux et les critiques des capucins à leur égard furent souvent acerbes et sévères. Les capucins, à leur arrivée à São Salvador y avaient rencontré les jésuites qui y avaient un collège depuis 1624. Le mérite des jésuites avait été de traduire les prières et le catéchisme en langue kikongo et de répandre et diffuser l'instruction chrétienne dans le royaume par la formation de leurs élèves. Ils avaient pu former ainsi un certain nombre de prêtres noirs et métis ou blancs qui furent ordonnés par FRANCISCO DE SOVERAL, évêque du Congo, résidant à Loandã et mort en 1642. L'invasion de l'Angola par les Hollandais, puis le conflit entre le roi ANTONIO I^{er} et le Gouverneur d'Angola en 1665, diminua considérablement le nombre des Blancs résidant au Congo, et il n'y eu bientôt plus

(1) *Archives de la Propagande*, Rome, *Scrittura riferete nei congressi Africa-Angola-Congo*, t. VIII, 1865-1885. [CHARLES-VICTOR-AUBERT DUPARQUET], Documents relatifs à la préfecture apostolique du Congo, Paris, 1881, p. 7-10 et 35-38. — A. BRASIO, *Monumenta missionalia angolana dans Portugal em Africa*, t. VI, Lisbonne, 1952, p. 69, doc. n° 4.

de Jésuites en résidence à Saô Salvador. L'anarchie et les divisions en royaumes indépendants qui suivirent de quelque peu la fameuse bataille d'Ambuilla de 1665, rendit l'action des capucins plus difficile. Sollicités par de nombreux champs d'apostolat en Angola et au Matamba, après la conversion de la reine GINGA 1654, ils avaient dû disperser leurs efforts. Les hospices établis au Congo n'eurent plus les effectifs missionnaires suffisants et réguliers qui avaient assuré la prospérité relative de leurs premiers établissements. Au cours du XVIII^e siècle, les préfets comme les gouverneurs d'Angola signalent que la diminution du nombre des missionnaires ne permet plus l'occupation permanente des hospices et qu'un réel danger menace les missions du Congo (1). Cependant, la chrétienté était maintenue par la présence de nombreux catéchistes et maîtres interprètes et les missionnaires capucins continuèrent à faire, jusqu'en 1760, 10.000 à 15.000 baptêmes par an, tant en Angola qu'au Congo (2). La pratique missionnaire des PP. capucins italiens rédigée en 1747 montre l'état moral de la chrétienté congolaise et en marque déjà les dangers très graves de dépérissement (3). L'opposition du marquis DE POMBAL à l'établissement en Angola et au Congo de missionnaires italiens venus des États de l'Église d'abord, puis de tous les missionnaires étrangers après 1762 va empêcher tout à fait la relève des missionnaires. Après 1765, le Congo resta pratiquement abandonné par les Capucins. Un seul religieux prêtre restait à Loanda, aidé d'un frère, le préfet Sebastiano DA TAGGIA qui ne rentrera en Europe qu'en 1780, après l'arrivée de la relève.

(1) *Arquivo historico ultramarino*, Lisbonne, Papeis avulsos de Angola, 22 mars 1723 ; 12 juin 1734 ; 20 mars 1735 ; 28 novembre 1736 ; 2 avril 1755.

(2) *Archives Propagande, Scrittura riferite*, Africa, Congo, t. V, fol. 290-300.

(3) La pratique missionnaire des PP. Capucins italiens dans les royaumes du Congo, Angola et contrées adjacentes, 1747. Louvain, *Aucam*, 1931.

Il fallut attendre 1778 et la chute du marquis DE POMBAL, pour que les capucins italiens puissent reprendre le chemin de l'Angola. D'autre part, sous l'impulsion de la reine DONA MARIA I^a, dix-huit missionnaires religieux portugais étaient partis en 1779 pour l'Angola. L'évêque d'Angola Luis DE ASSUNÇÃO E AZEVEDO reçut comme instruction du ministre MARTINHO DE MELLO E CASTRO d'envoyer des missionnaires nationaux au Congo. Sa décision amena un stérile conflit avec le nouveau préfet BONAVENTURA DA CERIANA qui se trouvait dès 1780 avec sept de ses confrères, disposés à reprendre les missions du Congo qui leur étaient toujours confiées par la Propagande. Les prétentions de l'évêque de désigner lui-même les missionnaires, sans tenir compte de l'autorité du préfet, empêchèrent le départ des capucins pour le comté de Sohio en août 1780 (1). D'autre part, quatre missionnaires portugais très zélés furent chargés, malgré les protestations de Bonaventura DA CERIANA de reprendre les missions de São Salvador. Répondant à une demande des missionnaires transmise par les ambassades du roi du Congo JOSÉ I^{er}, ils partirent le 2 août 1780.

Les relations des missionnaires portugais, Rafael CASTELLO DA VIDE et de ses compagnons, qui furent au Congo de 1780 à 1788 et même jusqu'en 1790 avec le prêtre noir, le docteur André GODINHO, sont fort encourageantes, malgré les difficultés très grandes qui contrarièrent leur apostolat (2). Les missionnaires rencontrèrent une situation politique très compliquée. Ils durent attendre plus d'un an, en voyageant de banza en banza,

(1) *Archives de la Propagande, Scritture riferite*, Africa, Congo, t. V, fol. 435, 446, 463, voir notre article L'Ancien Congo, d'après les archives de Loanda, à paraître. *Arquivo historico ultramarino*, Relação de varios sucessos, 1781.

(2) MARCELLINO DA CIVEZZA, *Storia universale delle missione franciscane*, t. VI, part. IV, Florence, 1894, p. 315-402.

Annaes do conselho ultramarino, parte não official, serie II, Lisbonne, 1895-1861, p. 62-80.

du 2 août 1780 au 15 septembre 1781, avant d'atteindre São Salvador. Le roi élu Dom JOSÉ I^{er} dut d'abord reconquérir sa capitale possédée par un rival. Il réunit pour cette expédition une armée de plus de 30.000 hommes, ce qui montre que le roi jouissait encore à cette époque d'un grand crédit. Le royaume était cependant divisé en partis opposés, mais les missionnaires réussirent à se tenir en dehors du conflit et purent aller administrer les sacrements dans les *banzas* appartenant aux adversaires de JOSÉ I^{er}, bien souvent cependant avec de grandes difficultés. En s'emparant de S. Salvador, Dom JOSÉ I^{er} dut mettre le feu à toutes les cases de la capitale, ce qui explique la sérieuse diminution d'importance de la cité. Après la mort de Dom JOSÉ I^{er} en 1784, son frère AFFONSO V continua à avoir de bons rapports avec les missionnaires. Le commerce des esclaves exportés vers les ports de la côte nord à Cabinda et Loango pour être vendus aux Anglais protestants le mit cependant en diverses circonstances en opposition avec les PP. CASTELLO DA VIDE et João TORRES qui le frappèrent de censures.

CASTELLO DA VIDE et ses compagnons purent cependant parcourir de nombreuses régions du Congo, en y prêchant des missions pendant plusieurs mois et administrèrent en moins de cinq années jusqu'en avril 1785 plus de 200.000 baptêmes, dont de nombreux adultes, dans des banzas où plus aucun missionnaire n'était plus passé depuis 20 ans. Ces baptêmes d'adultes étaient souvent précédés de plusieurs jours d'instruction par les missionnaires qui entendirent également des milliers de confessions. Ils bénirent également de très nombreux mariages, exigeant des chefs qu'ils renvoient d'abord leurs concubines. Les missionnaires parlaient couramment la langue congolaise et ouvrirent une école à São Salvador. Le P. CASTELLO DA VIDE à son retour de Loanda en août 1788 sera accompagné de six jeunes Congolais,

candidats au sacerdoce qu'il emmènera avec lui au Brésil, puis au Portugal pour achever leur formation. Nous donnerons la traduction de ces relations fort intéressantes dans une prochaine communication, après avoir fait des vérifications d'identification de localités sur les originaux à Lisbonne. Il faudra les comparer à la relation pessimiste de Raimondo DA DICOMANO pour juger plus équitablement de la situation religieuse du Congo, à la fin du XVIII^e siècle.

Comme nous l'avons vu, un conflit de juridiction avait, en 1780, empêché les capucins de reprendre les missions de Sohio et de São Salvador. A l'intervention du ministre Martinho DE MELLO E CASTRO, le nonce de Lisbonne avait écrit au cardinal ANTONELLI, préfet de la Propagande, pour aplanir les difficultés. Le préfet répondit le 22 janvier 1784, disant que les capucins ne devaient user des facultés reçues du Saint-Siège qu'après en avoir fait notification à l'évêque ou à l'Ordinaire et qu'ils ne devaient pas causer d'ennuis ni mépriser les prélats. Ils ne devaient pas abuser des termes des décrets pontificaux, ni faire affront aux évêques (1). Le 24 avril 1784, le ministre en avait avisé le nouvel évêque élu, Alexandre DE SAGRADA FAMILIA, évêque de Malacca, qui arriva à Loanda, le 7 septembre 1784 avec le nouveau gouverneur, le baron DE MASSAMEDES. Le ministre se plaignait du refus fait par les capucins et spécialement par le préfet de recevoir leur juridiction de l'évêque. Un voyage missionnaire entrepris à Sohio du 4 août 1785 au 21 septembre par l'évêque et le préfet Bonaventura DA CERIANA fut cependant une preuve éclatante de la nécessité d'avoir plus de missionnaires pour le Congo. L'évêque et le gouverneur écrivirent tant au Brésil qu'à Lisbonne, demandant des capucins et déclarant qu'il n'en fallait pas d'autres au Congo (2).

(1) *Arquivo Arquiepiscopal*, Loanda, Codex 10.

(2) *Archives de la Propagande, Scritture riferite nei congressi*, Africa-Angola-Congo, t. VI, fol. 49.

Le 19 juillet 1790, Raimondo DA DICOMANO, né en 1754 en Toscane, fut envoyé comme missionnaire au Congo par la Propagande. Avant de partir pour l'Afrique, le 30 juillet, il fut obligé, ainsi que son compagnon de voyage le P. Giuseppe MARIA DE FIRENZE de prêter serment dans les mains du ministre des affaires étrangères Martinho DE MELLO E CASTRO et de promettre de satisfaire aux ordres de S. M. Très Fidèle, de ne contredire en rien le Padroado royal et de reconnaître l'évêque d'Angola, comme son légitime prélat ou, en son absence, de reconnaître l'autorité du chapitre, *sede vacante*. Il dut montrer au ministre les lettres patentes du procureur général de l'ordre et l'autorisation d'embarquer délivrée par la reine MARIA (1). Le gouverneur Manuel DE ALMEIDA VASCONCELLOS annonça le 29 juin 1791 que le P. Raimondo DA DICOMANO était arrivé à Loanda depuis deux jours. Le 17 mars 1792, le gouverneur fait part de la réception à Loanda d'un ambassadeur du roi du Congo ALEIXO I^{er} et d'un du duc de Bamba, son général. Le Roi demandait un père capucin pour son couronnement. Le 15 septembre suivant, une nouvelle ambassade du roi ALEIXO se fit encore plus pressante. Le gouverneur déclara que dès le 28 août 1792, il avait envoyé au Congo le P. Raimondo, le seul missionnaire disponible et capable d'entreprendre le voyage pour couronner le Roi. Le chapitre de Loanda donna une délégation de pouvoir au missionnaire, le Gouverneur l'envoya en compagnie d'un interprète, un *alfiere* réputé comme le meilleur connaisseur de la langue du Congo. Ils partirent par Mossul où le marquis venait de faire sa soumission aux Portugais ; après avoir menacé Bengo et même Loanda avec ses bandes armées en 1790, il avait été contraint à se reconnaître vassal du Portugal après une expédition punitive organisée par le gouverneur

(1) Archives de la Propagande, Scritture riferite nei congressi, Africa-Angola Congo, t. VI, fol. 57, 61-63.

Manuel DE ALMEIDA VASCONCELOS (1). En juillet 1793, le gouverneur écrivait qu'il envoyait comme renfort au P. Raimondo DA DICOMANO deux autres pères capucins arrivés à Loanda le 9 février 1793 (2), avec la frégate *Minerva*, les PP. Dionegi DE MONDOVI et Fedele DA PISTOIA avec un frère laïc Cristoforo DE RIOLO. Bien que recommandés près du Sova QUITUNGO, ils furent mal reçus à cause des Anglais, ils devaient aller par mer jusqu'au Loge ou Ambriz. Ils arrivèrent cependant à Bamba Congo, à trois ou quatre jours de marche de distance, mais les Noirs voulaient les conserver dans leur banza et étant tombés tous trois gravement malades, ils furent dépouillés de tous leurs bagages. Ils s'adressèrent au gouvernement de Loanda qui dut envoyer une expédition de secours avec un messager noir pour négocier avec le duc de Bamba. Ils rentrèrent à Loanda épuisés, tandis que le messager poursuivait sa route pour São Salvador pour s'informer du P. Raimondo et de l'*alfiere* (3).

Le P. Raimondo avait été bien reçu par le roi ALEIXO I^{er}, mais celui-ci vint à mourir et son successeur le roi JOACHIM (4) s'opposa d'abord au missionnaire. Le P. Raimondo réussit à le faire changer d'attitude et le nouveau roi fut oint et couronné dans l'église de São Salvador avec toutes les cérémonies. Cependant, il y eut un nouveau roi HENRIQUE I^{er} qui écrivit à Rafael DE CASTELLO DA VIDE, son ancien père spirituel, pour lui annoncer son avènement et promettre sa fidélité à la religion. Malgré ses protestations de respect et d'obéis-

(1) *Archives de l'Angola*, Loanda, Museu, Codex 4, fol. 25^{vo}, 26^{vo}.

(2) *Arquivo historico ultramarino*, Lisbonne, Caixa 43. Lettre du 9 février 1793. Manuel DE ALMEIDA DE VASCONCELLOS au ministre Martinho DE MELLO E CASTRO du 20 juillet 1793.

(3) *Archives de l'Angola*, Loanda, Museu, Codex 4, fol. 67-77. Lettre du 20 juillet 1793, fol. 98-100. Lettre du 25 janvier 1794.

(4) Le nom du roi Joachim n'est cité que par le gouverneur, il s'agit sans doute d'un prétendant qui a été éliminé par HENRIQUE I^{er} après quelques mois.

sance, malgré aussi ses assurances de vouloir protéger la religion et de rechercher l'amitié des Portugais, il montra des dispositions despotiques à l'égard du P. Raimondo qui fit un tableau peu flatteur de ce monarque prétentieux et sans pouvoir réel (1).

Un prince, seigneur de Quibango, le futur GARCIA V, se distingua pour protéger le Père et obtenir l'accord du Roi pour son retour à Loanda. Le gouverneur notait dans ses lettres que ce prince était le successeur du roi. Les principes de la religion paraissaient être restés vivaces à São Salvador et le Père continuait son apostolat. Le Gouverneur annonça le retour du P. Raimondo à Loanda en février 1795 ; il était rentré malade et dans la plus grande misère, tous ses bagages lui ayant été enlevés ; aussi, le nouveau gouverneur Miguel-Antonio DE MELLO manifesta-t-il son scepticisme à propos des promesses du roi HENRIQUE, lorsque celui-ci écrit pour redemander des missionnaires en septembre 1795 (2).

Ce fut le même gouverneur qui annonça au ministre le retour en Italie de Raimondo DA DICOMANO le 31 juillet 1798. Avant son départ, il lui avait demandé un rapport sur le Congo. Il le recommanda d'ailleurs au ministre, en disant qu'il est le plus capable d'informer le ministre sur la vraie situation du Congo.

La relation du P. Raimondo se ressent des mauvaises conditions politiques du Congo pendant son séjour, la mort violente du roi Dom ALEIXO I^{er}, l'élection de Dom JOACHIM et les dispositions brutales d'HENRIQUE I^{er} avaient rendu la position du missionnaire très instable. Il resta isolé à São Salvador et devenu malade il n'obtint qu'avec difficulté et à force de distributions de présents l'autorisation de revenir à Loanda, au point qu'il compare

(1) *Arquivo historico ultramarino*, Lisbonne, Papeis avulsos de Angola, Caixa 44, Loanda, le 7 février 1795.

(2) *Archives de l'Angola*, Loanda, Museu, Codex 4, fol. 137. *Ibid.*, fol. 181. — *Arquivos de Angola*, t. III, Loanda, 1937. p. 53-59.

sa situation à celle d'un prisonnier devant faire payer sa rançon par les cadeaux du Gouverneur. Les mauvais souvenirs de cette aventure marquent le ton pessimiste de son récit. Ayant à peine eu le temps d'apprendre la langue, il ne réussit pas comme ses prédécesseurs à faire l'évangélisation sans interprète et se plaint de l'indifférence des Noirs à entendre ses instructions en portugais, alors que les Noirs prétendaient connaître leur religion et la doctrine chrétienne en langue congolaise.

Le rôle de Raimondo ne fut pas cependant stérile, puisqu'il dit avoir administré lui-même en trois ans 25.000 baptêmes et avoir entendu de nombreuses confessions par interprète. Il ne faut pas oublier que les catéchistes ou maîtres d'église continuaient à instruire les Noirs en l'absence du missionnaire. Le P. Luis Maria D'ASSIS, qui ira à S. Salvador en 1813 et y conféra 25.000 baptêmes en huit mois, resta étonné des survivances du christianisme entretenu vivace dans toute la région par les catéchistes (1). Les missionnaires portugais en avaient d'ailleurs formé pendant leur séjour au Congo. En février 1884, le P. BARROSO, retrouvera à Quinganga, sur les rives de la rivière Brije un certificat de capacité pour un nouveau catéchiste interprète délivré par le docteur noir André DO COUTO GODINHO (2).

La relation de Raimondo DA DICOMANO doit être également comparée à la *Pratique missionnaire* de 1747 (3). Ce traité pratique de missiologie destiné à l'instruction et à la formation des missionnaires capucins du Congo, expose également les difficultés que les missionnaires auront à rencontrer à l'occasion de l'administration des sacrements et pour la formation chrétienne des Noirs du Congo. On peut déjà constater le recul sérieux de l'évangélisation due à la trop longue absence des mission-

(1) *Archives de la Propagande, Scrittura riferite*, Congo, t. VI, fol. 223.

(2) *Arquivos de Angola*, t. XI, Loanda, 1954, p. 328.

(3) *La pratique missionnaire, op. cit., Aucam*, Louvain, 1931.

naires, conséquence des mesures prises par le marquis de Pombal.

Au point de vue ethnologique, la relation du P. Raimondo DA DICOMANO est également précieuse. Il montre la persistance et même le progrès de la féticherie et des épreuves de l'*Incassa* si souvent dénoncées par les anciens missionnaires. Le P. Raimondo n'attribue pas à l'influence des juifs ou des nouveaux chrétiens la pratique de la circoncision généralisée dans de nombreuses régions africaines, il réagit en cela contre l'opinion des anciens missionnaires. Il l'attribue simplement aux usages et coutumes du pays, sans y attribuer aucune signification religieuse. Ses jugements sévères sur les Noirs dépendent des conditions pénibles de son séjour au Congo. Ses appréciations nuiront également à la reprise des relations des capucins avec le Congo. Le roi HENRIQUE I^{er} ne parviendra pas malgré ses lettres pressantes à avoir un nouveau missionnaire ; le prince de Quibango, devenu roi sous le nom de GARCIA V, en obtiendra finalement un en 1804, mais ce missionnaire mourut en route et l'ancien protecteur du P. Raimondo DA DICOMANO devra attendre jusqu'en 1813 la visite du P. Luis-Maria D'ASSIS pour être couronné.

Le témoignage de Raimondo DA DICOMANO est particulièrement intéressant, car il nous donne un tableau des missions du Congo à une époque où les archives de la Propagande sont muettes. Les relations avec Rome étaient en effet coupées complètement à cette époque.

Le manuscrit de la relation comprend les folios 103 à 115^{vo} ou 24 pages d'un registre de copies de pièces sur l'Afrique de la *Biblioteca Nacional* de Lisbonne F. G. 8554. Le récit est divisé en six paragraphes et comprend neuf notes du P. DICOMANO, lui-même, à ne pas confondre avec les notes explicatives que nous y joindrons. Ces notes figurent aux folios 114 et 115. Le texte est en langue portugaise, nous en donnons la traduction.

**Informations sur le royaume du Congo,
par le P. Raimondo da Dicomano. — 1798.**

Biblioteca nacional de Lisboa, Ms. F. G. 8554, fol. 103-115^{vo} (1).

[*Fol. 103*]. Pour répondre au désir de V. Exc. (2) qui m'a demandé de fixer par écrit ce que j'avais constaté comme témoin, au cours des trois années que j'ai passées au Congo en qualité de missionnaire, j'ai rédigé cette relation. Ainsi j'exposerai la situation qui existe actuellement pour la religion, ainsi que pour le gouvernement du Congo et les coutumes. Je ne mettrai dans la relation que ce dont j'ai une connaissance claire. Je ne parlerai pas à V. Exc. de toutes les questions que l'on raconte, mais dont je ne suis pas certain, moi-même. Pour donner un ordre à cette relation, je l'ai divisée en divers paragraphes. V. Exc. trouvera également, pour plus de clarté, quelques notes expliquant les paroles propres du Congo.

1. — *Situation actuelle de la religion au Congo.*

Les historiens nous rapportent qu'il fut un temps où il y avait une chrétienté et de la religion au Congo. Dom João II, roi du Portugal d'heureuse mémoire, fut le premier à l'introduire dans ce royaume, en envoyant des missionnaires qui arrivèrent à Sonho, endroit situé près du fleuve Zaïre, en 1492. Dom Affonso, fils du roi Dom João, premier roi du Congo qui reçut le baptême, donna assez de preuves de son attachement à l'Évangile de Jésus-Christ, en ordonnant de détruire les idoles et en épurant le royaume du fétichisme. Il introduisit lui-même son peuple dans les vérités les plus importantes de notre religion catholique. Cependant, un jour vint où les choses changèrent totalement d'aspect. La religion actuellement au Congo, n'est plus qu'une simple apparence, on y découvre seulement quelques restes de christianisme et de religion.

[*Fol. 103 v^o*]. Ils ont l'idée qu'il existe un Dieu, créateur de tout et un Seigneur qui après la mort récompense les bons et châtie les méchants, cependant ce n'est qu'une idée fort superficielle. Il y en a qui l'appellent *Zambi ampungo*, Dieu, mais ils ne savent rien exactement sur ce que signifie cette parole. Ils savent qu'il est une grande chose et se confirment dans cette pensée parce, qu'ils entendent dire

(1) Nous remercions le P. FRANCISCO LEITE DE FERIA qui a attiré notre attention sur ce manuscrit de Lisbonne.

(2) Miguel Antonio DE MELLO, gouverneur de 1795 à 1801.

des vieux et parce qu'ils voient ensuite à certains endroits, des restes d'églises. Quelquefois aussi, ils voient passer un missionnaire.

Ils estiment et désirent être chrétiens et se disent honorés de ce qu'on n'ose pas les appeler par mépris payens, mais ils veulent seulement le baptême des chrétiens. En effet, un missionnaire est pris par l'émotion lorsqu'en passant par les *Banza* ⁽¹⁾, ils voient une multitude de personnes lui présentant leurs enfants pour être baptisés. Ils demandent à voix haute *Anamungoa* ⁽²⁾ le baptême, tous étant prosternés avec leurs mains jointes demandent au Père qu'il les baptise. Cependant, si le Père les invite avec charité ou demande de leur enseigner le catéchisme et de les instruire dans les saints mystères, pour qu'ils sachent ce qu'ils ont à croire et ce qu'ils ont à faire, ils ne veulent pas venir et ne veulent pas entendre et si pour cela, le Père refuse de les baptiser, ils entrent en fureur et on se tourne avec férocité contre le Père et ses porteurs et on se trouve en danger de perdre la vie. Ils pensent que le Père fait peu de cas d'eux, en ne les baptisant pas et ils se jugent déshonorés. Ils estiment que S. M. très fidèle leur envoie les missionnaires, seulement pour baptiser leurs enfants. Ils se présentent aux pieds du Père, comme à celui qui confesse et qui enterre leurs morts dans les églises de la ville de San Salvador, capitale

Fol. 114. Note du P. RAIMONDO DA DICOMANO.

⁽¹⁾ Banza, ce n'est rien de plus que beaucoup de cabanes jointes où est établi un village qui a pour chef un infant portant le titre de prince, duc ou marquis. Elles sont situées près des rivières ou des lacs et toujours elles sont fermées par la brousse et ne sont accessibles que par un chemin fort étroit, à cause des ennemis. Au Congo, il y en a beaucoup, les unes fort grandes comptent jusque 200 cabanes et plus. Ces infants sont les mêmes que les *Dembos* dans l'Angola. Ils ont sous leur protection d'autres villages plus petits appelés *Libatas* parce qu'ils n'ont pour chef qu'un infant ou un *fidalgo* qui n'a pas de titre et qui n'a que peu de population. Ces chefs peuvent avoir une cinquantaine de cabanes plus ou moins et ils correspondent à ceux qu'on appelle *souva* en Angola.

⁽²⁾ Les termes *Anamungoa* entendus dans ce sens veulent dire sel bénit ou sel du Seigneur, parce que dans leur langue *mungoa* (mu-ngwa) est le sel et qu'en demandant *anamungoa*, ils entendent demander d'être baptisés. Le sel suffit, ensuite si le missionnaire ne fait pas attention, lorsqu'il baptise, dès qu'il leur donne le sel, ils s'enfuient et n'attendent pas l'eau (1).

(1) La pratique missionnaire des PP. capucins italiens dans les royaumes de Congo, Angola et contrées adjacentes (1757). Louvain, *Aucam*, 1931, pp. 87-88. Ils appellent le baptême *anamungoa*, c'est-à-dire prendre le sel. « Le missionnaire, lorsqu'il baptise, doit bien prendre garde qu'aucun ne s'en aille, sitôt qu'il lui a mis le sel dans la bouche, parce que beaucoup croient que la substance du baptême consiste à recevoir le sel ». Déjà au XVI^e siècle et encore en 1619, lors des rapports de visite *ad limina*, le même fait est rapporté.

du royaume de Congo. A peine ont-ils obtenus le baptême de leurs enfants, qu'ils disparaissent et ne veulent rien savoir davantage (1).

De la confirmation, ils n'ont plus aucune idée, seulement parce que il y a longtemps qu'ils n'ont plus vu administrer ce sacrement, mais également || parce qu'ils ne veulent pas apprendre la doctrine chrétienne.

[Fol. 104]. De l'eucharistie, ils ont quelque'idée confuse, parce qu'ils croient que dans l'hostie, il y a *Amoana Zambi ampungo*, le Fils de Dieu Jésus-Christ, cependant personne de la population n'aura égard à l'eucharistie, ni se disposera à la recevoir. Seulement, les grands *fidalgos* la veulent, souvent de force, sans se confesser d'abord et sans se disposer ni vouloir abandonner leurs concubines. La raison de cela, je crois est la suivante. Ils ont entendu raconter par les anciens que lorsque les missionnaires passaient par ces villages, ils administraient à quelques-uns ce sacrement. (Certes à ceux qui s'étaient disposés après s'être confessés). Ils conservent le souvenir de ce que quand le Père disait la messe, il donnait la communion aux chefs, aux mariés et aux vieux. C'est pour cela que maintenant encore, lorsque le père dit la messe, ils demandent la communion sans s'être confessés, si le Père la leur refuse, ils s'estiment offensés. Dans ces cas, pour se venger, ils donneraient au missionnaire un fétiche (2).

[Fol. 114]. (1) Je parlerai souvent dans cette relation de la cité de São Salvador, capitale du royaume du Congo, que V. Exc. ne croie pas que ce soit une cité, comme celles d'Europe. Il n'y a pas de doute qu'autrefois, il y eut quelque chose, on le voit par les ruines qui y existent jusqu'aujourd'hui. On voit en effet les murs de la cathédrale qui était grande et bien faite. On peut voir les ruines du palais de l'évêque, des palais du roi, de la reine et du prince, tous très grands, en pierre et chaux. On voit les ruines des maisons des Pères de la compagnie de Jésus et une église, notre hospice et neuf autres églises, toutes très grandes, de pierre et de chaux. Mais, maintenant, tout est brousse. Actuellement, le palais du roi n'est pas plus qu'une petite cabane de paille, comme celles des autres noirs. Toutes les cabanes qui existent à S. Salvador ne sont pas plus de 22, toute la population ne monte pas à plus de cent personnes. C'est tout ce qui forme et qui est le vrai portrait de la cité de São Salvador, capitale du royaume du Congo.

[Fol. 114 v^o] (2) *Feiticio* = Fétiche, ce n'est rien d'autre qu'un poison. Les sorciers sont ceux qui connaissent les herbes, les racines, les animaux vénimeux et autres venins et ils les préparent. Ces produits pris en proportion de leur quantité plus ou moins grande tuent ou produisent des maladies. Pour ces raisons, ils me donnèrent un fétiche, trois fois, et j'en fus malade plus d'un mois, tout le corps tremble et on devient blême comme un cadavre. Ce qui me sauva dans cette circonstance, ce furent les vomitifs et les purgatifs que je pris, une fois que je fus quatre jours sans parler. Ce fut ce qui me guérit (1).

(1) On comprend habituellement fétiche, comme mauvais sort. Le P. DICOMANO estime que c'est simplement l'administration du poison par un sorcier.

Il faut user de beaucoup de prudence et de vigilance pour se libérer dans de semblables circonstances.

Du sacrement de pénitence, ils ont l'idée que ce sacrement remet les péchés. Tous courent pour se confesser, mais seulement, il leur suffit de se présenter aux pieds du missionnaire et de dire quelques péchés à l'interprète, s'ils sont interrogés, pour que celui-ci les disent au Père. Ils ne connaissent cependant rien du catéchisme, si le Père veut le leur enseigner, au lieu de rester, ils fuient et n'apparaissent plus. Il leur suffit de s'être présenté au Père. Lorsqu'ils se lèvent et que le père leur donne la bénédiction, ils font de nombreux signes de fête, soulevant dans leurs bras celui qui s'est confessé, en poussant de grands cris et en battant des mains.

Du sacrement d'extrême-onction, ils ont encore une idée fort mauvaise.

[Fol. 104 v^o]. || Étant malades, ordinairement, ils ne veulent ni se confesser ni être oints, ni que le Père paraisse dans leur cabane.

Je pense qu'ils font cela, parce que souvent, ils remarquèrent que ceux qui recevaient l'onction mouraient et ils se sont formés l'idée que ce sacrement fait mourir les malades. Je n'ai conféré l'onction en trois ans qu'à une jeune fille esclave et ce fut la seule qui se confessait, car elle connaissait quelque chose de la doctrine chrétienne.

Du sacrement de mariage, ils n'ont pas une meilleure idée, parce qu'ils savent bien qu'après être mariés, ils ne peuvent se séparer de leurs femmes et qu'ils ne peuvent se marier avec d'autres. Ils savent que c'est un sacrement de Dieu, institué par Jésus-Christ, mais tout cela est fort matériel.

Cependant, loin d'apprécier cette idée et d'estimer ce sacrement, ils ne veulent pas le recevoir et je ne mariaï que dix ou douze esclaves de l'Église et seulement quatre *fidalgos* et le prince (1). Je jugeai que je faisais la même chose que mes prédécesseurs, parce que, ayant moi baptisé 25.000 âmes et plus, je ne baptisai que quarante-deux enfants issus de mariage. Les raisons que je pus trouver de ne pas vouloir se marier sont les suivantes :

1^o Parce qu'un homme qui n'a qu'une seule femme est toujours pauvre. Il n'a pas à manger et n'est pas considéré. Parmi eux, les seuls qui travaillent et qui donnent à manger aux hommes sont les femmes. Or, une femme ne peut seule donner à manger à son mari, manger elle-même et ses enfants. Au contraire, si un homme à dix,

(1) Le prince Garcia DE QUIBANGO ou GUIBANGO, le futur roi GARCIA V.

vingt et plus de femmes, il est tenu immédiatement pour un grand seigneur, parce que les femmes divisent entre elles l'année pour donner à manger au mari. Le mari a l'obligation à ce moment de dormir avec la femme qui lui donne à manger.

2^o Parce que, lorsqu'elle s'unit en mariage, le père doit doter sa fille, tandis que lorsqu'ils s'unissent selon leurs coutumes, le mari doit payer la dot au père de la jeune fille.

3^o Parce que mariant une femme, qu'elle soit bonne ou mauvaise, le mari ne peut la rendre à ses parents, cependant, ils veulent être libres.

[Fol. 105]. || Ensuite, selon leurs coutumes, si la femme est mauvaise et ne veut pas travailler, l'homme la rend à ses parents et se fait restituer la dot.

4^o Parce que les neveux (1) sont les héritiers des oncles et qu'ainsi, ils héritent également des épouses de l'oncle et ils doivent les considérer comme telles et dormir avec elles. Lorsque l'héritage leur arrive, le mariage le leur défend. Le neveu ne peut user dans ce cas des épouses de l'oncle et elles ont la liberté de se choisir un autre neveu ou parent et celui-ci ainsi devient l'héritier. Ce sont les raisons que l'on peut découvrir de ne pas vouloir se marier et en outre, je ne doute pas qu'ils ont d'autres raisons et superstitions que l'on ne peut connaître. Cependant, ici, il convient de savoir également que les mariés ont une *maquina*, série de femmes. Je dois dire à ce sujet mon avis. Je pense qu'ils tiendront toujours cette coutume et qu'on ne pourra jamais l'enlever et cela se fait, non seulement au Congo et dans les pays où j'ai été, mais également dans tous les pays des noirs. Pour que le noir ne prenne qu'une seule femme, il n'est pas possible de l'en persuader, les esclaves eux-mêmes ayant plusieurs femmes. On pourrait avancer une autre raison, c'est parce que ordinairement, on vend plus d'hommes que de femmes. Lorsque les femmes arrivent à leur maturité, elles ne veulent pas se contenir et n'attendent pas pour s'unir et aussitôt elles se livrent. Auparavant, leurs propres mères, pour obtenir une dot vont leur chercher un homme.

[Fol 114] (1) Les neveux qui sont les héritiers ne sont pas les fils du frère, mais ceux des sœurs. Par exemple, PEDRO, PAULO et ANTONIA sont frères et sœur, les héritiers de PEDRO et de PAULO sont les enfants d'ANTONIA et les fils de PEDRO et de PAULO sont les héritiers des frères de leur mère, mais il faut remarquer que si ANTONIA n'a pas d'enfants, les fils de PEDRO et PAULO sont héritiers de leur père, comme cela se passe en Europe. Ces neveux sont obligés de payer les dettes et les *mucanos* ou obligations de l'oncle et ils seront pris en gage et vendus, s'ils n'ont pas de quoi payer.

Ils ne veulent rien savoir de la sanctification des jours saints, parce que pour eux tous les jours sont pareils, personne ne va entendre la messe (1). Seulement est restée la coutume dans la ville de São Salvador de réciter le samedi les litanies de la Sainte Vierge et cela, parce que, jusqu'à présent il y a eu quelques maîtres (catéchistes) qui sont payés par une vieille femme qui vit là. Si le Père va à l'église pour dire la messe et enseigner par le moyen des maîtres la doctrine chrétienne, ils s'enfuient et il n'est pas possible de les atteindre.

[Fol. 105 v^o]. Cela je le remarquai, non seulement au Congo, mais également dans les autres régions et généralement, c'est le propre des noirs.

Il y a au Congo, l'ordre militaire des chevaliers du Christ, concédé par les rois du Portugal. Le roi ne peut armer les chevaliers ni eux user de l'habit, si le Père ne l'a pas imposé. Cet ordre militaire ne consiste à rien de plus qu'à être estimé *fidalgo* et à avoir le privilège de pouvoir mettre de nombreuses croix d'étoffes de couleurs variées sur les capes et sur les habits de pailles tissées qu'ils portent habituellement. Ils ont également l'habitude de mettre ces croix sur leur chapeau de soleil et sur les portes de la maison. Le roi admet le chevalier également sur le trône dans lequel il s'assied et, sans honte, va s'asseoir sur un des sièges. Les épouses des chevaliers font comme les hommes et portent également de nombreuses croix sur leurs vêtements.

Ils conservent en outre un autre reste de religion, lors de l'enterrement des *fidalgos*, parce qu'ils font tout leur possible pour les enterrer dans les églises de São Salvador à l'endroit où existait autrefois les églises. Au prix de nombreux jours de voyage, ils arrivent venant de régions éloignées de la cité; ils portent davantage les défunts, lorsque le Père est à São Salvador, lorsqu'il n'y a pas d'ennemis dans le chemin ou, du moins, s'ils sont assez nombreux pour se défendre contre une attaque éventuelle. Souvent, j'ai remarqué qu'ils enterraient des défunts morts depuis dix ans et plus. Dès que meurt un de ces *fidalgos*, ils le placent dans une case et y font beaucoup de feu tout autour, puis enveloppent le corps avec quelques étoffes et ils

(1) La pratique missionnaire, *op. cit.*, p. 54-55. Avant 1747, le Père établissait pour chaque village un maître et faisait des calendriers, afin d'en donner chaque année à chacun des maîtres, de sorte qu'ils puissent avertir le peuple qui leur est confié, quand il y a vigile ou fête de précepte. Ces maîtres ont pour fonction d'assister le peuple les jours de fête, de leur faire alors réciter l'exercice du chrétien, de chanter avec eux les litanies de Notre-Dame et les autres prières, le tout en leur langue naturelle. — Les missionnaires avaient même rencontré de 1780 à 1788 de nombreux maîtres agissant de la sorte.

l'ouvrent peu à peu jusqu'à faire sortir de son corps toute l'humidité, de sorte que les corps restent seulement avec les os et la peau. Ils l'emballent ensuite dans quelqu'étoffe et le gardent dans une case, en dessous de quelques pierres jusqu'à ce qu'ils aient l'occasion de le transporter jusqu'à la ville de S. Salvador. Lorsqu'ils arrivent avec leurs morts, ils les transportent sur une grande place || [Fol. 106] devant l'église cathédrale et font là beaucoup de festivités. Ils invitent tous les parents et font beaucoup de danses et font d'autres jeux, selon leurs coutumes, ils boivent ce jour là pas mal de vin de palme et de *garapa* (), bière. Ensuite, ils vont trouver le Père pour faire les funérailles et les accompagner dans un des endroits, où il y a une église et là, ils enterrent le mort avec de grands cris et des salves de fusils et prennent des boissons, puis retournent dans leurs cases. Ils ont l'habitude souvent de jeter du vin de palme sur le mort, lorsqu'il est dans la fosse. Je ne pus jamais savoir pourquoi cela se faisait, si c'était superstition ou s'ils le font pour désaltérer les morts, après avoir bu eux-mêmes. Dans ces circonstances, ordinairement, il arrive des désordres.

Voilà, Excellence, l'état de la religion dans ce vaste royaume du Congo, cependant le pire est qu'il est si difficile de les ramener sur le bon chemin, seulement, cela me semble-t-il, ne pourrait s'obtenir que par miracle. Ils sont si persuadés dans leurs idées et si attachés à leurs coutumes, qu'il n'est pas possible de les en écarter. Quand on leur explique et on leur inculque une idée vraie des saints commandements, ils nous font une faveur, s'ils nous écoutent, cependant, ils répondent à la fin que ce ne sont pas les coutumes et les lois du Congo et que le père n'est pas bien informé. En outre, les interprètes eux-mêmes, dont on doit se servir, n'osent pas répéter ce que vont dire les missionnaires contre leurs coutumes, parce que c'est matière de délit, *mucano* ⁽²⁾ pour les interprètes que de contredire ce qui se fait universellement et ils risquent d'être châtiés ou empoisonnés, bien qu'ils soient à l'ombre du missionnaire dès que le missionnaire part, ils vont en accusation et ils leur font payer le *mucano*. Ils disent cela, parce

[Fol. 114 v^o (1) *Garapa*. La *garapa* est une espèce de bière faite de maïs ou de manioc sec, ils font tout tremper pendant quelques jours et ensuite, [Fol. 115] ils écrasent tout au pilon et le mettent fermenter. Après deux jours, ils boivent et elle fait enivrer comme du vin.

[Fol 115 (2) *Mucano*, est la même chose que ce qu'on appelle à Loanda *Quituxi*, cependant au Congo, ce terme *mucano*, a une signification plus large, parce que, non seulement, il veut dire crime ou délit, mais également veut dire demande et cette action que les gens de justice (avocats ou procureurs) font, quand ils défendent leurs clients. Tout cela explique la parole *mucano*.

qu'il appartient aux maîtres et aux anciens esclaves d'enseigner le missionnaire. Cela me fut dit, en face, à mon grand déplaisir et à ma honte, souvent, de n'avoir pas été bien informé, parce que je les corrigeais. Mon Dieu ! combien de fois aurais-je fait dans ces circonstances, ce que fit le Révérendissime Père José Torres (1), religieux (*graciano*) (2), un de mes prédécesseurs qui, reconnaissant malgré ses grands talents de ne pouvoir tirer quelque fruit, ne voulut plus baptiser, cependant, pour moi ce n'était pas possible, parce que lui avait des compagnons et moi j'allais seul. Il avait des compagnons, dis-je, et avait de quoi manger, parce que ses compagnons lui en donnait et moi, si je ne baptisais pas, je n'avais pas à manger. Sans baptiser, il n'était pas possible de réunir des gens pour les envoyer chercher quelque chose à Loanda. Puis, ils m'avaient tout volé sur la route et je restai plus d'une année, sans pouvoir dire la messe, à cause du manque de vin, d'hosties et de cierges. Or, la faim et également la compassion que j'avais de tant d'enfants qui mouraient, ce qui est l'unique bien que peut y faire un missionnaire, me firent prendre la résolution de baptiser.

Si ceux du Congo, Très Excellent Seigneur, demandent un missionnaire, ce n'est pas proprement par désir d'être catholique, mais plutôt pour un vil intérêt. Ayant un missionnaire, les enterrements et les offices se font, on arme les chevaliers et à cause de ces cérémonies ecclésiastiques, le roi a des avantages, ainsi que les conseillers ou le prince, qui est le roi de l'extérieur, et les maîtres (catéchistes), car tous ceux-ci veulent être payés. Quand le Père va en mission, tout ce qu'il gagne, il doit le partager avec tous ces seigneurs. Souvent le père a la plus petite portion, quand tout ne lui est pas volé. Lorsque le Père est là, toujours il obtient de Loanda quelque chose pour sa nourriture, si ces choses arrivent aux mains du missionnaire, parce

(1) JOSÉ DE TORRES, religieux portugais de l'ordre de Saint-Augustin appartenant au couvent de N. S. de Graça de Lisbonne, arrivé à Loanda en septembre 1784 avec l'évêque de Malacca, il avait accompagné de 1785 à 1788 le P. Rafaël de CASTELLO DA VIDE à S. Salvador. Ils partirent de Loanda, le 10 juillet 1785, avec le P. JOSÉ DE SACRAMENTO, augustin du même couvent, qui mourut au cours du voyage, le 13 août. Après trois années d'apostolat au Congo, il partit de S. Salvador le 24 juin 1788, en compagnie du vicaire général, le P. Rafael, y laissant le prêtre noir le docteur André GODINHO, arrivé au Congo dès 1780. JOSÉ DE TORRES arriva à Loanda après 40 jours de voyage. Il remit en juin 1790 un long rapport sur l'Angola au gouverneur, montrant un grand pessimisme pour la situation religieuse du Congo.

Arquivo historico ultramarino, Lisbonne, Papeis avulsos de Angola, Caixa 14, Relation de juin 1790.

(2) Religieux de Nossa Senhora da Graça de Lisbonne.

qu'il faut prendre beaucoup de précautions, les porteurs étant ordinairement de peu de confiance et à cause des voleurs qui existent sur un chemin si long. Aussitôt qu'arrivent les charges, ils se réunissent tous, aux pieds du missionnaire, et ne sortent pas de là, jusqu'à ce qu'ils aient participé ou par amitié ou par force aux provisions.

Ces avantages ridicules sont la raison pourquoi ils demandent des missionnaires et ils ne veulent plus les laisser partir dès qu'ils les ont obtenus pour là-bas. Et si pour des raisons de maladie ou de repos, || [Fol. 107] il leur convient de venir à Loanda, ils ne peuvent le faire, s'ils n'ont d'abord gagné par des cadeaux la faveur de quelques puissants seigneurs qui le soutiennent dans ce but ou que l'illustrissime et très excellent seigneur général de Loanda les envoie recueillir. Cela est la raison de la mort de nombreux missionnaires, là-bas à l'abandon. Au missionnaire, le pays étant vaste, il lui convient de parcourir ces régions, pendant le temps, où il ne pleut pas, c'est-à-dire les mois de juin, juillet, août, septembre. Il ne peut que s'arrêter, peu de temps, dans chaque village, parce que les noirs se rassemblent pour un jour ou deux, pour le baptême des enfants et ensuite, ils n'apparaissent plus. Avec tout cela, il arrive que le missionnaire ne retourne voir les mêmes villages, sinon après de nombreuses années. Il pourrait se faire, s'il y avait de nombreux bons missionnaires permanents dans des endroits désignés, comme cela fut autrefois que l'on puisse établir d'une façon durable notre sainte religion dans le royaume du Congo. Si les nouveaux nés étaient baptisés et élevés quasi à la vue du père et étaient instruits par lui constamment, ils se feraient peut-être bons catholiques. Cependant, cela est presque impossible, s'il n'y a ni missionnaires, ni pères, en nombre suffisant pour desservir la conquête de S. M. très fidèle, comment iraient-ils au Congo qui est un royaume étranger. Ce royaume étant si loin de nous et les chemins souvent interdits, à cause des ennemis et des voleurs. Il y a de plus que ceux de Bamba affirment ne pas vouloir laisser passer les missionnaires pour le Congo, si d'abord, ils ne vont pas chez eux, comme il arriva aux derniers qui y furent envoyés (1).

II. — Élection des rois.

Le roi de Congo est électif. Dès que meurt le roi, les conseillers de l'État, unis au marquis Manivunda prennent || [Fol. 107 v^o] le gou-

(1) En juillet 1793, le gouverneur envoya les pères capucins Dionigi DE MONDOVI et Fedele DA PISTOIA, avec le frère Cristoforo DE RIOLO au Congo. Ils ne purent aller plus loin que Bamba où ils étaient tombés malades, et revinrent à Loanda, sans poursuivre leur voyage jusqu'à S. Salvador.

vernement du royaume (commandement imaginaire). Les conseillers sont six et ceux-ci sont des *fidalgos muxicongos*, seul le marquis Manivunda est infant titré et est le chef des autres ⁽¹⁾. Dès que meurt le roi, les conseillers en avisent le Père qui va prier les répons (*De profundis* ou psaumes) et ensuite, ils avertissent de la mort du roi tous les marquis, princes et infants qui en vérité sont nombreux dans le royaume du Congo. Ils les invitent à venir assister à son enterrement, qui se fait toujours le second samedi après sa mort, ainsi qu'à venir faire l'élection du nouveau roi. Après l'enterrement du roi, tous les conseillers se réunissent et attendent les cadeaux de ceux qui prétendent devenir roi.

Ordinairement, l'élection tombe sur le prince, s'il se trouve à la mort du roi et s'ils ne veulent pas l'élire par amitié, il se fait élire par la force, comme l'a fait le roi actuel. Dès qu'il est élu, ils l'amènent à une place où est préparé un trône et le font asseoir et se mettent à genoux à ses pieds, se jettent de la terre sur le visage, battent des mains et crient : Vive le roi ! C'est ainsi qu'est fait le roi. Il arrive souvent qu'après que le roi est élu, quelques-uns s'amènent et ont la prétention de faire un roi et arrivant l'autre dans le trône, ils ne sont pas satisfaits et protestent au milieu de la place, là où est un trône, je dis une grande pierre où sont sculptées les armes de D. Affonso. Ils ne veulent pas le reconnaître et veulent lui faire la guerre. A ceux-ci se joignent d'autres et si le roi élu veut rester sur son trône, il lui faut payer à ces seigneurs la politesse et ordinairement, ils lui enlèvent tout ce qu'il a et ses meilleurs esclaves et aussi ils sont libres de faire le cadeau accoutumé, quant ils doivent assister au couronnement. Le nouveau roi élu ne peut exercer aucune fonction, s'il n'a pas été couronné par un Père. Il ne peut même construire sa cabane de paille, ni se mettre à l'endroit où se placent les rois. Je restai pendant ce temps le chef des conseillers. Le roi doit être choisi dans un des trois clans (familles).

[Fol. 115] ⁽¹⁾ Pour donner une idée de ces infants, marquis et fidalgos, il faut se rappeler que le roi Dom Affonso, fils de Dom João, le premier qui fut baptisé eut deux fils mâles et une fille. De ces trois enfants se sont formés les trois clans ou familles qui sont considérés au Congo. Tous les descendants de ces trois enfants d'Affonso sont des « infants », même s'ils sont fils de femmes esclaves, comme le roi actuel. Il s'ensuit qu'au Congo les infants sont innombrables. Ils sont donc bien différents de ceux qu'en Europe, nous appelons infants d'Espagne ou de Portugal. C'est à des infants semblables que le roi du Congo donne les titres de ducs, de marquis. Les fidalgos ensuite sont tous les hommes libres qui ne descendent pas de ces familles et qui ont quelques biens.

[Fol. 108]. III. — *Son pouvoir et son autorité.*

Le roi du Congo n'a pas d'autorité, parce qu'il n'a pas de soldats, ni d'armes. Il est puissant, quand ils en choisissent un qui a beaucoup d'habitants et d'esclaves dans sa banza et s'il est élu avec l'accord unanime, parce que alors, ils ne lui volent rien. Dès qu'il est roi, il laisse dans sa banza, son neveu qui doit être son héritier et amène avec lui à São Salvador une partie de ses gens pour se défendre. Le neveu qui réside dans sa banza doit lui payer une certaine somme chaque année. Le roi actuel Dom Henrique I^{er} n'a pas plus de 20 à 30 fusils et ses neveux sont fort pauvres. Son autorité existe seulement dans son imagination et dans celle de ses conseillers. En vérité, à les entendre parler, il paraît qu'il n'y a d'autre roi au monde que le roi du Congo, cependant, il n'a d'autorité que sur ses femmes et ses esclaves. Il peut également donner ses ordres à une place appelée *Pengala* où il n'y a plus personne et ainsi ses ordres sont donnés au vent. Tous les infants, ducs et marquis ont leur villages et chacun commande dans sa *banza*. Le roi leur donne le titre seulement. Cependant, s'il les fait appeler ou s'il leur ordonne quelque chose, ils n'en ont cure et ils n'obéissent pas, parce qu'ils sont habituellement plus puissants que le roi et ne le craignent pas. Le roi actuel est le plus pauvre de tous et ainsi, comme il voulait entrer sur le trône, sans attendre les autres, il dût payer de nombreux cadeaux, il ne conserva rien ; de sorte qu'on dût lui envoyer souvent quelques poules et un peu de bananes pour qu'il puisse manger. Il suffit enfin de seulement savoir cela pour en conclure le reste. Le roi n'a pas le droit de sortir hors sa case, sans le consentement de ses conseillers, même lorsqu'il veut aller entendre la messe.

Outre ces conseillers, il y a au Congo || [Fol. 108 v^o] un prince. Le roi le choisit et il doit être un infant titré du royaume et d'une des trois familles.

Ce prince, lorsqu'il est à São Salvador s'appelle roi du dehors, parce qu'alors le roi ne commande que dans sa maison et à sa famille, si on ne traite pas d'affaires d'État, comme de guerres.

Lorsque le prince n'est pas à São Salvador, il reste à sa place, comme roi du dehors, le majordonne mor (major) qui est le premier des conseillers appelé *Nelumbo*. L'autorité de ce premier conseiller est plus ou moins grande, selon le nombre de personnes qu'il a avec lui pour se faire obéir. D'où souvent, le roi lui-même doit obéir à ce prince. Il y a également le marquis de Manivunda qui a le titre d'aïeul du roi, celui-ci a plus d'autorité que le roi dans l'administration de la justice. Il ne peut jamais se trouver en présence du roi, après que

celui-ci a été couronné, parce que le roi devrait prendre la bénédiction de ce marquis. C'est lui qui fait le couronnement jusqu'à faire asseoir le roi sur le trône et faire prêter le serment et alors, il se retire. C'est lui, qui est le régent, quand le roi meurt. Il ne peut être élu comme roi. Le marquis de Manivunda a également plus ou moins d'autorité, selon qu'il y a plus ou moins de personnes qui le suivent.

IV. — *Revenus du roi.*

Le roi du Congo ne peut mettre d'impôts sur ses vassaux. Anciennement le duc de Bamba, le prince de Sonho, le duc de Lundo (Sundi), le duc de Quina et le marquis de Mussulo (Mussul) lui payaient l'impôt. Cependant, ils se sont ensuite rebellés et plus aucun ne paie encore quelque chose. Tout le revenu qui lui vient encore, il l'obtient lorsqu'il a sur place un missionnaire, parce que s'il fait la faveur de la remise d'un habit du Christ, le chevalier doit lui payer ou un porc, ou une chèvre, des poules ou des *zimbo*s (1) qui est leur monnaie. Lorsqu'ils viennent pour enterrer un mort, || [Fol. 109] ils doivent payer au roi l'enterrement. Lorsque le roi donne un titre aux infants, ceux-ci lui font un cadeau d'un porc ou d'une chèvre. C'est tout ce qu'il reçoit ; s'il n'a pas le Père, il n'a rien. Ce qu'il reçoit de certain c'est ce que ses femmes, les neveux et les esclaves lui donnent à manger. Le roi actuel Dom Henrique est si pauvre que souvent, il va nu, seulement couvert d'un pagne qui était un devant d'autel majeur qu'il vola à la mort du révérend père Docteur André (2) et un morceau de chape rouge qu'il portait sur les épaules. Lorsqu'il sort, il n'a rien d'autre qu'un devant d'autel (antependium) blanc et rouge jaune (doré), je dis rouge, attaché avec une étole toutes choses qu'il a volées à l'église. Maintenant, il possède ma rançon provenant de l'illustrissime seigneur général et a une capote, un chapeau et un tipoye ; tout le reste lui fut enlevé par ses créanciers et parents. Il gagne également quelque chose dans les procès, comme on le verra dans le chapitre suivant.

V. — *Lois et administration de la justice.*

1^o Une des lois fondamentales du royaume du Congo est que le roi n'est pas héréditaire mais électif, que les femmes ne peuvent régner ; les enfants du roi ne peuvent régner immédiatement après la mort du roi, mais le peuvent à une autre occasion.

(1) *Zimbo* ou *zimbu*, coquilles pêchées près de l'île de Loanda et servant de monnaie, dès avant l'entrée des Européens en Afrique.

(2) André GODINHO, prêtre noir, décédé à S. Salvador vers 1790.

2° L'élection du roi appartient au marquis Manivunda et aux conseillers.

3° Le marquis Manivunda doit le mettre en possession et assister au couronnement, jusqu'à ce que le roi prête serment et soit assis sur son trône. Il doit alors se retirer et ne plus jamais se trouver en présence du roi. Quand on doit décider une affaire d'État où doit assister ledit marquis, il doit rester caché derrière une paroi de paille, on le sait déjà. Lorsqu'il a parlé, tout est terminé, le roi lui-même ne peut répondre et tous battent des mains. Ainsi fut fait lorsqu'on traita de ma rançon, tous avec le roi ne voulaient pas m'autoriser à partir, après avoir pris le grand cadeau qu'avait envoyé le seigneur général. Seul, le prince (I) était d'accord pour mon départ, à cause du cadeau que je lui avais fait. J'avais également envoyé un peu d'eau de vie et d'autres choses de cadeau au dit marquis. Ce fut lui et le prince qui parlèrent en ma faveur. Dès que sortit la voix dudit marquis par un trou de cette paroi de paille où il était caché, disant que je n'étais pas un esclave et qu'étant si malade, je pouvais partir et que c'était honteux pour la nation des Congolais de prétendre qu'un prêtre soit tout comme un esclave, alors tous acquiescèrent et battirent des mains et le roi accorda l'autorisation.

4° Le roi élu ne peut construire son palais dans un endroit propre, s'il n'est d'abord couronné par un Père. Auparavant, il réside dans une petite cabane, en dessous d'un arbre appelé *Imbondeiro*.

5° Le roi ne peut sortir de sa case qu'en deux occasions, à savoir :

I. — Lorsqu'il y a un Père et qu'il veut entendre la messe, alors il doit en aviser les conseillers et ceux-ci doivent l'accompagner. En outre, si le prince veut entendre la messe, alors le roi ne peut y aller. Dès que la messe est terminée, il doit rentrer dans sa case.

II. — Il peut également sortir pour aller faire la guerre, mais il faut d'abord qu'il ait obtenu l'autorisation du marquis Manivunda et du prince. Lorsque le roi va à la guerre avec l'autorisation de ceux-ci, tous doivent l'accompagner avec leurs hommes. Cependant, dans les guerres qui existent entre ses vassaux, il n'a pas l'autorisation de partir, seuls se déplacent les conseillers et leurs parents, dans le cas où ces vassaux soient leurs amis. A la guerre, le roi peut fuir, quand il ne peut plus se défendre, et cela lui est arrivé souvent.

Chaque seigneur de *banza* et *libata* possède un *macota* ou vieux, appelé *Manipemba* ou justicier major. Lorsqu'il a quelque difficulté dans son peuple, c'est lui qui examine || [Fol. 11°] la cause et met les

(I) Le futur roi Dom Garcia V, qui régna de 1802 à 1830.

deux parties d'accord. Quand ensuite, il y a un procès entre les gens de deux chefs, alors ils choisissent un troisième chef plus influent et en leur présence et celle de son justicier major, les procureurs avec les juges des plaideurs défendent le procès de la façon suivante. Le chef qui cite l'autre devant un troisième, comme juge, doit être le premier à exposer ses raisons, Cependant, avant de parler, il doit déposer aux pieds du juge une certaine quantité d'argent, je ne sais combien, ou un porc, une chèvre, etc. et ensuite parler. Ayant terminé ce qu'il avait à dire, le juge dit à l'autre qu'il vienne un tel jour répondre au juge. Ensuite, le juge avec les justiciers majeurs et les *macotas* mangent ce que l'autre a payé. Lorsque l'autre chef vient pour répondre, il doit faire la même chose, parce que ces juges n'écoutent pas les raisons, sans d'abord voir à leurs pieds le cadeau.

Certainement, au cours de ces procès, il se produit de nombreux vols, parce qu'ils les font retourner de nombreuses fois, avant de donner la sentence. La sentence donnée, s'il n'est pas satisfait, il peut faire appel à un des six grands du royaume et de ceux-ci au prince et du prince au roi, du roi au marquis de Manivunda, alors, il n'y a plus d'appel. Celui-ci a tout pouvoir pour frapper de nullité, même la sentence du roi. Au royaume du Congo, il n'y a de peine de mort que pour les féticheurs. Tous les crimes se rachètent avec de l'argent et ils paient avec des esclaves, des zimbos, des marchandises (étoffes), des porcs. Quand les juges ne peuvent obtenir des témoignages, ils se prévalent de l'épreuve du serment *incassa*, ou bois amer. L'écorce de cet arbre ordinairement fait vomir et nous en donnons aux noirs comme vomitif. Ils ont un maître pour cela qui râpe ce bois, prépare la potion et la donne à manger à un des deux. Si celui-ci la crache, c'est qu'il est innocent, s'il ne la vomit pas, il est criminel. Ainsi font-ils pour ceux qui sont accusés de féticheries, s'ils vomissent le jugement, ils sont libérés, autrement ils les tuent à coups de couteaux, quand il n'y a personne [*Fol. 110 v^o*] qui les rachète, s'il y en a, ils deviennent des esclaves. Le chef a la liberté de les tuer ou de les vendre ou de les retenir, d'après ce qu'il paye pour le délit.

VI. — *Les coutumes.*

Le territoire du vaste royaume du Congo est fort fertile et bon, cependant, il n'est pas cultivé. Une des raisons pourquoi il n'est pas cultivé est la suivante. Les noirs ont la coutume d'attribuer aux féticheurs toutes les maladies et la mort. Cette mauvaise coutume est générale pour tous les noirs et non seulement pour ceux du Congo, mais en outre pour ceux de l'Angola et nos autochtones (fils de la

terre) (1) et même jusque dans la cité de Loanda. De ce préjugé, il suit que si une famille cultive et sème assez d'arachides (amendes), de haricots, de maïs et de bananes, s'ils élèvent des porcs, des poules et des chèvres qui est tout le bétail qu'ils ont, immédiatement surviennent quelques envieux qui ne veulent pas travailler. Voyant qu'un tel a travaillé beaucoup, s'il arrive que quelqu'un devient malade ou meurt, immédiatement ils accusent celui qui a travaillé de lui avoir donné un fétiche (2) et qu'il est féticheur. Ils le font convoquer devant le chef de la *banza* et lui font donner le « serment » éprouve de l'*incassa*. Pour mieux expliquer la grande injustice qui survient ici, il faut savoir que lorsque celui qui a été accusé de féticherie est convaincu d'avoir donné le fétiche au moyen du dit serment, aussitôt, ils lui prennent tout ce qu'il a. Ils partagent entre eux, à savoir entre les parents du mort, prétendent-ils par fétiche et entre le chef de la *banza* et le maître qui a préparé les pilules d'*Incassa*, matière pour l'épreuve. Il est cependant certain que ceux-ci pour lui voler tout ce qu'il a, préparent l'épreuve de sorte qu'il ne puisse la vomir et ainsi le tuent et prennent tout. Si le mort est infant ou *fidalgo*, ils s'emparent également de toute la famille et tous deviennent esclaves. C'est la raison principale pour laquelle, ils souffrent de la faim || [Fol. III], vont nus et sont si pauvres. La vraie raison est parce que seulement les femmes travaillent. Les hommes n'ont d'autres obligations que de faire les maisons. Ils sont toujours sans rien faire, se contentent de voir travailler les femmes, alors que s'ils travaillaient, ils pourraient avoir beaucoup à manger. Car au royaume du Congo, toute la terre est en commun et chacun peut travailler quand et où il le désire. Ils pourraient également élever beaucoup de bétail de toutes les sortes, car ils ont assez de pâturages et de bons. Il ne leur manque pas d'eau, parce qu'ils ont beaucoup de rivières et de lacs, et il pleut beaucoup. Ce que ne peuvent pas faire ceux de l'Angola et particulièrement ceux qui sont près de Loanda, parce que les pâturages leur manquent ainsi que l'eau. Il s'y passe une année ou deux sans pleuvoir, comme je l'ai remarqué souvent, le bétail meurt et la terre ne donne rien (3). Maintenant pour les raisons données plus haut, ils négligent de travailler et se contentent d'aller nus et de souffrir de la

(1) Angolais métis, issus de blancs et de noirs, ayant adopté une partie des usages du pays.

(2) Donner du poison ou jeter un mauvais sort.

(3) Les années 1795 à 1798 avaient été particulièrement sèches en Angola. Le gouverneur Miguel Antonio DE MELLO avait dû faire importer du manioc et des vivres du Brésil.

faim. Ils pourraient avoir également de quoi se vêtir, sachant faire de l'étoffe de paille et celle-ci ne leur manque pas, mais la paresse de cette population est si grande qu'ils n'ont cure d'aller nus, pour ne pas travailler.

Leurs maisons ne sont faites de rien d'autres que d'un peu de bois et de bambous et couvertes de paille. Lorsqu'ils se déplacent d'un endroit pour un autre, si ces cases sont encore bonnes, ils les emportent avec eux. Leur nourriture est fort simple et économique. Elle consiste en un peu de manioc dont ils mangent également les feuilles, de haricots, de maïs, de bananes, d'un peu de viande de porc, de chèvre et de poules. Pour assaisonner, ils emploient de la moambe qui sont des arachides écrasées, avec des *dungos*, ou des piments du pays et un peu de sel quand ils en ont. Cependant, le sel n'est pas pour les pauvres, car il coûte beaucoup. Il faut qu'ils aillent le chercher à Loanda ou à Mussulo ou à Musetto, qui se trouve à la barre d'Ambriz, ou au fleuve Congo. Ils n'ont de poissons que dans les grandes rivières, cependant ils ne savent pas pêcher. Dans les lacs ils n'ont pas || [Fol. III v^o] de poissons. A la rivière Ambriz, il y a de nombreux hippopotames (chevaux marins), mais ils ne savent pas les tuer, sauf ceux de Bamba qui les tuent parfois. Près de ce fleuve, on rencontre également des éléphants, mais peu. Parfois, apparaît un lion ou un léopard (*onça*), mais c'est rare. Comme gibier, ils n'ont que des antilopes (*veados*) et quelques *empacassas* (1), mais peu. Au moment où on brûle la brousse, quelques lapins se montrent, mais leurs gibiers sont seulement les rats qu'ils appellent *nemonco*. Ils en mangent beaucoup.

Tout le commerce qu'ils font entre eux n'est autre qu'un troc d'une chose pour une autre. Au Congo, ils ont certains jours les marchés où viennent les noirs de Bamba, de Quibango et ceux de Lundo. Ce sont ceux qui achètent les esclaves et qui vont les vendre en divers ports. Ceux de Bamba font leurs affaires avec les Anglais au fleuve Loge et vendent les esclaves contre des fusils, des pots, de la poudre et des étoffes. Ceux de Quibango font leur commerce en partie à Ambuilla (2) et en partie dans l'Angola. Pour obtenir de l'eau de vie, des verroteries et certaines bonnes étoffes, ils transportent la plus grande quantité d'esclaves et les meilleurs pour les Anglais. Ceux que les Anglais ne veulent pas, comme les hommes sauvages et les fem-

(1) Grandes antilopes aux longues cornes.

(2) Ambuilla ou Ambuela, près de S. José d'Encoge où les Portugais avaient établi une garnison et faisaient du commerce, dans le but d'empêcher les exportations des esclaves vers les ports du nord.

mes portant des seins retombés et les petits enfants, alors, ils les emmènent à Loanda, comme font ceux de Bamba pour obtenir des *zimbo*s. Ceux de Lundo et de la région du fleuve Zaïre vont vendre les esclaves aux Mobires et ceux-ci vont les vendre aux ports de Cabinda, Sonho et autres ports et de là obtiennent des étoffes, des pots, des houes ou du cuivre dont ils font les idoles. Ils obtiennent de la poudre, des quincailleries, du fer, etc. C'est tout le commerce que l'on peut connaître comme existant au Congo.

Les peuples du Congo ont une coutume particulière pour que les riches et les chefs puissants paient leurs dettes, aux pauvres, voici la manière. Lorsqu'il arrive || [Fol. 112] ou par la mort de quelque chef, ou par sa migration d'un village à un autre, ou pour quelqu'autre engagement qu'un chef puissant devienne débiteur d'un autre plus pauvre, le pauvre pour être payé par le riche va sur le chemin et attend que passent des gens d'un autre chef plus puissant que celui qui lui doit quelque chose. Il s'en empare et les emmène avec lui. Lorsque la nouvelle arrive au chef de la personne captive, aussitôt, il fait appeler le voleur pour savoir pourquoi il a volé ses gens. Le chef pauvre répond que c'est parce qu'un tel lui doit autant. Alors, il dépose plainte et fait citer le débiteur, les raisons étant entendues de part et d'autre, le débiteur est obligé de payer la dette. S'il ne veut pas payer, on lui fait la guerre et celui-ci est également le garant que l'autre ne se venge pas. A cause de ces raptus qui se font sur les chemins pour les dettes, ils sont presque toujours en guerre et les habitants d'un village sont ennemis des autres. C'est pour cela que les chemins du Congo sont si dangereux et souvent fermés (1).

[Fol. 115 v°]. (1) Les guerres qu'ils ont entre eux se terminent rapidement, parce que lorsqu'un infant sort pour faire la guerre, il emmène avec lui tous les gens qu'il peut avec des fusils et de nombreuses femmes avec l'équipement. Cependant, ces hommes armés de fusils ne portent pas plus de deux ou trois charges pour chaque fusil. Les balles sont des morceaux de clous, des petites pierres et du fer. Lorsqu'ils arrivent près de la banza de l'ennemi, ils jettent beaucoup de cris et une partie des hommes vont contre l'ennemi, tandis que les autres se cachent dans la brousse. Après avoir déchargé de part et d'autre les fusils, encore avant le temps et pour que le tir ne puisse avertir l'ennemi, ils avancent, parce que ordinairement jamais sans l'autre. Le devoir des ennemis qui sont cachés dans les herbes est de saisir l'occasion de mettre le feu, à la *banza* qu'ils attaquent. Si ceux-ci peuvent mettre le feu, ils se rendent immédiatement maîtres de la *banza*, alors, ils volent tout ce qu'ils trouvent et brûlent ce qu'ils ne peuvent emporter et la guerre est terminée. S'ils ne peuvent mettre le feu aux cases et que ceux de la *banza* se défendent, ils fuient au dehors. Alors, ceux de la *banza* les poursuivent jusqu'à un certain point, pour voir s'ils peuvent s'emparer de l'un ou l'autre. De sorte que les guerres, quelque soit leur issue, ils les terminent toujours en peu de temps.

Les populations du Congo ont dans toutes les *banzas* une case, et particulièrement à Bamba, où se fait la circoncision. Cependant, bien que j'aie cherché à m'informer de la raison de procéder à cette circoncision, il me fut impossible de la connaître. Ils ne connaissent rien du judaïsme et les interprètes me dirent qu'il ne le font pas par superstition, mais qu'ils le font, parce que les femmes ne veulent pas d'un homme qui ne soit circoncis.

Je me rendis compte qu'il en était bien ainsi, après que j'eus compris quelque chose dans leur langue. Ils ont également une autre case où se réunissent la nuit quelques imposteurs qui trompent les populations ignorantes, disant qu'ils parlent à *Cariampemba* au diable et que celui-ci leur fait connaître les maladies, les remèdes et les féticheurs. Cependant, on ne peut jamais savoir clairement ce qui se fait là. J'ai toujours remarqué que tous les enfants qui naissent, tôt ou tard sont portés dans cette case. Ils ont une autre case et celle-ci || [Fol. 112 v^o] n'est autre que celle où se réunissent les féticheurs pendant la nuit. C'est là qu'ils préparent les poisons qu'ils connaissent pour les vendre ensuite à d'autres. Il y a de nombreux noirs qui font le chirurgien, ils vont soigner les malades, ils connaissent des herbes et des racines qui ont des vertus et en guérissent beaucoup au moyen de toutes ces herbes. Ils ne veulent les indiquer à leurs fils que lorsqu'ils sont âgés. Ceux-ci pour donner plus de crédit à leurs remèdes et avoir de la considération dans le peuple, lorsqu'ils sont appelés pour visiter quelque malade se teignent le corps avec du *tacula*, qui est une racine rapée d'un arbre. Ils font des sauts, ils disent des paroles et se font payer avant d'appliquer les remèdes, prétendant qu'ainsi les remèdes produisent le meilleur effet.

Ils ont également la coutume, lorsque le roi meurt, de brûler toutes ses cases. Entre eux, le vol est un grand crime, mais je n'ai jamais vu tant de voleurs que là. Si quelqu'un vole ou ne dénonce pas le vol aux autres, s'il est esclave, il est vendu pour payer le vol, s'il n'est pas esclave, les parents doivent le racheter, autrement, il reste esclave et est vendu. Si ensuite le vol est fait dans les terres d'un autre village ou en chemin, ils le partagent avec les autres et en particulier avec le chef de la banza, alors l'acte n'est pas criminel et le chef lui-même, le défend. Un autre grand crime est entre eux de pécher avec la femme d'autrui, parce que l'homme devient immédiatement son esclave et il faut qu'on paie la rançon. Les femmes des infants et titrés doivent être respectées, de sorte que si quelqu'un levait les yeux sur leurs cases et sur elles, si on les rencontre en chemin, immédiatement, il devient son esclave parce que c'est un grand crime.

C'est également un crime que de pécher avec une célibataire, sans avoir d'abord payé la dot, cependant cela ne comporte pas

d'autres peines que de payer la dot au double et de payer les frais du procès (*Mucano*). C'est la même chose que ce qu'on appelle à Loanda le *Lembamento* (1). Un autre grand délit est de fouler aux pieds la croix des chevaliers. Ces voleurs ont l'habitude de faire sur le sol une croix || [*Fol. 113*] sur les passages des rivières, dans les foires et dans les *banzas*, parce que si quelqu'étranger ne remarque pas cette croix et la foule aux pieds, ils s'en emparent immédiatement et le vendent, s'il ne paie pas le rachat. Je commis ce délit, parce que sortant d'un canoé et ne sachant rien au sujet de ces croix, je posai le pied dessus et immédiatement, ils vinrent me demander de payer. Cependant, le chef du canoé me défendit, disant que le père ne payait pas l'amende, mais je pense qu'ils se calmèrent, parce que j'avais avec moi plus de gens qu'eux.

Leur façon de se vêtir est fort simple et pauvre, parce que les populations se vêtent d'un morceau de pagne de paille (herbes sèches) ou d'étoffe qu'ils achètent en troc contre des esclaves et cela est pour les hommes. Les *fidalgos* et ceux qui le peuvent se couvrent tout le corps avec un autre morceau de pagne ample qu'ils traînent à terre ou avec une capote (manteau).

Ceux-ci peuvent également porter sur la tête une barrette de paille ou en autre matière et même un chapeau, les autres non. Les femmes mariées, celles qui le peuvent sont vêtues comme les hommes. Les pauvres portent seulement une palme de pagne devant et une autre derrière, le tout attaché avec une corde qui passe autour des fesses. Elles se couvrent également les seins, après avoir enfanté, le reste du corps reste nu. Les filles ne portent rien d'autre qu'un petit morceau de pagne par devant. Les garçons, jusqu'à ce qu'ils soient grands, vont nus. Ils ont l'habitude de se peindre le corps de couleurs variées et de se oindre d'huile de palme. Les hommes et particulièrement les chefs portent la barbe, cependant, ils ne portent que peu de cheveux et les femmes un peu plus.

Lorsque les femmes accouchent, ils font un grand feu de joie ; beaucoup de femmes se réunissent alors et placent la femme qui est pour accoucher devant le feu, hors de la case. Deux d'entre elles l'assistent et les autres poussent de grands cris, chantant des chansons (cantiques), selon leurs coutumes. Elles enfantent heureusement, parce que je n'ai jamais entendu dire qu'une femme soit morte à la suite de l'accouchement. Elles mettent les enfants || [*Fol. 113 v^o*] à têter aussi longtemps qu'ils le veulent et que les mères ont du lait.

Au royaume du Congo, il y a beaucoup de palmeraies et d'arachides. S'ils voulaient, ils pourraient faire une grande quantité d'huile et cela

(1) Amende dotale, terme *ambundu*, employé en portugais.

pourrait être une branche de commerce considérable. Cependant, ils sont si adonnés au vin de palme qu'ils ne leur laissent pas donner de fruits. Dès que le palmier donne la fleur, ils font une incision avec un couteau et en tirent du vin. Les arachides, ils les mangent rôties et les écrasent pour les cuire. Il y a également beaucoup de manioc dont ils pourraient faire beaucoup de farine. Ils ne savent pas en faire et n'ont pas de quoi en faire, ils mangent le manioc grillé au feu. Ils font sécher au soleil beaucoup de manioc et ensuite l'écrasent au pilon et en font de la pâte (*angu*) (1).

Comme fruits, ils n'ont que quelques ananas qui poussent dans la brousse et dont ils ne font pas de cas. On rencontre également dans la brousse beaucoup de goyaves et de bananes. Dans certains endroits, ils ont des oignons et des choux, mais peu. Ils ont beaucoup de tabac et le cultivent. Cependant, ils n'ont pas l'habitude de le réduire en poudre, mais seulement l'emploient pour fumer.

Voilà, Excellence, ce que j'eus l'occasion d'observer pendant les trois années 1793, 1794, 1795, de mon séjour au royaume du Congo et dont je me souviens encore maintenant et qu'il me plaît de soumettre aux yeux de Votre Excellence que Dieu garde de nombreuses années.

Votre très humble serviteur et respectueux obligé.

P. Raimundo da Dicomano (2), missionnaire capucin italien de la province de Toscane.

Saint-Paul de l'Assomption, le 30 janvier 1798.

(1) Farine de manioc bouillie à l'eau.

(2) Raimondo da Dicomano, Raimundo en portugais, était né, le 17 avril 1954, à Dicomano et reçut au baptême le nom de Pietro-Paolo. Il était le fils de Amadio SANTINI et entra chez les capucins au couvent de Montepulciano où il reçut l'habit, le 31 août 1778.

Après son séjour au Congo et en Angola, il partit pour le Brésil et exerça pendant longtemps encore son ministère à Bahia. En 1811, la situation de l'hospice des capucins de Rio-de-Janeiro réclamant une réforme, l'internonce y nomma Raimondo da Dicomano, mais, probablement pour des raisons de santé, notre père Raimondo s'excusa et il fut remplacé par le P. Francesco de Gradisca. Il mourut à Bahia le 27 mars 1812 d'après le nécrologe, le 27 mai, d'après le Registre des défunts de Toscane. Registro delle professione dei FF. cappuccini di Toscana, Ms. Montughi, n° 2880, p. 384. Registro delle uestizione di cappuccini di Toscana, Ms. Montughi, p. 163. Registro de cappuccini defunti di Toscana, Ms. Montughi, p. 159.

Necrologium fratrum minorum capuccinorum Hetruriae provinciae, Prati, 1902, au 27 mars 1812.

MODESTO REZENDE DE TAUBETA et FIDELIS MOTTA DE PRIMERIO, os missionarios capuchinos no Brasil, Saint-Paul, 1929, p. 140. — FIDELIS MOTTA DE PRIMERIO, Capuchinos em terra de Santa Cruz, Saint-Paul, 1942.

Nous remercions le P. Paolino da Cortona, archiviste des capucins de Florence, qui nous a donné les renseignements sur Raimondo da Dicomano d'après les manuscrits de son dépôt.

R.P. M. Storme. — Une lettre de F.-M. Dhanis
(10.3.1893) ⁽¹⁾.

(Note présentée par M. J. Stengers).

Le document que nous déposons aux archives de l'Académie royale des Sciences coloniales a trait à la campagne antiesclavagiste. C'est une lettre que DHANIS écrivit de Nyangwe, le 10 mars 1893 — 6 jours après la prise de la ville —, au R. P. CAMBIER, supérieur de la mission de Luluabourg-Mikalayi. Les 4 pages in-8° de cette lettre relatent brièvement les événements survenus à l'expédition depuis le départ de Lusuna (30 décembre 1892) jusqu'au 10 mars ; l'auteur y résume aussi les résultats obtenus et les projets de l'avenir immédiat.

Ce document confirme dans les grandes lignes les récits plus circonstanciés de deux membres de l'expédition : Sidney Langford HINDE [1] ⁽²⁾ et Oscar MICHAUX [2]. L'intérêt principal de la lettre de DHANIS ne réside donc pas dans la nouveauté des faits relatés, mais dans sa valeur de souvenir : précieuse relique des premiers triomphes remportés par les forces belgo-congolaises sur les Arabes esclavagistes du Maniema. Le récit se lit avec d'autant plus de respect et d'admiration, que sa simplicité laconique contraste avec la grandeur et la portée des exploits accomplis.

Le P. CAMBIER ne tarda pas à féliciter DHANIS de ses beaux succès. Cette lettre, datée du 4 mai 1893, parvint au destinataire au moment où celui-ci partit de Kasongo

⁽¹⁾ Cette note a été établie dans le cadre des activités de la Commission d'Histoire du Congo (*Bull. des Séances I. R. C. B.*, 1952, 1064-1066).

⁽²⁾ Les chiffres entre [] renvoient à la bibliographie, p. 343.

pour aller inspecter le poste de Nyangwe. Nous n'en possédons pas le texte. Mais grâce aux copies que le P. CAMBIER a insérées dans son journal de voyages, le texte de deux autres documents a été conservé : une nouvelle lettre de DHANIS, qui remercie le missionnaire de ses chaleureuses félicitations et l'invite à venir installer une mission à Nyangwe (Nyangwe, le 16 juin 1893), et la réponse que le P. CAMBIER rédigea à Lusambo le 1^{er} août. Nous publierons ces deux importants documents dans un prochain ouvrage sur les débuts des missions de Mérode-Salvator et de Saint-Trudon (Lusambo).

« Dhanis au R. P. Cambier.

Nyangwé, le 10 mars 1893.

Mon cher Mr Cambier,

» Vous avez certainement reçu la lettre de Mr de Wouters, datée de Lussuna ⁽¹⁾. Depuis ce jour l'expédition marche bien.

» Le 30 décembre combat avec Munie Pembe, fils de Muini Moharra ⁽²⁾.

» Le 9 janvier Muini Moharra attaque une colonne de ravitaillement commandée par Mr Cassaert [sic]. Cette colonne très faible résiste pendant 5 heures et réussit à arriver à mon camp ⁽³⁾.

⁽¹⁾ Cette lettre de DE WOUTERS D'OPLINTER (*Biogr. Col. Belge*, t. II, 984-992) n'a pas été retrouvée. — Après le combat de Tshige (21-22 nov. 1892), où les troupes de Sefu furent défaites, MICHAUX franchit le Lomami le 28 nov., se dirigeant vers Nyangwe. Il arriva à Lusuna le 8 déc., où il fut rejoint le 11 (HINDE [1], 74 ; MICHAUX [2], 187 : 4 jours après le 8 ; FLAMENT [3], 225 : le 12) par les forces venant du Sud sous la conduite de DHANIS. On y campa jusqu'au 30 déc. — Lusuna (Lussuna, ou selon HINDE : Lusuma) se trouvait à mi-chemin environ entre le Lomami et le Lualaba, près de la rive gauche de la Mwadi, affluent du Lualaba. L'endroit était dénommé ainsi d'après le chef Lusuna qui avait vu passer CAMERON en août 1876 (CAMERON [4], 291-294, écrit Roussou-na) et WISSMANN avec LE MARINEL en février 1887 (WISSMANN [5], 157 et 174). Le vieux chef, tributaire des Arabes, était mort quelques mois avant l'arrivée des troupes de DHANIS (HINDE, 74).

⁽²⁾ Le départ de Lusuna eut lieu le 30 déc. 1892. Avant d'arriver à Kasongo Luakila (voir FLAMENT, carte III/3), l'expédition fut attaquée par Muini Pembe (ou Munie Pembe ; HINDE écrit Muni-Pembe, et MICHAUX : Muéni-Pembé). Sur ce combat, voir HINDE, 78-80, MICHAUX, 190-194, et FLAMENT, 227. — Muini Moharra (*Biogr. Col. Belge*, t. II, 708-710), père de Muini Pembe, était le sultan de Nyangwe.

⁽³⁾ Le 2 janvier 1893 (HINDE, 80 ; FLAMENT, 227 : le 3 janvier) l'expédition

» Peu après une colonne commandée par MM de Wouters, Michaux & Scheerlinck attaque, met en déroute les troupes de Muini Moharra et tue ce chef ⁽¹⁾.

» Le 21 janv. nous arrivons en face de Nyangwé ; nous bombardons la ville à deux reprises mais les pirogues nous manquent et le Lualaba a 900 à 1200 m. Enfin le 26 mars ⁽²⁾ l'élite des forces arabes, tant de Nyangwé que de Kassongo & des Falls passe et livre combat. Le combat a été disputé longtemps mais enfin l'ennemi s'est enfui ⁽³⁾. J'estime ses pertes à plus de 1000, soit le 1/6^e de ses forces (6 à 8.000).

» ||2|| Le lendemain j'envoie en aval prendre des pirogues.

» Le 4 mars passage du Lualaba et prise de Nyangwé.

» Le 6 mars les Arabes envoient demander la paix mais mes colonnes étaient en route ⁽⁴⁾.

» Le 7 mars nous attaquons, annihilons les forces de Nyangwé, prenons la mère de Muini Pembé, deux enfants de Muini Moharra et les deux enfants d'Hodister ainsi que leurs mères ⁽⁵⁾. Ces femmes désirent aller à Léopoldville et de là l'une à Loango, l'autre à Bangala.

» J'écris au Directeur de la SAB pour savoir quelles sont les intentions du Syndicat Commercial du Katanga ⁽⁶⁾ à l'égard de ces enfants. Je suppose que la Société aura soin d'assurer l'avenir de ces enfants.

arriva à Goi Kapopa où elle dressa le camp. Le sergent CASSART (*Biogr. Col. Belge*, t. I, 222-226), à peine revenu du Katanga (expédition DELCOMMUNE), partit le 3 de Ngandu, apportant du ravitaillement et amenant du renfort. Le 9 janvier, à une vingtaine de km de Goi Kapopa, il fut attaqué par Muini Mohara, mais résista avec succès. Sur ce combat, voir HINDE, 84-85, MICHAUX, 200-201, FLAMENT, 229-230.

⁽¹⁾ Envoyés au secours de CASSART, DE WOUTERS, MICHAUX (*Biogr. Col. Belge*, t. I, 685-693) et SCHEERLINCK (*ibidem*, 816-822) n'avaient pas trouvé le lieu du combat. Mais ils découvrirent le camp de Mohara et s'en emparèrent. Mohara, déjà blessé, le matin, par les hommes de CASSART, fut tué dans ce combat. Voir HINDE, 83-85, MICHAUX, 199, FLAMENT, 229-230.

⁽²⁾ février.

⁽³⁾ Voir HINDE, 93-97, MICHAUX, 214-216, FLAMENT, 233-234.

⁽⁴⁾ On avait appris que Muini Pembe s'était installé à quelques heures de marche de Nyangwe. Le sergent monrovia Albert FREES (*Biogr. Col. Belge*, t. II, 387-388) partit le soir du 5 mars, marcha toute la nuit et, le matin du 6, surprit le camp arabe. Voir HINDE, 99 ; MICHAUX, 221.

⁽⁵⁾ L'attaque eut lieu le 6 mars. Peut-être le 7 est-ce le jour où FREES revint avec les deux enfants d'HODISTER, le harem de Muini Pembe et un butin considérable. Sur HODISTER, voir la *Biogr. Col. Belge*, t. I, 514-518, et CORNET [6], 138-148. Arabophile et vivant à la façon arabe, HODISTER s'était constitué un petit harem de femmes noires, dont il avait des enfants mulâtres.

⁽⁶⁾ Société formée, sur la proposition d'HODISTER, par la S. A. B. (Société anonyme belge pour le commerce au Haut-Congo) et la Compagnie du Katanga, dans le but de créer des factoreries pour acheter aux Arabes leur ivoire et

» Quant aux résultats obtenus ils sont énormes.

» Nous avons acquis à l'État tout le pays situé entre le Lomami et le Lualaba. Beaucoup des chefs [3] du Manyema sont venus aussi se soumettre. La belle légende de la domination paternelle des Arabes est détruite (1). Tous les chefs indigènes ne cachent pas leur enthousiasme d'être délivrés de l'oppression cruelle de leurs conquérants arabes ; tous les esclaves retenus par la crainte sous les drapeaux arabes s'enfuient et beaucoup viennent demander à se réfugier chez nous.

» J'attends avec impatience des renforts et des cartouches avant de pousser plus loin (2).

» Le 9 mars notre camp a été envahi par des transfuges arabes qui assassinent en pleine ville cinq de nos alliés. Nous courons aux armes juste à temps et nous assiégeons toutes les maisons (maisons en argile aux murs de 1 m d'ép.). 800 à 1.000 des soldats Bakussus (3) des Arabes y perdent la vie (4). J'ai oublié de vous dire que j'ai avec moi 3 à 4.000 fusils de Gongo Lutété et 5 à 6.000 armés de lances (5).

» Le matin du 7 mars, Mr Scheerlinck était au bord du Lualaba. Une pirogue aborde et un boy en descend et à la stupéfaction de Mr Scheerlinck lui dit : [4] Bonjour Monsieur ! Mr Dhanis est-il là ? C'était Apache, le fils du roi de Mateba, ancien boy de Mr Bia (6) puis de M. Lippens. Et ton maître ? Assassiné ! Mr De Bruyne ? Assassiné ! (7).

» Sefu demande la paix, il n'était pas à Kassongo quand les blancs ont été tués. Je refuse de traiter sans avoir les captifs de Kassongo et les effets de M. Lippens (8).

leur caoutchouc, d'abord dans le pays situé entre le Lomami et le Lualaba, ensuite dans le Katanga.

(1) DHANIS fait allusion à certaines théories pro-arabes propagées e. a. par HODISTER. Voir à ce sujet CORNET [6], 140-142.

(2) Le but immédiat était Kasongo. Voir COMÉLIAU [8], 107.

(3) Les Bakusu de l'entre-Lomami-Lualaba étaient les principaux auxiliaires des Arabes.

(4) Sur cette attaque du 9 mars, voir HINDE, 99-101 ; MICHAUX, 222-224 ; FLAMENT, 236-237.

(5) Ngongo Lutete, d'abord l'allié des Arabes, s'était soumis à l'État et contribua puissamment aux succès de DHANIS. Lire à ce sujet VAN ZANDIJCKE [9], 117-155 (Les Baluba dans la tourmente).

(6) CORNET [7] et la *Biogr. Col. Belge*, t. II, 58-62.

(7) LIPPENS (*Biogr. Col. Belge*, t. II, 638-640), résident de Kasongo, et son adjoint DE BRUYNE (*ibid.*, 113-117), avaient été tués à Kasongo le 1^{er} décembre 1892. DHANIS avait déjà appris la nouvelle du meurtre à Lusuna (HINDE, 77).

(8) HINDE écrit : « Un envoyé de Sefu qui était à Kasongo nous était arrivé, entretemps [c.-à-d. pendant que FREES était en route, du 5 au 7 mars], avec des

» Le 10 le personnel de Kassongo, environ 50 noirs m'arrive (1).
» J'accorde un armistice de 6 jours à condition qu'on m'envoie les enfants de Gongo Lutété enlevés jadis par Séfu. Je réclame aussi la totalité des objets de Mr Lippens dont peu de chose me sont parvenus (2).

» Il ne reste plus en fait de forces arabes que les troupes de Saïd ben Abedi établies à 2 jours d'ici (3). Je crois que la question arabe est presque résolue.

» Mr de Wouters me demande de le rappeler à votre bon souvenir.

Votre bien dévoué

[s.] F. M. DHANIS »

Luluabourg, le 15 janvier 1957.

propositions de paix... L'envoyé qui avait été le domestique d'intérieur de Lippens était devenu, depuis la mort de son maître, un esclave arabe ; il n'avait pas peur de retourner auprès de Séfu : interrogé, il répondit naïvement « je lui mentirai si c'est nécessaire jusqu'à ce qu'il m'envoie ici pour une autre mission et » alors je ne retournerai pas ». C'est ce qui arriva plus tard » (p. 99). La démarche de Sefu dont il a été question plus haut dans la lettre, serait donc à identifier avec la mission et l'arrivée d'Apache. Mais DHANIS donne deux dates différentes : le 6 mars et le matin du 7. D'autre part, tant HINDE que DHANIS parlent d'un refus de traiter, mais les conditions diffèrent : HINDE écrit que DHANIS ne voulait « faire absolument aucune condition avant que les deux enfants de Lutété que Séfu avaient [sic] en otage ne nous aient été rendus, après quoi on verrait ce qui pourrait être fait » ; suivant la lettre, DHANIS exigea d'abord « les captifs de Kassongo et les effets de Mr Lippens ».

(1) « Les captifs de Kassongo » dont il a été question plus haut, c'est-à-dire le personnel noir du poste de l'État, réduit en esclavage après le meurtre de LIPPENS et DE BRUYNE. Comme il ressort de la suite de la lettre, on apporta aussi une partie des effets de LIPPENS.

(2) Le personnel de Kasongo était donc accompagné d'une ambassade de Sefu. Selon HINDE, DHANIS avait déjà réclamé auparavant, le 6 ou 7 mars (voir *supra*), les deux enfants de Ngongo Lutete que Sefu avait en otage ; ceux-ci auraient été amenés par la deuxième ambassade, celle du 10 mars. HINDE écrit notamment : « Pendant que nous étions dans cette position, Séfu nous envoya de » Kasongo des ambassadeurs, amenant avec eux le fils et la fille de Lutété que les » Arabes tenaient en otage et faisant des propositions de paix. Après de nombreuses palabres, le commandant consentit à retarder de cinq jours sa marche » sur Kasongo, à condition que Sefu lui envoyât tous les effets de Lippens et » aussi ses serviteurs, qui avaient été réduits en esclavage » (p. 102). HINDE a manifestement confondu, car il ressort clairement de cette lettre du 10 mars qu'à cette date les enfants de Lutete n'étaient pas encore à Nyangwe, alors que les captifs de Kasongo venaient d'y arriver.

(3) A Kasongo, où se trouvait Sefu avec plusieurs chefs arabes et les fuyards de Nyangwe. Saïd ben Abedi (HINDE, 103, écrit Saïd-ben-a-Bedi), Arabe de Kirundu, qui avait fait tuer EMIN PACHA (*Biogr. Col. Belge*, t. I, 826-835) en octobre 1892, tenait le fort situé à l'extrémité nord-ouest de la ville. — DHANIS quitta Nyangwe le 17 avril et s'empara de Kasongo le 22.

BIBLIOGRAPHIE

- [1] HINDE, S., La chute de la Domination des Arabes au Congo (G. Muquardt, Bruxelles, 1897).
- [2] MICHAUX, Ct, Au Congo. Carnet de Campagne (Dupagne-Counet Namur, 1913).
- [3] FLAMENT, F., E. A., La Force Publique de sa naissance à 1914. Participation des militaires à l'histoire des premières années du Congo (Institut Royal Colonial Belge, Bruxelles, 1952).
- [4] CAMERON, V. L., A travers l'Afrique (Hachette, Paris, 1881).
- [5] VON WISSMANN, H., Meine zweite Durchquerung Äquatorial-Afrikas vom Congo zum Zambesi während der Jahre 1886 und 1887 (Trowitzsch u. Sohn, Frankfurt a. O., 1890).
- [6] CORNET, R., Maniema, le Pays des Mangeurs d'hommes (L. Cuypers, Bruxelles, 1952).
- [7] —, Katanga. Le Katanga avant les Belges et l'expédition Bia-Francqui-Cornet (L. Cuypers, Bruxelles, 3^e éd., 1946).
- [8] COMÉLIAU, M.-L., Dhanis (Éd. Libris, Bruxelles, 1943).
- [9] VAN ZANDIJCKE, A. (R. P.), Pages d'Histoire du Kasayi (Grands Lacs, Paris-Namur, 1953).
- [10] *Biographie Coloniale Belge — Belgische Koloniale Biografie* (Académie royale des Sciences coloniales, Bruxelles, 4 t., 1948-1955).

R. Oliver ⁽¹⁾. — Six unpublished letters of H.-M. Stanley ⁽²⁾.

(Note présentée par M. J. Stengers).

The six letters of H.-M. STANLEY which are here printed in full for the first time have been found among the private papers of Sir Harry JOHNSTON (1858-1927), which are deposited in the Central African Archives in Salisbury, Southern Rhodesia.

The relationship of STANLEY and JOHNSTON is a question of some interest, if only for the bearing which it has upon the relationship between STANLEY and King LEOPOLD II. It is well known that a private letter from STANLEY conveying the suggestion that the Congo was destined one day to become a British sphere of influence, was quoted by JOHNSTON in an address to the British Association at Southport in September 1883, with the result that King LEOPOLD'S confidence in STANLEY was at least temporarily shaken if not permanently diminished. That letter has hitherto been known only through the published reports of the British Association meeting. It can now be studied as a whole, and in relation to the rest of STANLEY'S correspondence with JOHNSTON. What emerges amply confirms, I think, the main conclusion

⁽¹⁾ M. R. OLIVER, M. A., Ph. D., est *lecturer* à la *School of Oriental and African Studies* de l'Université de Londres. Il est l'auteur d'un ouvrage intitulé : *The missionary factor in East Africa* (Londres, Longmans, 1952), et de différents articles d'histoire africaine publiés notamment dans *The Uganda Journal*. Il vient d'achever une biographie de JOHNSTON qui paraîtra incessamment.

⁽²⁾ Cette note, établie dans le cadre des activités de la Commission d'histoire du Congo (*Bull. des Séances I. R. C. B.*, 1952, 1064-1066), a été présentée à la séance du 13 février 1957 de ladite Commission.

reached by M. Jean STENGERS ⁽¹⁾, that STANLEY'S reference to the future of British interests in the Congo, so far from being an indiscretion indicative of an untrustworthy attitude towards King LEOPOLD, was in fact a deliberate step taken in perfect loyalty to the King's interests as STANLEY saw them.

To be sure, the STANLEY revealed by these letters was not entirely the cold, calculating administrator. He had obviously taken a great fancy to this very young explorer with his artistic talents, his botanical and ornithological interests, and his amusing, impish chatter. « I have enjoyed myself more in your company than I have done in anyone's for I don't know how long ». So much so indeed, that he was prepared to discuss the personalities of his subordinates with this young Englishman with the utmost candour. The intimacy thus shown is real, not simulated. Nevertheless, STANLEY had a purpose in cultivating JOHNSTON'S friendship, in allowing him to travel up-river and to observe all that was going on, at a time when other travellers were being turned back. As M. STENGERS has reminded us, the Congo in 1883 was still, juridically speaking, a vacuum. France and Portugal were preparing to advance upon it, and STANLEY though he had the men, had no flag with which to oppose them.

« I frankly tell you, he wrote to Sir William MACKINNON in May 1884, that despite the comparatively strong position of the Association on the Congo, any energetic officer of Portugal or France with 50 men is stronger on the Congo than we with a thousand. Why ? Because we do not know whether we have a right to resist by force of arms an aggressive act of Portugal or France. And should we do so, what power will uphold us or sympathise with us ? »

It was the fear of something like this arising on the Congo, he told MACKINNON, that had stimulated him to make adherents for the Association in England.

(1) In « Stanley, Léopold II et l'Angleterre », *Le Flambeau*, 1954, pp. 378-386.

« Hence my speech in Paris against DE BRAZZA, my talk with the *Telegraph* correspondent, my reception and treatment of JOHNSTON, my letter to him, etc., etc. » (1).

King LEOPOLD and STANLEY had already in 1883 a small, but politically influential circle of English supporters, composed mostly of businessmen like MACKINNON and HUTTON, who knew from long experience that both French and Portuguese colonisation meant the driving out of British commerce by protective tariffs, and who hoped better of the international regime promised by King LEOPOLD. In JOHNSTON STANLEY was hoping to find a literary propagandist to add to their number.

« You can write, and that well. Set to work. The very fact that you are fresh from *our* work will give what you say an importance ».

And again :

« Lend a hand to the present movement, so that neither the French, nor the Portuguese, *nor any other particular nation* (2), shall defraud England of her rights... »

Apart from the unexceptionable reference to a British protectorate over the Lower Congo, below Vivi, there is nothing here to suggest that Stanley had anything more in mind than an international regime, maintaining a policy of free trade and free immigration, from which England would be in practice the greatest gainer.

When STANLEY wrote his letter to Johnston of July 23rd 1883, he probably did not expect it to be quoted in public. His motive was rather to goad JOHNSTON into action on his own account. However, when JOHNSTON did quote him, STANLEY, despite the reprimand which he had received from Brussels in consequence, did not complain. In the letter of January 31st 1884 he was still

(1) STANLEY to MACKINNON, 10. v. 84. Mackinnon Papers, School of Oriental and African Studies, London.

(2) Italics by the author of this note.

« your friend as much as ever ». It was only after March 8th 1884, when JOHNSTON openly declared himself in favour of the Anglo-Portuguese treaty in a letter to the *Times*, that relations between the two men reached a state in which they could only be repaired by the rather forced act of forgiveness displayed in the final letter of February 15th 1885. The fact was that JOHNSTON, despite his personal admiration for STANLEY, left the Congo in May 1883 unconvinced that the Association as such was worthy of support. Already in July 1883 STANLEY was aware of a difference of opinion between them — « You have aroused me by your remarks on the Portuguese ». JOHNSTON, in return for the kindness he had received, was prepared to give what publicity he could to STANLEY'S views, but not to place himself behind them. When he wrote his book, *The River Congo*, he carefully avoided any reference to the political situation. Only to two senior officials in the British Foreign Office did he convey his observations on the employment of « *krumanos* » in the Association's labour force, and on the terms of commercial monopoly which were being inserted by the Association in its treaties with native chiefs. Such conditions boded ill for the prospects of the free trade policy which STANLEY thought would be so rewarding for British commerce. The Foreign Office officials were inclined to agree. They questioned JOHNSTON about his two interviews with King LEOPOLD in July and September 1883. Did he think it was possible that the King did not know that his agents were concluding these treaties? JOHNSTON replied that as he listened to King LEOPOLD he had wondered whether he was « marvellously simple or marvellously deep » (1). Four days later, and probably under heavy pressure from the Foreign Office, he wrote his letter to the *Times*.

(1) Memoranda by T. V. LISTER and H. P. ANDERSON dated March 2nd and 3rd 1884, in F. O. 84. 1809.

1^{re} lettre.

« Leopoldville.
15th April, 1883.

» Dear Mr. Johnston,

» The report you heard from the Wayanzi is literally false. It is as groundless as a similar report that came here about the destruction of Kimpoko Station and the decapitation of Callewart, which induced me to hurry up to Kimpoko, where I found all happy and fat.

» If I wished anything from Janssen, I certainly have abundant means to let him know my wants without relying on the fickle Wayanzi, or trusting to the brotherhood of Bateke chiefs.

» Do not disturb yourself about the strained resources of Leopoldville. We have 45 goats, some 15 pigs, chickens enough to satisfy the utmost of our wants, and for native bread we can have enough for the trouble of writing a note to feed 500 men a day — and our garden here gives us sufficient vegetables. Since coming here I have not felt the need of anything coming from Europe except tea.

» European provisions are pouring in every 3 days by caravans of 30.

» But it was not so when I came here, for which Lt Braconnier has been dismissed from the Expedition. The nest of enmities at Vivi has been broken up. Danckelman and Sebran have gone. Lindner and Peschuel had already gone but they had left behind them Nessus' shirt, which was tainted with malice, envy and all uncharitableness, and Danckelman and Sebran wearing it soon showed symptoms of rabid, hydrophobic envy, jealousy and all their kindred evils. Danckelman sent me a letter of 8 pages — blurred and blotted — showing the viciousness of his pen. He has stabbed the innocent paper most vindictively. Half a page of it is devoted to scolding me about you. You are « a young lad », a « reporter », « profits of writing for newspapers » etc., etc. Why should Buchner have been halted at Isangila ? He charges at the Committee with a mortal hate, while, to sum up all, though I have barely exchanged ten dozen words with him in my life, I have committed every sin that is punishable.

» Do you know why ? I sent a plain, business letter, a requisition for one half of the provisions at Vivi to be sent to our up-river depot at Leopoldville, since below Leopoldville we had but 11 whites, while above we had 16 whites and more were expected.

» I have thinned the expedition by dismissals of those whom I conceived were offensively disloyal, and who were incorrigibly indolent and indifferent to their duties.

» Death has also played vengefully among us after leaving us alone for over 2 years. Illingworth died of dysentery at Isangila, Parfonry died of sunstroke at Manyanga. Grang died of a bilious fever after about 88 hours illness at Leopoldville, Luksic, the Austrian, committed suicide by shooting himself through the heart. Martin, Macbey (?) and Van de Velde the maniac have been sent home as unfitted for Africa.

» To-day we are all well — and from Vivi up to here I have now no cause of anxiety. Provisions and goods are coming in, and Valcke will soon put a new face on Leopoldville, and my native friends are friendlier than ever.

» I shall be up in about 10 days.

I am

Sincerely yours

Henry M. STANLEY.

» P. S. Cohen of Loanda has been at Vivi ! »

*Johnston Papers,
Central African Archives.*

2^e lettre.

« Leopoldville,
May 1st 1883.

» Dear Mr. Johnston,

» In packing up for my journey and overseeing it personally, I came across a packet of 4 letters done up in a newspaper which I remembered to have told Dualla to send up or hand to you a long time ago. Of course I have given him a tremendous scolding, but I beg you will not think it quite unpardonable in him. I hand them over to Valcke for instant transmission and hope that you will receive them before leaving the Congo yet.

I am,

Yours sincerely

Henry M. STANLEY ».

*Johnston Papers,
Central African Archives.*

3^e lettre.

« Leopoldville,
Stanley Pool,
Congo River.
July 9th 1883.

» My dear M. JOHNSTON,

» I have but newly returned, and as I have received two letters from you, I hasten to write, lest a few words of mine will not catch you before you leave Angola. I am indebted to you mainly because I have enjoyed myself more in your company than I have done in anyone's for I don't know how long, and certainly your letters are the most amusing things I have read for a long time. And did you really stand up to the big Danckelman and conquer him at last by your suavety? A delicious story it would have been could you have added that with the confitures he kissed you! Fancy Comber on one side, who is certainly not remarkable for bigness, jamming and biscuiting you, and Danckelman too, both seeming to think that this was the staccato thrust or probe for your love. I wish I had Tenniell or Leech's pencil to put you in an Eton boy's dress with the broad white linen collar and short jacket, smilingly receiving jam and sweet biscuits from Comber in Newmarket breeches and Danckelman in tall boots, shirt sleeves and broad-brimmed Jim Crow hat. But perhaps you are clever about this sort of thing and conceive precisely what I mean. The very thought of it makes one laugh.

» Perhaps you will now understand after your late experiences at Vivi and your exploration and discovery of the moral evil there why African travellers are so sternly virtuous and banish the fair sex out of their minds as they would resist the Devil and all his works. (Next sentence illegible.)

» I have made a journey of over 900 miles since you left, have founded three stations up-river, discovered and circumnavigated a new lake — Mantumba — not bad in 50 days. I also went two days journey up the Ikilemba, which by the bye is not the Ikilemba at all but the Mohinda, or Uruki River. Awfully wild people. I might have had a dozen fights in those 2 days, but the odd figure and strange noises of the steamer kept them off. Our most upper station at the present time is Equator Station — just 2 miles north of the line — the locality you may easily see by the map (« Dark Continent »). We all returned from our trip heartily healthy and happy, nothing having gone wrong in any way. My warmest friends are up-river.

» Bolobo, which you know, had had a little war with Boulanger by the time I reached it — going up. The Zanzibaris had been murde-

red and the station was in a state of siege. For the first time I was in the presence of the necessity of exerting a little force, should all other measures fail. But we did not fire one shot after all, and after 12 days talk peace was made, the chiefs guilty of the outrage paying a heavy fine, which is to be turned over by us to the relations of the murdered men at Zanzibar.

» Stanley or « Tandley » was better known up-river than Bula Matari. The natives had queer ideas of these two parties.

» « Tandley » was the man who owned all the money, but Bula Matari was the King himself. « Tandley » was the desperate fellow who made mincemeat of the Bangala a long time ago, and powdered everybody to dust but Bula Matari he was very good etc. etc. So fear and love combined have acted wonderfully for me as far as the Equator. Irebu (see map) was engaged in a civil war, and the Montagues and Capulets were killing one another bravely at the rate of 2 or 3 at every meeting. It had already lasted 2 months. One party had good cause for war, for it had already lost 38 men. Yet « Tandley » and Bula Matari both coming up were too much. Should they engage on one side, the other would be eaten up. The consequence was both parties were made to embrace one another in peace and I made blood brotherhood with both parties. Both arms of mine are well sacrificed I assure you, and I can say truly I have sacrificed my blood at the altar of Peace.

» Elliott has been very successful and he turns out to be a « brick », to use an Americanism. He has checkmated de Brazza very nicely. Kinshassa is ours. We have actually built there !! But Comber was away, you know, at Manyanga on account of Muller, or Mullnar ? Strange that missionary lovers of peace should have hurt more persons by guns than we despite our large force. They have shot themselves by accident, been shot at by natives and have shot others, whereas we have done neither the one nor the other. Except in the case of Luksic, who shot himself.

» You are probably with Mr. COHEN. If so, tell him that I think he is a long time coming up — and if he wishes to be certain of a befitting reception, he had better come up while I am here. Though if he can rely on your report — you have had abundant advantages of being able to answer every question which shall thoroughly post him in Congo matters.

» Newton is also a special friend of mine, and if it would not be too much trouble, I wish you would convey to him the assurance that my memory is very retentive of his former kindness to me while at Loanda — and, my dear Mr. JOHNSTON, while closing let me

beg you to remember that there is one *at least* on the Congo who will remind himself of the pleasant visitor at Stanley Pool always with pleasure.

I am

Ever yours most sincerely

HENRY M. STANLEY »,
Johnston Papers,
Central African Archives.

4^e *lettre.*

« Leopoldville,
Stanley Pool,
July 23rd, 1883.

» Dear Mr. Johnston,

» I have just received another interesting letter from you and lest I might be longer absent this time than I at present foresee, my conscience urges me to do you this right.

» But alas! that I have to speak of death, death to the young and the brave, death to the excellent and amiable Janssen. Yes, my poor Janssen is dead. Not by fever, sickness or bodily affection, but in a moment, in perfect health, high spirits and the dear hope of soon returning to his own home animating and exciting him to animal enjoyment of life and stinging every fibre in him, the poor young man was taken from us. And now that I look back I cannot but think that you have had a narrow escape, for I feel sure that you would have shared this fate. With Janssen have perished others for whom this life had its attractions also. The Abbé GUYOR and 11 coloured men have been drowned close to Ganchu's Point on the 12th July.

» This is the greatest, saddest loss we have experienced, and all because young Janssen was rash and refused to listen to the prudent entreaties of his faithful Ali bin Juma the chief of the Zanzibaris.

» But let me tell the story a little more in detail, for it is due to you that I should do so — for you were once his guest and, if I remember rightly, you expressed yourself favourably towards him.

» Some land was conceded to us by our faithful friend Gandimiu at the mouth of the Kwango, and I told Janssen that when he had opportunity I should like him to settle a small squad there until I should find a white man to build a regular station. To the Abbé GUYOR I apportioned land for a mission (R. C.) a at rental of one franc per annum, close to where the mission would be under our protection. Both gentlemen went up-river in two canoes lashed side by side a

few feet apart according to my orders, in the hope to avert the fate of Kallina from other venturesome but very inexperienced young men. Twenty coloured men accompanied them with Winchesters, bales of goods, 1000 brass rods, and tools, in short a perfect little colony with all the necessaries.

» They arrived at the Kwango safe, cleared the ground — a beautiful site — cut timber, etc. Roger sent word that I was expected every day with the steamers, and probably the mail, and that it would be well for them to be present at my arrival.

» Janssen at once gave orders to embark and the Abbé Guyot prepared to accompany him. There was a fresh breeze blowing — the face of the river was much agitated. The tops of swirling waves whitened the river, but close to the banks the water was comparatively calm, though towards the middle no river-canoe could possibly live. This sight was shown to Janssen by Ali bin Juma and the latter begged him to wait until the river should be calm. Janssen sternly told him to embark, as he knew his own business best. 18 coloured men accordingly embarked with Janssen and Abbé Guyot.

» They descended the river, hugging the left bank until they came to the lower cusp of the crescent-shaped bay in the middle of which the Kwango debouches into the Congo, just a couple of miles above Ganchu's Point. Here Janssen, impelled by his Fate, ordered the two steersmen to aim for Ganchu's Point. But here the prudent Ali remonstrated with Janssen in stronger terms and asked, « Is it » not enough that you have commanded us to trust ourselves on this » river on such a day as this, but you must add to our danger by braving the very worst part of the river ? Have you lost your senses » quite this day that you not only rush to your own death, but intend » to involve us also ? Turn back, master, to the shore, before it is too » late ! » The Zanzibaris also whose instincts warned them, seconded their chief's entreaties, but these only roused Janssen's anger, and he told that he was chief and not Ali bin Juma and that they must obey him. The Abbé Guyot smiled at the men and said, « Why, » what do you fear ? Drowning is an easy death. He who tumbles » into this river dies at once without pain. »

» The Abbé's prediction was too soon verified. It is said « Whom the Gods love die young » and probably to encourage them to their painless fate, they veiled the danger from them, while the common crew saw but too clearly the death awaiting them. The Zanzibaris seeing that their white masters were bent on their suicidal course, calmly took off their shirts and girded their loin-cloths round their loins (This is true for we have seen 2 of the dead bodies thus). They

had barely reached the middle of the river — and the canoes must have lain athwart the stream — or broadside to the waves, and presently a white wave rolled over the lower freeboard, filled it, and as it was slowly sinking a second wave rolled over it and emptied itself into the other canoe, and both when submerged turned over, and into the deep, deep stream the unhappy people sunk — 13 of them — to rise no more ! Five Zanzibaris rose to the surface, and attempted the almost hopeless task of swimming ashore. After swimming 3 miles they happily succeeded, but reached the shore a little above Mswata so exhausted that they lay down for hours before they were able to move. Two of them held onto the canoes until nearing land. One of them who could swim a little ventured to reach the shore. The other Lusili, a Kabinda, who could not swim, floated down all night to be rescued next morning by some savages who will make him their slave unless we pay a heavy ransom or frighten them to trust the affair to our magnanimity.

» Now that you have the story complete in its details, is it not strange that Janssen and the Abbé Guyot should have acted so obstinately, so contrary to the rules of common prudence ? What a perverse creature man is. A clear experience must be (?) busy, before his mind is prepared to be guided by the dictates of wisdom. How very like Pocock's fate at the Magrara Rapids is that of this unfortunate band !

» Personally, I grieve for this sad accident. Nor will you wonder at it when you recall to mind that compared with many here, Janssen was justly entitled to be called the best Chef de Station on the Congo. Considering his age and inexperience Janssen did something creditable, whereas Braconnier's kind, despite constant supervision, are only remarkable for dense dullness, and disloyal indolence.

» You have aroused me by your remarks on the Portuguese. I hope you will not be tempted by the self-interested hospitality of the Portuguese to give your vote that the Congo shall be given to them. If England waits a little she will see sufficient cause to judge that she has as much right as any other nation, which only seeks to exclude British trade from this outlet to Central African trade. Despite every prognostication to the contrary, this river will yet redeem the lost Continent. By itself it forms a sufficient prospect, but when you consider its magnificent tributaries which flow on each side of it giving access to civilisation to what appeared hopelessly impenetrable a few years ago, the reality of the general utility and benefit to these Dark tribes and nations fills the sense with admiration. Every step I make increases my enthusiasm for my work and confirms my first

impressions. Give a thousand miles to the main channel, 300 to the Kwango, 120 to Lake Mantumba, 500 to the Mobindu, probably 800 to the Kassai, 300 to the Sankuru, 500 to the Aruwimi and a thousand more to the undiscovered rivers, for there is abundant space to concede so much, and you have 4.520 miles of navigable water. Such an ample basin, with such mileage of navigation, with its unmeasured resources, would you bestow as a dowry upon such people as the Portuguese who would but seal it to the silence of the coming centuries? Would you rob the natural birthright of the millions of Englishmen yet to issue, seeking homes similar to these which their forefathers built in the Americas and the Indies? For what? Is the robust Empire called the British in its wane that you will put a limit to its growth? Such an idea is simply self-murder, and a personal confession of impotence. Follow the dictates of nature. As in man so with nations, Nature is the best guide. Statistics tell us that Englishmen are increasing fast, that ships are building more and more every year, that trade is extending, that the revenue is augmenting, that colonies are forming, that wealth incessantly flows from all lands to England, that education creates thousands daily of men fit to cope with life's best work viz. to thrive and multiply, and we are well aware that the present Government is not less able than its predecessors, to direct and maintain the force of the nation. Then why lock gates of a promising field against yourselves? Let it be. Keep the gates open. Let him who seeks to enter do so without let or hindrance, and leave it to Time. Time will teach the British Government where its interest lies. Meantime observe your treaties with the native chiefs of the lower Congo. Protect them as you promised to the Chiefs as far back as 1845 through your naval chiefs. If you deliver these people into the hands of the Portuguese, the past as well as the present teaches us what to expect. You deliver them soul and body to Hell and slavery. To avoid the imputation of being false and faithless, proclaim a Protectorate over the Congo, and secure these poor people from their present, impending fate.

» You can write and that well. Set to work. The very fact that you are fresh from our work will give what you say an importance. Lend one hand to the present movement — so that neither French, nor the Portuguese, nor any other particular nation, shall defraud England of her rights and privileges in Africa in broad daylight.

» It was Livingstone, an Englishman who discovered this river, it was Anglo-American money which explored it and made it known. It was International money, part of which is English, which began the task of making it useful to the world. They are English goods,

products, manufactures, which enable us to move on and win the love of the Congo nations. Will you still vote that we shall sacrifice all this in honour of Diego Cam whose countrymen allowed the pearl of African rivers to lie idle for nearly 4 centuries ?

» Bah ! The very thought sickens me.

» Adieu, mon ami, I must be off. To your memory and your proffer (?) I commit myself and interests.

Yours ever
Henry M. STANLEY ».

5^e lettre.

« Private.

Leopoldville.
Jan. 31st 1884.

» Dear Mr. JOHNSTON,

» I have to thank you for your papers which finally came safe, and at the same time my own papers by some means have now come regularly. I have read all that has been said in public and have seen the comments. But the « Comité » are very much displeased and I am strictly enjoined to speak or write no more of Congo matters. The word « funk » which you expressed in one of your letters to me lately explains everything. The Committee fear to exasperate certain governments by the bold words of any member of the Association. We are enjoined to carry on our work here and leave politics to the Committee.

» To return to the Congo, which you have suggested, depends entirely on yourself ; but you are too early yet to see anything more than has been already seen by you. Too early by 12 months. Our little steamers are already overtaken. The provisions alone for up-river now at Leopoldville would require 9 steamers to carry them without counting the goods. We have 2.200 leads to go up, besides men. Comber applied for a passage for Bentley to go as far as Bolobo, but we showed how unprofitable it was to carry a pound weight for any person. Comber is pulling himself together to build his big steamer. The bigger steamer of the Livingstone Mission is en route and our 30 ton steamer will arrive at Vivi last of January. In 12 months there will be a 30 ton steamer, 120 ton, 115- ton steamer, besides En Avant, A. I. A., and Royal and whaleboats and lighters, steaming up the Congo. Such a steamer as ours would take a first class Expedition, men and goods, fit to go to any part of Africa. If you wait a little, get a permit from the Committee, ample conveniences will be at hand to take you anywhere you like.

» Your Association paper has increased the number of my correspondents who write to know everything. I should want a very clever quick-witted Secretary to reply to all.

» Though I may not enter into details, knowing as you do the Congo, you will understand everything when I say that we have been very successful, and that since I wrote to you last, I have heard of nothing to regret anywhere except at Vivi. Du Verger proved to be worse than even you suspected — and has gone.

» I am with very many thanks and your friend as much as ever.

» Henry M. Stanley.

» P. S. Accept the assurance from me that your letters to me have given me more genuine pleasure than anything I have read for a long time.

Stanley ».

6^e *lettre*.

« Hotel Royal,
Berlin.

February 15th 1885.

» Dear Mr. Johnston,

» I completely exonerated you at all times — there never was a question of it — from having been unfaithful to me. But you know the vulgar saying « Love me, love my dog ». Apply it to my case « If you love me then you love my work », and you will see how odd your conversion to the Portuguese doctrine must have been to me, who was unaware what frenzy had possessed you. That I should be attacked by a band of worthless people and their friends was quite natural. Better for them to attack me than for my own conscience to sting me daily with reproof for my wrongdoing. As for the Association — or rather its servants — it is of the world, human, and therefore frail. Few are so high-minded that in moments of petulance they do not visit their afflictions on others. Gordon, for instance, did it, dit it wantonly and unprovokedly. He wrote of me that I made a mere postman of him, simply because I implored his goodness to forward a letter for me to Europe! Where is the Englishman who to-day places not Gordon as a pattern for men to follow? The Association never assumed that perfection ascribed to Gordon, and if the Association people said harsh things of me, it is only what humanity is always guilty of. I have not found one man, and I have travelled over 400.000 miles of this globe, who did not venture to say something unkind the minute I turned my back to him to proceed elsewhere. It is about time I stopped in this search for the perfect man. My life would not buy absolute exemption from this human uncharitableness, but that is no reason why I should make what is left of it hate-

ful to myself and mankind by brooding and carping over the inevitable. Why, the missionaries did and said unjust things — yet deep down within me lay the sympathy which I would have freely shown had it been solicited.

» Livingstone died before he was able to lend ear and to be drawn to say unjust things. I therefore love his memory.

» I make enemies every day of my life. If I speak, these men I speak to hasten from my presence and spit venom at me. If I am silent the (illegible) hastens away and reproaches me. If I am unseen by him I am fit for nothing but to vent his spleen upon. Then, Good God, am I to sicken myself with the anguish of thought that mind dwelling on this incurable evil would provoke? No, I shall go on as tranquilly as if I were about to be hanged.

» If you are my «disciple», think of this, apply the rule to your own case. Be just, and fear not.

» I heartily forgive you, only it is all so very regrettable that I do wish I could have seen you. It has been poor policy, regrettable on that point alone if on no other. It has gone about England that you are unreliable. This has been the view people in London, Manchester, Glasgow, spoke of you. They called me also a pirate, murderer, forger, etc. etc. There was one word, however, which no-one ever applied to me — «unreliable». Even were I a forger, murderer, and pirate, by dint of preaching sensibly I might be converted from the error of my ways.

» Happy man you are — so young, with 50 or 60 years of life before you, with only the fence of «unreliability» to climb over in all that time, to win perfect honour. While I have three great fences to climb over and surmount — pirating, murdering and forging, and only 20 years at the utmost to do the work.

» However, better late than never. Let us both promise to begin — I to stop pirating, murdering and forging at once and for ever; you never to make a promise unless you mean it, and when it is once made to pride yourself on the keeping of it for ever.

» When I am in London, come and see me in my den at Sackville Street, a besmudged place enough, dismal as Erebus, and on account of my indifference I cannot get a better one, and remember that I have heartily forgiven you on the condition that you accept this homily in the kindly spirit it is written.

H. H. JOHNSTON, Esq.

» Yours very sincerely,
Henry M. Stanley. »

M. Walraet. — Inventaires d'archives
et publications de textes ⁽¹⁾.

C'est le 17 novembre 1952 que fut instituée, au sein de notre Compagnie, une Commission d'Histoire dont le principal objet est d'encourager et de coordonner, si possible, toutes études se rapportant à l'histoire du Congo belge et du Ruanda-Urundi. La Commission n'entend pas élaborer elle-même des travaux historiques mais elle suscite des recherches personnelles dont elle apprécie la valeur en vue de leur impression éventuelle.

Elle a estimé à juste raison qu'au premier rang de ses activités devait figurer l'établissement d'un répertoire aussi complet que possible des sources de l'histoire du Congo, soit inédites, soit déjà publiées ou analysées, ainsi que des travaux qui ont trait à cette histoire [1] ⁽²⁾.

A cet égard, sa mission est fort semblable à celle qui fut tracée, voici près de 125 ans, à la Commission royale d'Histoire. Annexée à l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, cette Commission fut instituée, sur la proposition du Ministre de l'Intérieur — dont dépendait alors l'Instruction publique — par l'arrêté royal du 22 juillet 1834. Son règlement, modifié à plusieurs reprises, lui donne pour mission

« ...de rechercher, d'éditer et d'analyser les sources tant narratives que diplomatiques intéressant l'histoire de Belgique, de publier des études critiques concernant ces sources, de faire paraître la table

⁽¹⁾ Cette note, établie dans le cadre des activités de la Commission d'Histoire du Congo (*Bull. des Séances I. R. C. B.*, 1952, 1064-1066), a été présentée à la séance du 13 février 1957 de ladite Commission.

⁽²⁾ Les chiffres entre [] renvoient à la bibliographie, p. 372.

chronologique des chartes et diplômes, et de mettre des instruments de travail à la disposition des historiens » [2].

Ses publications servent de complément à celles de l'Académie. Pour des textes d'une grande étendue, la Commission édite des collections in-4^o et in-8^o. De plus, elle fait paraître un *Bulletin* trimestriel où sont publiés les procès-verbaux des séances, les rapports et les communications.

La Commission royale d'Histoire se compose de 7 membres effectifs et de membres suppléants. Les membres effectifs, recrutés par cooptation, sont nommés par arrêté royal, tandis que les membres suppléants, élus par les membres effectifs, sont nommés par arrêté ministériel.

Toute publication doit être approuvée par la Commission sur rapport de trois membres désignés par elle. Pour les publications des membres de la Commission, le nombre des rapporteurs est réduit à deux.

Jusqu'à ce jour, la Commission royale d'Histoire a publié un nombre considérable de textes, tant dans son *Bulletin* que dans ses collections in-4^o et in-8^o : lettres de Souverains et chefs d'État, correspondance diplomatique, chroniques, annales, procès-verbaux et actes d'assemblées délibérantes, cartulaires, actes des princes belges, documents de caractère administratif, économique et social, etc.

* * *

Notre Commission d'Histoire du Congo, qui compte actuellement quatre années d'existence, s'est attachée principalement à la publication d'inventaires de fonds d'archives coloniales. Ses premiers travaux ont tout naturellement porté sur le répertoire et l'analyse sommaire des dossiers historiques que détenait notre Compagnie. Cette importante documentation, actuellement

déposée au Ministère des Colonies, mais dont l'Académie conserve une collection microfilmée, a fait l'objet de 24 rapports (Numéros 1 à 18, 21, 22, 26, 27, 36 et 41 de la série des fascicules historiques).

La Commission a commencé, en outre, la publication d'inventaires d'archives conservées dans divers dépôts publics ou chez des particuliers. C'est ainsi qu'à ce jour elle a publié des inventaires sommaires de fonds du Ministère des Colonies (Numéros 28, 34 et 38) ⁽¹⁾, des Archives générales du Royaume (Numéros 29 et 46), du Musée royal du Congo belge (Numéros 19, 32 et 47), du Comité spécial du Katanga (Numéro 33), ainsi que de dépôts étrangers (Numéros 40 et 44). Enfin, des archives de famille ont fait l'objet de deux notices (Numéros 39 et 49).

Il est notoire que notre Commission a attaché, depuis sa création, une importance toute particulière à la publication d'*inventaires*. Cet objet doit être poursuivi sans relâche. Mais il conviendrait, nous semble-t-il, d'étendre le champ de ses activités en publiant ou en encourageant la publication de *textes* à l'instar de la Commission royale d'Histoire, de manière à mettre à la disposition des chercheurs, historiens, économistes et sociologues, d'indispensables instruments de travail.

* * *

Il faut admettre — car c'est un fait — que les synthèses historiques relatives au Congo ou au Ruanda-Urundi n'ont jusqu'ici, sauf de louables mais rares exceptions, été basées que sur des travaux de seconde, voire de troisième main. Reconnaissons tout de suite d'ailleurs, à la décharge des historiens, que jusqu'au

⁽¹⁾ Il faut ajouter l'Inventaire des archives des Affaires étrangères de l'É.I.C. et du Ministère des Colonies (1885-1914), par M^{me} VAN GRIEKEN-TAVERNIERS (A. R. S. C., Classe des Sc. mor. et pol., coll. in-8°, t. II, fasc. 2, 1955, 125 p.)

lendemain de la seconde guerre mondiale, l'accès des archives congolaises n'était guère aisé.

Au Ministère des Affaires étrangères, la règle des 50 ans décourageait les meilleures intentions. Un historien qui travaillait en 1938 ne pouvait obtenir en communication que des pièces datant, au plus tard, de 1888 ! De plus, pendant la guerre 1940-45, les archives du Département furent mises en sécurité en Angleterre [3]. Elles étaient donc inaccessibles aux chercheurs que les loisirs forcés de l'occupation ennemie auraient pu inciter au travail historique.

Inaccessibles aussi, jusqu'en ces dernières années, les archives du Ministère des Colonies. Celles de l'État Indépendant du Congo avaient fait l'objet, on le sait, d'un autodafé célèbre à l'époque de la reprise, par la Belgique, de la souveraineté du Congo. Quant aux archives d'Afrique, elles semblaient par ailleurs vouées, sous l'action du climat et des insectes déprédateurs, à une destruction inéluctable à plus ou moins longue échéance.

Aux Archives générales du Royaume, le seul fonds important détenu jusqu'en 1940, pour l'histoire du Congo, était formé des Papiers E. BANNING, dont l'inventaire avait été dressé par M. C. TISON.

Le Musée du Congo belge, à Tervuren, conservait, il est vrai, de nombreux documents de pionniers et vétérans de l'œuvre congolaise, mais ne leur avait consacré qu'une attention secondaire, tout occupé qu'il était à enrichir ses collections ethnographiques, minéralogiques, botaniques et zoologiques.

Quand aux dépôts étrangers susceptibles de recéler des documents intéressants pour l'histoire congolaise, ils n'avaient jamais fait l'objet de prospections systématiques.

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, la situation s'est considérablement améliorée. D'importantes sources historiques, longtemps tenues sous le boisseau,

sont à présent accessibles. On s'est aperçu qu'en dépit de destructions certaines, de nombreux documents ont été conservés qui jettent une lumière nouvelle sur l'histoire de l'État Indépendant du Congo. Le service des Archives du Ministère des Colonies a entrepris un ingrat mais combien utile travail d'exhumation, de classement et d'inventorisation d'un grand nombre de dossiers.

En outre, au cours des dernières années, d'importants versements d'archives, dons d'organismes officiels, privés ou de familles, sont venus notablement enrichir les dépôts publics. Une nouvelle génération d'historiens et d'archivistes s'est levée, qui s'efforcent de secouer certaines préventions et d'assouplir la rigidité de règlements désuets en matière de consultation de documents d'archives. Au Congo même fonctionne, depuis 1949, un service d'Archives rattaché à la Direction générale du Gouvernement général [4].

Les dépôts étrangers sont explorés. Qu'il me suffise de rappeler ici les travaux de nos Confrères M^{gr} J. CUVELIER, M. le chanoine L. JADIN et M. J. STENGERS, grâce auxquels nous sommes déjà bien informés sur l'importance de fonds d'archives anglais, espagnols, hollandais, italiens et portugais [5].

Ainsi les travaux d'heuristique, en matière d'histoire coloniale se présentent-ils sous un jour nettement plus favorable qu'à la veille de la seconde guerre mondiale. L'occasion paraît propice, pour la Commission d'Histoire du Congo, de rechercher, inventorier et analyser les sources narratives et diplomatiques intéressant l'histoire du Congo et du Ruanda-Urundi, dont les plus importantes devraient faire l'objet d'éditions critiques.

Notre Commission pourrait donc s'attacher pour le plus grand profit des chercheurs :

a) A poursuivre *l'inventaire* systématique de tous les

fonds d'archives, publics et privés, intéressant l'histoire de nos territoires d'outre-mer ;

b) A encourager et diriger la *publication de documents* ou de séries de documents conservés dans les administrations centrales, les institutions scientifiques et les organismes privés ainsi que, autant que faire se pourra, dans les collections particulières.

Il n'entre pas dans nos intentions de dresser ici une liste provisoire des fonds à explorer. Nos Confrères n'ont guère besoin d'être éclairés à ce sujet. Ils connaissent tous la richesse des archives du Ministère des Affaires étrangères, du Ministère des Colonies, des Archives générales du Royaume ainsi que les importantes collections de *Personalia* du Musée royal du Congo belge [6]. Mais il importe également de signaler les fonds d'archives historiques détenus par de grands organismes parastataux et privés, tels le Comité Spécial du Katanga [7], l'Office des Transports coloniaux, la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, la Compagnie du Katanga, la Compagnie du Chemin de Fer du Bas-Congo au Katanga, la Compagnie des Chemins de Fer du Congo Supérieur aux Grands Lacs Africains, etc... Mais l'accès de ces fonds n'est rien moins qu'aisé et seules des relations personnelles pourraient avoir raison de certaines préventions et amener les dirigeants de ces établissements à ouvrir leurs archives historiques aux recherches des historiens.

Par ailleurs, de nombreuses familles de pionniers et vétérans coloniaux, ainsi que d'hommes d'État ou personnalités ayant joué un rôle dans les origines et le développement de nos territoires d'outre-mer, détiennent encore d'importants documents dont l'inventaire et la publication contribueraient efficacement à la connaissance plus exacte et plus complète de l'histoire

coloniale belge. Là aussi les relations personnelles sont les seuls mais précieux atouts dont nous disposons.

Les travaux d'inventaire et de publication pourraient être entrepris non seulement par nos Confrères, mais aussi par de jeunes licenciés en Histoire se destinant à la carrière de professeur ou d'archiviste, qui travailleraient sous la direction et le contrôle d'un ou de plusieurs membres de notre Commission. Pareille méthode permettrait d'étendre considérablement le champ de nos investigations et d'intéresser les nouvelles générations d'historiens et de chercheurs à la connaissance des origines et du développement de l'expansion belge dans le monde et, plus particulièrement, en Afrique centrale.

Nous songeons donc à l'élaboration de travaux d'érudition, dont les règles, *mutatis mutandis*, pourraient s'inspirer :

a) Des principes généralement admis pour la *rédaction des inventaires* ;

b) Des instructions de la Commission royale d'Histoire pour la *publication des textes historiques*.

* * *

Pour la *rédaction des inventaires*, nous nous bornerons à résumer les principes d'archivéconomie qu'ont énoncés les Hollandais S. MULLER, J. A. FEITH et R. FRUIN, dont le manuel reste classique [8].

1^o Dans la rédaction d'un inventaire d'archives, il faut se pénétrer avant tout de cette vérité que l'inventaire ne doit servir que de guide : il doit donc donner un aperçu du contenu du fonds d'archives et non du contenu des pièces elles-mêmes ;

2^o Avant de pouvoir décrire convenablement un volume ou un registre, il convient de se rendre compte de l'idée dominante qui a présidé à sa confection ;

3° On décrira d'abord les séries et les volumes, afin d'avoir un aperçu du fonds d'archives, puis les pièces isolées ;

4° Les séries ne doivent pas être décrites pièce par pièce, mais sous un seul numéro. Lorsque la constitution d'une série a été modifiée au cours des années, on peut former diverses subdivisions ;

5° La date d'une pièce d'archives dépend de l'époque où elle a été reçue ou confectionnée par l'administration ou la personne aux archives desquelles elle appartient. Si le classement d'après ce principe devait donner lieu à un malentendu, on mentionnerait les deux dates de la confection et de la réception ;

6° Lorsque, dans un dossier, il se rencontre des pièces, en original ou en copie, plus anciennes que l'affaire à laquelle le dossier se rapporte (des rétroactes), celles-ci doivent être considérées comme des annexes. Elles ne peuvent donc exercer aucune influence sur la date du dossier dans l'inventaire, pas plus que sur le classement des pièces dans le dossier, si celles-ci sont classées par ordre chronologique ;

7° On ne donnera le sommaire du contenu de quelques volumes ou liasses que dans le cas où le contenu se compose de pièces de différentes espèces tant au point de vue intrinsèque qu'extrinsèque, pièces qui longtemps après leur confection ont été réunies en un seul corps comme originales ou bien ont été transcrites en volume ;

8° Chaque article de l'inventaire doit comprendre :

- a) L'ancien titre ou l'ancienne rubrique (s'il y en a) ;
- b) Une description générale du contenu ;
- c) L'année ou les années sur lesquelles les pièces s'étendent ;
- d) L'indication du nombre de volumes, paquets, liasses ou pièces dont se compose l'article de l'inventaire ;

e) L'indication des pièces que l'on rencontre en outre sous ce même article et qui n'ont pas de relation avec le reste du contenu.

D'autres observations concernant le contenu ou la forme peuvent faire l'objet d'une note ;

9^o L'inventaire d'un fonds d'archives doit être avant tout établi conformément à l'organisation originelle de ce fonds ;

10^o Dans les archives des administrations publiques, une division en séries chronologiques est généralement nécessaire ; à chaque changement important dans l'organisation de l'administration correspondra une nouvelle division de l'inventaire ;

11^o Les archives d'une administration autonome doivent, en général, être ordonnées et décrites séparément, même si les droits et fonctions de cette administration ont passé ultérieurement à une autre administration ;

12^o Les archives des commissions et des fonctionnaires appartiennent aux archives de l'administration, auprès de laquelle opèrent ces commissions et ces fonctionnaires ;

13^o Le fonds d'archives doit être divisé en sections de même espèce d'après un critérium uniforme. Les documents d'intérêt général doivent être réunis dans la première division ; puis les pièces d'intérêt particulier doivent former diverses autres sections ;

14^o En tête de chaque division principale de l'inventaire on mettra des notes précisant sommairement l'histoire et la sphère d'action de l'autorité ou du fonctionnaire d'où proviennent les documents ainsi groupés ;

15^o Chaque pièce de l'inventaire doit être pourvue d'un chiffre courant. Pour distinguer les sommaires du contenu des pièces, on emploiera dans l'inventaire un numérotage par lettres, afin que la différence entre les deux numérotages saute aux yeux immédiatement ;

16° L'inventaire doit être pourvu d'index des noms de personnes et des noms de lieux.

Ces règles, il convient de le rappeler ici, ont été élaborées en vue de la rédaction d'inventaires d'archives d'administrations centrales, régionales ou locales. Elles ne pourront donc pas être d'application générale dans le domaine de la documentation coloniale où les archives ne forment pas toujours un ensemble logique, mais, au contraire, dans de nombreux cas, une accumulation de *membra disjecta*.

Telles quelles cependant elles sont de nature à fournir aux rédacteurs d'inventaires d'indispensables critères, qui devront naturellement être adaptés aux caractères spécifiques des fonds à analyser.

* * *

Pour la *publication des textes*, le plus sage est de suivre les règles de la Commission royale d'Histoire [9] dont nous extrayons ou paraphrasons ci-dessous celles qui pourraient être appliquées pour les documents relatifs à l'histoire du Congo et du Ruanda-Urundi.

I. — Établissement des textes.

1° L'édition des sources narratives (lettres, journaux de voyage, souvenirs, etc.) dont on conserve le manuscrit autographe et des actes dont on possède l'original sera établie d'après cet autographe ou cet original, les copies ne servant le cas échéant qu'à son interprétation ;

2° Les sources dont on n'aura pas retrouvé l'autographe ou l'original seront éditées sur la base du classement des copies ;

3° Les traductions doivent être considérées comme des copies.

II. — Règles générales à suivre dans la présentation matérielle des textes.

4^o *Alinéas.* La division en alinéas sera autant que possible conforme à celle de l'original ou du manuscrit de base. Cependant, pour faciliter les citations et les recherches, tout en mettant plus de clarté dans le texte, il y aura utilité dans certains cas, particulièrement pour les actes très longs, tels que des traités ou des règlements comprenant un grand nombre d'articles, à aller à la ligne après chaque article ; on pourra faire précéder chaque alinéa d'un numéro d'ordre en italique, mis entre crochets []. Il sera également utile d'aller à la ligne au commencement et à la fin d'un acte inséré lorsque celui-ci ne fait pas l'objet d'une publication distincte.

5^o *Indication des feuillets des manuscrits et des lignes des documents.* S'il y a lieu, des indications insérées aux endroits convenables du texte signaleront le commencement du recto et du verso de chacun des feuillets du manuscrit de base. De même il peut y avoir exceptionnellement intérêt à indiquer les lignes d'un document original.

On le fera, dans le premier cas, en indiquant dans le texte les folios et les pages par deux traits obliques et en signalant en marge le n^o du folio ou de la page.

On procédera de même pour l'indication des lignes, mais au moyen d'un seul trait oblique dans le texte.

6^o *Crochets.* On mettra entre crochets [] les mots ou parties de mots reconstitués par l'éditeur (lettres disparues par grattage, déchirure, etc.). Si pareille reconstitution s'avérait impossible, une note donnera les renseignements nécessaires sur l'importance de la partie manquante du texte, ainsi que sur ses raisons d'être et sa nature (taches, trou, grattage, etc.)

7^o Les passages omis par l'éditeur seront marqués par une série de tirets : — — — —

8° *Caractères spéciaux.*

a) Les parties du texte écrites en capitales seront imprimées en capitales ;

b) Les caractères italiques seront utilisés pour toutes les annotations introduites par l'éditeur dans le corps du texte. Ils seront aussi employés pour distinguer les mots de langue différente isolés dans le texte ;

c) Les passages empruntés par le texte publié à un autre texte seront imprimés en petits caractères.

9° *Orthographe.* On respectera l'orthographe des textes originaux. Dans les autres cas, les fautes d'orthographe manifestes, dues à l'inattention du scribe, seront corrigées ; on s'abstiendra de même d'imprimer deux fois un mot répété par une inadvertance manifeste. Dans un cas comme dans l'autre, une note fournira au lecteur la leçon originale.

10° *Corrections et remaniements.* Les corrections et remaniements dus au scribe ou à des mains postérieures seront, le cas échéant, signalés en note.

11° *Lectures incertaines, expressions ou tournures anormales.* Au lieu d'employer un point d'interrogation pour les lectures incertaines et un point d'exclamation pour les expressions ou les tournures anormales, mais dont la lecture est pourtant certaine, il vaudra mieux éviter ces signes, qui attirent désagréablement l'œil, et les remplacer par le mot *sic* en note au bas de la page.

12° *Impressions en colonnes.* Si la publication de plusieurs rédactions différentes d'un même texte est jugée nécessaire, ces rédactions seront, s'il est possible, imprimées en colonnes en regard les unes des autres.

13° *Notes.* Il y aura deux espèces de notes : 1° celles relatives à l'appareil critique ; 2° celles de caractère explicatif.

1^o Les premières, marquées par des lettrines, comprendront les variantes, les indications relatives aux diverses mains, aux lacunes, aux ratures, aux interpolations, etc., et, le cas échéant, les conjectures et observations critiques de l'éditeur touchant l'établissement du texte. Il faudra, tout en n'omettant rien d'essentiel, éviter de s'encombrer de détails superflus ;

2^o Les notes explicatives, telles les identifications des noms de personnes et de lieux, seront annoncées par des chiffres et séparées par un blanc et un tiret des notes portant sur la constitution du texte. En ce qui concerne l'identification des noms de lieux et de personnes, les notes devront être réduites au strict nécessaire, en se bornant aux détails indispensables en cas d'identification difficile ou controversée ; à part ce cas, les indications seront fournies par l'index onomastique.

14^o Tables.

Toute publication sera pourvue des tables suivantes :

- a) Une table des noms de personnes et de lieux ;
- b) Une table chronologique des documents publiés ;
- c) Une table générale des matières.

Pour les *citations* d'ouvrages imprimés et d'articles de périodiques, ainsi que pour la *préparation des manuscrits* en vue de leur impression, l'Académie royale des Sciences coloniales a déjà élaboré ses propres règles.

* * *

En rédigeant la présente communication, nous n'avons eu d'autre prétention que d'attirer l'attention de la Commission d'Histoire du Congo sur les tâches nombreuses et utiles qui s'offrent à elle et à ses collaborateurs dans le vaste domaine de la publication d'inventaires d'archives ou de textes historiques.

Puissions-nous avoir donné matière à quelques réflexions et suggestions fécondes, tel est notre seul mais très ardent souhait.

13 février 1957.

BIBLIOGRAPHIE

- [1] DEVROEY, E.-J., Note du Secrétaire général en vue de la création d'une Commission de l'Histoire coloniale belge (*Bull. I. R. C. B.*, t. XXIII, 1952, n° 4, pp. 1064-1066).
- [2] Arrêté royal portant règlement de la Commission royale d'Histoire (*Bull. de la Commission royale d'Histoire*, Brux., t. CXIX, 1954, pp. LVI-LXIII).
- [3] WILLEQUET, J., Les archives du Ministère des Affaires étrangères (*Archives, Biblioth. et Musées de Belgique*, Brux., t. XXII, 1951, n° 1, pp. 3-13).
- [4] NEVEN, E.-T., De archiefdienst in Belgisch-Kongo (*Archives, Biblioth. et Musées de Belgique*, Brux., t. XXI, 1950, n° 2, pp. 149-162 et t. XXII, 1951, n° 1, pp. 19-40).
- [5] CUVELIER, J. (M^{gr}), Note sur la documentation de l'histoire du Congo (*Bull. I. R. C. B.*, t. XXIV, 1953, fasc. 2, pp. 443-470).
- JADIN, L. (Abbé), Les Archives vaticanes concernant le Congo, 1512-1872 (Communic. à la Société pour le Progrès des Études philologiques et historiques. Résumé dans *Revue belge de Philol. et d'Histoire*, Brux., 1949, fasc. 1-2, p. 403).
- JADIN, L. (Abbé), L'ancien Congo et les archives de l'*Oud West Indisch Compagnie* conservées à La Haye (1641-1648) (*Bull. A. R. S. C.*, t. I, 1955, fasc. 3, pp. 447-451).
- STENGERS, A. et J., Rapport sur une mission dans les archives anglaises (*Bull. de la Commission royale d'Histoire*, Brux., t. CXIX, 1954, fasc. 4, pp. 139-174).
- [6] VAN HAEGENDOREN, M., Les Archives générales du Royaume. Aperçu des fonds et des inventaires (Bruxelles, 1955, 440 p.).
- COSEMANS, A., Les Archives générales du Royaume au point de vue de la documentation historique coloniale (*Bull. I. R. C. B.*, t. XXV, 1954, fasc. 2, pp. 652-666).
- LUWEL, M., Inventaire des archives historiques du Musée royal du

Congo belge à Tervuren (*Bull. I. R. C. B.*, t. XXV, 1954, fasc. 2, pp. 799-821).

LUWEL, M., Catalogue des manuscrits exposés lors de la commémoration H. M. STANLEY (Tervuren, 10 mai-30 juin 1954) (*Bull. A.R.S.C.*, t. XXV, 1954, fasc. 5, pp. 1410-1427).

- [7] WALRAET, M., Aperçu sur les archives historiques du Comité Spécial du Katanga (*Bull. I. R. C. B.*, t. XXV, 1954, fasc. 3, pp. 1118-1123).
- [8] MULLER, S., FEITH, J.-A. et FRUIN, R., Manuel pour le classement et la description des Archives. Trad. franç. et adaptation aux Archives belges par JOS. CUVELIER (A. De Jager, La Haye, 1910, pp. 68-87).
- [9] Académie royale de Belgique. Commission royale d'Histoire. Instructions pour la publication des textes historiques (Brux., 1955, 25 p.).

CLASSE DES SCIENCES NATURELLES
ET MÉDICALES

Séance du 19 janvier 1957.

La séance est ouverte à 14 h 30.

Le directeur sortant, M. L. *Mottoulle* et le directeur de la Classe et président de l'Académie pour 1957, M. P. *Gérard*, échangent les compliments d'usage.

Sont en outre présents : MM. R. Bruynoghe, H. Buttgenbach, A. Dubois, P. Fourmarier, L. Hauman, R. Mouchet, G. Passau, M. Robert, M. Van den Abeele, membres honoraires et titulaires ; MM. E. Asselberghs, R. Bouillenne, P. Brutsaert, L. Cahen, A. Castille, A. Duren, J. Gillain, P. Gourou, J. Kufferath, J. Lepersonne, F. Mathieu, G. Mortelmans, G. Neujean, J. Opsomer, J. Schwetz, M. Sluys, P. Staner, J. Thoreau, Ch. Van Goidsenhoven, membres associés ; MM. J. Jadin, G. Sladden, membres correspondants, ainsi que MM. E.-J. Devroey, secrétaire perpétuel et M. Walraet, secrétaire des séances.

Excusés : MM. W. Robyns et R. Vanbreuseghem.

A propos de la Ligue arabe.

M. H. *Buttgenbach* donne connaissance, en le commentant, d'un extrait d'une communication de M. le sénateur Luc DURAND-RÉVILLE, faite à l'Académie des Sciences coloniales de Paris, au cours de la séance du 15 juin 1957 (voir p. 382).

M. M. *Van den Abeele* émet à son tour quelques considérations sur les problèmes que soulève cette communication.

KLASSE VOOR NATUUR- EN GENEESKUNDIGE WETENSCHAPPEN

Zitting van 19 januari 1957.

De zitting werd geopend te 14 u 30.

De uittredende directeur, de H. L. *Mottouille*, en de directeur van de Klasse, voorzitter van de Academie voor 1957, de H. P. *Gérard*, wisselen de gebruikelijke gelukwensen.

Aanwezig : de HH. R. Bruynoghe, H. Buttgenbach, A. Dubois, P. Fourmarier, L. Hauman, R. Mouchet, G. Passau, M. Robert, M. Van den Abeele, ere- en titelvoerende leden : de HH. E. Asselberghs, R. Bouillenne, P. Brutsaert, L. Cahen, A. Castille, A. Duren, J. Gillain, P. Gourou, J. Kufferath, J. Lepersonne, F. Mathieu, G. Mortelmans, G. Neujean, J. Opsomer, J. Schwetz, M. Sluys, P. Staner, J. Thoreau, Ch. Van Goidsenhoven, buitengewone leden ; de HH. J. Jadin, G. Sladden, corresponderende leden, alsook de HH. E.-J. Devroey, vaste secretaris en M. Walraet, secretaris der zittingen.

Verontschuldigd : de HH. W. Robyns en R. Vanbreuseghem.

Betreffende het Arabisch Verbond.

De H. H. *Buttgenbach* geeft kennis van een uittreksel uit een mededeling van de H. senator Luc DURAND-REVILLE, voorgelegd bij de « Académie des Sciences coloniales » te Parijs, tijdens de zitting van 15 juni 1956 (zie blz. 382).

De H. M. *Van den Abeele* brengt op zijn beurt enkele beschouwingen voor over de vraagstukken in voornoemde mededeling behandeld. Hij legt de nadruk op het belang van de geneeskundige aktie, die dient vervolgd in de gebieden van N.-O. Congo.

Il met l'accent sur l'importance de l'action médicale à poursuivre dans les régions N.-E. du Congo.

Se ralliant aux considérations émises par ces deux confrères, la Classe décide de formuler un *vœu* tendant à intensifier ladite action.

MM. *A. Duren* et *M. Van den Abeele* rédigeront un texte pour la prochaine séance.

L'alcoolisation au Congo belge et au Ruanda-Urundi.

M. L. Mottouille présente la communication qu'il a rédigée sur ce sujet (voir p. 384).

Après échange de vues, la Classe décide d'émettre un *vœu* tendant à enrayer les progrès de l'alcoolisation au Congo belge et au Ruanda-Urundi.

MM. *L. Mottouille* et *P. Staner* prépareront un texte en ce sens pour la prochaine séance.

L'Œuvre « Reine Astrid » pour la Mère et l'Enfant indigènes.

M. G. Neujean résume le travail qu'il a rédigé sur ce sujet (voir p. 391) et qui sera publié dans la collection des *Mémoires in-8°*.

Note préliminaire sur l'endémie teigneuse au Congo belge.

En l'absence de l'auteur, *M. A. Dubois* présente une communication de *M. R. Vanbreuseghem* intitulée comme ci-dessus (voir p. 394).

Contribution à la connaissance des lambeaux des formations de la Lukuga situés au sud d'Albertville.

En l'absence de l'auteur, *M. P. Fourmarier* présente une étude de *M. N. Varlamoff*, intitulée comme ci-dessus (voir p. 411).

Zich aansluitend bij de beschouwingen van deze twee confraters, besluit de Klasse de *wens* uit te drukken dat voornoemde aktie zou versterkt worden.

De HH. *A. Duren* en *M. Van den Abeele* zullen voor de volgende zitting een tekst opstellen.

De alcoholisering in Belgisch-Congo en Ruanda-Urundi.

De H. *L. Mottoulle* stelt de mededeling voor die hij over dit onderwerp heeft opgesteld (zie blz. 384).

Na gedachtenwisseling besluit de Klasse een *wens* uit te drukken die strekt tot het belemmeren van de vooruitgang van de alcoholisatie in Belgisch-Congo en Ruanda-Urundi.

De HH. *L. Mottoulle* en *P. Staner* zullen voor de volgende zitting een tekst voorbereiden.

De « Koningin Astrid »-stichting voor Inlandse Moeder en Kind.

De H. *G. Neujean* vat de mededeling samen die hij over dit onderwerp opgesteld heeft (zie blz. 391) en die zal gepubliceerd worden in de verzameling der *Verhandelingen in-8°*.

Voorafgaande nota over de hoofdzeerendemie in Belgisch-Congo.

In afwezigheid van de auteur, legt de H. *A. Dubois* een mededeling voor van de H. *R. Vanbreuseghem*, getiteld zoals hierboven (zie blz. 394).

Bijdrage tot de kennis van de overblijfselen der Lukuga-formaties ten zuiden van Albertstad.

In afwezigheid van de auteur legt de H. *P. Fourmarier* een studie voor van de H. *N. Varlamoff*, met de hierboven vermelde titel (zie blz. 411).

**Dispersion géographique des glossines
au Congo belge et au Ruanda-Urundi.**

Se ralliant aux conclusions des deux rapporteurs, MM. G. Neujean et V. Van Straelen (voir p. 432), la Classe décide l'impression du travail de MM. F. EVENS et ses collaborateurs, intitulé comme ci-dessus, dans la collection des *Mémoires in-8°*.

L'Iturine, nouvel antibiotique d'origine congolaise.

Se ralliant aux conclusions des deux rapporteurs, MM. A. Dubois et A. Castille, la Classe reconnaît l'intérêt du travail de MM. DEVIGNAT et DELCAMBE, intitulé comme ci-dessus.

Elle décide de soumettre les rapports précités auxdits auteurs, en les priant de revoir leur manuscrit dans le sens des recommandations formulées.

Études sur le Kwashiorkor au Congo belge.

Se ralliant aux conclusions des deux rapporteurs, MM. G. Neujean et R. Mouchet (voir p. 434), la Classe décide l'impression dans la collection des *Mémoires in-8°* du travail de MM. K. HOLEMANS et A. LAMBRECHTS, intitulé comme ci-dessus.

Hommage d'ouvrages.

Le *Secrétaire perpétuel* dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Aangeboden werken.

De *Vaste Secretaris* legt op het bureau de volgende werken neer :

CONGO BELGE — BELGISCH-CONGO :

VANDEPITTE, L. et ANCELOT, H., Le plan décennal après 6 ans d'existence (Direction de l'Information, Gouvernement général, Léopoldville, 1956, 56 pp.).

**Geografische verdeling van de glossinae in Belgisch-Congo
en Ruanda-Urundi.**

Zich aansluitend bij de besluiten der twee verslaggevers, de HH. *G. Neujean* en *V. Van Straelen* (zie blz. 432), besluit de Klasse tot het drukken van het werk van de HH. F. EVENS en zijn medewerkers, getiteld zoals hierboven, in de *Verhandelingenreeks in-8°*.

Iturine, een nieuw antibiotica van Congolese oorsprong.

Zich aansluitend bij de besluiten der twee verslaggevers de HH. *A. Dubois* en *A. Castille* erkent de Klasse het belang van het werk van de HH. DEVIGNAT en DELCAMBE, getiteld zoals hierboven.

Zij besluit de voornoemde verslagen aan de auteurs over te maken met het verzoek hun handschrift te herzien in de zin van de voorgebrachte aanbevelingen.

Studies over het Kwashiorkor in Belgisch-Congo.

Zich aansluitend bij de besluiten der twee verslaggevers de HH. *G. Neujean* en *R. Mouchet* (zie blz. 434), besluit de Klasse tot het drukken, in de *Verhandelingenreeks in-8°*, van het werk van de HH. K. HOLEMANS en A. LAMBRECHTS, getiteld zoals hierboven.

Geheim-comité.

Daar de H. N. *Wattiez* zich heeft teruggetrokken, wordt de H. L. *Hauman* aangeduid als directeur voor 1958 ; voor 1957 zal hij de titel dragen van vice-directeur.

Akte wordt genomen van de aanvragen van 21 december 1956 van de H. N. *Wattiez* en van 18 januari 1957 van de H. L. *Mottoulle*, waarmee zij de toepassing vragen, voor wat hen betreft, van artikel 4 (eerste alinea) der Statuten van de Academie.

EUROPE — EUROPA

U. R. S. S. — U. S. S. R. :

CHMALJGAUZEN, I. I. (Akad.), Faktory evoljutsii — (teorija stabilizirujuchtochevo otbora) (= Les facteurs de l'évolution, Une théorie de la sélection stabilisée, Leningrad, Académie des Sciences, 1946, 396 pp.).

AMÉRIQUE — AMERIKA

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE — VERENIGDE STATEN
VAN AMERIKA :

METTLER, F. A., Culture and the Structural Evolution of the Neural System (James Arthur Lecture on the Evolution of the Human Brain, The American Museum of Natural History, New York, 1956, 57 pp.).

Comité secret.

M. N. *Wattiez* s'étant désisté, M. L. *Hauman* est désigné comme directeur pour 1958.

Pour 1957, il portera le titre de vice-directeur.

Il est pris acte ensuite des demandes en date du 21 décembre 1956, et du 18 janvier 1957 de M. N. *Wattiez* et de M. L. *Mottouille*, sollicitant l'application, en ce qui les concerne, de l'article 4 (premier alinéa) des Statuts de l'Académie.

Il est décidé, de l'avis conforme unanime, de transmettre ces demandes à M. le Ministre des Colonies, en vue d'approbation par arrêté royal.

Enfin, il est procédé à l'élection de M. J. *Schwetz* en qualité de membre titulaire.

La séance est levée à 15 h 40.

Op eensluidend advies werd besloten deze aanvragen over te maken aan de H. Minister van Koloniën, met het oog op de bekrachtiging bij koninklijk besluit.

Tenslotte wordt overgegaan tot de verkiezing van de H. *J. Schwetz* in hoedanigheid van titelvoerend lid.

De zitting wordt te 15 u 40 geheven.

**Luc Durand-Reville. — Note extraite
d'une communication faite à l'Académie des Sciences
coloniales de Paris au cours de la séance du 15 juin 1956
et intitulée : « Trentième anniversaire
d'Afrique française » (1).**

(Note présentée par M. H. Buttgenbach).

J'estime qu'il conviendrait aussi d'intensifier dans ces régions l'effort de développement économique, afin que le niveau de vie de nos autochtones soit incontestablement supérieur à celui des Soudanais voisins (et c'est déjà le cas) et l'effort d'équipement social pour raffermir l'attachement que ces populations locales dans leur immense majorité continuent à manifester à la France.

Un simple exemple : les Anglais avaient installé à Youbo, à proximité immédiate de la frontière, une formation hospitalière très complète, qui continue à fonctionner sous l'administration soudanaise à un rythme déclinant, mais qui continue à fonctionner, et où nos ressortissants vont se faire soigner, parce que, notre confrère le Dr MALBRANT le sait, le plus proche médecin français est à Bangassou, à plus de 500 km de là. Ne pense-t-on pas qu'il y aurait intérêt à installer d'urgence, de notre côté de la frontière, même à Obo par exemple, une formation hospitalière qui pourrait rivaliser avec la formation soudanaise voisine ?

Il faut profiter, pour raffermir nos positions dans ces régions, du fait que la République du Soudan ne se

(1) Extrait des *Comptes rendus mensuels des Séances de l'Académie des Sciences coloniales*, Paris, XVI, 1956, fasc. 7, pp. 441 sq.

trouve pas actuellement dans une situation politique très stable, loin de là ; l'agitation persiste par suite de l'opposition irréductible entre les Arabes du Nord et les Noirs du Sud, et aussi du fait de l'impuissance et de la vénalité de l'administration de Khartoum qui demeure entre les mains des partisans d'un rattachement à l'Égypte. Le Soudan, affilié à la Ligue arabe, en demeure incontestablement l'un des points les plus faibles.

Pourquoi n'utiliserions-nous pas à l'égard de la Ligue arabe les mêmes méthodes que celles qu'elle emploie contre nous ? Une propagande habile, menée en accord avec nos amis belges et anglais, pourrait encourager les populations des provinces de l'Equatoria et du Bahr-el-Ghazal à se détacher du Soudan, ce à quoi elles sont toutes prêtes. Alors que si nous ne faisons rien, ces provinces deviendront immanquablement un tremplin commode pour faire de l'agitation en A. É. F., au Congo belge et en Ouganda.

19 janvier 1957.

L. Mottouille. — Le nouveau régime des boissons alcooliques au Congo belge. Danger d'alcoolisation des Congolais. (*)

Au cours de ces vingt derniers mois, il n'y eut guère de personnes ou d'organismes s'intéressant au relèvement du standing physique, moral et économique des Congolais, qui n'aient, après une surprise émue, ressenti de sérieuses appréhensions pour l'avenir à la lecture de la dernière ordonnance-loi du 18 avril 1955 sur le Régime des boissons alcooliques au Congo (1).

Les principales modifications apportées par cette nouvelle ordonnance au régime ancien sont : une réduction du coût des licences pour la vente des boissons alcooliques ; l'autorisation, dans certaines conditions, de débiter aux autochtones des boissons fermentées titrant plus de 6° d'alcool et enfin, disposition plus grave encore, la latitude donnée au Gouverneur général d'autoriser quelques Européens à fabriquer des boissons distillées.

Il n'entre pas dans le cadre de la présente communication de discuter s'il y avait ou non urgence à modifier le régime existant. Cependant, la nouvelle ordonnance peut avoir été prise pour atténuer une discrimination raciale, alors que l'ancien régime ne consacrait à vrai dire qu'une distinction sociale, analogue à celle établie dans la métropole par la loi VANDERVELDE de 1919.

Si même le législateur a voulu supprimer un des

(*) Voir *Bull. A.R.S.C. 1956*, p. 1102.

(1) Ordonnance législative n° 33/134 du 18 avril 1955, modifiant l'ordonnance-loi n° 395/Fin. — Dou. du 26 déc. 1942 sur le régime des boissons alcooliques, *Bulletin administratif du Congo belge*, 1955, n° 18 du 30.5.1955, 1^{re} partie, pp. 589-594.

aspects de la discrimination raciale, ne maintient-il pas toutefois, dans certaines dispositions de l'ordonnance, une distinction nette entre autochtones et non-autochtones ? C'est dire combien il est délicat de définir la portée réelle de la nouvelle législation congolaise en matière de boissons alcoolisées.

Mais vu la facilité avec laquelle s'implante l'alcoolisme dans certains milieux primitifs, vu les ravages exercés par l'alcool sur l'individu, la famille, la société et la nation, il est clair qu'après bien d'autres institutions, notre Compagnie a pour devoir de souligner auprès des Autorités compétentes le péril qui menace la population congolaise et de proposer des mesures propres à parer ce danger.

Il n'est pourtant pas douteux qu'en promulguant cette nouvelle ordonnance on ait eu le souci d'éviter la consommation exagérée d'alcool par les indigènes. En effet,

1) En établissant une distinction entre les boissons alcooliques, les boissons fermentées et les boissons distillées, la législation interdit complètement aux autochtones la fabrication, la vente et la consommation de ces dernières ;

2) Les boissons fermentées ne titrant pas plus de 6 % en poids (soit 7,5 degrés), sont les seules dont le débit est autorisé dans les cafés indigènes ou autres lieux publics, tandis que, pour les boissons titrant plus de 6 % (bières spéciales ou vins), la licence pour la vente ou la consommation dans les établissements accessibles au public ne sera pas accordée aux indigènes ;

3) Pour vendre ou débiter des boissons alcooliques, il faut être muni d'une licence dont les taxes varient suivant l'importance du degré d'alcool de ces boissons ; de plus, le nombre des licences à accorder sera limité

à ce qui peut être considéré comme raisonnable pour une consommation normale ;

4) Enfin, des sanctions sévères seront prises contre les personnes qui donnent, cèdent ou vendent des boissons alcooliques quelconques à des personnes en état apparent d'ivresse.

De nombreuses voix autorisées ont déjà sonné l'alarme au sujet du danger de l'alcoolisme dans les territoires d'outre-mer.

Dans une motion votée à l'unanimité en séance du 29 septembre 1956,

L'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE DE BELGIQUE,

Ayant pris connaissance des dispositions de l'arrêté-loi promulgué en avril 1955 par M. le Gouverneur général du Congo, arrêté-loi tendant à permettre l'ouverture de trois catégories de débits de boissons dont les uns seraient autorisés à débiter des spiritueux, vins et bières fortes, quel qu'en soit le titre, d'autres à débiter des vins et bières, les derniers enfin à débiter des boissons fermentées dont le titre ne dépasserait pas 6 % en poids ou 7,5 degrés d'alcool ;

Croit de son devoir d'attirer l'attention des Autorités compétentes, — spécialement celle de M. le Ministre des Colonies, de M. le Ministre de la Santé publique et de la Famille, de M. le Ministre de la Justice et de MM. les Membres du Conseil colonial, — sur le danger réel de telles dispositions qui ne manqueraient pas d'entraîner une forte augmentation des cas d'alcoolisme tant dans la population blanche qu'indigène ;

Profite de l'occasion pour souligner la recrudescence au cours des dernières années de l'alcoolisme chronique et de ses diverses complications neuro-psychiques ou somatiques (souvent imputables à la seule action de la bière) et insiste à nouveau pour que la législation actuellement en vigueur en Belgique soit strictement observée, sinon renforcée ;

Estime qu'il serait hautement désirable d'étendre à la Colonie des dispositions légales qui, appliquées depuis 1919 dans la Métropole, se sont révélées être d'une incontestable efficacité ;

Adjure les Autorités compétentes de ne pas se laisser influencer par les arguments spéciaux d'une propagande intéressée et de prendre

sans tarder les dispositions utiles afin que l'arrêté-loi ne puisse sortir ses effets.

A cette motion s'associèrent la SOCIÉTÉ ROYALE DE MÉDECINE MENTALE DE BELGIQUE, LA LIGUE NATIONALE BELGE D'HYGIÈNE MENTALE et la SOCIÉTÉ BELGE DE NEUROLOGIE.

De son côté, dans sa séance du 24 novembre 1956, la SOCIÉTÉ BELGE DE MÉDECINE TROPICALE, émit la résolution que voici :

LA SOCIÉTÉ BELGE DE MÉDECINE TROPICALE, inquiète des progrès de l'alcoolisme parmi les Congolais, se rallie à l'avis de divers groupements scientifiques et en particulier de l'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE DE BELGIQUE, sur la nécessité de s'opposer de toutes manières — y compris les mesures législatives — à ce fléau médical et social ;

Elle proteste contre la liberté de la consommation de l'alcool distillé dans les établissements publics du Congo ;

Elle décide de transmettre cette motion à M. le Ministre des Colonies.

L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL PROTESTANT DU CONGO et la FÉDÉRATION DES LIGUES ANTIALCOOLIQUES CATHOLIQUES ont émis des vœux dans le même sens.

Par ailleurs, le CONSEIL SUPÉRIEUR D'HYGIÈNE COLONIALE a estimé qu'il pourrait, en matière de lutte anti-alcoolique, jouer le rôle salubre qu'a exercé en Belgique, l'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE.

* * *

On n'a reproduit ici ces appels et ces vœux que pour souligner l'émotion qu'a soulevée l'ordonnance-loi du 18 avril 1955 dans tous les milieux belges s'intéressant au bien-être physique et moral de nos populations congolaises.

Une émotion non moins vive s'est fait jour récemment à l'occasion du projet de révision du régime actuel

des boissons alcoolisées en Belgique, découlant de la loi VANDERVELDE de 1919, et de nombreuses institutions scientifiques et sociales se sont élevées avec énergie contre ce projet menaçant le pays d'un retour offensif de l'alcoolisme.

Sans prétendre introduire la prohibition totale, qui échoua partout où elle fut appliquée et notamment aux États-Unis, le législateur belge de 1919 interdit la consommation de l'alcool dans des débits publics. C'était là une mesure très sage, car il est avéré que l'ambiance de tels lieux favorise, par contagion, les progrès de l'alcoolisme.

Il y a une trentaine d'années, l'auteur de la présente communication a pu observer dans les cités de travailleurs rhodésiens des mines de Copperbelt une réglementation visant à écarter les abus de consommation de la bière indigène. Assez naïve, mais d'une efficacité extraordinaire, elle était basée sur un principe analogue à celui de notre loi de 1919, à savoir :

Seule la brasserie européenne de la mine peut fabriquer de la bière indigène ; seuls les *beer-houses* de la cité peuvent la débiter ; à l'entrée du *beer-house* s'achète le ticket donnant droit à un verre de bière et le consommateur peut boire autant de verres de bière qu'il désire, mais pour chaque verre nouveau, il doit se rendre au guichet d'entrée et acheter un nouveau ticket. Pareil régime atténue considérablement la contagion néfaste de l'ambiance fermée d'un débit public.

On ne refera pas ici un exposé de tous les ravages physiques, moraux, sociaux et économiques que l'abus de l'alcool entraîne pour l'individu, pour sa famille et pour son pays ; ils sont connus de tous.

L'expérience nous apprend aussi que les débits de boissons où est tolérée la vente de vins, d'apéritifs et de bières à forte densité d'alcool deviennent rapidement des lieux où les consommateurs contractent l'habitude

de se rencontrer et de s'enivrer. C'est là que se crée l'alcoolisation des masses.

C'est là que gît la vraie racine du mal : la contagion.

Nous savons aussi par l'expérience d'autres nations que la règle idéale, c'est-à-dire le régime sec ou la stricte prohibition, est vouée à un échec certain.

Or, la mission de tutelle civilisatrice que nos gouvernements se sont engagés à remplir vis-à-vis des populations congolaises, leur impose de garantir celles-ci contre le fléau de l'alcoolisme, ou tout au moins d'en restreindre les ravages dans la plus large mesure possible.

De toutes les statistiques, plus ou moins fastidieuses et plus ou moins démonstratives que l'on a pu lire au cours des campagnes menées pour ou contre un régime de liberté de fabrication ou de vente d'alcool, on en retiendra une seule : celle qui fut reproduite par le *Bien-Être Social* (4^e trimestre 1955) sous la signature du Dr HOORENS ; elle expose la réduction de la consommation annuelle de l'alcool en Belgique depuis 1900 :

En 1900, la consommation de l'alcool de bouche (50°) s'élevait à plus de 10 litres par tête d'habitant ; la propagande antialcoolique fut poussée, les droits doublés, les distilleries agricoles (les 8/10 de distillerie) supprimées.

En 1910, la consommation n'atteignait plus 5,23 litres.

En 1919, la loi interdisant la vente des spiritueux dans les débits de boissons fut votée.

En 1930, la consommation n'atteignait plus 3,18 litres.

En 1950, la consommation était tombée à 1,42 litre.

En conclusion, le régime qu'il conviendrait d'adopter au Congo concernant les boissons alcoolisées est le suivant :

1) Application stricte, tant pour les Européens que pour les gens de couleur, de la loi VANDERVELDE qui a fait ses preuves dans la Métropole. On remarquera à ce propos que rapporter l'ordonnance-loi du 18 avril 1955

et retourner à l'ancien régime serait rétablir une discrimination blessante pour beaucoup d'autochtones ;

2) Enseignement antialcoolique obligatoire à tous les degrés, dans toutes les écoles subsidiées ; en même temps, éducation de la population indigène adulte concernant les méfaits de l'alcoolisme, par des conférences, le cinéma, des publications périodiques et surtout par l'exemple volontaire des Européens ;

3) Sanctions très sévères contre :

a) Toute personne blanche ou de couleur se trouvant en état d'ivresse apparente en un endroit public ;

b) Tout débiteur blanc ou de couleur ayant servi une boisson alcoolisée à une personne en état d'ivresse ;

c) Tout conducteur blanc ou noir en état d'ivresse sur son véhicule à moteur ;

4) Fixation des heures d'ouverture et de fermeture des débits de boisson en tenant compte des circonstances locales ;

5) Empêchement pour les cercles privés de se soustraire à la législation.

Si notre Classe des Sciences naturelles et médicales de l'Académie royale des Sciences coloniales se rallie à ces conclusions, elle devrait formuler un *vœu* en ce sens auprès des autorités compétentes.

Le 19 janvier 1957.

**G. Neujean. — Présentation d'un mémoire, intitulé :
«L'œuvre Reine Astrid, pour la mère et l'enfant indigènes».**

Chargé des travaux préparatoires à l'organisation de cette Œuvre nouvelle, nous avons cru répondre à un réel besoin en présentant une communication sur sa genèse, les buts qu'elle poursuit, les problèmes auxquels elle devra faire face et les méthodes de fonctionnement qui ont été adoptées.

Dans une première partie, est relaté l'historique de l'Œuvre. C'est en 1938 que diverses autorités conçurent le projet de coordonner et de promouvoir la protection maternelle et infantile dans nos territoires d'Afrique. Mais il fallut attendre l'après-guerre et la normalisation de la situation pour que ce projet puisse être étudié attentivement et recevoir l'approbation finale.

Les objectifs qui ont été assignés définitivement à l'Œuvre sont les suivants :

- 1) Les consultations prénatales ;
- 2) Les maternités ;
- 3) Les consultations de nourrissons (enfants de 0 à 2 ou 3 ans) ;
- 4) Les hôpitaux et dispensaires pédiatriques (enfants pendant la période préscolaire) ;
- 5) Les orphelinats.

C'est le FONDS « REINE ÉLISABETH » POUR L'ASSISTANCE MÉDICALE AUX INDIGÈNES qui a eu l'honneur d'être chargé de la réalisation de ce programme.

Dans une seconde partie, nous exposerons les résultats d'une mission accomplie en Afrique, en vue de préciser,

du point de vue pratique, les problèmes qui se posent à l'Œuvre en fonction des objectifs précités.

C'est tout particulièrement l'aspect fonctionnel qui a retenu notre attention.

Partant du problème central qu'est la maternité, nous examinons successivement la période prénatale, la période périnatale et la période postnatale. Nous avons essayé d'inventorier les questions posées, d'apprécier les résultats obtenus à présent et d'évaluer ce qui reste à faire.

Dans cette partie de notre exposé, nous nous sommes attachés à mettre en relief les conditions locales influençant la pathologie habituelle.

Il ressort de l'examen attentif de la situation présente que si nos activités médicales dans le sens curatif gardent une importance primordiale, tant par leurs résultats immédiats que par l'effet de propagande qu'elles exercent sur les populations, nous devons néanmoins orienter hardiment notre politique médicale dans le sens éducatif et social.

Dans une troisième partie, nous exposons quelques vues générales sur le fonctionnement général de l'Œuvre.

Celui-ci est essentiellement basé sur le principe de la *Liberté subsidiée et contrôlée*.

L'Œuvre a inscrit à son programme l'installation d'un nombre limité de Centres Pilotes. Outre les activités routinières habituelles, ceux-ci auront plus spécialement dans leurs attributions la charge de rechercher les solutions adéquates aux problèmes scientifiques et administratifs posés par le fonctionnement de l'Œuvre (notamment l'établissement de normes locales) et la formation ou l'entraînement du personnel destiné à lui être affecté.

Ce dernier point devra être retenu avec une attention particulière. Le succès de l'Œuvre dépendra certainement en grande partie du personnel médical et social dont elle disposera. Elle se devra donc de promouvoir toutes les

initiatives visant à former et entraîner ce personnel, et tout particulièrement le personnel noir de nursing et d'assistance sociale. C'est, en effet, sur ce personnel que l'on doit pouvoir compter si l'on veut pousser les activités de l'Œuvre jusqu'à l'échelon rural le plus éloigné.

Le fonctionnement proprement dit de l'Œuvre est fixé par des textes officiels que nous résumons brièvement.

Conclusion :

L'année 1957 voit l'entrée en activité de l'Œuvre « Reine Astrid ». Elle se devra de franchir la période des tâtonnements avec prudence et clairvoyance, mais sans timidité. Les organes dont elle dispose en Afrique, c'est-à-dire son Comité central et ses Comités provinciaux sont pratiquement maîtres maintenant de sa destinée, dans les limites, bien entendu, des crédits alloués.

19 janvier 1957.

**R. Vanbreuseghem. — Note préliminaire
sur l'endémie teigneuse au Congo belge et au Ruanda-
Urundi et ses rapports avec la nutrition (1).**

J'ai publié, il y a quelques années, une première contribution à la connaissance des teignes du Congo belge (1950), qui décrivait les dermatophytes et faisait un exposé sommaire des dermatophyties congolaises. Ce travail permettait d'apprécier l'importance et la répartition géographique des divers dermatophytes, mais étant donné les renseignements dont je disposais, je n'avais rien pu apporter sur l'importance que les teignes prenaient parmi les autres maladies congolaises. C'est dans le but de combler partiellement cette lacune que j'ai avec F. GATTI (1955 [11]) (2) entrepris une enquête sur l'incidence de teignes du cuir chevelu parmi les autochtones de la région de Befale (Congo belge). Elle a porté sur 3.000 enfants indigènes et a montré que 2,5 % des enfants étaient atteints de teigne du cuir chevelu.

J'ai consacré un voyage récent à compléter cette donnée partielle et à m'assurer de sa valeur pour l'ensemble du Congo belge et du Ruanda-Urundi. Du 15 août au 3 novembre j'ai vu Léopoldville et Elisabethville

(1) Je tiens à exprimer ici mes remerciements les plus sincères à tous ceux qui, tant dans le domaine médical qu'administratif, ont permis la réalisation de ce travail. Je remercie tout particulièrement le D^r THOMAS, médecin en chef du Congo belge et du Ruanda-Urundi et le D^r KIVITS du Ministère des Colonies. Ma gratitude va également au prof. A. DUBOIS, directeur de l'Institut de Médecine tropicale à Anvers, qui, en m'allouant un subside, a aidé à la réalisation matérielle de mes recherches. Mon voyage lui-même avait été rendu possible par une bourse de voyage du Ministère des Colonies obtenue à l'intervention de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de l'Université Libre de Bruxelles.

(2) Les chiffres entre [] renvoient à la bibliographie, p. 409.

à la fin de la saison sèche, Luluabourg et Usumbura au début de la saison des pluies, Bukavu et Stanleyville à une période plus avancée de cette même saison. J'ai limité mon enquête à l'étude des teignes du cuir chevelu et je me suis efforcé partout d'examiner des tranches complètes de la population. Mon examen a porté sur près de 15.000 autochtones, adultes et enfants. Les diagnostics cliniques ont été confirmés par des examens microscopiques et souvent élargis par l'emploi de la lumière de WOOD. Quelque 600 prélèvements de cheveux teigneux permettront ultérieurement de compléter cette étude par une détermination exacte des dermatophytes.

Les résultats qui sont rassemblés dans les tableaux annexés à ce travail sont présentés tels qu'ils ont été réalisés sur place. Ils seront remaniés et complétés ultérieurement, mais les faits essentiels qu'ils rapportent resteront. J'ai été frappé immédiatement par les différences considérables dans l'incidence teigneuse des diverses régions que j'ai étudiées. Je me suis efforcé d'en comprendre la raison. Quoique les raisons expliquant ces différences soient vraisemblablement multiples, je voudrais insister ici sur l'une d'entre elles, parce qu'elle ne me semble pas avoir été suggérée jusqu'à présent : c'est la dénutrition protéique.

La première condition pour qu'une endémie teigneuse s'installe dans le pays, c'est qu'il y existe des dermatophytes pathogènes. On n'oserait actuellement plus trop insister sur la nécessité de l'existence d'individus teigneux puisqu'il semble bien prouvé actuellement que les dermatophytes peuvent vivre dans le sol et que du sol ils peuvent contaminer l'homme (cf. VANBREUSEGHEM, 1952 [13] et 1956 [12]). L'introduction d'individus teigneux ne semble d'ailleurs pas suffire : il faut encore, semble-t-il, que les dermatophytes soient « adaptables » au pays dans lequel on les introduit. L'expérience sur ce sujet de A. CATANEI en Afrique du Nord, qui a cons-

taté que les teignes à *M. audouini* importées de France s'éteignaient rapidement (1933) [1], celle de E. RIVALIER (1956 [6]) qui a constaté que les teignes de *T. ferrugineum* et à *T. soudanense* importées en France ne manifestent aucune tendance à s'étendre, en sont les preuves.

Qu'il existe des teignes au Congo belge et au Ruanda-Urundi est une chose évidente et prouvée depuis longtemps. On s'explique mal pourquoi elles s'étendent très inégalement dans une région plutôt que dans une autre. Il va de soi que la concentration considérable des populations dans les centres extra-coutumiers comme ceux de Léopoldville, de Luluabourg ou d'Élisabethville introduit un facteur « contact » qui existe bien moins dans les villages indigènes où les populations sont peut-être plus pauvres, mais moins entassées les unes sur les autres. Il est évident que la vie scolaire multiplie les contacts entre les enfants et permet au teigneux d'étendre l'affection mycotique qu'il a acquise ailleurs ou à l'école. Il est clair que l'évolution des populations congolaises et du Ruanda-Urundi n'est pas encore telle, que rien ne reste à améliorer dans le domaine de l'hygiène générale et personnelle et dans la nature des soins médicaux qu'elles reçoivent. Tenant compte de tout cela, on ne s'explique néanmoins pas pour quelles raisons les populations des centres extra-coutumiers de Léopoldville ou de Stanleyville sont beaucoup moins atteintes de teigne que celles de Luluabourg ou du Ruanda-Urundi : des différences d'incidence teigneuse de l'ordre de 30 à 35 % (5 à 7 % chez les uns, 35 à 40 % chez les autres) doivent trouver une explication.

Ce problème s'est présenté avec insistance dès que j'eus examiné les premiers enfants du centre extra-coutumier de Luluabourg et je notais à ce moment :

« Pourcentage fort élevé de teigneux : 30 % pour les 77 premiers enfants examinés. Beaucoup de ces enfants étant bouffis d'une manière nette ou discrète, on peut se poser la question de la relation entre l'état général et la pullulation des teignes » (*Fig. 1*).

Que les populations du Kasai souffrent de déficience protéinique est un fait connu depuis longtemps et sur lequel je n'insisterai pas. Si l'hypothèse d'une relation entre la nutrition et les teignes était valable, je devais trouver d'autant plus de teigneux que l'alimentation était déficiente. Il était aussi vraisemblable que les enfants atteints de Kwashiorkor seraient des victimes faciles pour les dermatophytes.

Or, il semble bien que les enquêtes que j'ai faites confirment cette hypothèse. En effet :

1) Au Kasai et au Ruanda-Urundi, l'incidence teigneuse est la plus élevée : 40 % à Luluabourg, 30 % à Luebo, 30 % dans les environs d'Astrida ;

2) A Stanleyville et à Léopoldville, où l'alimentation protéinique est abondante, elle ne dépasse pas les 5 à 7 % ;

3) A Élisabethville, à Bukavu, à Usumbura, où les ressources protéiques ne sont pas très abondantes, l'incidence teigneuse se situe entre 15 et 20 % ;

4) Dans des populations très primitives mais jouissant d'une alimentation protéinique très abondante tels que les Bambole dans la région d'Opala, les Bafwala mpusu dans la région de Luisa, l'incidence teigneuse est très basse : 1 à 3 %. Ici, très vraisemblablement, interviennent d'autres facteurs qui expliquent pourquoi les teigneux sont plus rares chez ces primitifs que dans les grands centres extra-coutumiers de Léopoldville ou de Stanleyville : c'est chez eux l'absence relative de promiscuité et la très faible densité de la population.

5) Enfin, chez les enfants atteints de Kwashiorkor, l'incidence teigneuse extrêmement élevée peut atteindre 100 %. Ce fait est d'autant plus remarquable que l'incidence maximale du Kwashiorkor se situe vers l'âge de 2 ou 3 ans, alors que celle des teignes semble se placer vers 6 ou 7 ans.

Les enfants atteints de Kwashiorkor, que j'ai eu l'occasion d'examiner, étaient hospitalisés à Bukavu et au Dispensaire de l'I.R.S.A.C. à Lwiro. Certains d'entre eux étaient encore malades, d'autres étaient en voie de guérison. Sur 27 enfants âgés de 3 à 4 ans hospitalisés pour Kwashiorkor 21, soit 78 %, étaient teigneux ; les autres avaient la tête rasée de si près qu'un diagnostic clinique de teigne était impossible. Sur 16 enfants d'environ le même âge hospitalisés pour Kwashiorkor à Lwiro 15 étaient cliniquement teigneux (94 %), le 16^{me} ayant la tête rasée. Je n'ai malheureusement pas eu la possibilité de faire des prélèvements de ces cas de teigne pour confirmer mon diagnostic clinique. Cependant, grâce à l'amabilité du D^r DE MAYER à Lwiro et de M. HAGEBAERTS à Bukavu, que je remercie encore très vivement, j'ai pu ultérieurement obtenir des prélèvements effectués chez les enfants atteints de Kwashiorkor.

Monsieur DE MAYER a effectué des prélèvements à Lwiro chez 12 enfants âgés de 2 à 5 ans, atteints de Kwashiorkor ou guéris de cette affection. Dix de ces 12 enfants présentaient des signes cliniques de teigne ; les deux autres semblaient indemnes de cette affection. Dans tous les cas cependant, l'examen microscopique montra des cheveux teigneux qui, dans onze cas, donnèrent une culture de *Trichophyton violaceum* : la 12^{me} culture est en cours. On peut donc conclure que 100 % des enfants hospitalisés à Lwiro pour Kwashiorkor étaient atteints de teigne.

De l'envoi qui m'a été fait de Bukavu par M. HAGEBAERTS, je ne puis tirer de conclusions ayant une valeur statistique. Cependant, les dix prélèvements qu'il a effectués sur des enfants atteints de Kwashiorkor, étaient tous teigneux, fait qui donne à mon observation clinique une grande valeur. Les prélèvements de Bukavu ont un autre intérêt. En effet, dans neuf cas les cheveux étaient atteints de microsporie et dans un cas seulement

de trichophytie. Les neuf cas de microsporidie se répartissaient comme suit : 6 cas par *Sabouraudites (Microsporum) langeroni*, 2 cas par *Trychophyton (Microsporum) var. album*, 1 cas par *S. langeroni* associé à *T. ferrugineum var. album*. Quant au cas de trichophytie, la culture a révélé qu'il s'agissait en fait d'un cas d'infection mixte par *T. violaceum* associé à *S. langeroni*.

Ces constatations prouvent que ce n'est pas une espèce déterminée de dermatophyte qui est responsable du pourcentage élevé de teignes du cuir chevelu chez les enfants atteints de Kwashiorkor.

On pourrait évidemment objecter que, si les enfants atteints de Kwashiorkor étaient atteints de teigne du cuir chevelu avec une telle constance, c'est parce que leur vie en commun se prêtait fort bien à l'existence d'un parasitisme préexistant chez l'un ou quelques-uns d'entre eux. Il est incontestable que cette objection a une certaine valeur. Il faut néanmoins observer que la pratique, adoptée par les membres du personnel infirmier de raser la tête des enfants à l'entrée à l'hôpital, prouve en soit qu'ils sont déjà atteints. De plus, dans les écoles, on n'assiste pas à une telle exubérance des teignes malgré la multiplicité des contacts. Enfin, pour certains auteurs SULZBERGER et BAER, (1955) [8] 5 % des enfants seulement exposés à l'infection font une teigne et comme l'a démontré A. M. KLIGMAN (1952) [5] même les inoculations expérimentales sont loin de toujours réussir.

Il est assez étonnant que des ouvrages aussi importants que ceux de J. GILLMAN et T. GILLMAN (1951) [4] et de H. C. TROWELL, J. N. P. DAVIES et R. F. A. DEAN (1954) [9], qui consacrent des chapitres entiers à l'étude de la peau dans le Kwashiorkor, ne disent pas un mot de l'incidence des teignes dans cette maladie. Il ne faut cependant pas trop s'en étonner. Car l'aspect de la teigne du cuir chevelu est absolument atypique dans le Kwashiorkor. Le simple fait que les cheveux soient très rares

rend la maladie méconnaissable et il faut la rechercher avec attention pour la dépister. C'est surtout à ces amas de squames croutes mélangés à des cheveux rares qu'on s'arrêtera et c'est parmi eux qu'on recherchera les cheveux teigneux.

S'il s'avère que les teignes du cuir chevelu sont favorisées par le Kwashiorkor, on peut s'en demander la raison. J'en vois de deux ordres principaux : physiques et chimiques.

Le cheveu dans le Kwashiorkor n'est pas un cheveu normal : il est extrêmement friable. L'examen microscopique de cheveux d'enfants atteints de Kwashiorkor révèle des altérations diverses. On y décèle :

1) Des renflements au niveau desquels le pigment semble plus rare encore que dans le reste du cheveu. Ces renflements semblent être le point de départ de

2) Cassures, qui peuvent être complètes ou partielles.

3) Des fissures perpendiculaires au grand axe du cheveu.

4) Des éraflures latérales.

5) Un écartement anormal des cellules du cortex (*Fig. 2, 3, 4, 5 et 6*).

On peut fort bien imaginer que, si ces lésions se présentent au niveau des follicules pileux, elles puissent favoriser la pénétration des dermatophytes dans le cheveu.

Les raisons d'ordre chimique qui pourraient expliquer une sensibilité plus grande des malades atteints de Kwashiorkor à l'égard des parasites de la teigne sont nombreuses.

Les altérations physiques constatées dans le cheveu signent incontestablement des altérations chimiques sous-jacentes et on peut imaginer qu'un dermatophyte s'implante plus facilement sur ces phanères altérés.



FIG. 1. — Ménage de sept personnes au centre extra-coutumier de Luluabourg. Les quatre enfants du premier rang sont atteints de teigne du cuir chevelu.



FIG. 2. — Renflement dans un cheveu d'enfant atteint de Kwashiorkor.

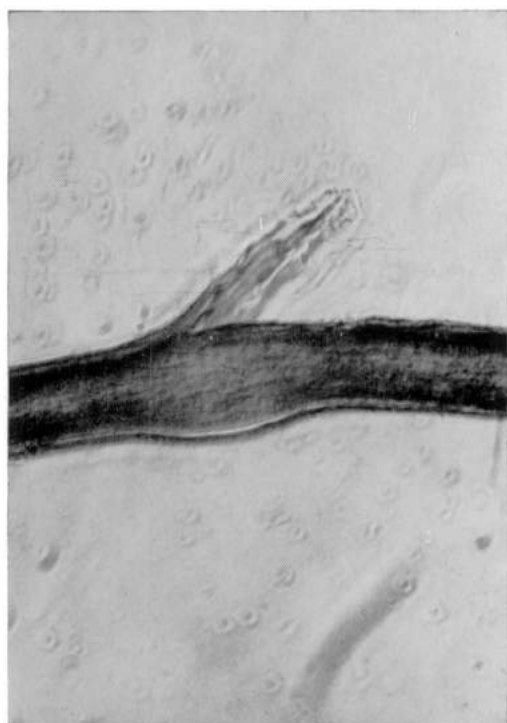


FIG. 3. — Érafflure latérale dans un cheveu d'enfant atteint de Kwashiorkor.



FIG. 4. — Fissure dans un cheveu d'enfant atteint de Kwashiorkor.

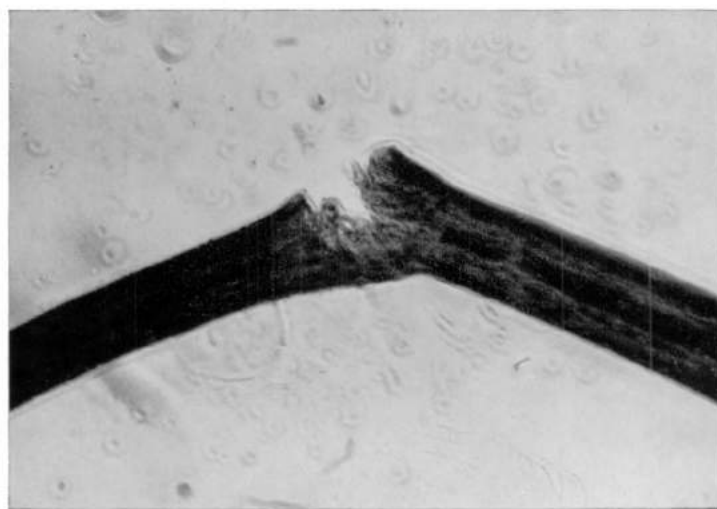


FIG. 5. — Cassure incomplète dans un cheveu d'enfant atteint de Kwashiorkor.

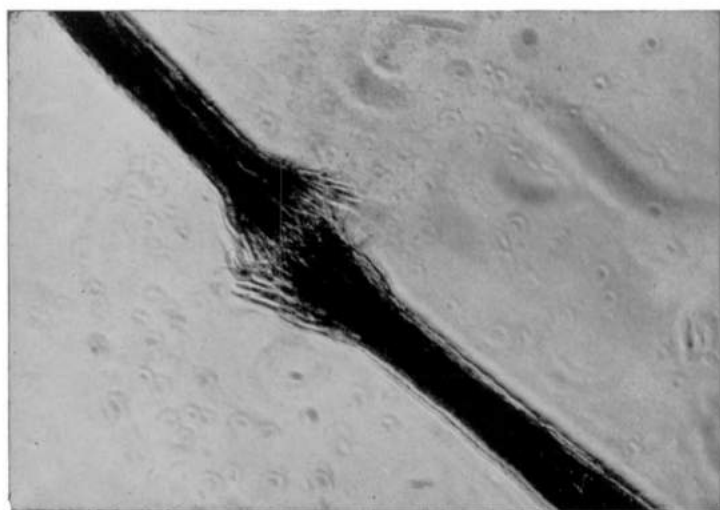


FIG. 6. — Cassure complète dans un cheveu d'enfant atteint de Kwashiorkor. Les deux fragments de cheveux sont encore maintenus entre eux par de rares fibrilles.

L'hypoprotéinémie diminue la résistance aux infections. On connaît la sensibilité des malades atteints de Kwashiorkor vis-à-vis d'infections multiples et on peut croire qu'il en est de même vis-à-vis des teignes.

Mais dans le Kwashiorkor, l'hypoprotéinémie est loin d'être pure et des avitaminoses très complexes y sont souvent associées. Parmi elles le manque de vitamine A dont on connaît le rôle protecteur vis-à-vis de la peau a été signalé avec insistance. Il est utile dans cet ordre de choses de rappeler les remarquables expériences de P. DE GRACIENSKY et coll. (1955) [3], qui ont montré tout récemment l'influence nettement favorisante des régimes carencés en vitamines A et en protéines sur l'infection expérimentale du rat par le *Candida albicans*.

Enfin, les sécrétions glandulaires sont altérées dans le Kwashiorkor. On n'a pas que je sache, déterminé la sécrétion sébacée au niveau du cuir chevelu de ces malades, mais il est fort possible qu'elle soit anormale. Or, on connaît l'importance que les acides gras non saturés ont dans la protection du cuir chevelu vis-à-vis de la teigne (cf. S. ROTHMAN et coll., 1947) [7]. Il s'ensuit qu'on ne saurait oublier ce facteur dans l'explication des phénomènes que je viens d'exposer.

Il va de soi, qu'une combinaison de ces divers facteurs est possible et qu'il sera sans doute difficile de déterminer exactement le rôle de chacun d'entr'eux. On pourrait toutefois se demander jusqu'à quel point l'isolement d'un facteur ou d'un groupe de facteurs dont la carence joue un rôle dans l'acquisition de l'infection teigneuse serait susceptible d'aider, par son emploi, à la protection des populations infantiles particulièrement exposées. La reconnaissance de la carence en ce ou ces facteurs est sans nul doute appelée à faciliter la lutte dans les régions à haute endémicité teigneuse (cf. A. CATANEI, 1933 [1] et F. COUTELEN et coll., 1956 [2]) et ouvre des

voies jusqu'ici ignorées dans la réalisation expérimentale des teignes chez l'animal de laboratoire.

Résumé. Au cours d'un voyage récent, l'auteur a examiné 15.000 autochtones du Congo belge et du Ruanda-Urundi en vue de déterminer l'incidence de teignes du cuir chevelu. Il a été frappé par les grosses différences qui existent dans l'incidence teigneuse de divers milieux indigènes. Ne parvenant pas à expliquer ces différences par les seules conditions de vie, il émet l'hypothèse qu'elles seraient dues en partie à la dénutrition. Il croit confirmer cette hypothèse par le fait que les populations chez lesquelles l'alimentation en matières protéiques est la plus déficiente, sont également les plus atteintes de teignes du cuir chevelu, et en deuxième lieu par le fait que les enfants atteints de Kwashiorkor sont atteints jusque dans 100 % des cas par cette mycose. Il expose quels pourraient être les facteurs favorisant la pénétration des dermatophytes et les divise en 2 groupes : physiques et chimiques. Parmi ces derniers, il faudrait retenir le manque de protéines, les avitaminoses et particulièrement l'avitaminose A, les troubles de la sécrétion et, enfin, les modifications des matières constituant le cheveu.

TABLEAU I

Enquête sur l'endémie teigneuse à Léopoldville.

(Du 16 août au 3 septembre 1956).

Nombre de personnes examinées : 3.807

Adultes	: 2.347	Hommes	: 1.383
		Femmes	: 964
Enfants	: 1.460	Garçons	: 730
		Filles	: 657
		Indéterminés	: 73

Incidence des teignes parmi les adultes : 0

Incidence des teignes parmi les enfants :

L'incidence constatée a été de 6 %, dont 78,4 % de microspories et 21,6 % de trichophyties.

L'usage de la lumière de WOOD augmente de 30 % le dépistage.

La lumière de WOOD, n'ayant été employée que pendant une partie de l'enquête, il y a lieu d'introduire une rectification sur l'incidence des teigneux parmi les enfants, qui se chiffre de la sorte à : 6,7 %.

On peut déduire qu'il existe à Léopoldville parmi la population noire environ 8.200 teigneux.

Incidence des teignes suivant l'âge des enfants.

L'incidence se situe entre 2 et 7 ans, les enfants de 5 ans étant atteints plus que les autres.

Au delà de 7 ans, on ne retrouve plus que 13 % de l'ensemble des teigneux.

Un seul cas a été dépisté dans la première année (11 mois).

Le teigneux le plus âgé était un garçon de 15 ans.

TABLEAU II

Enquête sur l'endémie teigneuse à Luluabourg et environs.
(Du 4 au 19 septembre 1956).

Luluabourg.

	Nombre de personnes examinées	Teigneux	Incidence	Incidence chez les enfants
Hommes	102	0	0,0 %	} 33,9 %
Femmes	465	1	0,2 %	
Garçons	453	179	39,7 %	
Filles	491	141	28,7 %	
	1.511			

Notons que :

1) 55 % des teignes dépistées sont microsporiques et 45 % trichophytiques ;

2) Qu'en utilisant systématiquement la lumière de WOOD pour le dépistage, le pourcentage des teigneux s'élèverait aux environs de 40 % ;

3) Dans les écoles pour enfants noirs de Luluabourg, on trouve en première année, soit chez des enfants de 6 à 7 ans, jusqu'à 68 % de teigneux chez les filles et 57 % chez les garçons. Ce pourcentage diminue à l'approche de la puberté.

Luebo.

Hommes	38			} 30 %
Femmes	53			
Garçons	248	81	32 %	
Filles	59	12	20 %	

Luisa.

Hommes	225			} 2,9 %
Femmes	266			
Garçons	94	4		
Filles	59	1		

TABLEAU III.

Enquête sur l'endémie teigneuse à Elisabethville.

(Du 20 au 29 septembre 1956).

Nombre et répartition des indigènes examinés.

Hommes	126
Femmes	273
Garçons	397
Filles	296
	<hr/>
	1.092

Résultats.

Incidence des teignes chez les adultes	0 %
Incidence des teignes chez les enfants	15 %

Remarques :

1) Les enfants des écoles sont beaucoup plus atteints. Pour l'ensemble des enfants examinés, l'incidence teigneuse atteint 22 %, mais s'élève à 50 % dans les classes d'enfants âgés de 6 à 7 ans. Elle est de 30 % chez les garçons et de 12,8 % chez les filles.

L'emploi de la lumière de WOOD fait passer le pourcentage des enfants teigneux de 22 % à 26 % ;

2) Les microspories représentent 58 % des teignes et les trichophyties 42 %.

TABLEAU IV

*Enquête sur l'endémie teigneuse à Usumbura
et au Ruanda-Urundi.*

(Du 30 septembre au 11 octobre 1956).

<i>A Usumbura et dans la plaine.</i>		<i>Teigneux</i>		<i>%</i>
Hommes	170	0		
Femmes	301	3	}	1,0 %
Garçons	420	48		
Filles	207	47	}	15,7 %

N. B. 90 % de ces teignes sont des trichophyties.
10 % sont des microspories.

Dans la montagne.

Hommes	170	0		
Femmes	234	25	}	10,6 %
Garçons	162	44		
Filles	337	118	}	32,5 %

N. B. Toutes ces teignes sont des trichophyties.

Élèves de l'École asiatique d'Usumbura.

Garçons	109	1	}	0,5 %
Filles	90	0		

Remarques :

1) C'est au Ruanda-Urundi que j'ai trouvé pour la première fois — d'une manière significative — des teignes chez l'adulte. Il est à noter que presque tous ces adultes teigneux sont des femmes âgées ;

2) Il est curieux de noter que les teignes sont pratiquement inexistantes chez les enfants de l'école asiatique dont les contacts avec les Noirs sont pourtant fréquents. Par contre, la fréquence de la pédiculose chez les premiers, contraste avec l'absence de la pédiculose — de la tête — chez les Noirs.

TABLEAU V.

Enquête sur l'endémie teigneuse au Kivu.

(Du 11 octobre au 19 octobre 1956).

1. Population de Kiliba.		Teigneux.	%
Hommes	60		
Femmes	66	4	6,0 %
Garçons	50	15	} soit 25,5 %
Filles	40	8	
	<u>216</u>		

toutes des trichophyties.

2. Enfants de 7 à 14 ans de l'école de Kamanyola.			
Garçons	114	42	} soit 37 %
Filles	10	4	
	<u>124</u>		

toutes des trichophyties.

3. Athénée de Bukavu.		Européens	Autochtones	Asiatiques	Teigneux
Garçons	106	9	8		0
Filles	41	7	3		0
	<u>147</u>	<u>16</u>	<u>12</u>		
		175			soit 0 %

4. Camp militaire de Bukavu.			
Hommes	125		
Femmes	113		
Garçons	72	3	2 soit 4,5 %
Filles	83	2	
	<u>393</u>		

5. Indigènes de divers centres extra-coutumiers de Bukavu.			
Hommes	309		
Femmes	316		
Garçons	338	56	5
Filles	353	77	3
	<u>1.316</u>		soit 20 %

dont 95 % de trichophyties.

TABLEAU VI.

*Enquête sur l'endémie teigneuse
dans la Province Orientale.*

(Du 20 octobre au 1 novembre 1956).

1. *Centres extra-coutumiers et chefferie des Arabisés de Stanleyville.*

		Trichophyties	Microspories	% Teigneux
Hommes	786	0	0	0,00 %
Femmes	635	0	1	0,16 %
Garçons	362	2	12	} 5,90 %
Filles	266	7	16	

N. B. 76 % des teignes sont des microspories ;
24 % des teignes sont des trichophyties.

2. *Bengamisa.*

Hommes	294	0	}	0 %
Femmes	200	0		
Garçons	137	6	7	} soit 6,3 %
Filles	145	2	3	

3. *Opala.*

a) *Village Osuke Yasange*

Hommes	168	0	0	} 0 %
Femmes	201	0	0	
Garçons	34	0	0	
Filles	53	0	0	

b) *Village Songe (enfants de 7 à 12 ans).*

Garçons	36	0	0	} 0 %
Filles	7	0	0	

c) *Mission Yaoleka (enfants de 7 à 18 ans).*

Garçons	318	1	5	3 %
---------	-----	---	---	-----

N. B. Le taux de 3 % de teigneux, observé parmi les écoliers de la mission de Yaoleka, confirme les résultats obtenus dans les villages et indique que l'endémie teigneuse dans le territoire d'Opala est très basse.

BIBLIOGRAPHIE

- [1] CATANEI, A., Étude sur les teignes (Arch. Inst. Pasteur d'Algérie 1933, T. XI, fasc. 3, pp. 267-399).
- [2] COUTELEN, F., COCHET, G., BIGUET, J., MULLET, S., DOBY-DUBOIS, M. et DEBLOCK, S., Contribution à la connaissance épidémiologique et mycologique des teignes infantiles de Tunisie (*Ann. Paras. Hum. et Comparée*, 1955, 31 : 4, 449-469).
- [3] DE GRACIANSKY, P., LECLERCQ, R., DELAPORTE, J. et GOUIN DE ROUMILLY, P., Les dermatoses à levures au cours de traitements par les antibiotiques (Sem. Hop. Paris, 1955, 37 : 5).
- [4] GILLMAN, J. et GILLMAN, T., Perspectives in human malnutrition (Ed. Grune and Stratton, New York, 1951).
- [5] KLIGMAN, A.-M., Pathogenesis of Tinea capitis due to *Microsporum audouini* and *Microsporum canis* (Jl. Invest. Dermat., 1952, 18 : 231).
- [6] RIVALIER, E., Communications personnelles, 1956.
- [7] ROTHMAN, S., SMILJANIC, A., SHAPIRO, A.-L. et WESTKAMP, A.-W., Spontaneous cure of Tinea capitis in puberty (Jl. Invest. Dermat., 1947, 8 : 81).
- [8] SULZBERGER, M.-B. et BAER, R.-L., The Year Book of Dermatology and Syphilology (1954-1955) (Ed. by The Year Book Publishers Chicago, U. S. A., 1955).
- [9] TROWELL, H.-C., DAVIES, J.-N.-P. and DEAN, R. F. A., Kwashiorkor (Ed. Ed. Arnold, London, 1954).
- [10] VANBREUSEGHEM, R., Diagnose et systématique des dermatophytes. Contribution à la connaissance des teignes du Congo belge. (*Ann. Soc. Belge de Méd. Trop.*, 1950, 30 : 4, 865-986).
- [11] VANBREUSEGHEM, R. et GATTI, F., Enquête sur l'incidence des teignes du cuir chevelu chez les indigènes du Congo belge (*Ann. Soc. Belge de Méd. Trop.*, 1955, 35 : 6, 805-816).
- [12] VANBREUSEGHEM, R., Le cycle biologique des dermatophytes et l'épidémiologie des dermatophytes (*Arch. Belges de Dermatol. Syph.*, 1952, 8 : 2, 268-275).

- [13] VANBREUSEGHEM, R., Herpès circiné post-traumatique par *Tricophyton quinckeanum* (*Soc. Belge de Dermat. Syph.*, 1956) (sous presse).

Travail effectué dans le Département
de Mycologie de l'Institut de Médecine
tropicale, 155 rue Nationale, Anvers
Belgique.

19 janvier 1957.

N. Varlamoff. — Contribution à la connaissance
des lambeaux des formations de la Lukuga
situés au sud d'Albertville.

RÉSUMÉ.

L'auteur décrit les observations faites par lui dans la région située au sud d'Albertville et se rapportant aux lambeaux de formations de la Lukuga à couches charbonneuses des villages de Tumbwe et du confluent Luanda-Mala.

Des levés au 1/5.000 des tranchées et des puits ont permis le repérage et la description complète de l'assise à couches charbonneuses du village de Tumbwe et la délimitation du petit graben situé au confluent Luanda-Mala. Dans cette dernière région, il est impossible d'établir une succession quelconque des couches qui sont hachées par des failles.

Dans la région du village de Tumbwe, la coupe de l'assise charbonneuse est comparable à celle que l'on peut faire à Greinerville.

* * *

I. — INTRODUCTION.

Au sud d'Albertville, le long du lac Tanganika, on rencontre, reposant sur le socle, toute une série de petits lambeaux de formations sédimentaires rapportés à l'étage de la Lukuga. Ces formations ont été étudiées

principalement par P. FOURMARIER [1 et 2] (*) et JAMOTTE [3 à 5].

Ce dernier a publié en 1949 une mise au point concernant l'ensemble des connaissances acquises sur la stratigraphie de ces roches.

En 1950, en effectuant des travaux pour compte des sociétés Remina, Cimental et Syluma, j'ai eu l'occasion de parcourir ces régions et d'y faire des observations de détail qui peuvent intéresser la stratigraphie et la tectonique de ces régions.

Je remercie vivement ces sociétés d'avoir bien voulu autoriser la publication des observations faites au cours de ces travaux.

La présente note se rapporte aux études de cette époque. Elle apporte une contribution à la connaissance des formations dans la région du village Tumbwe et dans la région de la Haute-Luanda près du confluent Mala-Luanda (*Fig. 1*).

La région du village de Tumbwe n'a pas encore été décrite. Elle se situe entre les lambeaux à couches charbonneuses de la Kagulube et celles de la Luanda. Aussi peut-elle être intéressante pour les raccords et les interprétations. J'ai eu la chance de repérer et d'étudier l'assise charbonneuse complète ce qui n'est pas le cas pour les autres lambeaux.

Quant à la région de la Haute-Luanda, j'ai pu préciser les formes et les limites d'un petit graben rempli de formations fort disloquées que l'on peut rapporter, d'après leur faciès, aux formations de la Lukuga (¹).

* * *

(*) Les chiffres entre [] renvoient à la bibliographie, p. 431.

(¹) Pour la bibliographie complète concernant cette région, je renvoie aux travaux de A. JAMOTTE [5]; je ne cite que les publications auxquelles je me réfère directement.

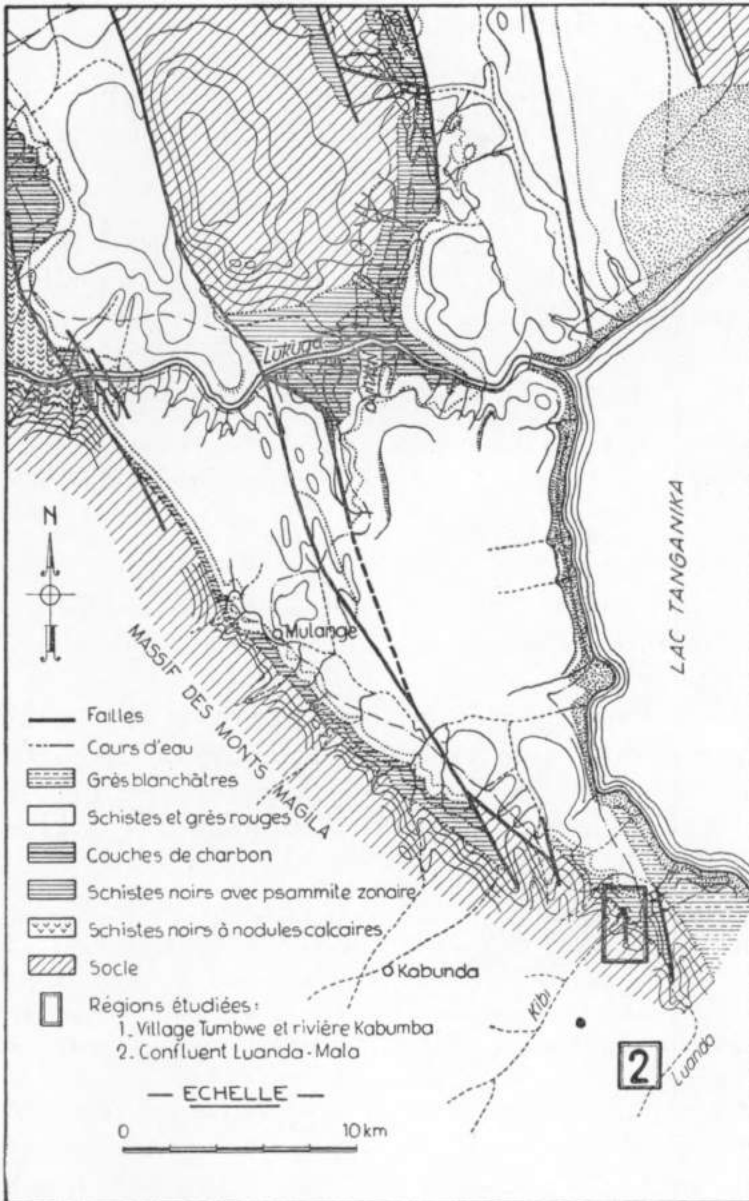


FIG. 1. — Schéma géologique et situation des régions étudiées. La carte géologique est extraite de la carte de P. FOURMARIER [1, carte géologique annexe].

II. — HISTORIQUE ET PROBLÈMES POSÉS.

Pour bien préciser les questions qui se posent au sujet de la région du village de Tumbwe, je résumerai très brièvement ce qui a été écrit à son sujet.

Sur la carte géologique de 1913 de P. FOURMARIER [1, carte géol. annexe], la région étudiée se situe à l'extrémité Sud-Est de la zone occupée par les formations rapportées au Karroo.

Dans son remarquable travail, P. FOURMARIER (pp. 37-39) écrit au sujet de la continuité des couches :

« Vers le S.-W., la continuité n'existe plus ; le faisceau se réduit d'abord à la couche inférieure, puis disparaît entièrement et la formation houillère se termine en coin dans la direction de Mulange, comme nous le verrons plus loin ».

Mulange se trouve encore à près de 20 km à vol d'oiseau au N.-W. du village Tumbwe et de la région que je décris.

Au sud de la région étudiée, P. FOURMARIER a fait des observations au village de Tumbwe, qui se prêtait fort mal aux observations géologiques.

P. FOURMARIER [1, pp. 219-220] observe, et ceci est d'un intérêt capital :

« J'attirerai l'attention sur le sens dans lequel se produisent les variations de faciès. Celles-ci se font dans la direction Est-Ouest, alors que les terrains conservent leurs caractères distinctifs dans le sens du Méridien. Il serait même plus exact de dire que les lignes d'égal faciès sont parallèles aux grandes failles du système du Tanganyika ».

On comprendra la justesse de la remarque quand on verra plus loin que si on trace une ligne parallèle à la faille de Katakai, ligne passant entre les rivières Kaseke et Nikuha, on arrive dans la région étudiée au village de Tumbwe où j'ai retrouvé une coupe de l'assise carbonneuse comparable à celle de ces deux régions et qui

se trouve, à vol d'oiseau, à plus de 25 kilomètres au sud-est de la rivière Nikuha.

Beaucoup plus tard, en 1930 et 1931, la région a été parcourue par le regretté A. JAMOTTE. Ce dernier a étudié les affleurements de la rivière Kabumba [3, planches annexes], précisément celle, dans laquelle, j'ai pu faire la coupe principale de la note. A. JAMOTTE a dénommé la région « Lambeau du Kitibili ».

Dans la rivière Kabumba [3, planche annexe avec coupes et raccords], il n'a remarqué que la couche inférieure de charbon ; il n'a pas non plus observé les contacts du socle et des formations de la Lukuga, d'après sa carte au 1/20.000 les formations de la Lukuga reposent sur le socle sans faille. Il écrit [3, p. C 38] à propos de l'assise charbonneuse :

« A la Kagulube, l'assise repose par un soubassement de grès quartzitique jaune, grossier, très compact, s'appuyant sur le massif cristallin ».

A. JAMOTTE étend cette observation à la Kabumba et conclut [3, p. C 43] :

« Nous sommes en présence d'une formation lacustre d'un ordre de grandeur inférieur à celui du bassin de la Lukuga »...

On verra plus loin que tout ceci n'est pas exact pour la rivière Kabumba :

— Au lieu d'une couche de charbon, il y en a 5 ;

— Entre les grès qui se trouvent sous l'assise charbonneuse et le socle, il existe une épaisseur d'argilites vertes de 50 m et une épaisseur de 100 m d'argilites noires et grises ;

— Le contact avec le socle se fait par faille.

Dans sa publication plus récente de 1949 [5, pp. 40-41] à propos de la rivière Kabumba, A. JAMOTTE reprend

les idées déjà exprimées antérieurement et résumées ci-dessus.

Au sujet de la région du confluent Luanda-Mala [5, *fig. 3*], il résume ses observations et tente d'établir les raccords avec la Basse-Luanda et la Kabumba.

Pour cette région, je donnerai la délimitation du petit graben. Les levés montrent que les formations rapportées au Karroo ont été hachées par des failles et qu'il est difficile d'établir des relations entre elles.

III. — RÉGION DU VILLAGE DE TUMBWE (*Fig. 2*).

1) *Le relief de la région.*

Les roches métamorphiques du socle forment des montagnes nettement détachées dans le paysage. Les couches rapportées aux formations de la Lukuga remplissent une dépression à surface presque plane s'élevant à quelques mètres à peine au-dessus du niveau du lac. Dans cette dépression, il y a une seule colline sur laquelle se trouve le village de Tumbwe et située sur les grès rouges.

Sur le socle, les rivières ont un cours torrentiel, elles sont remplies d'énormes boulders ; sur les parties plates, couvertes par les formations de la Lukuga, seules les rivières principales, comme la Kibi, la Kabumba et Muhungwa se reconnaissent sur le terrain ; les autres sont bien marquées dans la montagne, mais se perdent dans la partie plate. En saison des pluies, elles aboutissent sans doute à des parties marécageuses, impossibles à délimiter en saison sèche.

2) *Formations récentes.*

Dans la dépression, les formations de la Lukuga sont recouvertes par des formations récentes qui constituent probablement une terrasse du lac Tanganika.

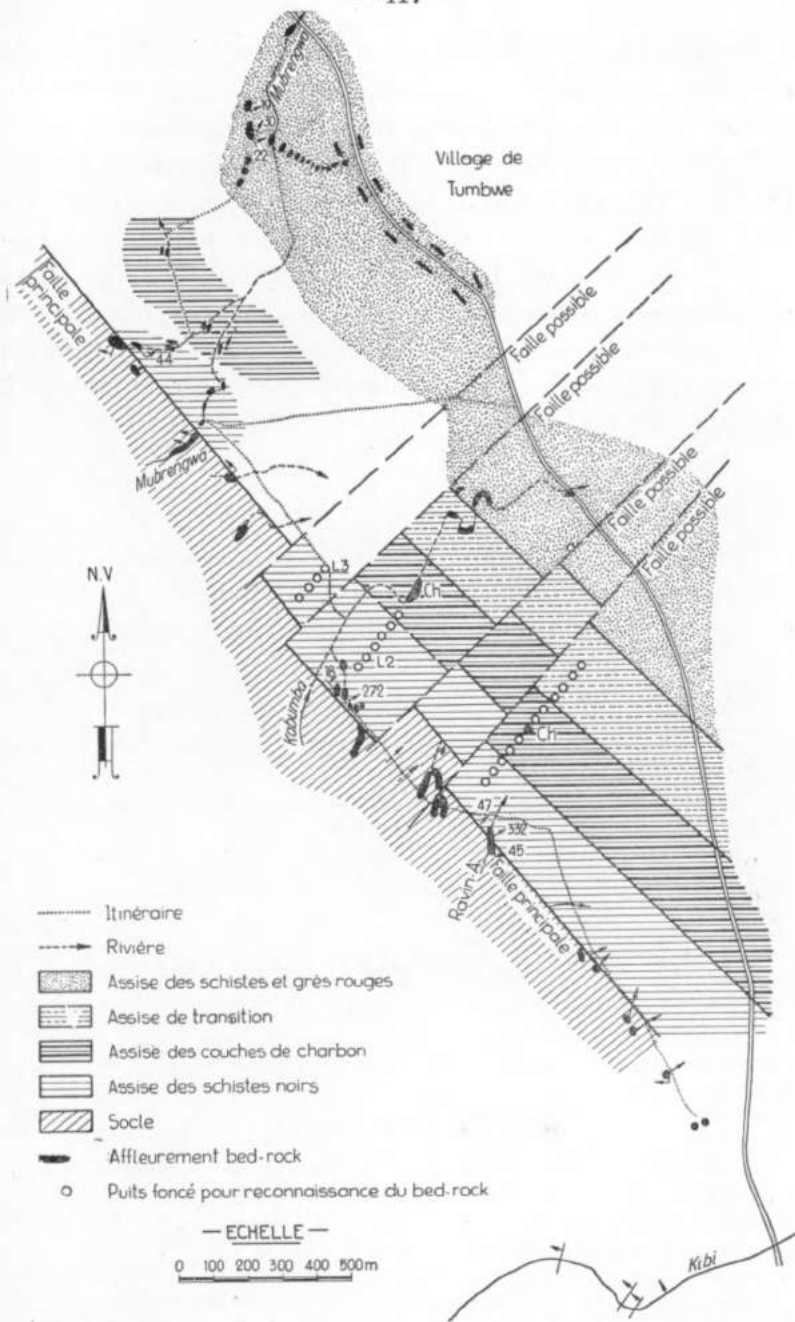


FIG. 2. — Observations géologiques dans la région du village de Tumbwe. Situation de la rivière Kabumba.

Leur épaisseur est presque nulle au voisinage du socle et va en augmentant rapidement vers le lac. Près de la route, elles atteignent déjà 10 m d'épaisseur.

Dans la partie étudiée par puits, qui se situe à l'ouest de la route, on peut distinguer une couche supérieure de 2 à 3 m d'épaisseur constituée par un limon très argileux ; plus bas, on trouve des alternances de graviers et d'argiles ; localement, contre le *bed-rock*, on trouve des boulders très volumineux. Les graviers sont généralement mal classés : ils sont constitués par le remaniement des apports des torrents qui descendent du socle.

3) Formations de la Lukuga.

Les observations ont été faites le long des ravins, dans des puits et des tranchées. Le creusement de ces puits et tranchées a permis de mesurer les épaisseurs des

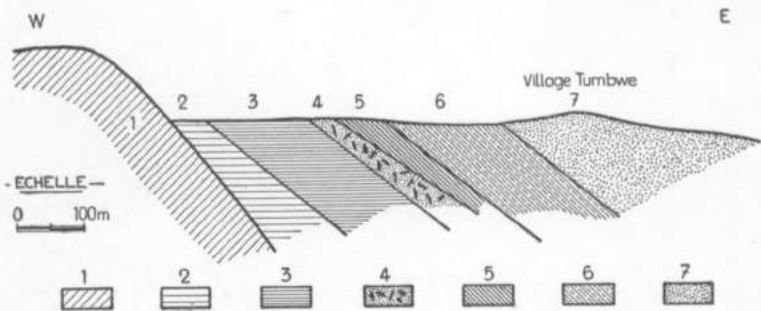


FIG. 3. — Coupe schématique à travers les couches sédimentaires de la région de la rivière Kabumba.

1. Roches métamorphiques du socle ;
2. Argilites vertes avec passes psammitiques et gréseuses vertes. Vers la base, noyés dans la masse, apparaissent des galets isolés. Épaisseur 50 m ;
3. Argilites noires et grises avec passes psammitiques. Épaisseur 100 m ;
4. Grès grossiers jaunâtres, massifs sur 15 m, les 6 derniers mètres vers le haut ont des passes psammitiques et gréseuses. Épaisseur 21 m ;
5. Faisceau de 5 couches de charbon comprises entre des couches de grès jaune massif avec passes schisteuses et psammitiques. Épaisseur 38 m ;
6. Argilites grises et bariolées, grès bruns et jaunâtres et bariolés, passes psammitiques. Épaisseur 100 m ;
7. Grès et argilites franchement rouges. Épaisseur non mesurée.

couches de charbon et de préciser leur extension, ainsi que de déduire la structure probable des gisements de charbon, tout cela servant à orienter des recherches plus poussées.

D'après l'ensemble des affleurements, on peut faire la coupe suivante (*Fig. 3*):

a) *Socle*, séparé par une faille importante dirigée N.-W. et inclinée vers l'Est. Les contacts faillés du socle et des formations de la Lukuga sont visibles dans les ravins et notamment au ravin A, dans lequel l'inclinaison de la faille est de 47° vers l'Est. Des belles surfaces lisses du socle étaient visibles, à l'époque des levés, dans ce ravin ;

b) *Contre le socle*, avec des pendages vers l'Est, variant de 30 à 45° , on trouve des argilites vertes à varves se débitant en morceaux sphériques ou ellipsoïdes. Localement, les argilites peuvent devenir bigarrées ; dans la partie inférieure, ils contiennent des galets roulés isolés dans la masse ; les dimensions des galets sont généralement faibles, 5 à 10 cm, mais, localement, on en trouve de très volumineux, pouvant atteindre jusqu'à $1,3$ m. L'épaisseur maximum observée pour ces argilites est de 50 m.

En un seul endroit, sur la rivière Mubengwa, en-dessous des argilites vertes, au contact avec le socle, on trouve un conglomérat à gros galets roulés emballés dans une pâte gréso-argileuse de couleur brune ;

c) Au-dessus des argilites vertes, on trouve, sur une épaisseur d'environ 100 m, des argilites gris foncé sans galets de quartz et se présentant sous forme massive ;

d) 21 mètres de grès jaunes et de psammites. Ces grès et psammites sont assez grossiers et contiennent des débris charbonneux ;

e) Au-dessus de ces grès et psammites jaunes, se place l'assise charbonneuse qui a été complètement

déblayée dans la rivière Kabumba à l'endroit indiqué sur la *fig. 2*. Cette assise charbonneuse est décrite plus loin en détail. Elle a une épaisseur de 38, 40 m et comporte 4 couches de charbon totalisant une épaisseur de 4,77 m. Les couches de charbon sont interstratifiées dans des grès et psammites jaunes à nombreux débris de végétaux non identifiables.

Il est à noter que près de la surface, les couches de charbon s'altèrent et deviennent pâteuses ; les grès du toit s'affaissent et viennent reposer sur les grès du mur, de sorte que, aux affleurements, les couches de charbon ne sont pratiquement pas visibles.

C'est sans doute pour cette dernière raison que leur importance n'a pas été remarquée antérieurement ;

f) L'assise charbonneuse est surmontée par des argilites gris perle, des argilites bariolées et des grès bruns formant une véritable transition vers des grès et des argilites rouges qui se trouvent plus à l'Est ;

g) Grès bruns grossiers et grès franchement rouges, avec passes argilitiques rouges.

Étant donné que mes travaux se sont concentrés principalement sur les parties de l'assise charbonneuse, je n'ai pas poursuivi l'étude des formations bigarées et rouges qui surmontent l'assise gréseuse. Je n'ai pas pu déterminer leurs épaisseurs.

4) Description détaillée de l'assise charbonneuse.

La description détaillée de l'assise charbonneuse proprement dite est donnée sur le croquis de la *fig. 4*.

Tout cet ensemble est rempli de débris de végétaux non déterminables. Malgré des observations très minutieuses, je n'ai pas pu trouver un seul fossile valable.

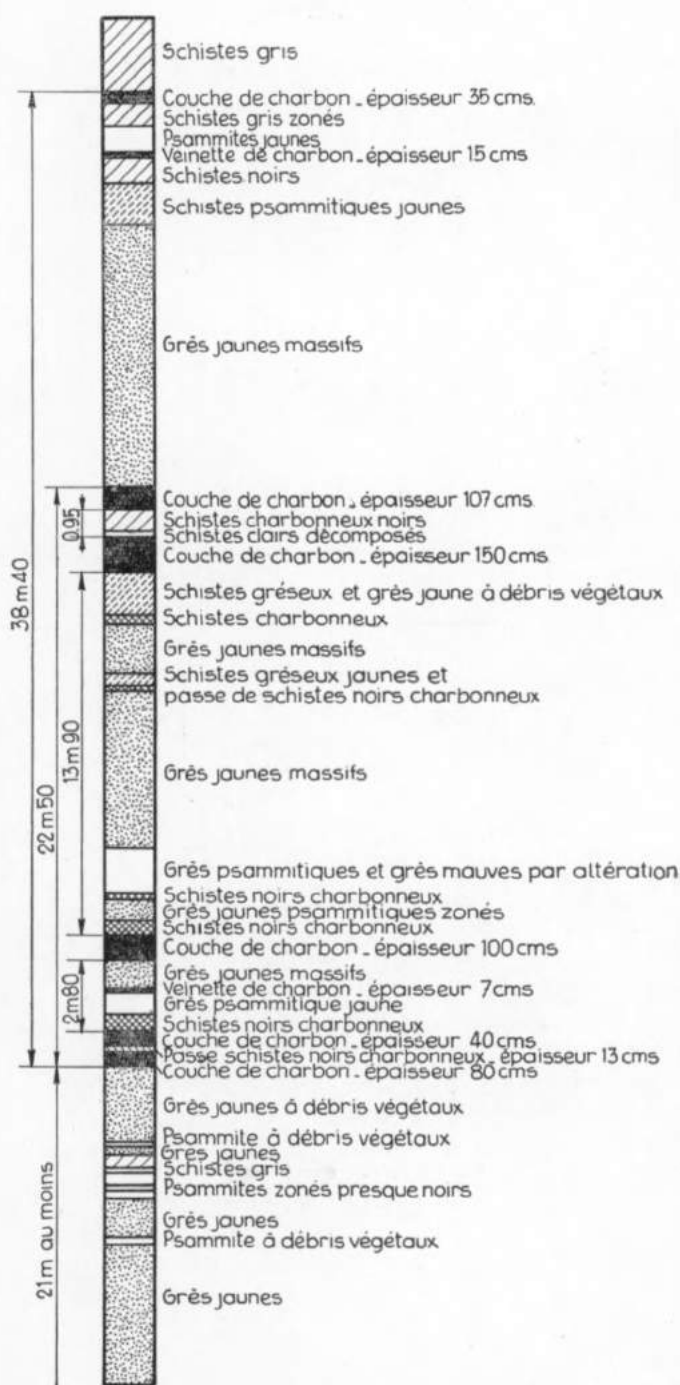


FIG. 4. — Coupe à travers l'assise charbonneuse de la rivière Kabumba.

TABLEAU I

Comparaison des assises du bassin de la Lukuga avec les assises de la rivière Kabumba.

Subdivision étages	Subdivision assises	Bassin Houiller de la Lukuga (d'après A. JAMOTTE [4], p. 8).	Coupe des environs de la rivière Kabumba.
Étage du Lualaba	Assise des schistes rouges	Épaisseur 100 m. Grès et schistes de couleur rouge dominante mais pouvant être bariolés.	Épaisseur pas mesurée Grès et argilites de couleur rouge dominante pouvant être bariolés.
	Assise de transition	Épaisseur 40 m. Grès, psammites et schistes gris, rouges, verts bariolés.	Épaisseur estimée d'après les levés : 100 m. Au-dessus grès et argilites bariolés ; en-dessous, grès, psammites jaunes et bruns et argilites grisâtres et noires.
Étage de la Lukuga	Assise des couches de charbon	Couches supérieures.	
		Faisceau couche de charbon	Épaisseur 36 m. Couches essentiellement gréseuses de couleur jaune avec passes psammitiques et schisteuses contenant 5 couches de charbon et plusieurs veinettes.
	Couches de base	Épaisseur 50 m. Grès grossiers, parfois psammitiques, avec 3 veinettes de charbon.	Épaisseur 21 m. Grès jaunes massifs sur 15 m. La partie supérieure, les 5 derniers mètres, est constituée par des grès jaunes avec des passes psammitiques et schisteuses.
	Assise des schistes noirs	Épaisseur 35 m. Psammites zonaires tendres parfois gréseuses.	Épaisseur 100 m. Argilites grises et noires à cassure irrégulière avec passes psammitiques.
Épaisseur 85 m. Schistes noirs à cassure irrégulière Grauwacke.		Épaisseur 50 m. Argilites avec passes psammitiques et gréseuses de couleur verte. Vers la base apparaissent des galets noyés dans la masse.	

5) *Tectonique des formations de la Lukuga
dans la partie étudiée.*

Les levés de détail montrent que, d'une façon générale, la direction des formations de la Lukuga est parallèle à la faille principale qui les met en contact avec le socle.

Les couches inclinent vers l'Est de 40° en moyenne. Aux affleurements, les pendages sont moindres, surtout dans l'assise charbonneuse.

L'étude, même peu détaillée, fait apparaître l'existence de failles dans les formations de la Lukuga elles-mêmes. Ces failles ont des directions presque perpendiculaires à la faille principale. Elles compartimentent les formations de la Lukuga en déplaçant les compartiments les uns par rapport aux autres. Ces failles tronçonnent la faille principale et lui semblent être postérieures. On ne possède encore aucune information quant à leur inclinaison.

IV. — COMPARAISON DE LA COUPE DE KABUMBA
AVEC LES COUPES TYPES DU BASSIN DE GREINERVILLE.

1) *Situation générale de l'assise charbonneuse de Kabumba
par rapport aux assises qui l'encadrent.*

Je prends la coupe du bassin de Greinerville dans l'échelle stratigraphique du bassin houiller de la Lukuga que donne A. JAMOTTE [4, p. 8] et je lui compare sur le tableau I la coupe générale relevée dans la Kabumba et la Mubengwa.

Il s'agit des mêmes formations : les épaisseurs de l'assise des schistes noirs sont comparables 120 m environ chez A. JAMOTTE et 150 m à Kabumba, où on n'a pas la base, le contact se faisant par faille.

Pour les couches de base, je ne trouve que 15 m alors qu'à Greinerville, il y a 50 m.

Pour le « faisceau de charbon », A. JAMOTTE donne une épaisseur moyenne de 36 m, en mesurant de la même façon que lui, je trouve 38,40 m.

Les couches qui surmontent les couches du faisceau de charbon n'ont pas été étudiées en détail, mais on y reconnaît les couches de transition à l'assise des schistes rouges de P. FOURMARIER, ainsi que cette assise elle-même.

Cela veut dire que le faisceau de couches de charbon est inclus dans un ensemble de formations qui est comparable à celui du bassin de Greinerville.

2) *Comparaison des détails des couches du faisceau charbonneux de Greinerville et de la Kabumba.*

En comparant les coupes faites dans le bassin de Greinerville données dans les publications de P. FOURMARIER [1, p. 138] et de A. JAMOTTE [4, p. 8], ainsi que celles que j'ai pu faire moi-même dans la région, avec la coupe de la Kabumba, on est frappé par la ressemblance de l'ensemble du cycle sédimentaire (voir *tableau II*).

On y trouve des deux côtés : 4 couches de charbon et, tout au-dessus, une veinette de charbon de 35 à 50 cm, correspondant à la couche n° 5.

L'ensemble de l'assise charbonneuse de Greinerville a une épaisseur moyenne totale de 36 m et, en mesurant de la même manière que A. JAMOTTE, je trouve à la Kabumba 38,40 m. D'après P. FOURMARIER [1, p. 138] on trouve pour Nikuha 41,75 à 43,85 m et 46 à 48 m pour Kaseke.

Aux variations locales près, la coupe de la Kabumba est donc comparable à celles que l'on peut faire dans le bassin de Greinerville.

Je rappelle ici que P. FOURMARIER [1, pp. 219-220] avait déjà attiré l'attention sur le fait que les faciès restaient constants suivant des directions parallèles

TABLEAU II

Comparaison du faisceau de couches de charbon de la rivière Kabumba avec les faisceaux des rivières Nikuha et Kaseke d'après les données de P. FOURMARIER [1 p. 138].

NIKUHA FOURMARIER	KASEKE FOURMARIER	KABUMBA VARLAMOFF
	Couche n°5. ép. 0,77	
Couche n°5. ép. 0,55		Couche n°5. ép. 0,35
Stampe 3m		Stampe 2m.
Veinette 0,30	Stampe 15 à 16 m. avec lit charbonneux	Veinette de 0,15
Stampe 8m		
Couche n°4. ép. 0,70 à 0,80	Couche n°4. ép. 0,80	Stampe 13m.
Stampe 5m		
Couche n°3. ép. 1,10	Veinette 0,20	Couche n°4. ép. 1,07
Stampe 4 à 5 m	Stampe 3m.	Stampe 1m
Veinette 0,30	Couche n°3. ép. ?	Couche n°3. ép. 1,50
Stampe 10 à 11m	Stampe environ 12m.	Lit charbonneux
Couche n°2. ép. 0,80		Stampe entre couches 2 et 3 13,90
Stampe 7m	Couche n°2. ép. 0,70	Lit charbonneux
Couche n°1. ép. 1,70 à 1,80	Stampe 5m.	Couche n°2. ép. 1m
	Couche n°1. ép. 1,45	Stampe 2,80 avec veinette de 0,07
		Couche n°1. ép. 1,33

aux failles principales de direction N.-W., mais que ces faciès variaient suivant la direction E.-W.

En se rapportant à la carte de P. FOURMARIER [1, carte géologique annexe] et notre *fig. 1*, on constatera que Nikuha et Kabumba devaient, d'après ces idées, avoir des faciès voisins.

Mon travail apporte une confirmation des vues de P. FOURMARIER.

Vers l'Ouest, dans la région de Kagulube, on trouve peut-être déjà des formations de faciès différent et une réduction du faisceau des couches de charbon ainsi que des assises inférieures.

Cependant, la question devrait être revue à la lumière de ce qui a été trouvé à Kabumba.

Il y a peut-être à Kabumba des failles qui ont échappé aux levés et qui expliqueraient les faits tels qu'ils sont rapportés dans les écrits.

V. — RÉGION DU CONFLUENT DE LA LUANDA ET DE LA MALA.

Ces formations, ainsi qu'il a été signalé au début de cette note, ont été sommairement étudiées par A. JAMOTTE [5, pp. 42-44].

J'ai été amené, dans cette région, à étudier l'extension des couches de charbon découvertes par M. LÉONARD dans ses exploitations aurifères.

La *fig. 5* résume les résultats de mes observations. Les levés originaux ont été faits à 1/5.000.

1) *Le relief.*

Les formations non métamorphiques, rapportées au Karroo, remplissent une dépression nettement marquée dans les roches du socle qui, à cet endroit, esquissent la forme d'un plateau se situant vers 1.100 m d'altitude.

Les parties les plus basses de la dépression se trouvent au confluent Luanda-Mala vers l'altitude de 995 m.

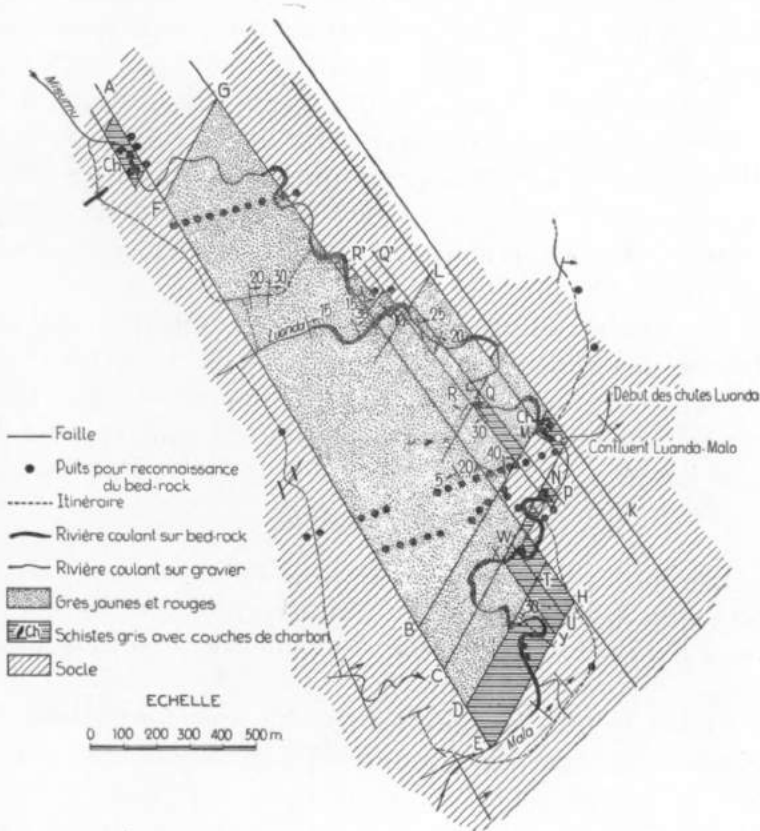


FIG. 5. — Carte géologique du petit graben situé au confluent Luanda-Mala.

2) Les formations du Karroo.

Grâce à de nombreux affleurements visibles le long des rivières et grâce aux 55 puits creusés pour reconnaître la nature du *bed-rock*, il a été relativement facile de délimiter le graben principal ainsi qu'un tout petit graben situé au nord-ouest de ce dernier.

La presque totalité du graben est remplie par des formations gréseuses et argilitiques rouges que A. JA-

MOTTE [5] rapporte à l'assise des schistes rouges. Une autre partie se rapporte aux formations de l'assise charbonneuse qui se caractérisent soit par la présence des couches de charbon soit par les roches qui les entourent.

Les levés de détail montrent des dislocations très intenses de l'ensemble, de sorte qu'il est impossible d'établir des superpositions quelconques. Il est très possible que, si le faciès des formations rouges était moins monotone, on aurait pu mettre en évidence encore d'autres failles.

Les grès et les argilites rouges ressemblent à ceux de l'assise des schistes rouges du village de Tumbwe et de la région de Greinerville ; quant aux assises charbonneuses, on est étonné de ne pas y rencontrer plus de grès jaunes.

3) *Tectonique.*

Les bords du graben sont faciles à délimiter. On constatera que le bord Ouest est assez régulier, tandis que le bord Est est fort affecté par des failles de direction Nord-Est.

D'une façon générale, les couches des formations du Karroo ont une direction N.-W., grossièrement parallèle à l'allongement du graben. Dans la plupart des cas, l'inclinaison des bancs se fait vers l'Est et varie de quelques degrés à 35°. Cependant, notamment dans une série de puits (*Fig. 5*), j'ai observé des pendages du même ordre en sens inverse, c'est-à-dire vers l'Ouest. La véritable structure est probablement bien plus compliquée que celle qui résulte de mes levés.

Je n'ai pas pu avoir de précisions quant à l'inclinaison des failles principales délimitant le graben.

Je ferai remarquer que la faille, qui limite le graben à l'Ouest, est assez rectiligne et peut-être considérée comme une des failles principales ; vers l'Est, la faille

principale passe probablement entièrement dans le socle.

Les parties faillées du socle que j'ai pu délimiter font vraisemblablement partie de l'effondrement.

VI. — CONCLUSIONS GÉNÉRALES.

1) Des travaux de détail faits à la Kabumba montrent que les formations du Karroo sont semblables dans le bassin de Greinerville et dans le lambeau du village de Tumbwe. Il n'y a pas de lacune importante à la base de l'assise charbonneuse : l'assise dite des « schistes noirs » existe ;

2) Dans la région située à l'ouest du village de Tumbwe, le contact des formations de la Lukuga avec le socle se fait par faille ;

3) Dans le lambeau situé au confluent des rivières Luanda et Mala, les contacts entre le faisceau charbonnier et le socle sont tous faillés, il en est de même des contacts du faisceau charbonnier et des formations gréseuses et argilitiques ;

4) De toutes ces observations, il résulte qu'on ne peut pas considérer les formations des divers lambeaux comme ayant fait nécessairement partie de petites cuvettes séparées les unes des autres, comme le fait A. JAMOTTE [5, p. 49] en écrivant :

« c) Dépôts de base du système du Karroo. A la Kagulube, la Kabumba et la Luanda, ils sont limités à quelques mètres ou décimètres de grès à légère tendance nettement poudingiforme, d'origine lacustre. Ils diffèrent nettement des dépôts précédant la formation de la houille à la Lukuga, d'une épaisseur bien plus considérable et témoignent à leur base d'indices glaciaires et périglaciaires évidents ».

Au contraire, la coupe complète, relevée à la Kabumba montre que les formations de cette région sont absolument comparables à celles du bassin de Greinerville

et que la continuité est bien plus grande qu'on ne le supposait.

La coupe faite à la Kabumba confirme les idées de P. FOURMARIER concernant les variations de faciès et leur maintien suivant des directions parallèles aux failles principales.

Dans les autres petits lambeaux, les coupes sont souvent incomplètes par le fait que les lambeaux sont hachés par des failles et que des itinéraires espacés ne permettent que des observations fragmentaires.

Les formations inférieures aux couches charbonneuses de la Lukuga ont une grande extension ; on peut les suivre de proche en proche avec leur faciès à argilites vertes à galets roulés noyés dans la masse et à argilites gris foncé et noir depuis Greinerville jusque Kasongo et tout le Maniema.

J'aurai l'occasion de revenir sur cette question dans une autre note dans laquelle je tenterai de faire les raccords de proche en proche en partant de Greinerville pour arriver au Maniema ;

5) Les questions des altitudes auxquelles on retrouve actuellement les divers lambeaux, posent un autre problème, celui de l'importance des déplacements verticaux des divers blocs séparés par des failles. Au bord d'un fossé tectonique aussi important que celui du lac Tanganyika, on ne doit pas s'étonner de trouver des déplacements de l'ordre de plusieurs centaines de mètres en verticale ;

6) Les conclusions de A. JAMOTTE, ainsi que les comparaisons qu'il tentait d'établir [3, planches annexes et textes relatifs à la Kabumba], [5, pp. 39 à 50] doivent être revues à la lumière des nouvelles observations. Il faudrait voir notamment ce que valent ces dernières pour la rivière Kagulube toute proche ;

7) Les conclusions pratiques à tirer de cette étude sont les suivantes : Les dépôts de la base de la Lukuga ont été très continus sur un grand espace. N'en fut-il pas de même des couches charbonneuses ? Lorsque le charbon aura acquis une valeur industrielle, ne devra-t-on pas chercher les couches charbonneuses, notamment vers le Nord, en utilisant l'idée de P. FOURMARIER du maintien de faciès suivant les directions parallèles aux grandes failles principales ?

Le 19 janvier 1957.

BIBLIOGRAPHIE

- [1] FOURMARIER, P., Le bassin charbonnier d'âge permo-triasique de la Lukuga (*Ann. de la Soc. géologique de Belgique*. Publications relatives au Congo belge, t. XLI, 1913-1914, pp. C. 77-C 227, 18 fig., pl. II à VIII).
- [2] FOURMARIER, P., Note au sujet du bassin charbonnier du Tanganyika (*Bulletin de l'Institut Royal Colonial Belge*, T. VI, 1935, pp. 486-493, 1 fig.).
- [3] JAMOTTE, A., Esquisse géologique du bassin charbonnier du Tanganyika (*Ann. Soc. géologique de Belgique*. Publications relatives au Congo belge, T. LIII, 1924-1930, pp. C 35-45, 3 pl.).
- [4] JAMOTTE, A., Contribution à l'étude géologique du bassin charbonnier de la Lukuga (Comité Spécial du Katanga, *Annales du Service des Mines*, T. II, 1931, pp. 1-75, 12 fig., 8 planches).
- [5] JAMOTTE, A., État actuel de nos connaissances sur le bassin charbonnier du Tanganika au sud d'Albertville (Comité Spécial du Katanga, *Annales du Service des Mines*, T. XIV, 1949, pp. 33-52, 5 fig.).

**G. Neujean et V. Van Straelen. — Rapport
sur un travail de MM. F. Evens et collab., intitulé :
« Dispersion géographique des glossines au Congo belge
et au Ruanda-Urundi ».**

Lors de sa première réunion à Londres en 1949, le Comité scientifique international de recherche sur les Trypanosomiasés a souligné l'intérêt qui s'attachait à avoir de bonnes cartes montrant la répartition des tsés-tsés. Les Britanniques, les Français et les Portugais ont, de leur côté, procédé à des prospections dans ce sens et présenté aux réunions suivantes du Comité des cartes provisoires. Chez nous, c'est tout spécialement M. HENRARD, D^r Sc. et le D^r F. EVENS qui ont entrepris la mise au point demandée.

Le présent travail du D^r EVENS et de ses collaborateurs constitue un des jalons dans cet inventaire de longue haleine.

Il comporte un texte assez court, d'une douzaine de pages, une carte du Ruanda-Urundi, un glossaire d'une quarantaine de pages et une bibliographie relevant 24 publications.

Une première partie du travail, la moins importante à vrai dire, complète une publication antérieure sur la dispersion géographique des glossines au Congo belge.

La seconde, la plus importante, expose la répartition, telle qu'elle est connue à ce jour, des différentes espèces de glossines rencontrées au Ruanda-Urundi. Leur localisation géographique est figurée sur la carte annexée. La communication se termine par des considérations d'ordre général sur l'importance sanitaire des différents *fly-belts* tant du point de vue humain qu'animal.

Le travail donne pour chaque cas la station de récolte, éventuellement le nom du collecteur et le nom de celui qui a identifié les glossines ou publié l'étude s'y rattachant.

Il suit donc les règles habituelles en la matière. De plus, les sigles employés sont conformes aux recommandations du Comité international.

Nous proposons la publication de cette étude sous forme d'un mémoire, d'autant plus que ce genre de travail a été recommandé par les spécialistes en la matière à l'échelon international.

19 janvier 1957.

R. Mouchet et G. Neujean. — Rapport sur un travail de MM. K. Holemans et A. Lambrechts, intitulé : « Études sur le Kwashiorkor ».

Les auteurs sont bien connus de l'Académie et ne demandent plus à être présentés. Continuant leur fructueuse collaboration, ils nous présentent deux études sur le *Kwashiorkor*.

La première concerne l'influence de différentes farines sur la stéatorrhée du Kwashiorkor.

La seconde est un exposé du traitement adopté par les auteurs.

Nous les résumerons successivement :

1. — INFLUENCE DE DIFFÉRENTES FARINES SUR LA STÉATORRHÉE DU KWASHIORKOR.

On sait à l'heure actuelle que la farine de froment (et notamment le gluten), exerce une action néfaste sur la stéatorrhée de la maladie cœliaque. Les auteurs ont voulu chercher si cette farine et d'autres aliments hydrocarbonés agissent de la même façon sur la stéatorrhée du Kwashiorkor.

Chez 4 enfants atteints de cette maladie, les graisses fécales ont été dosées journellement pendant plusieurs semaines (2 à 7), alors que le régime contient entre autres aliments soit du manioc, soit du riz, soit de la farine de froment.

Il ressort de cette étude documentée que la stéatorrhée du Kwashiorkor est modérée et correspond à un coefficient d'absorption de 81 %, comme les mêmes

auteurs l'avaient déjà démontré antérieurement. La diarrhée n'est pas un symptôme fréquent dans cette maladie dans laquelle les selles sont un peu plus volumineuses que normalement, ce qui est dû uniquement à une hydratation plus forte ; l'extrait sec est pratiquement le même que chez l'enfant normal de même âge au régime mixte.

La farine de froment n'exerce aucune action défavorable, ni sur la stéatorrhée ni sur le poids frais ou sec des selles. Les farines de manioc ou de riz se comportent de la même façon.

Les auteurs peuvent conclure :

1^o Que la stéatorrhée du Kwashiorkor n'est pas de la même origine que dans la maladie coeliaque ;

2^o Que la farine de manioc peut être utilisée comme source de calories à prix réduit et d'usage coutumier dans le traitement du Kwashiorkor.

2. — LE TRAITEMENT RATIONNEL DU KWASHIORKOR AU CONGO BELGE.

Les auteurs ont utilisé un régime mixte pour traiter 50 cas de Kwashiorkor. La composition de ce régime est basée sur les considérations physiopathologiques concernant le métabolisme azoté et le fonctionnement intestinal dans cette maladie, que les auteurs ont longuement étudiée dans des travaux antérieurs. Le régime contient peu de lait écrémé ou entier ; les aliments administrés ont été choisis pour leur nature coutumière, leur production locale et leur prix modéré (viande, poissons, arachides, manioc). Le goût des malades est respecté, ce qui est très important chez des individus anorexiques pour lesquels la réussite du traitement dépend de la quantité — et non de la qualité — des protéines et des calories qu'ils ingèrent. La mortalité a été de 18 % chez

les enfants, alors que tous les adultes ont guéri. L'étude quantitative détaillée du régime absorbé par les malades comparée à leur évolution, montre que l'issue fatale s'est produite chez les enfants qui n'ont absorbé en moyenne, que 2, 3 g/kg/24 heures, et 66 calories/kg/24 heures, alors que ceux qui ont guéri ont absorbé 3, 9 g de protéines/kg et 100 cal/kg/24 heures. Les auteurs insistent sur la nécessité de fournir aux malades atteints de Kwashiorkor, non seulement un apport satisfaisant en protéines, mais aussi et surtout une couverture calorique très large, qui aura pour effet d'exercer une action d'épargne sur la consommation azotée.

Tenant compte des connaissances physiopathologiques dans la malnutrition, des considérations ci-dessus, et de l'inappétence des malades, on peut composer un régime mixte riche en protéines et en calories et relativement bien accepté.

CONCLUSION.

Nous croyons qu'il est inutile d'insister sur l'intérêt qui s'attache à ces travaux.

L'Académie a accepté certains travaux antérieurs.

Ceux-ci s'inscrivent dans la continuité d'un programme qui s'est avéré fructueux.

Aussi les rapporteurs en recommandent-ils la publication.

Le 19 janvier 1957.

Séance du 16 février 1957.

Zitting van 16 februari 1957.

Séance du 16 février 1957.

La séance est ouverte à 14 h 30 sous la présidence de M. P. Gérard, président de l'Académie.

Sont en outre présents : MM. H. Buttgenbach, A. Du-bois, P. Fourmarier, L. Mottouille, R. Mouchet, G. Passau, M. Robert, membres titulaires et honoraires ; MM. A. Asselberghs, P. Brutsaert, L. Cahen, A. Castille, A. Duren, J. Gillain, J. Lepersonne, F. Mathieu, G. Mortelmans, G. Neujean, J. Opsomer, M. Sluys, J. Thoreau, R. Vanbreuseghem, Ch. Van Goidsenhoven, J. Van Riel, membres associés ; M. J. Jadin, membre correspondant, ainsi que M. E.-J. Devroey, secrétaire perpétuel et M. M. Walraet, secrétaire des séances.

Excusés : MM. R. Bruynoghe, P. Gourou, L. Hauman, J. Kufferath, W. Robyns, J. Schwetz, V. Van Straelen.

Communication administrative : Nonimations.

Voir p. 446.

Vœu en faveur de l'intensification de l'action médicale dans les régions nord-est du Congo.

La Classe,

Ayant entendu, en sa séance du 19 janvier 1957, les exposés faits par ses membres MM. H. Buttgenbach et M. Van den Abeele, sur l'état de certains groupements de populations (voir p. 374), et notamment des Azande, établis dans le nord de la Province Orientale ;

Considérant que l'état sanitaire de ces populations inspire de sérieuses inquiétudes et que leur situation démographique est défavorable ;

Considérant l'intérêt que présentent ces populations et la nécessité urgente de prendre des mesures en vue de parer au danger de dépopulation ;

Zitting van 16 februari 1957.

De zitting werd geopend te 14 u 30, onder voorzitterschap van de H. P. Gérard, voorzitter van de Academie.

Aanwezig : de HH. H. Buttgenbach, A. Dubois, P. Fourmarier, L. Mottouille, R. Mouchet, G. Passau, M. Robert, ere- en titelvoerende leden ; de HH. A. Asselberghs, P. Brutsaert, L. Cahen, A. Castille, A. Duren, J. Gillain, J. Lepersonne, F. Mathieu, G. Mortelmans, G. Neujean, J. Opsomer, M. Sluys, J. Thoreau, R. Vanbreuseghem, Ch. Van Goidsenhoven, J. Van Riel, buitengewone leden ; de H. J. Jadin, corresponderend lid, alsook de HH. E.-J. Devroey, vaste secretaris en M. Walraet, secretaris der zittingen.

Verontschuldigd : de HH. R. Bruynoghe, P. Gourou, L. Hauman, J. Kufferath, W. Robyns, J. Schwetz, V. Van Straelen.

Administrative mededeling : Benoemingen.

Zie blz. 447.

Wens ter bevordering van de geneeskundige zorgen in het Noord-Oosten van Belgisch-Congo.

De Klasse,

Na in haar zitting van 19 [januari 1957 de uiteenzetting gehoord te hebben van haar leden, de HH. H. Buttgenbach en M. [Van den Abeele (zie blz. 375), over de toestand van zekere bevolkingsgroepen, meer bepaald van deze der Azande, gevestigd in het Noorden van de Oostelijke Provincie ;

Overwegend dat de gezondheidstoestand van deze bevolking ernstige onrust wekt, en dat haar demografische toestand ongunstig is ;

Overwegend dat deze bevolkingen belangwekkend zijn en dat dringend maatregelen dienen getroffen te worden om het gevaar van ontvolking te voorkomen ;

Émet le vœu que l'attention particulière du Ministre des Colonies et du Gouverneur général du Congo belge soit attirée sur ce problème ;

Suggère qu'une action médicale et sociale intensive y soit entreprise sans retard par une organisation spécialement créée à cette fin et rompue à cette pratique par une longue expérience ;

Charge le Secrétaire perpétuel, de transmettre ce vœu à M. le Ministre des Colonies.

**Vœu tendant à enrayer les progrès de l'alcoolisme
au Congo belge et au Ruanda-Urundi.**

La Classe,

Ayant pris connaissance de la note établie par le Dr *L. Mottouille* (voir p. 384), au sujet du danger d'alcoolisation des Congolais et du nouveau régime des boissons alcooliques au Congo belge ainsi que des vœux émis par :

L'Académie royale de Médecine de Belgique,
La Société royale de Médecine mentale de Belgique,
La Société belge de Neurologie,
La Ligue belge d'Hygiène mentale,
L'Assemblée du Conseil protestant du Congo,
La Fédération des Ligues antialcooliques catholiques,
Le Conseil supérieur d'Hygiène coloniale,
La Société belge de Médecine tropicale ;

Considérant,

Que l'alcoolisation de masse se fait au cabaret où se débitent librement des spiritueux ou d'autres boissons titrant plus de 6° d'alcool ;

Que la prohibition totale de l'alcool a donné dans certains pays des résultats aussi déplorables que ceux de la vente libre de l'alcool ;

Que la législation en vigueur en Belgique s'est révélée

Drukt de wens uit dat de bijzondere aandacht van de Minister van Koloniën en van de Gouverneur-Generaal op dit vraagstuk zou gevestigd worden ;

Stelt voor dat er onverwijld een krachtige geneeskundige en sociale actie zou ondernomen worden, door een speciaal voor dit doel opgericht organisme dat op dit gebied over een grote ervaring beschikt ;

Geeft aan de Vaste Secretaris opdracht deze wens over te brengen aan de Minister van Koloniën.

**Wens ter bestrijding van het voortschrijden
van het alcoholisme in Belgisch-Congo en Ruanda-Urundi.**

De Klasse,

Na kennis genomen te hebben van de nota opgesteld door Dr L. Mottoulle (zie blz. 384), over het gevaar van het voortschrijden van het alcoholisme voor de inlanders, en over het nieuwe regime der alkoholische dranken in Belgisch-Congo, alsook van de wensen geuit door :

- De « Académie royale de Médecine de Belgique »,
- De « Société royale de Médecine mentale de Belgique »,
- De « Société belge de Neurologie »,
- De « Ligue belge d'Hygiène mentale »
- De « Assemblée du Conseil protestant du Congo »,
- De « Fédération des Ligues antialcooliques catholiques »,
- De Hoge Raad voor Koloniale Volksgezondheid,
- De « Société belge de Médecine tropicale » ;

Overwegend dat de massa zich alcoholiseert in de drankgelegenheden waar geestrijke dranken en dranken met een alcoholgehalte van meer dan 6^o, vrij verkocht worden ;

Dat een volledig verbod van de verkoop van alcohol in een aantal landen een even ongunstig resultaat had als de vrije verkoop ;

Dat de desbetreffende wetgeving in België in het

et demeure un moyen très efficace de lutte contre l'alcoolisme ;

Émet le vœu que les mesures suivantes soient mises en vigueur au Congo belge :

a) *Instauration d'un régime des boissons alcooliques similaire à celui qui s'est montré si efficace en Belgique et sans qu'une distinction soit opérée entre les Blancs et les Noirs ;*

b) *Répression très sévère de l'ivresse publique ;*

c) *Limitation étroite des heures d'ouverture des débits de boisson ;*

d) *Enseignement antialcoolique dans toutes les classes des établissements d'enseignement et propagande antialcoolique par la voie de conférence, de films, de lecture, etc...*

Charge le Secrétaire perpétuel de transmettre ce vœu à M. le Ministre des Colonies.

L'Iturine, nouvel antibiotique d'origine congolaise.

Se ralliant aux conclusions des deux rapporteurs, MM. A. Dubois et A. Castille (voir p. 448), la Classe décide l'impression, dans la collection des *Mémoires in-8°*, du travail de MM. DELCAMBE et DEVIGNAT, intitulé comme ci-dessus et remanié conformément aux suggestions des rapporteurs.

Élisabethville, essai de géographie urbaine.

Se ralliant aux conclusions des rapporteurs, MM. P. Gourou (voir p. 446) et M. Robert, la Classe décide l'impression, dans la collection des *Mémoires in-8°*, du travail de M^{lle} A. CHAPÉLIER, intitulé comme ci-dessus, moyennant modifications suggérées par les rapporteurs.

verleden en thans nog, een zeer doelmatig middel bleek in de strijd tegen het alcoholisme,

Drukt de wens uit dat volgende maatregelen in Belgisch-Congo zouden getroffen worden:

a) *Het instellen van een regime der alcoholische dranken gelijkend op datgene dat in België zo doelmatig bleek, en zonder dat hierbij onderscheid wordt gemaakt tussen Blanken en Zwartten;*

b) *Een zeer strenge beteugeling van de openbare dronkenschap;*

c) *Het scherp beperken van de uren gedurende dewelke de drankgelegenheden geopend zijn;*

d) *Anti-alkoholische voorlichting in alle klassen der onderwijsinstellingen, en anti-alkoholische propaganda door middel van voordrachten, film, lectuur, enz...*

Geeft aan de Vaste Secretaris opdracht deze wens over te brengen aan de Heer Minister van Koloniën.

Iturine, een nieuw antibiotica van Congolese oorsprong.

Zich aansluitend bij de besluiten der twee verslaggevers, de HH. *A. Dubois* en *A. Castille* (zie blz. 448), besluit de Klasse tot het drukken, in de *Verhandelingenreeks in-8*, van het werk van de HH. DELCAMBE en DEVIGNAT, getiteld zoals hierboven en verwerkt volgens de aanbevelingen der verslaggevers.

Elisabethstad, bijdrage tot de stadsgeografie.

Zich aansluitend bij de besluiten van de verslaggevers, de HH. *P. Gourou* (zie blz. 446) en *M. Robert*, besluit de Klasse tot het drukken in de *Verhandelingenreeks in-8^o* na inachtnaam van enkele door de verslaggevers voorgestelde wijzigingen, van het werk van M^{ej} A. CHAPÉLIER, getiteld zoals hierboven.

De zitting wordt te 15 u opgeheven.

Hommage d'ouvrages.

Aangeboden werken.

Notre Confrère M. V. Van
Straelen ⁽¹⁾ a adressé à la
Classe :

Onze confrater de H. V. Van
Straelen ⁽²⁾ heeft aan de Klasse
laten geworden :

Exploration du Parc national de la Garamba, Mission H. DE
SAEGER, fasc. 2, DENISOFF, I., avec la coll. de J. CROEGAERT,
Les sols du Parc national de la Garamba, I. Caractères et
analyses (Institut des Parcs nationaux du Congo belge, Bru-
xelles 1956, 54 pp., 8 pl., 4 cartes).

—, fasc. 6, NOIRFALISE, A., Le milieu climatique (Institut des
Parcs nationaux du Congo belge, Bruxelles, 1956, 76 pp.).

Le *Secrétaire perpétuel* dé-
pose ensuite sur le bureau les
ouvrages suivants :

De *Vaste Secretaris* legt daar-
na op het bureau de volgende
werken neer :

BELGIQUE — BELGIË :

VAN MOESEKE, P., Kapitaalstudie en Rendabiliteit der Inlandse
Landbouwbedrijven (Verhandeling voorgelegd tot het be-
halen van de graad van Tropisch Lb. Ir. — Gent, Rijksuni-
versiteit, Gent, 1956, 1956, 181 blz.).

EUROPE — EUROPA

PAYS-BAS — NEDERLAND :

HENDRIKS, J. A. H., Het Ielydorpplan in Suriname, inleiding
tot het vraagstuk van de landontwikkeling op arme gronden
in een tropisch gebied (Bibliotheek der Landbouwhogeschool,
Wageningen, 1956, 120 blz.).

⁽¹⁾ M. V. Van *Straelen* est président de l'Institut des Parcs nationaux du
Congo belge.

⁽²⁾ De H. V. Van *Straelen* is voorzitter van het Instituut der Nationale Parken
van Belgisch-Congo.

U. R. S. S. — U. S. S. R. :

Kozlov, P. M., Sanitarnaja statistika, posobie dlja sanitarnyh statistikov (= Statistique sanitaire, manuel des statistiques sanitaires (= Éditions de Littérature médicale de l'État, Moscou, 1955, 232 pp.).

AFRIQUE — AFRIKA

TANGANYIKA TERRITORY :

Wilcockson, W. H., Preliminary Notes on the Geology of Kilimanjaro (Extrait de *Geological Magazine*, 93, 1956, n° 3, pp. 218-288, Don du Geological Survey, Dodoma).

La séance est levée à 15 h.

P. Gourou.—**Rapport sur le mémoire de M^{elle} A. Chapelier,**
intitulé : « Élisabethville, essai de géographie urbaine ».

M^{elle} A. CHAPELIER, docteur en sciences géographiques de l'Université de Liège, a consacré un mémoire au sujet précité. Il s'agit d'un texte de 131 pages dactylographiées, qu'accompagnent 11 photographies, 17 tableaux statistiques et 6 cartes hors-texte (I. Carte générale au 1/40.000, II. Carte des quartiers au 1/20.000, III. Carte de la densité de population au 1/20.000, IV. Les développements successifs, au 1/20.000, V. Plan d'ensemble du Centre extra-coutumier urbain d'Élisabethville, VI. Quartiers ruraux du Centre extra-coutumier et exploitations agricoles des colons européens au 1/20.000).

L'auteur examine successivement : la situation et le site, le paysage urbain, la population, les fonctions. Quatre grandes parties, qui sont traitées de façon dense et sobre. Pour chacune de ces parties, la contribution de l'auteur est intéressante et valable. Je me permets de rappeler ici que cette étude d'Élisabethville est extraite d'un travail bien plus long que l'auteur avait consacré à « Élisabethville, Jadotville et Kolwezi » (et qui comprenait 406 pages de texte et 133 pages d'annexes). Ayant lu le travail précédent, je considère que le mémoire qui nous est présenté est en grand progrès, pour le plan général et pour la forme.

Je pense que ce travail mérite d'être publié par notre Académie ; peut-être serait-il judicieux de conseiller à l'auteur d'apporter certaines modifications à la présentation de ses cartes : la carte I pourrait être réduite et incorporée au texte ; il en est de même de la carte V (qui

devrait recevoir une échelle) et de la carte VI. Les cartes II, III et IV resteront hors texte, mais doivent être publiées en noir ; des jeux de trame rendent ce procédé très valable.

En résumé, l'étude de M^{elle} A. Chapelier traite de façon satisfaisante les problèmes que posent la description et l'explication d'un organisme urbain dont le développement, réalisé en quelques dizaines d'années, a permis de rassembler plus de 100.000 habitants dans une contrée qui était auparavant quasi déserte.

Après avoir exprimé un avis favorable à la publication de ce mémoire par notre Académie, je précise que je me rangerai à l'opinion quelle qu'elle soit, favorable ou défavorable, qui sera formulée par notre collègue M. Maurice ROBERT. Par son expérience katangaise et évilloise, M. Maurice ROBERT peut parler de ce mémoire avec une autorité devant laquelle je m'incline par avance.

Bruxelles, 27 janvier 1957.

A. Castille. — Rapport sur un travail de MM. Devignat et Delcambe, intitulé : « L'Iturine, nouvel antibiotique d'origine congolaise » (*).

Le travail que MM. DEVIGNAT et DELCAMBE présentent à l'appréciation de notre Compagnie a fait déjà l'objet de nombreuses publications parues aux *C. R. de la Société de Biologie*, aux *Archives Internationales de Physiologie et de Dermatologie* et dans la *Revue de l'Industrie chimique belge*.

Il concerne l'Iturine, antibiotique isolé d'une souche de *Bacillus subtilis var. Ituriensis*.

Les auteurs donnent en détail le procédé d'extraction de trois groupes de principes actifs dont les deux premiers sont lipidiques tandis qu'un troisième, l'Iturine, est de nature peptidique.

Les auteurs se sont attachés à isoler l'Iturine et en font l'étude physico-chimique, en déterminent le spectre antibiotique et la toxicité et communiquent le résultat de quelques essais cliniques.

Ils ont fait de sérieux efforts pour isoler des cultures du *Bacillus subtilis*, un antibiotique dont ils ont soigneusement déterminé certaines propriétés.

Si les auteurs étaient parvenus à préparer l'Iturine sous forme d'un composé chimique bien défini, je n'aurais pas hésité à émettre un avis très favorable à l'impression du mémoire, quoique l'essentiel en ait déjà paru dans d'autres revues.

Peut-être pourrait-on encourager les auteurs à activer

(*) Voir Bulletin 1956, IV, p. 1102.

leurs efforts en vue de la préparation d'une Iturine pure et réserver notre avis en attendant.

Je laisse, cependant, à notre Compagnie le soin d'en décider.

Le travail sous revue comprend les subdivisions suivantes :

- I. Introduction.
- II. Description et caractères de la souche productrice.
- III. Complexité des jus de culture bruts.
- IV. Lipoïdes accompagnant l'Iturine.
- V. Préparation de l'Iturine purifiée.
- VI. Propriétés physiques de l'Iturine.
- VII. Propriétés chimiques de l'Iturine.
- VIII. Activités biologiques de l'Iturine.
- IX. Caractères permettant de différencier l'Iturine des autres antibiotiques peptidiques.
- X. Essais cliniques.
- XI. Conclusion générale.
- XII. Postface.

Bruxelles, le 21 janvier 1957.

CLASSE DES SCIENCES TECHNIQUES

Séance du 25 janvier 1957.

La séance est ouverte à 14 h 30 sous la présidence de M. C. Camus, directeur.

Sont en outre présents : MM. J. Beelaerts, R. Bette, I. de Magnée, E.-J. Devroey, P. Fontainas, M. Legraye, M. Van de Putte, R. Vanderlinden, membres titulaires ; MM. F. Bultot, F. Campus, E. De Backer, S. De Backer, M. Denaeyer, R. du Trieu de Terdonck, P. Evrard, A. Lederer, E. Mertens, P. Sporcq, L. Tison, J. Verdeyen, membres associés, M. J. Quets, membre correspondant, ainsi que M. M. Walraet, secrétaire des séances.

Excusés : MM. R. Anthoine, R. Deguent, M. De Roover, P. Geulette, G. Gillon, J. Lamoën, P. Lancsweert, G. Moulaert, F. Olsen, J. Van der Straeten.

Communication administrative : Nominations.

Le *Secrétaire perpétuel* annonce que :

1^o Par arrêté royal du 21 janvier 1957, M. P. Gérard, directeur de la Classe des Sciences naturelles et médicales, a été nommé président de l'Académie royale des Sciences coloniales pour 1957.

Les bureaux des Classes sont dès lors constitués comme suit :

- | | | |
|--------------------------|----------------|---------------------|
| 1 ^{re} Classe : | Directeur | : M. N. De Cleene ; |
| | Vice-directeur | : M. N. Laude ; |
| 2 ^{me} Classe : | Directeur | : M. P. Gérard ; |
| | Vice-directeur | : M. L. Hauman ; |
| 3 ^{me} Classe : | Directeur | : M. C. Camus ; |
| | Vice-directeur | : M. M. Legraye. |

KLASSE VOOR TECHNISCHE WETENSCHAPPEN

Zitting van 25 januari 1957.

De zitting werd geopend te 14 u 30 onder voorzitterschap van de H. C. Camus, directeur.

Aanwezig : de HH. J. Beelaerts, R. Bette, I. de Magnée, E.-J. Devroey, P. Fontainas, M. Legraye, M. Van de Putte, R. Vanderlinden, titelvoerende leden ; de HH. F. Bultot, F. Campus, E. De Backer, S. De Backer, M. Denaeyer, R. du Trieu de Terdonck, P. Evrard, A. Lederer, E. Mertens, P. Sporcq, L. Tison, J. Verdeyen, buitengewone leden ; de H. J. Quets, corresponderend lid, alsook de H. M. Walraet, secretaris der zittingen.

Verontschuldigd : de HH. R. Anthoine, R. Deguent, M. De Roover, P. Geulette, G. Gillon, J. Lamoen, P. Lancsweert, G. Moulaert, F. Olsen, J. Van der Straeten.

Administratieve mededeling. Benoemingen.

De *Vaste Secretaris* deelt mede dat :

1^o Bij koninklijk besluit van 21 januari 1957, de H. P. Gérard, directeur van de Klasse voor Natuur- en Geneeskundige Wetenschappen, tot voorzitter benoemd werd van de Koninklijke Academie voor Koloniale Wetenschappen voor 1957.

De bureaus der Klassen zijn aldus als volgt samengesteld :

- 1^{ste} Klasse : Directeur : de H. N. de Cleene ;
Vice-directeur : de H. N. Laude ;
- 2^{de} Klasse : Directeur : de H. P. Gérard ;
Vice-directeur : de H. L. Hauman ;
- 3^{de} Klasse : Directeur : de H. C. Camus ;
Vice-directeur : de H. M. Legraye.

2^o Par arrêté ministériel du 22 janvier 1957, MM. *A. Dubois* et *N. Laude* ont été nommés membres de la Commission administrative pour un terme de trois ans, en remplacement de *M. J. Rodhain*, décédé, et de *M. F. Dellicour*, élevé à l'honorariat.

Note bibliographique sur les diamants de Sibérie.

M. I. de Magnée présente une communication qu'il a rédigée sur ce sujet.

Influence du jeu d'une hélice dans les tuyères Kort en usage sur certains remorqueurs fluviaux au Congo belge.

M. A. Lederer présente une communication intitulée comme ci-dessus (voir p. 456).

Commission de la Biographie Coloniale Belge.

La Classe désigne *M. M. Van de Putte* pour remplacer feu *R. Cambier* comme délégué à la Commission de la Biographie Coloniale Belge.

Hommage d'ouvrages.

Aangeboden werken.

De notre Confrère *M. W. Bourgeois*: (1)

Van onze Confrater *H. W. Bourgeois*: (2)

BOURGEOIS, W., Discours prononcé le 11 novembre 1956 par Monsieur *Walther Bourgeois*, recteur et président du Conseil d'Administration de l'Université officielle du Congo belge et du Ruanda-Urundi, à l'occasion de la séance solennelle d'ouverture de l'année académique 1956-1957 (10 pages dactylographiés).

(1) *M. W. Bourgeois* est recteur de l'Université officielle du Congo belge et du Ruanda-Urundi.

(2) De *H. W. Bourgeois* is rector van de Officiële Universiteit van Belgisch-Congo en van Ruanda-Urundi.

2^o Bij ministerieel besluit van 22 januari 1957, de HH. *A. Dubois* et *N. Laude* benoemd werden tot leden van de Bestuurscommissie voor een termijn van drie jaar, ter vervanging van de *H. J. Rodhain*, overleden, en de *H. F. Dellicour*, verheven tot het erelidmaatschap.

Bibliografische nota betreffende de diamanten van Siberië.

De *H. I. de Magnée* stelt een mededeling voor die hij over dit onderwerp heeft opgesteld.

Invloed van de schroefspeling in de Kortstraalbuizen, die gebruikt worden in zekere riviersleepboten van Congo.

De *H. A. Lederer* stelt een mededeling voor, getiteld zoals hierboven (voir p. 456).

Commissie voor de Belgische Koloniale Biografie.

De Klasse duidt de *H. M. Van de Putte* aan, om wijlen *R. Cambier* als afgevaardigde te vervangen bij de Commissie voor de Belgische Koloniale Biografie.

Geheim comité.

Akte wordt genomen van de aanvraag van 26 december 1956 van de *H. R. Anthoine* waarmee hij de toepassing vraagt, voor wat hem betreft, van artikel 4 (eerste alinea) der Statuten van de Academie.

Op eensluitend advies werd besloten deze aanvraag over te maken aan de *H. Minister van Koloniën*, met het oog op de bekrachtiging bij koninklijk besluit.

Tenslotte wordt overgegaan tot de verkiezing van de *H. Eud. De Backer* in hoedanigheid van titelvoerend lid.

De zitting wordt te 15 u 15 opgeheven.

- BOURGEOIS, W., Accueil des Étudiants par le Recteur (Université officielle du Congo belge et du Ruanda-Urundi, Élisabethville, 1956, 4 pages dactyl.).
- Université officielle du Congo belge et du Ruanda-Urundi, Programme des Cours (Élisabethville, 1956, 5 pages).
- Université officielle du Congo belge et du Ruanda-Urundi, Année académique 1956-1957 (5 pages dactylographiées).
- Université officielle du Congo belge et du Ruanda-Urundi, (Tableau du corps enseignant, Élisabethville, 1956, 3 pages).
- BUISSERET, A., Discours prononcé par M. A. Buisseret, ministre des Colonies, à l'occasion de l'inauguration de l'Université officielle d'Élisabethville, le 11 novembre 1956 (Université officielle du Congo belge et du Ruanda-Urundi, Élisabethville, 1956, 5 pages).

De notre Confrère M. le Van onze Confrater kanun-
chanoine L. Gillon ⁽¹⁾: nik L. Gillon ⁽²⁾ :

Université Lovanium, Léopoldville, Calendrier, Programme, Sommaire des Cours, Administration générale, Personnel enseignant, Personnel administratif, Documents, Année académique 1955-1956 (Université Lovanium, Léopoldville, 1956, 152 pp.).

Le *Secrétaire perpétuel* dé- De *Vaste Secretaris* legt daar-
pose ensuite sur le bureau les na op het bureau de volgende
ouvrages suivants : werken neer :

BELGIQUE — BELGIË :

Union Minière du Haut-Katanga, Compagnie du Chemin de Fer du Bas-Congo au Katanga, Société internationale forestière et minière du Congo, 1906-1956, Souvenir des manifestations organisées au Katanga et au Kasai, en juillet et août 1956, à l'occasion du cinquantenaire de l'Union Minière du Haut-Katanga (Bruxelles, 1956, 76 pp.).

⁽¹⁾ M. le chanoine L. Gillon est recteur de l'Université Lovanium.

⁽²⁾ Kanunnik L. Gillon is rector van de Universiteit Lovanium.

CONGO BELGE — BELGISCH-CONGO :

- Aperçu sur le canevas général altimétrique du Congo belge (Institut géographique du Congo belge, 2^{me} direction, Géodésie et Topographie, Léopoldville, 1956, 22 pp., 1 carte h.-t.).
VANDEPITTE, L. et ANCELOT, H., Le Plan décennal après 6 ans d'existence (Direction de l'Information, Gouvernement général, Léopoldville, 1956, 56 pp.).

EUROPE — EUROPA

PORTUGAL :

- In memoriam a Artur do Canto Resende, engenheiro geografo (heroi e martir de patria de patriatem Timor) (Sindicato nacional dos Engenheiros geografos, Lisbonne, 1956, 153 pp.).
FERRER DE LEMOS, A., Sur l'emploi de nivellements géométriques de précision dans l'observation d'ouvrages (RILEM, Réunion internationale des Laboratoires d'Essais sur les Matériaux et les Constructions, Communication présentée au Symposium sur l'Observation des Ouvrages réalisés au Laboratorio Nacional de Engenharia Civil — Lisboa — Portugal, en octobre 1956, 39 — Portugal — Thème 1a, 10 pp. — Don du Sindicato nacional dos Engenheiros geografos, Lisbonne).
VIEIRA RODRIGUES, O., Mesure des déplacements absolus des grands barrages portugais (*ibidem*, 38 — Portugal — Thèmes 1a et 3a, 27 pp. — Don du Sindicato nacional dos Engenheiros geografos, Lisbonne).

Comité secret.

Il est pris acte de la demande en date du 26 décembre 1956 de M. R. *Anthoine*, sollicitant l'application, en ce qui le concerne, de l'article 4 (premier alinéa) des Statuts de l'Académie. Il est décidé, de l'avis conforme unanime, de transmettre cette demande à M. le Ministre des Colonies, en vue d'approbation par arrêté royal.

Enfin, il est procédé à l'élection de M. *Eud. De Backer* en qualité de membre titulaire.

La séance est levée à 15 h 15.

A. Lederer. — Influence du jeu entre une hélice de propulsion et une tuyère Kort.

On discute fréquemment le jeu qu'il convient d'adopter entre une hélice de bateau et une tuyère Kort.

En principe, ce jeu doit être aussi réduit que possible, et l'ingénieur hollandais VAN MANEN [1] (*) a publié à ce sujet une courbe donnant la différence souhaitable entre les diamètres de l'hélice et de la tuyère.

Le diagramme *fig. 1* reproduit cette courbe ; en ordonnée, on a porté le jeu en mm entre l'extrémité de l'aile de l'hélice et la tuyère et, en abscisse, le diamètre en mètre de l'hélice.

Ainsi défini, le jeu est théorique et vraiment trop réduit pour être d'application pratique.

En effet, pour une hélice de 1,70 m de diamètre, le jeu serait de 4 mm ; pour une hélice de 3 m de diamètre, il serait de 5,9 mm seulement.

Il ne faut pas perdre de vue que la tuyère est une pièce de chaudronnerie dont la tolérance de fabrication est moindre que celle d'une pièce mécanique. En outre, il faut se réserver un jeu suffisant pour tenir compte de l'usure de la buselure d'étambot et pour éviter des difficultés lors du montage de l'hélice.

Quelle est l'influence du jeu entre hélice et tuyère sur la puissance de propulsion exigée pour accomplir une performance déterminée ?

Jusqu'à présent, on n'avait pas de données à ce sujet, mais un essai récent en bassin de carène sur un bateau propulsé par une hélice en tuyère Kort de 2,85 m de

(*) Les chiffres entre [] renvoient à la bibliographie, p. 462.

diamètre absorbant une puissance de 800 CV environ a permis de fixer les idées à ce sujet.

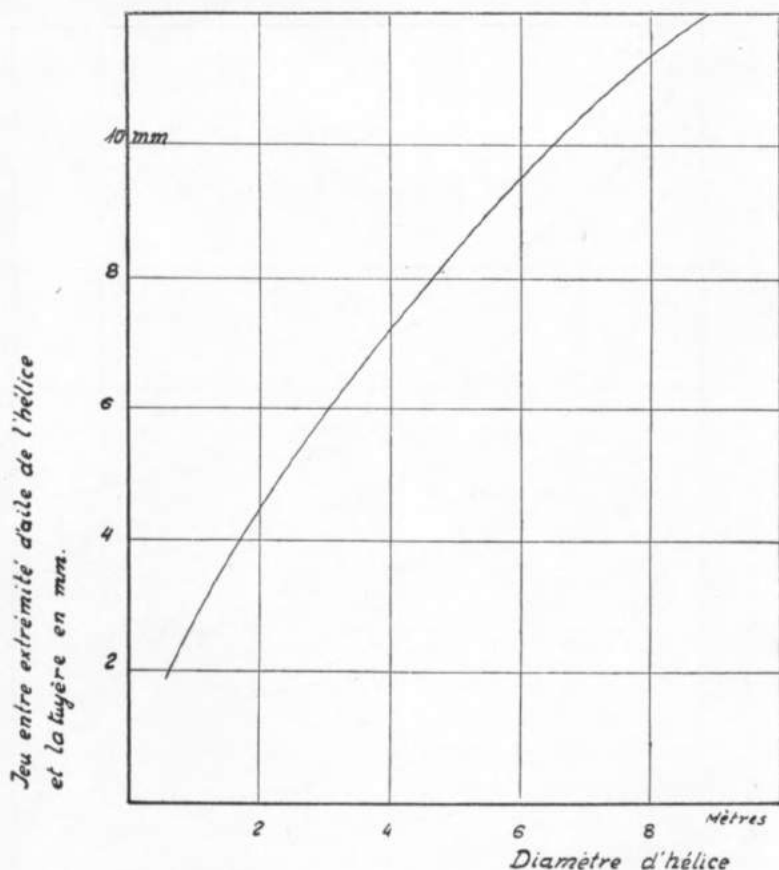


FIG. 1. — Courbe donnant le jeu souhaitable entre l'extrémité de l'aile de l'hélice et la tuyère.

Le diagramme de la *figure 2* représente une famille de courbes donnant l'augmentation de puissance à l'arbre en fonction de la vitesse. Chaque courbe se rapporte à un jeu différent entre l'extrémité de l'aile d'hélice et la tuyère.

L'examen de ce diagramme montre qu'avec l'hélice de 2,85 m et un jeu de 5 mm, l'augmentation de puissance

absorbée pour une vitesse déterminée est négligeable par rapport à la performance théorique avec un jeu nul.

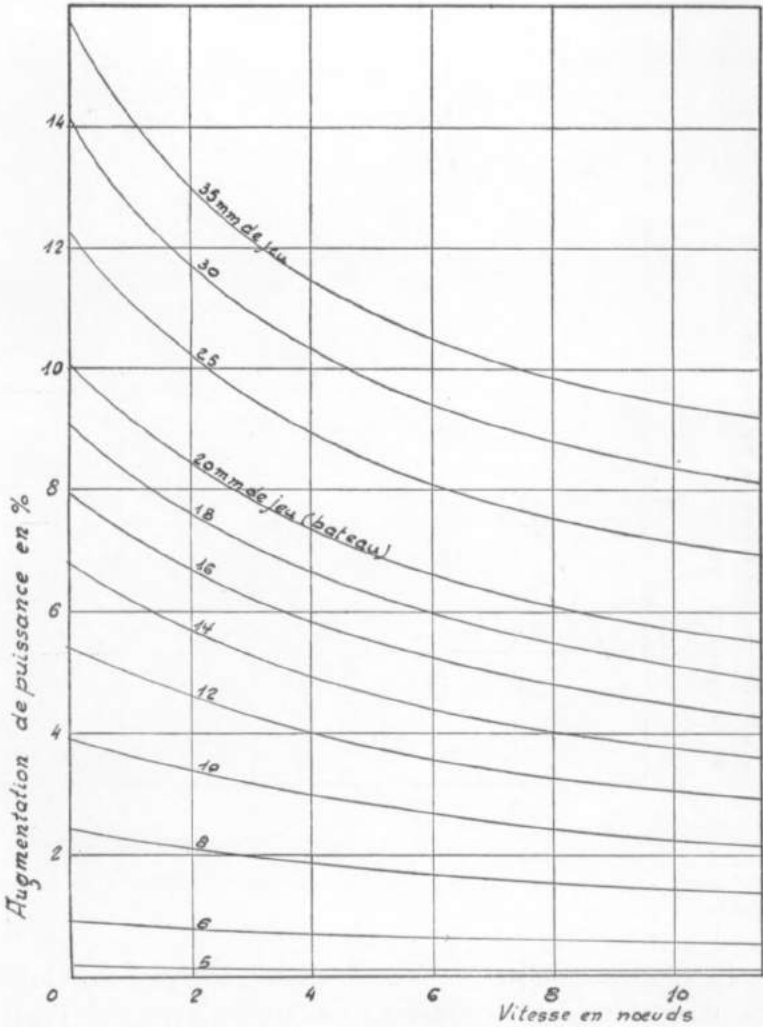


FIG. 2. — Courbes donnant l'augmentation de puissance à l'arbre en fonction de la vitesse.

Résultat d'essai sur modèle.

Diamètre d'hélice : ca 2,85 m.

Puissance à l'arbre : ca 800 d. h. p.

Jeu de l'hélice dans la tuyère : 5 à 35 mm.

Au fur et à mesure que la vitesse diminue, l'augmentation de puissance croît pour devenir maximum à vitesse nulle (épreuve au point fixe), et cela, quelle que soit l'importance du jeu.

Par exemple, avec un jeu de 10 mm, l'augmentation de puissance est de 2,25 % pour 10 nœuds, de 2,8 % pour 5 nœuds et de 3,9 % au point fixe ; avec un jeu de 30 mm, on a des augmentations de puissance de 8,35 %, de 9,8 % et de 14 % pour des vitesses respectives de 10 nœuds, de 5 nœuds et nulle.

A toutes les vitesses, lorsque le jeu augmente, la puissance absorbée croît.

Ainsi, pour une vitesse de 5 nœuds avec 10 mm de jeu, l'augmentation de puissance est de 2,8 %, avec 20 mm de jeu, elle vaut 6,9 % et avec 30 mm de jeu elle devient 9,8 %.

Ces chiffres montrent qu'il est important de réduire le jeu entre l'hélice et la tuyère et qu'il peut en résulter une économie de puissance appréciable.

Il semble souhaitable dans l'exemple de l'hélice de 2,85 m de ne pas dépasser un jeu de 10 mm, bien que le montage de l'hélice devienne moins aisé. Pour une hélice de pareille dimension, il est usuel d'adopter une différence de diamètre de 40 mm entre l'hélice et la tuyère, soit 20 mm de jeu entre l'extrémité de l'aile et la tuyère ; un gain de puissance de 4,1 % est possible pour une vitesse de 5 nœuds en limitant ce jeu à 10 mm.

Il s'agit d'un jeu relativement réduit, compte tenu de l'usure de la buselure d'étambot. On a coutume d'ailleurs de répartir la différence de diamètre de la façon suivante : $\frac{1}{3}$ vers le haut, $\frac{2}{3}$ vers le bas.

Dans l'exemple cité, cela conduirait à placer l'axe de rotation de l'hélice 3,3 mm au dessus de l'axe de la tuyère ; cela paraît acceptable.

Évidemment, pour admettre d'aussi faibles tolérances entre hélice et tuyère, il faut se montrer exigeant dans

l'exécution de la chaudronnerie et sur la précision d'alésage du tube d'étambot. Mais un bateau de haute performance ne s'obtient qu'avec une construction de qualité.

Le diagramme de la *figure 3* donne l'allure des courbes d'augmentation de puissance en fonction du jeu entre la tuyère et l'extrémité de l'aile de l'hélice.

De l'examen de ces courbes, il résulte que l'augmentation de puissance devient moins grande pour une différence de jeu déterminée lorsque celui-ci est grand.

Toutefois, puisque la tuyère est l'élément fixe, lorsque le jeu augmente, c'est le diamètre de l'hélice qui diminue.

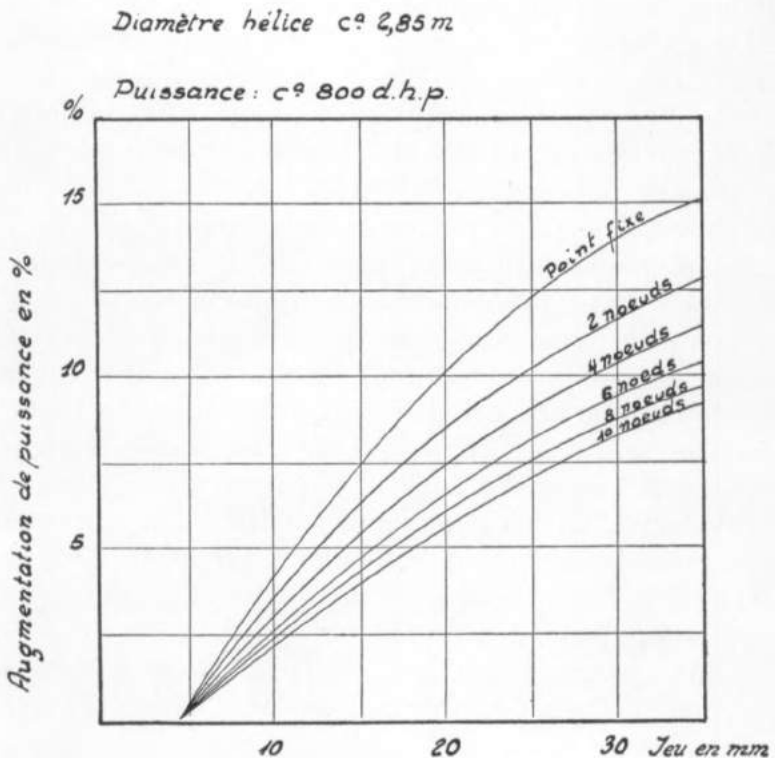


FIG. 3. — Allure des courbes d'augmentation de puissance en fonction du jeu entre la tuyère et l'extrémité de l'aile de l'hélice.

Il en résulte que les courbes de la *figure 3* auront une allure toujours ascendante, car si le jeu devient grand, non seulement l'effet de la tuyère sera réduit, mais le rendement propre de l'hélice diminue, car la superficie de la veine liquide attaquée décroît.

Dans le cas du navire pour lequel des essais ont eu lieu, l'hélice était relativement peu chargée, 125 CV par m². Le gain dû à la tuyère peut être calculé au moyen de la courbe publiée par Monsieur P. CHARDOME [2, p. 23, fig. 29] et [3].

Il y a lieu de calculer le facteur de charge $\frac{C. V. E.}{F\phi V^3}$ (C. V. E. = puissance effective en CV, $F\phi$ = surface disque de l'hélice en m², V = vitesse de navigation en m/sec) ; on trouve pour le bateau soumis aux essais un gain de 46 % au point fixe et pour des vitesses de 2, de 4, de 6, de 8 et de 10 nœuds des gains respectifs de 42 %, de 35 %, de 28 %, de 23 %, et de 16 %. Il s'agit des gains obtenus avec un jeu normal, c'est-à-dire 20 mm entre la tuyère et le bout d'aile de l'hélice pour une hélice de 2,85 m. Le supplément de gain possible par réduction du jeu est donc loin d'être négligeable.

Pour un gain du même ordre de grandeur, on fait parfois la dépense de paliers à rouleaux ou à billes.

Mieux adapter le diamètre de l'hélice dans la tuyère serait, sans aucun doute, moins onéreux.

Il serait extrêmement intéressant de contrôler sur le navire réel la corrélation avec les essais en bassin.

Malheureusement, ces contrôles sont assez coûteux, car il faut exécuter des hélices de diamètres différents et multiplier les mesures ; en effet, il n'est pas toujours aisé de relever avec certitude la puissance des navires et les lectures doivent être faites avec une précision suffisante pour la validité des comparaisons. Il s'agit en effet, non pas d'obtenir la lecture d'une grandeur absolue, mais de comparer la différence entre des lectures.

En conclusion, il est souhaitable de poursuivre des investigations dans ce domaine, car le gain de rendement possible semble loin d'être négligeable.

25 janvier 1957.

BIBLIOGRAPHIE

- [1] VAN MANEN, J. D., Resultaten van systematische proefnemingen met scheepsstraalbuissystemen (*Schip en Werf*, Nos 26 et 27, 17 et 31 décembre 1954, Rotterdam).
- [2] LEDERER, A., Du choix d'un propulseur pour bateau tropical (Académie royale des Sciences coloniales, Tome V, fasc. 1, 1956, Bruxelles).
- [3] CHARDOME, P., La propulsion en tuyère (Jubiléum V. I. V., 1953, Anvers).

Séance du 22 février 1957.

Zitting van 22 februari 1957.

Séance du 22 février 1957.

La séance est ouverte à 14 h 30 sous la présidence de M. C. *Camus*, directeur.

Sont en outre présents : MM. K. Bollengier, I. de Magnée, E.-J. Devroey, P. Fontainas, M. Legraye, F. Olsen, membres titulaires ; MM. F. Bultot, F. Campus, E. De Backer, S. De Backer, M. Denaeyer, R. du Trieu de Terdonck, P. Evrard, P. Kipfer, A. Lederer, M. l'écuyer E. Mertens de Wilmars, P. Sporcq, L. Tison, membres associés ; M. J. Quets, membre correspondant, ainsi que M. M. Walraet, secrétaire des séances.

Excusés : MM. H. Barzin, J. Beelaerts, R. Bette, R. Deguent, M. De Roover, G. Gillon, J. Lamoën, P. Lancsweert, G. Moulaert, M. Van de Putte, J. Van der Straeten.

Existe-t-il un cycle pluviométrique de 11 ans au Congo belge ?

M. F. *Bultot* résume la communication qu'il a rédigée sur ce sujet (voir p. 470).

Sur la pluie dévastatrice des 7 et 8 décembre 1956 à Léopoldville.

M. F. *Bultot* présente une note de M. J. PIRE intitulée comme ci-dessus (voir p. 480).

Les ressources portuaires du Bas-Congo.

M. E.-J. *Devroey* présente un mémoire intitulé comme ci-dessus (voir p. 486). Ce travail donne un aperçu des

Zitting van 22 februari 1957.

De zitting werd geopend te 14 u 30 onder voorzitterschap van de H. C. *Camus*, directeur.

Aanwezig: de HH. K. Bollengier, I. de Magnée, E.-J. Devroey, P. Fontainas, M. Legraye, F. Olsen, titelvoerende leden; de HH. F. Bultot, F. Campus, E. De Backer, S. De Backer, M. Denaeyer, R. du Trieu de Terdonck, P. Evrard, P. Kipfer, A. Lederer, Jonkheer E. Mertens de Wilmars, P. Sporcq, L. Tison, buitengewone leden; de H. J. Quets, corresponderend lid, alsook de H. M. Walraet, secretaris der zittingen.

Verontschuldigd: de HH. H. Barzin, J. Beelaerts, R. Bette, R. Deguent, M. De Roover, G. Gillon, J. Lamoen, P. Lancsweert, G. Moulaert, M. Van de Putte, J. Van der Straeten.

Bestaat er in Belgisch-Congo een 11 jarige pluviometrische cyclus ?

De H. F. *Bultot* geeft een samenvatting van zijn mededeling over dit onderwerp (zie blz. 470).

Over de verwoestende regenneerslag van 7 en 8 december 1956 te Leopoldstad.

De H. F. *Bultot* legt een nota voor van de H. J. PIRE, met de hierboven vermelde titel (zie blz. 480).

De mogelijkheden op havengebied van Beneden-Congo.

De H. E.-J. *Devroey* legt een verhandeling voor, met de hierboven vermelde titel (zie blz. 486).

études entre prises à la demande de M. le ministre A. BUISSERET par MM. K. Bollengier, E. De Backer et E.-J. Devroey sur les possibilités du trafic maritime dans le Bas-Congo, en vue des installations industrielles utilisatrices de courant à envisager par suite de l'équipement hydro-électrique du site d'Inga (voir p. 486). Ce travail sera publié dans les *Mémoires in-8°*.

Commission de l'Atlas général du Congo.

La Classe désigne M. M. *Legraye* comme délégué à la Commission de l'Atlas général du Congo, en remplacement de M. R. *Cambier*, décédé.

Hommage d'ouvrages.

Aangeboden werken.

De notre Confrère M. A. *Lederer* :

Van onze Confrater de H. A. *Lederer* :

LEDERER, A., Les chantiers navals au Congo belge (Journées d'Études des Transports au Congo belge, Bruxelles, 5 et 6 octobre 1956, pp. 261-287).

—, La remorque en poussée à l'Otraco et les *Integrated-Towboats* (*ibid.*, pp. 311-326).

Le *Secrétaire perpétuel* annonce que l'Académie a reçu en hommage une nouvelle et substantielle documentation cartographique réalisée à l'Institut Géographique du Congo belge (Léopoldville) et comprenant :

De *Vaste Secretaris* deelt mede dat de Academie een nieuwe en omvangrijke cartografische documentatie ontvangen heeft, die in het Geografisch Instituut van Belgisch-Congo (Leopoldstad) aangelegd werd. Deze documentatie omvat :

Carte des Régions photographiées à la date du 31.12.1956, échelle 1/8.000.000 (Institut Géographique du Congo belge, Léopoldville, 1957, 1 feuille).

Kasangulu, 1/2.000 (Institut géographique du Congo belge, Léopoldville, 36 feuilles).

Dit werk geeft een overzicht van de onderzoekingen, ondernomen op vraag van de H. minister A. BUISSERET, door de HH. *K. Bollengier*, *E. De Backer* en *E.-J. Devroey*, naar de mogelijkheden van het zeeverkeer in Beneden-Congo, dit met het oog op de stroomverbruikende fabrieken waarmee rekening moet gehouden worden ingevolge de hydro-electrische uitrusting van de plaats Inga (zie blz. 486). Dit werk zal in de *Verzamelingenreeks in-8°* gepubliceerd worden.

Commissie van de Algemene Atlas van Belgisch-Congo.

De Klasse duidt de H. *M. Legraye* aan als afgevaardigde in de Commissie van de Algemene Atlas van Belgisch-Congo, in vervanging van de H. *R. Cambier* die overleden is.

De zitting wordt gegeven om 16 u.

Bukavu, restitution régulière au 1/2.000 (Institut géographique du Congo belge, Léopolville, 27 feuilles).

Restitution simplifiée, présentation provisoire, 1/50.000, agrandissement du 1/200.000 régulier :

$\frac{N\ 3/27}{SE-2}$	$\frac{N\ 3/27}{SE-4}$	$\frac{N\ 2/28}{NE-2}$	$\frac{N\ 2/29}{NE-1}$	$\frac{N\ 2/29}{NE-2}$	$\frac{N\ 2/29}{NW-1}$	$\frac{N\ 2/29}{NW-2}$
$\frac{N\ 3/28}{SW-1}$	$\frac{N\ 3/28}{SW-2}$	$\frac{N\ 3/28}{SW-3}$	$\frac{N\ 3/28}{SW-4}$	$\frac{N\ 3/28}{SE-1}$	$\frac{N\ 3/28}{SE-2}$	$\frac{N\ 3/28}{SE-3}$
$\frac{N\ 3/28}{SE-4}$	$\frac{N\ 3/29}{SW-1}$	$\frac{N\ 3/29}{SW-2}$	$\frac{N\ 3/29}{SW-3}$	$\frac{N\ 3/29}{SW-4}$	$\frac{N\ 3/29}{SE-1}$	$\frac{N\ 3/29}{SE-2}$
$\frac{N\ 3/29}{SE-3}$	$\frac{N\ 3/29}{SE-4}$					

Restitution topographique au 1/50.000 (Institut géographique du Congo belge, Léopoldville) :

$\frac{S\ 7/22}{NE-1}$	$\frac{S\ 7/22}{NE-2}$	$\frac{S\ 7/22}{NE-3}$	$\frac{S\ 7/22}{NE-4}$
------------------------	------------------------	------------------------	------------------------

Restitution simplifiée au 1/50.000, agrandissement du 1/100.000 régulier (Institut géographique du Congo belge, Léopoldville) :

$\frac{S\ 6/15}{NW-1}$	$\frac{S\ 6/15}{NW-2}$	$\frac{S\ 6/15}{NW-3}$	$\frac{S\ 6/15}{NW-4}$	$\frac{S\ 6/15}{SW-1}$	$\frac{S\ 6/15}{SW-2}$	$\frac{S\ 6/15}{SW-3}$
$\frac{S\ 6/15}{SW-4}$						

Restitution simplifiée au 1/50.000, agrandissement du 1/200.000 régulier (Institut géographique du Congo belge, Léopoldville) :

$\frac{S\ 8/22}{NW-1}$	$\frac{S\ 8/22}{NW-3}$	$\frac{S\ 8/22}{NW-4}$	$\frac{S\ 8/22}{NE-1}$	$\frac{S\ 8/22}{NE-2}$	$\frac{S\ 8/22}{NE-3}$	$\frac{S\ 8/22}{NE-4}$
$\frac{S\ 8/23}{NW-1}$	$\frac{S\ 8/23}{NW-2}$	$\frac{S\ 8/23}{NW-3}$	$\frac{S\ 8/23}{NW-4}$	$\frac{S\ 8/23}{NE-1}$	$\frac{S\ 8/23}{NE-2}$	$\frac{S\ 8/23}{NE-3}$
$\frac{S\ 8/23}{NE-4}$						

Restitution topographique au 1/100.000 (Institut géographique du Congo belge, Léopoldville)

$\frac{S\ 7/22}{NE}$	$\frac{S\ 8/22}{NW}$
----------------------	----------------------

Territoire de Kahemba, échelle 1/200.000, édition provisoire, nov. 1956 (Institut géographique du Congo belge, Léopoldville).

Territoire de Tshikapa, échelle 1/200.000, édition provisoire 1956 (Institut géographique du Congo belge, Léopoldville).

Territoire de Feshi, échelle 1/200.000, édition provisoire 1956 (Institut géographique du Congo belge, Léopoldville).

Territoire de Kasongo-Lunda, échelle 1/200.000, édition provisoire 1956 (Institut géographique du Congo belge, Léopoldville).

Restitutions au 1/200.000 (Institut géographique du Congo belge, Léopoldville) :

N 5/19, N 4/19, N 4/18, N 4/20, S 5/14, S 5/18, S 8/23, S 5/17.

Répertoire au 1^{er} janvier 1957 — Repertorium op 1 januari 1957 (Institut géographique du Congo belge, Léopoldville — Geografisch Instituut van Belgisch-Congo, Leopoldstad, 1957, 19 pp., 8 cartes h.-t.).

Le *Secrétaire perpétuel* dépose ensuite sur le bureau les ouvrages suivants :

De *Vaste Secretaris* legt daarna op het bureau de volgende werken neer :

ALLEMAGNE — DUITSLAND :

REISSER, A., Der Bergbau in Belgisch-Kongo (*Bergbau Rundschau, Zeitschrift der Bergbau-Angestellten*, Bochum, VIII, 1956, 12, pp. 637-641 ; IX, 1957, 1, pp. 10-21. Don de l'auteur, Nürnberg).

SUÈDE — ZWEDEN :

Instruments and Apparatus for Research and Industry (LKB-Produkter, Stockholm, 1956, 11 pp.).

AMÉRIQUE — AMERIKA

BRÉSIL — BRAZILIË :

Brasil, Cosa Norte, Barra Norte do Rio Amazonas, Escala 1 : 80.000 (Diretoria de Hidrografia e Navegação, Ministério da Marinha, Rio de Janeiro, 1956, n° 201).

La séance est levée à 16 h.

**F. Bultot. — Existe-t-il un cycle pluviométrique
de 11 ans au Congo belge ?**

On sait que l'activité solaire manifeste des variations cycliques ; les nombres de WOLF ⁽¹⁾, par lesquels il est coutume de traduire cette activité, oscillent notamment avec une périodicité moyenne de 11,1 ans. Et comme le rayonnement solaire influe sans conteste sur les phénomènes météorologiques, il est tout naturel de se demander si ces derniers accusent des variations cycliques parallèles. S'il en était ainsi, on disposerait là, de toute évidence, d'une base précieuse pour la prévision du temps à longue échéance. On conçoit, dès lors, que de nombreux chercheurs aient abordé cette question. Leurs résultats sont contradictoires ; certains prétendent que les cycles d'activité solaire, celui de 11,1 ans, ainsi que d'autres, ceux de 27 jours, de 23 ans, etc. se reflètent sur les distributions de la pression atmosphérique, des précipitations et de la température ; d'autres, au contraire, affirment que les méthodes statistiques mises en œuvre par les premiers sont rudimentaires et peu probantes et se plaisent à relever des incohérences troublantes dans les résultats obtenus à différents endroits.

En ce qui concerne plus spécialement le Congo belge, E. FRASELLE, il y a quelques années, a écrit plusieurs articles visant à prouver l'existence de cycles pluviométriques liés étroitement aux cycles solaires [4, 5, 6] ⁽²⁾.

⁽¹⁾ Le nombre relatif de WOLF n est donné par la formule classique $n = k(10g + f)$ où g représente le nombre de groupes de taches solaires, f le nombre total de taches contenues dans ces groupes et k un coefficient dépendant de l'instrument, de l'observateur et des conditions atmosphériques.

⁽²⁾ Les chiffres entre [] renvoient à la bibliographie, p. 478.

Cette thèse est d'un intérêt incontestable au Congo où le problème de l'eau est si important. Aussi, voudrions-nous vérifier ici, à l'appui des longues séries pluviométriques d'Eala (dans la Cuvette centrale congolaise — 18° 18' E., 0° 03' N., 350 m) et d'Élisabethville (dans le Katanga — 27° 28' E., 11° 39' S., 1.290 m) deux stations qui totalisent à l'heure actuelle plus de quarante années d'observations, si les cotes udométriques annuelles manifestent une périodicité en rapport avec le cycle solaire undécennal.

A cet effet, reportons-nous au *tableau I* (voir p. 479), où figurent les totaux pluviométriques annuels enregistrés à Eala et à Élisabethville de 1912 à 1955 (col. A.), leurs écarts à la cote moyenne (col. B), les nombres de WOLF annuels moyens pour la période 1912-1955 [16, 1] (col. C) et leurs écarts par rapport à la moyenne (col. D).

Pour apprécier la concordance existant entre la série des nombres de WOLF d'une part et les séries de cotes udométriques annuelles d'autre part, on peut utiliser [8] :

Soit l'indice de covariation tendancielle i entre séries chronologiques

$$i = \frac{c - d}{c + d} = \frac{c - d}{n}$$

où c est le nombre de concordances de signes des écarts à la moyenne et d , le nombre de discordances ;

Soit l'indice pondéré de covariation tendancielle i'

$$i' = \frac{c' - d'}{c' + d'}$$

où c' est la somme des produits positifs des écarts à la moyenne et d' la somme des produits négatifs ;

Soit le coefficient de corrélation r

$$r = \frac{c' - d'}{n \sigma_w \sigma_p}$$

où σ_w et σ_p sont les écarts-types des séries chronologiques constituées respectivement par les nombres de WOLF et par les cotes udométriques annuelles des années 1912 à 1955 (1).

Tous ces indices peuvent varier entre + 1 et - 1 ; ils s'approchent d'autant plus de + 1 ou de - 1 qu'il y a accord ou opposition systématiques entre les séries comparées.

En ce qui concerne Eala, on peut déduire aisément des données du *tableau I* que :

$$i = 0,116$$

$$i' = 0,204$$

$$r = 0,139$$

Pour Élisabethville, on obtient de même :

$$i = - 0,045$$

$$i' = - 0,220$$

$$r = - 0,147$$

On constate que les valeurs de ces paramètres, tant pour Eala que pour Élisabethville, sont très faibles en valeur absolue. Bien qu'il n'existe aucun test de signification pour les divers indices précités (2), il nous paraît légitime de conclure, sur la base des faibles valeurs obtenues, à l'indépendance entre les nombres de WOLF d'une part et les totaux pluviométriques annuels d'autre part.

Il importe d'ailleurs de remarquer, à l'encontre de ce qu'affirme FRASELLE [4], qu'il n'y a pas de concordance

(1) Il y a lieu de remarquer que cette expression de r est équivalente à la forme classique

$$\frac{\Sigma \Sigma (x - \bar{x}) (y - \bar{y})}{\sqrt{\Sigma (x - \bar{x})^2 \Sigma (y - \bar{y})^2}}$$

(2) Le coefficient de corrélation utilisé ici n'a qu'une analogie de forme avec le coefficient de corrélation classique. Son fondement établi par DARMOIS [3] est tout autre et il ne peut être question de considérer la distribution liée des variables comparées. Les tests de signification du coefficient de corrélation classique ne sont donc pas applicables ici.

entre les cotes udométriques des années k et celles des années $k + 11$. En effet, à Eala, on trouve aisément, à partir des données du *tableau I*, que :

$$i = 0,063$$

$$i' = 0,253$$

$$r = 0,176$$

De même, à Élisabethville, on obtient :

$$i = 0,212$$

$$i' = 0,304$$

$$r = 0,162$$

Toutes ces valeurs sont très faibles et attestent donc bien qu'il n'y a ni accord ni opposition systématiques entre les séries de cotes udométriques des années k et $k + 11$ mises en parallèles. Ces derniers résultats n'ont rien de surprenant. En effet, la période moyenne de récurrence des maxima de taches solaires est de 11,1 ans, mais les intervalles entre maxima successifs peuvent varier, en réalité de 7,3 à 17,1 ans. Alors, comment peut-on espérer déceler un cycle de 11 ans dans les précipitations ?

D'après C. ABBOT, cité par E. FRASELLE, chaque déclenchement d'offensive solaire s'accompagnerait d'un bombardement d'ions augmentant la nébulosité et favorisant, par ce fait, les précipitations. C'est ainsi que cet auteur tentait de justifier les prétendus cycles pluviométriques. Or, cette argumentation semble spécieuse à l'heure actuelle. En effet, MAURAIN a montré, depuis, que la cote udométrique annuelle moyenne pour la terre entière n'accusait que des fluctuations insignifiantes d'une année à l'autre [7]. D'autre part, E. FRASELLE lui-même signale qu'à l'époque du minimum d'activité solaire précédant 1946, les précipitations sont inférieures à la normale sur les plateaux de l'Afrique Orientale, de la Rhodésie et

dé l'Afrique du Sud, tandis que des pluies anormalement abondantes tombent dans la Cuvette congolaise. De même les niveaux du Nil et du lac Victoria ont été en corrélation positive avec les nombres de taches solaires à certaines époques et en corrélation négative à d'autres [2, 12, 13] ⁽¹⁾. Ces contradictions prouvent, une fois de plus, que la circulation générale joue le rôle primordial dans la distribution spatiale des pluies avec tout ce que cela comporte d'aléatoire. C'est ce que nous avons encore voulu mettre en évidence à la *figure 1* (voir p. 471), où nous représentons, pour Eala, la série des cotes udométriques mensuelles *désaisonnalisées* ⁽²⁾ de la période 1911-1955. Cette opération de désaisonnalisation se justifie aisément. On sait, en effet, que les termes D d'une série chronologique résultent d'une tendance générale T (variation séculaire), d'une variation saisonnière S, d'une variation cyclique C et de variations accidentelles R [8]. On a donc :

$$D = T + S + C + R \quad (1)$$

Comme aucune tendance générale nette ne s'est manifestée au cours des années 1912 à 1955 à Eala, nous pouvons poser $T = 0$ dans l'expression ⁽²⁾. L'estimation de la composante saisonnière s_k du mois k se déduit de la relation :

$$s_k = \varphi_{.k} - \bar{\varphi} \quad (k = 1, \dots, 12)$$

où $\varphi_{.k}$ est la moyenne pluviométrique du mois k et où $\bar{\varphi}$ est la moyenne pluviométrique générale, c'est-à-dire la moyenne des 12 $\varphi_{.k}$. Pour débarrasser les données

⁽¹⁾ Signalons à ce propos que W. VAN DER BYL a montré, dans une critique très fine [14], que l'interdépendance des niveaux du lac Victoria d'une année à l'autre, d'une part, et la variation systématique des nombres de WOLF, d'autre part, compromettaient sérieusement le caractère apparemment très significatif de la forte corrélation 0,87 trouvée par C. E. P. BROOKS pour les années 1901 à 1922.

⁽²⁾ C'est-à-dire, débarrassées de la composante saisonnière.

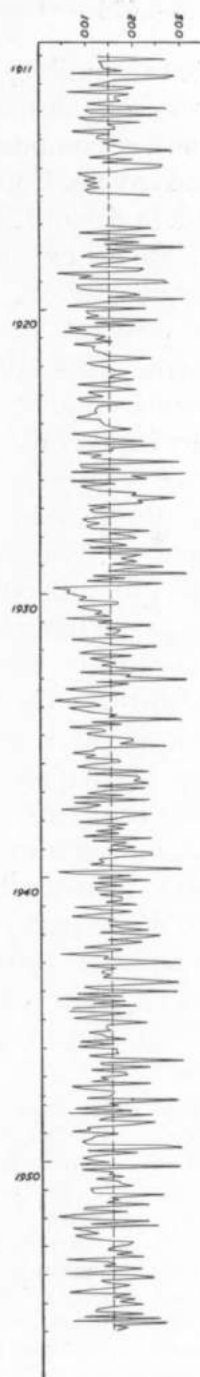


FIG. 1. — Graphique des cotes udométriques mensuelles désaisonnalisées de la période 1911-1955 (Eala).

brutes de la composante saisonnière, il suffit donc de leur défalquer les quantités s_k . Les différences ainsi trouvées ne contiennent plus que les composantes C et R. C'est de cette manière que nous avons établi les données représentées graphiquement à la *figure 1*. Il ressort nettement de ce graphique que, même s'il existe un cycle C, celui-ci est complètement masqué par les variations accidentelles R. Celles-ci ne peuvent être dues, semble-t-il, qu'à la variabilité, même aux latitudes équatoriales, de la circulation atmosphérique.

Certes, il est généralement admis aujourd'hui que les fluctuations de l'activité solaire se repercutent sur la circulation générale. Les fluctuations de l'activité solaire seraient caractérisées par des variations d'intensité du rayonnement ultra-violet [10] qui, on le sait, est principalement absorbé par l'oxygène dans la haute atmosphère et par l'ozone dans la stratosphère. Ces fluctuations produiraient des modifications de la circulation supérieure (au-dessus de 20 km) qui, à son tour, influencerait par effet dynamique (en particulier comme conséquence des variations de pression associées aux modifications de mouvements) la circulation inférieure [11]. Cette action dynamique devrait varier fortement suivant le type de la circulation supérieure d'une part et celui de la circulation inférieure d'autre part ⁽¹⁾. Si tel est, en réalité, le processus suivant lequel l'activité solaire régit les phénomènes météorologiques, on conçoit qu'on ne puisse s'at-

(1) Il y a tout lieu d'espérer que les observations qui seront effectuées au cours de l'année géophysique internationale 1957-1958 pourront apporter des éclaircissements sur ces divers points. Dans son rapport à l'O. M. M. sur le programme de l'A. G. I., J. VAN MIEGHEM signale, en effet :

« En réalisant les performances prescrites pour les ballons-sondes, les stations aérologiques fourniront les données synoptiques qui permettront de mettre en évidence les configurations du champ du courant et du champ de la température dans la couche d'ozone. Aussi, il n'est pas tout à fait déraisonnable de penser qu'après l'A. G. I., on pourra trancher la question de savoir s'il existe ou non des influences solaires agissant par l'intermédiaire de la couche d'ozone sur l'évolution des situations atmosphériques dans les couches sous-jacentes » [15].

tendre à trouver des corrélations très nettes entre l'activité solaire, d'une part, et la pression atmosphérique, les précipitations ou la température d'autre part.

Enfin, d'aucuns ont cru pouvoir relever l'empreinte du cycle solaire undécennal sur l'épaisseur des couches concentriques du bois de certains arbres. Mais cette constatation, selon nous, n'implique pas, comme ils semblent l'admettre, que la croissance des végétaux soit déterminée par un arrosage plus ou moins copieux. Même dans les régions équatoriales et tropicales où l'eau est un facteur limitatif, il apparaît de plus en plus que d'autres agents doivent influencer sur la croissance des plantes. Et nous songeons volontiers aux découvertes toutes récentes de G. PICCARDI qui a démontré péremptoirement que les colloïdes inorganiques et organiques (p. ex. le protoplasme des cellules) doivent répondre de manière sensible aux champs électromagnétiques naturels [9]. Les phénomènes biologiques seraient donc nettement influencés par les conditions électromagnétiques de l'espace. Comme celles-ci dépendent dans une certaine mesure de l'activité solaire, il ne semble pas impossible qu'un lien entre les cycles solaires et la croissance de certains végétaux puisse exister indépendamment de la pluviosité à condition toutefois que celle-ci ne descende pas sous le seuil critique.

En bref, nos calculs statistiques ont prouvé qu'il n'y a pas de cycle pluviométrique de 11 ans au Congo, conclusion qui n'est rien moins que normale eu égard à la complexité de plus en plus évidente de l'action du soleil sur les phénomènes météorologiques.

Le 22 février 1957.

BIBLIOGRAPHIE

- [1] P. BOURGEOIS et col., Observations photosphériques et chromosphériques (Comm. Obs. roy. Belgique, Bruxelles, 1945 à 1955).
- [2] C. E. P. BROOKS, Variations in the levels of the central african Lakes Victoria and Albert (*Geoph. Mem.* n° 20, Met. Office, London, 1923).
- [3] G. DARMOIS, Analyse et comparaison de séries statistiques qui se développent dans le temps (*Métron.* VIII, 1, 2. Paris 1929).
- [4] E. FRASELLE, Introduction à l'étude de l'atmosphère congolaise. La prévision du temps à longue échéance en Afrique équatoriale (*Mém. in-8° Inst. roy. col. belge*, XVI, 3, Bruxelles, 1947).
- [5] E. FRASELLE, Le problème des cycles en climatologie congolaise (*Bull. agric. du Congo belge*, XLI, 2, pp. 411-426, Bruxelles, 1950).
- [6] E. FRASELLE, Le cycle de pluviosité de 27 jours. Les derniers résultats (*Bull. Inst. roy. col. belge*, XXI, 1, Sc. techn., pp. 245-247, Bruxelles, 1950).
- [7] C. MAURAIN, Sur la faible variabilité de la hauteur moyenne annuelle de la pluie sur l'ensemble du globe (*Comptes rendus Séances Acad. sc.*, pp. 526-528, Paris, 1949).
- [8] E. MORICE et F. CHARTIER, Méthode statistique (Publ. INSEE, Paris, 1954).
- [9] G. PICCARDI, L'influence des phénomènes terrestres, solaires et cosmiques sur les réactions physico-chimiques et biologiques (*Ciel et terre*, LXXII, 5-6, pp. 227-244, Bruxelles, 1956).
- [10] A. PRUDHOMME, Le rôle de l'activité solaire dans les phénomènes atmosphériques (*La météorologie*, avril-juin 1950, pp. 85-98, Paris).
- [11] P. QUENEY, Les grands mouvements de l'atmosphère (*La Météorologie*, juillet-septembre 1954, pp. 195-207, Paris).
- [12] F. STEINHAUSER, Die Sonnenflecken und die Seespiegelschwankungen des Viktoriasees (*Wetter und Leben*, 260, 2, 1948).
- [13] F. STEINHAUSER, Ergänzung zur Mitteilung über die Sonnenflecken und die Seespiegelschwankungen des Viktoriasees (*Wetter und Leben*, 302, 10, 1949).
- [14] W. VAN DER BYL, Toepassing van statistische methoden in de klimatologie (*Med.* 58 Kon. Ned. Met. Inst., 's-Gravenhage, 1952).
- [15] J. VAN MIEGHEM, A. G. I., Programme météorologique (Rapport d'ensemble. Publ. O. M. M., n° 55, Genève, 1956).
- [16] — The meteorological Glossary (Met. Office, London, 1939).

TABLEAU I

Année	Eala		Élisabethville		Nombres de Wolf	
	A	B	A	B	C	D
1912	1868,2	+ 79,6	1208,6	— 18,8	4	— 47
1913	1615,4	— 173,2	1232,0	+ 4,6	1	— 50
1914	2234,6	+ 446,0	1038,5	— 188,9	10	— 41
1915	1633,6	— 155,0	1302,0	+ 74,6	47	— 4
1916			1049,2	— 178,2	57	+ 6
1917	2223,3	+ 434,7	1141,5	— 85,9	104	+ 53
1918	1779,6	— 9,0	911,3	— 316,1	81	+ 30
1919	1959,1	+ 170,5	1385,8	+ 158,4	64	+ 13
1920	1470,3	— 318,3	1223,2	— 4,2	38	— 13
1921	1705,3	— 83,3	1491,0	+ 263,6	26	— 25
1922	1830,3	+ 41,7	1042,9	— 184,5	14	— 37
1923	1451,6	— 337,0	1343,1	+ 115,7	6	— 45
1924	1824,8	+ 36,2	1060,2	— 167,2	17	— 35
1925	1925,1	+ 136,5	1284,9	+ 57,5	44	— 7
1926	1917,0	+ 128,4	1156,4	— 71,0	64	+ 13
1927	1675,6	— 113,0	1429,9	+ 202,5	69	+ 18
1928	2061,9	+ 273,3	1126,9	— 100,5	78	+ 27
1929	1888,5	+ 99,9	1224,8	— 2,6	65	+ 14
1930	1377,6	— 411,0	1441,2	+ 213,8	36	— 15
1931	1938,5	+ 149,9	1297,8	+ 70,4	21	— 30
1932	1822,9	+ 34,3	1164,5	— 62,9	11	— 40
1933	1578,5	— 210,1	1094,5	— 132,9	6	— 45
1934	1581,8	— 206,8	1332,9	+ 105,5	9	— 42
1935	1808,6	+ 20,0	1003,1	— 224,3	36	— 15
1936	1953,9	+ 165,3	1163,3	— 64,1	80	+ 29
1937	1588,5	— 200,1	1186,1	— 41,3	114	+ 63
1938	1841,6	+ 53,0	1242,7	+ 15,3	110	+ 59
1939	1925,5	+ 136,9	1317,0	+ 89,6	89	+ 38
1940	1902,5	+ 113,9	1348,8	+ 121,4	68	+ 17
1941	1761,3	— 27,3	1238,7	+ 11,3	48	— 3
1942	1924,9	+ 136,3	1065,0	— 162,4	31	— 20
1943	1973,6	+ 185,0	1296,1	+ 68,7	16	— 35
1944	1659,6	— 129,0	1223,3	— 4,1	10	— 41
1945	1632,3	— 156,3	1248,0	+ 20,6	33	— 18
1946	1978,3	+ 189,7	1284,9	+ 57,5	93	+ 42
1947	1714,8	— 73,8	1258,9	+ 31,5	152	+ 101
1948	1664,4	— 124,2	1058,3	— 169,1	136	+ 85
1949	1705,6	— 83,0	868,8	— 358,6	135	+ 84
1950	1790,0	+ 1,4	1441,5	+ 214,1	84	+ 33
1951	1605,0	— 183,6	1534,0	+ 306,6	69	+ 18
1952	1624,2	— 164,4	1164,2	— 63,2	32	— 19
1953	1698,1	— 90,5	1204,3	— 23,1	14	— 37
1954	1856,8	+ 68,2	1494,3	+ 266,9	4	— 47
1955	1938,8	+ 150,2	1383,2	+ 155,8	36	— 15
Moyenne	1788,6		1227,4		51	

A = cotes udométriques annuelles ; B = écarts des cotes A par rapport à la moyenne ; C = nombres relatifs moyens annuels de Wolf ; D = écarts des nombres C par rapport à la moyenne.

**J. Pire. — Sur la pluie dévastatrice des 7 et 8 décembre
1956 à Léopoldville.**

(Note présentée par M. F. Bultot).

Dans la nuit du 7 au 8 décembre et la matinée du 8, plusieurs pluies successives se sont abattues sur Léopoldville, créant dans un quartier de l'ancienne cité des inondations dévastatrices. Celles-ci auraient provoqué l'effondrement de 150 habitations environ laissant un millier de personnes sans abri. L'examen des divers renseignements qui sont en notre possession nous porte à croire que seule la succession à intervalles trop rapprochés de pluies d'intensité modérée affectant un même bassin hydrographique à écoulement lent a provoqué ces inondations.

Le pluviographe de Léopoldville-Ndolo (aéroport) n'a malheureusement pas fonctionné pendant la journée du 8 et nous en sommes réduits à des conjectures. Le défaut de marche de l'appareil n'est toutefois pas dû à une pluie trop intense, mais simplement à la négligence de l'observateur indigène chargé de l'entretien de l'instrument.

Le tableau des observations des diverses stations pluviométriques de la ville et des environs montre le caractère très local des pluies de la ceinture équatoriale et la forte variabilité des apports.

D'après les observations horaires et le pluviogramme du 7 de la station de Ndolo, nous constatons que la pluie a commencé le 7 à 1.840 G. M. T. Cette première averse a duré environ une heure et a apporté 22 mm. Après une longue interruption, la pluie a repris à 0500 G.M.T. et les 30 premières minutes ont apporté 15 mm. Cette pluie a continué jusque peu après 1.000 G. M. T.

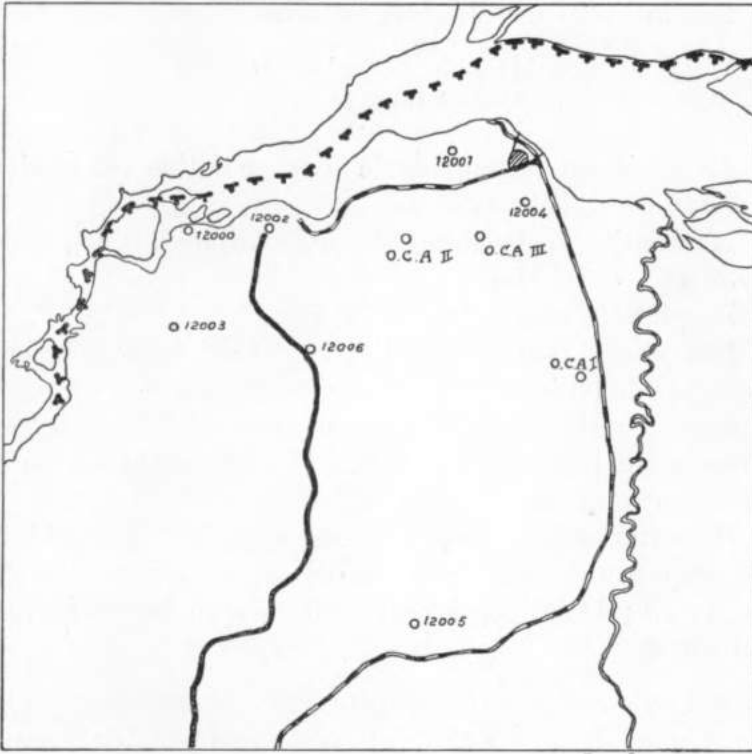


FIG. 1. — Stations pluviométriques de Léopoldville.

Stations	Distances approximatives de la région inondée.	Apport en eau dans la nuit du 7 au 8.	Apport en eau dans la journée du 8	Apport total des 2 jours
LÉO-NDOLO n° 12004	moins de 2 km	(avant 0600 G. M. T.) 46,0	113,2	159,2
LÉO-HYGIÈNE n° 12001	2,5 km	(avant 0700 G. M. T.) 45,0	51,3	96,3
O. C. A. III	3 km	—	—	90,2
O. C. A. II	4 km	—	—	95,5
O. C. A. I	8 km	—	—	39,5
LÉO II n° 12002	9 km	43,2	11,4	54,6
LÉO-BINZA n° 12006	10 km	29,6	18,4	48,0
KINZUKA n° 12000	12 km	53,7	15,0	68,7
LUKUNGA n° 12003	14 km	24,5	0,0	24,5
KIMWENZA n° 12005	17 km	56,0	174,0	230,0

Son intensité est observée comme

faible à 0500 et 0530,
modérée à 0600 et 0630.

La pluie est accompagnée d'orage faible ou modéré à 0700, 0730, 0800 G.M.T.

L'intensité de la pluie est notée faible à 0830, 0900, 0930 et 1000 G.M.T.

La pluie a cessé à 1030 G.M.T.

Les observations de 1100 et 1130 G.M.T. ne mentionnent pas de pluie au moment de l'observation.

Celle-ci reprend un peu avant 1200 G.M.T. et se termine entre 1430 et 1500 G.M.T. Son intensité est notée faible pendant tout ce temps.

Il peut paraître anormal qu'une pluie d'intensité de 30 mm/heure soit notée faible (entre 0500 et 0530 G. M. T.) ; il faut cependant tenir compte des remarques suivantes :

1° Les observateurs indigènes ne disposent généralement pas de pluviographes pour estimer l'intensité ;

2° L'échelle des intensités de pluie est adaptée aux précipitations des régions tempérées et non aux phénomènes tropicaux et la dénomination forte serait à employer dans la plupart des cas où il y a précipitation ;

3° Les observations indigènes décalent subjectivement l'échelle des intensités vers les fortes valeurs attribuant la dénomination faible aux cas d'intensité « relativement faible » par rapport aux intensités généralement observées. Il est à peu près impossible de corriger cette tendance ;

4° Les utilisateurs normaux de ces observations étant au courant de cette façon de procéder, elle leur est utile, puisqu'elle permet de caractériser une gradation dans l'intensité, qui, autrement, serait presque uniformément notée « forte ».

Les intensités très fortes ne sont pas rares et des apports supérieurs à 15 mm en 10 minutes sont enregistrés en moyenne quatre fois par an à Léopoldville ; à titre de comparaison notons que les apports suivants sont enregistrés en moyenne une fois par an :

En 10 minutes :	21 mm
» 20 » :	33 mm
» 30 » :	43 mm
» 40 » :	51 mm
» 60 » :	59 mm
» 90 » :	67 mm

Les précipitations ayant apporté un total de 137 mm en 8 heures environ de pluie effective ne semblent avoir atteint à aucun moment une intensité exceptionnelle. La durée de la pluie et surtout l'apport global sont d'une valeur moins courante.

L'apport total depuis 1800 G.M.T. le 7 jusqu'à 1800 G.M.T. le 8 a été de 159,2 mm.

La station synoptique de Léopoldville a relevé en 12 ans les apports en 24 heures suivants :

185 mm en 1945
136 mm en 1946
170 mm en 1950

Un apport de plus de 150 mm en 24 heures n'a donc été mesuré que 3 fois en 12 ans.

Le phénomène est donc assez rare à Léopoldville mais non exceptionnel.

Les apports relevés par la station de Kimwenza aux dates des 7 et 8 : 56,0 mm et 174,0 mm sont également très élevés mais ces apports concernent un tout autre bassin hydrographique que celui où ont eu lieu les inondations.

On sait que la détermination des fréquences des précipitations maxima en 24 heures effectuée en utilisant les relevés journaliers conduit à des valeurs un peu trop basses, car il arrive assez souvent que des précipitations qui ont eu lieu effectivement en 24 heures soient renseignées à deux dates consécutives.

Utilisant les valeurs enregistrées à la station synoptique de Léopoldville au cours des 5 dernières années, nous trouvons les valeurs suivantes :

Apport journalier dépassé en moyenne	sans correction	après correction
1 fois en 1 an	83,0 mm	94,0 mm
1 fois en 10 ans	128,0 mm	146,0 mm

Il importe de remarquer que ces valeurs peuvent être affectées d'erreurs d'échantillonnage très grandes.

Notons, toutefois, que les ordres de grandeur correspondants pour Léopoldville II (à 9 km de Ndolo), calculés par F. BULTOT ⁽¹⁾ sur la base des relevés pluviométriques journaliers maxima annuels de la période 1930-1953, sont respectivement de 80 mm et de 126 mm.

Le caractère purement local du phénomène, mis en relief par les diverses observations des stations environnantes, en rend la prévision absolument impossible.

L'examen des cartes synoptiques tant au sol qu'en altitude, et du sondage aérologique effectué à Binza le 7, ne révèle rien d'anormal.

L'évolution de la situation météorologique a été la suivante :

Du 5 au 7 la couche de vent d'Ouest est de faible épaisseur et ne dépasse guère 1500 m. Plus haut, les vents d'Est soufflent régulièrement.

⁽¹⁾ F. BULTOT, Étude statistique des pluies intenses en un point et sur une aire, au Congo belge et au Ruanda-Urundi (Publ. I. N. É. A. C., com. 11 du Bureau clim., Bruxelles, 1954).

Dans la nuit du 7 au 8, la couche de vent d'Ouest s'épaissit notablement et dépasse 2.000 m. C'est la situation qui est normalement favorable en saison des pluies à la formation de précipitations abondantes sur le Bas-Congo.

Le 22 février 1957.

**E.-J. Devroey. — Les ressources portuaires
du Bas-Congo.**

On sait que le Ministre des Colonies fait procéder depuis plusieurs mois à une vaste enquête sur les problèmes divers et complexes que soulève la mise en valeur du potentiel hydroélectrique du site d'Inga.

Dans le cadre de cette enquête, M. A. BUISSET a demandé à MM. K. BOLLENGIER, E. DE BACKER et E.-J. DEVROEY d'examiner les possibilités offertes par le Bas-Congo au trafic maritime qui devra répondre au développement industriel des usines utilisatrices de courant.

La communication donne un aperçu des travaux de cette commission et il en résulte que le bief maritime du fleuve Congo pourra faire face, avec une marge de sécurité très grande, à toutes les nécessités.

C'est ainsi que, sur la rive congolaise entre Boma et Matadi, et à l'exclusion de ces deux ports, la Commission a repéré une série d'emplacements totalisant plus de 20 kilomètres d'accostages en eau profonde dans des conditions en tous points comparables — sinon supérieures — à celles de Matadi où, pour un kilomètre de quai en service, le trafic dépasse le million et demi de tonnes par an.

On connaît par ailleurs les grandes possibilités offertes sur l'océan même du littoral congolais : dans la crique de Banana, on pourra construire au moins quinze kilomètres de quais susceptibles de recevoir les cargo-boats de n'importe quel tiran d'eau.

La situation des passes empruntées actuellement par les navires se rendant à Matadi a également été examinée.

Les profondeurs de ces passes ont été portées progressivement et méthodiquement de 19 pieds en 1927 à 30 pieds depuis 1953 et la Commission est persuadée que cet approfondissement de quelque 3,30 m pourra être sensiblement augmenté en mettant en œuvre les moyens puissants de dragage auxquels on peut actuellement recourir.

La Commission a recommandé enfin de procéder à des levés hydrographiques qui permettront de stabiliser la route de navigation dans le chenal Maxwell qui longe la rive congolaise de la région divagante.

Le mémoire aborde successivement les points suivants :

- I. Objet de la mission ;
- II. Le bief maritime ;
- III. Caractéristiques des navires et mouillages à prévoir ;
- IV. Choix des accostages ;
- V. Répartition des accostages ;
- VI. Liaisons routières des accostages avec Boma, Matadi et Inga ;
- VII. La région divagante et le tracé de la frontière luso-belge ;
- VIII. Le radoubage des navires ;
- IX. Les ressources minérales de la région ;
- X. Conclusions ;
- XI. Bibliographie.

Le 22 février 1957.

TABLE DES MATIÈRES

Séances des Classes.

	Pages.
Sciences morales et politiques	
Séance du 21 janvier 1957	202
Séance du 18 février 1957	270
Sciences naturelles et médicales	
Séance du 19 janvier 1957	374
Séance du 16 février 1957	438
Sciences techniques	
Séance du 25 janvier 1957	450
Séance du 22 février 1957	464
Bienvenue	270
Comité secret	210 ; 380 ; 455
Commission de la Biographie coloniale belge (remplacement R. Cambier)	452
Commission de l'Atlas général du Congo (remplacement R. Cambier)	466
Communications administratives (nominations) ...	270 ; 438 ; 450
Délégation : Deuxième conférence sur l'histoire et l'archéologie africaines	274
Don : Lettre de F.-M. Dhanis par le R. P. P. Backe ...	272
Hommages d'ouvrages	206 ; 276 ; 378 ; 444 ; 452 ; 466
Prix triennal de littérature coloniale (1954-1956) ...	204 ; 274
Subvention : (Au R. P. D. Rinchon)	274
Vœux :	
En faveur de l'intensification médicale dans les régions nord- est du Congo	438
Tendant à enrayer les progrès de l'alcoolisme au Congo belge et au Ruanda-Urundi	440

INHOUDSTAFEL

Zittingen der Klassen.

	Blz.
Morele en Politieke Wetenschappen	
Zitting van 21 januari 1957	203
Zitting van 18 februari 1957	271
Natuur- en Geneeskundige Wetenschappen	
Zitting van 19 januari 1957	375
Zitting van 16 februari 1957	439
Technische Wetenschappen	
Zitting van 25 januari 1957	451
Zitting van 22 februari 1957	465
Aangeboden werken	206 ; 276 ; 378 ; 444 ; 452 ; 466
Administratieve mededelingen (Benoemingen) ...	271 ; 439 ; 451
Afvaardiging : Tweede conferentie voor de Afrikaanse Geschiedenis en Oudheidkunde... ..	275
Commissie voor de Algemene Atlas van Congo (Vervanging R. Cambier)	467
Commissie voor de Belgische Koloniale Biografie (Vervanging R. Cambier)	453
Driejaarlijkse prijs voor koloniale letterkunde (1954-1956)	205 ; 275
Geheim Comité	207 ; 379 ; 453
Schenking : Brief van F.-M. Dhanis door E. P. P. Backe ...	273
Toelage : (Aan E. P. D. Rinchon)	275
Verwelkoming	271
Wensen :	
Ter bevordering van de geneeskundige zorgen in het Noord-Oosten van Belgisch-Congo	439
Ter bestrijding van het voortschrijden van het alcoholisme in Belgisch-Congo en in Ruanda-Urundi	441

Communications :

BULTOT, F. : Existe-t-il un cycle pluviométrique de 11 ans au Congo belge ?	464 ; 470
DE MAGNÉE, I. : Note bibliographique sur les diamants de Sibérie	452
DE VLEESCHAUWER, A. (baron) : Réflexions sur l'évolution politique du Congo belge	202 ; 211
DURAND-RÉVILLE, Luc : Note extraite d'une communic. : Trentième anniversaire d'Afrique française	374 ; 382
LEDERER, A. : Influence du jeu entre une hélice de propulsion et une tuyère Kort	452 ; 456
MOTTOULLE, L. : Le nouveau régime des boissons alcooliques au Congo belge	376 ; 390
PIRE, J. : Sur la pluie dévastatrice des 7 et 8 décembre 1956 à Léopoldville	464 ; 480
VANBREUSEGHEM, R. : Note préliminaire sur l'endémie teigneuse au Congo belge et au Ruanda-Urundi et ses rapports avec la nutrition	376 ; 394
VARLAMOFF, N. : Contribution à la connaissance des lambeaux des formations de la Lukuga situés au sud d'Albertville	376 ; 411

Interventions :

Réflexions sur l'évolution politique du Congo belge par le baron A. DE VLEESCHAUWER :

BOELAERT, E. (R. P.)	272 ; 297
DE CLEENE, N.	272 ; 302
GHILAIN, J.	272 ; 279
RYCKMANS, P.	272 ; 304
SOHIER, A.	272 ; 306
VAN DER LINDEN, Fred	272 ; 287

Études historiques :

JADIN, L. (chanoine) : Relation sur le royaume du Congo du P. Raimondo da Dicomano	272 ; 307
OLIVER, R. : Six unpublished letters of H.-M. Stanley	272 ; 344
STORME, M. (R. P.) : Une lettre de F.-M. Dhanis (10.3.1893)	272 ; 338
WALRAET, M. : Inventaires d'archives et publications de textes	272 ; 359

Mededelingen :

BULTOT, F. : Existe-t-il un cycle pluviométrique de 11 ans au Congo belge ?	465 ; 470
DE MAGNÉE, I. : Note bibliographique sur les diamants de Sibérie	453
DE VLEESCHAUWER, A. (baron) : Réflexions sur l'évolution politique du Congo belge	203 ; 211
DURAND-RÉVILLE, Luc : Note extraite d'une communic. : Trentième anniversaire d'Afrique française	375 ; 382
LEDERER, A. : Influence du jeu entre une hélice de propulsion et une tuyère Kort	453 ; 456
MOTTOULLE, L. : Le nouveau régime des boissons alcooliques au Congo belge	376 ; 390
PIRE, J. : Sur la pluie dévastatrice des 7 et 8 décembre 1956 à Léopoldville	465 ; 480
VANBREUSEGHEM, R. : Note préliminaire sur l'endémie teigneuse au Congo belge et au Ruanda-Urundi et ses rapports avec la nutrition	377 ; 394
VARLAMOFF, N. : Contribution à la connaissance des lambeaux des formations de la Lukuga situés au sud d'Albertville	377 ; 411

Tussenkomsten :

Réflexions sur l'évolution politique du Congo belge door baron A. DE VLEESCHAUWER :

BOELAERT, E. (E. P.)	273 ; 297
DE CLEENE, N.	273 ; 302
GHILAIN, J.	273 ; 279
RYCKMANS, P.	273 ; 304
SOHIER, A.	273 ; 306
VAN DER LINDEN, Fred	273 ; 287

Geschiedkundige Studies :

JADIN, L. (kannunik) : Relation sur le royaume du Congo du P. Raimondo da Dicomano	273 ; 307
OLIVER, R. : Six unpublished letters of H.-M. Stanley ...	273 ; 344
STORME, M. (E. P.) : Une lettre de F.-M. Dhanis (10.3.1893)	273 ; 338
WALRAET, M. : Inventaires d'archives et publications de textes	273 ; 359

Mémoires (Présentation de) :

CHAPELIER, A. (M ^{lle}) : Élisabethville, essai de géographie urbaine (rapporteur : P. Gourou)	442 ; 446
CUVELIER, J. (M ^{sr}) : Histoire du royaume du Congo	274
DEVIGNAT et DELCAMBE : L'Iturine, nouvel antibiotique d'origine congolaise (rapporteur : A. Castille)	378 ; 442 ; 448
DEVROEY, E.-J. : Les ressources portuaires du Bas-Congo	464 ; 486
DOMONT, J.-M. : La prise de conscience de l'individu en milieu rural Kongo (rapporteur : R. P. G. Van Bulck)	202 ; 239
EVENS, F. et coll. : Dispersion géographique des glossines au Congo belge et au Ruanda-Urundi (rapporteurs : G. Neujean et V. Van Straelen)	378 ; 432
HOLEMANS, K. et LAMBRECHTS, A. : Études sur le Kwashiorkor (rapporteurs : R. Mouchet et G. Neujean)	378 ; 434
NEUJEAN, G. : L'œuvre Reine Astrid pour la mère et l'enfant indigènes	376 ; 391

Verhandelingen (Voorlegging van):

CHAPELIER, A. (M ^e) : Élisabethville, essai de géographie urbaine (verslaggever : P. Gourou)	443 ; 446
CUVELIER, J. (M ^{gr}) : Histoire du royaume du Congo	275
DEVIGNAT en DELCAMBE : L'Iturine, nouvel antibiotique d'origine congolaise (verslaggever : A. Castille)	379 ; 442 ; 448
DEVROEY, E.-J. : Les ressources portuaires du Bas-Congo	465 ; 486
DOMONT, J.-M. : La prise de conscience de l'individu en milieu rural Kongo (verslaggever : E. P. G. Van Bulck)	203 ; 239
EVENS, F. en coll. : Dispersion géographique des glossines au Congo belge et au Ruanda-Urundi (verslaggevers : G. Neujean en V. Van Straelen)	379 ; 432
HOLEMANS, K. en LAMBRECHTS, A. : Étude sur le Kwashior-kor (verslaggevers : R. Mouchet en G. Neujean)	379 ; 434
NEUJEAN, G. : L'œuvre Reine Astrid pour la mère et l'enfant indigènes	377 ; 391

